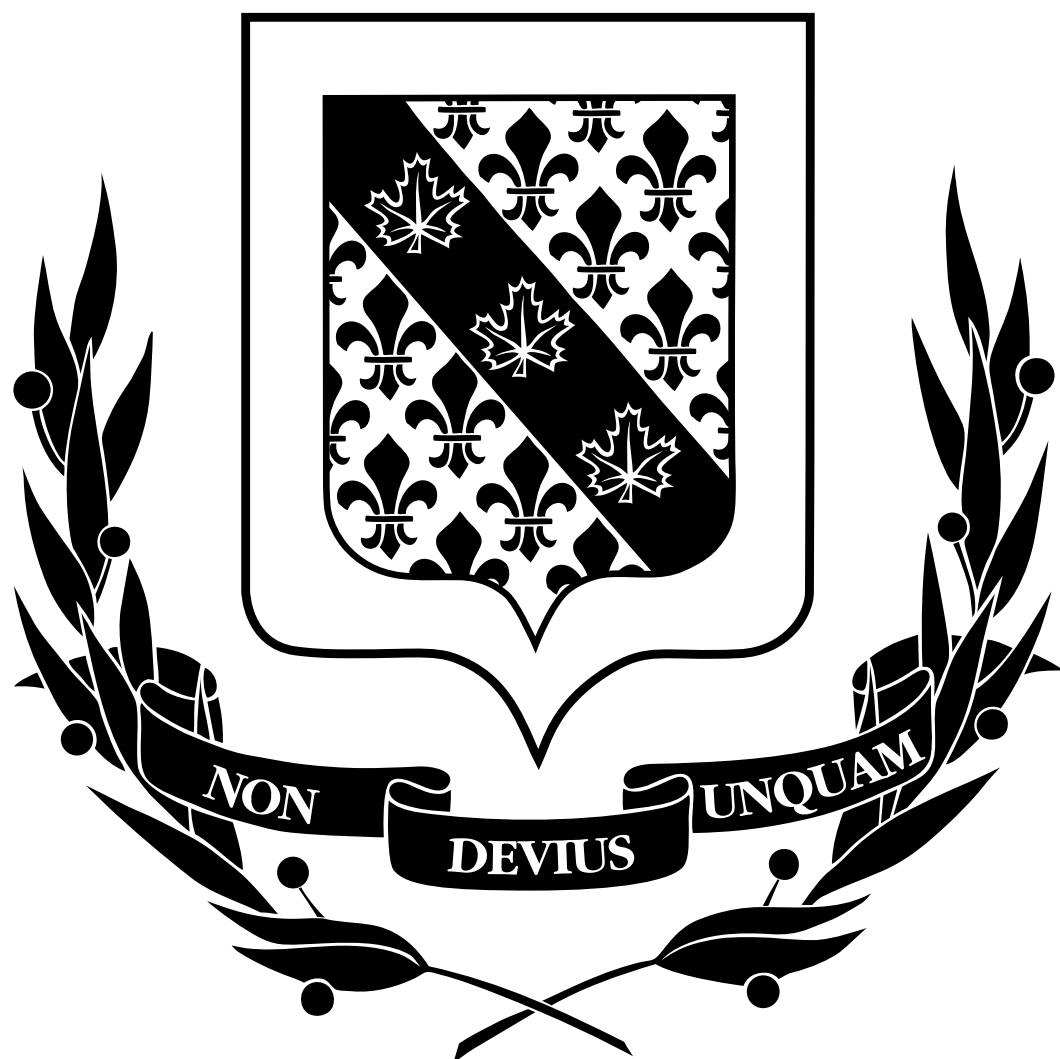


Anjou



1956-2006

**Édition
et conception**

Éditions Louis Bilodeau & Fils Ltée
780, rue King Ouest, bureau 220
Sherbrooke (Québec) J1H 1R7
(819) 569-8631

Infographie

Préimpression Ad Hoc Le Groupe inc.

Impression

Imprimerie HLN

ISBN: 2-923034-17-1

Dépôt légal: 4^e trimestre 2006
Bibliothèque Nationale du Canada
Bibliothèque Nationale du Québec

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction réservés
ÉDITIONS LOUIS BILODEAU & FILS LTÉE
© MMVI

Message du Lieutenant-gouverneur du Québec



Il y a 50 ans, j'ai vu le jour et j'ai grandi dans la partie nord-est de l'Île de Montréal. Je dois mon nom, Anjou, à une ancienne province française d'où une multitude de pionniers sont partis pour aller vivre l'aventure de la Nouvelle-France. J'y suis devenue une entité municipale et on me conféra le vocable de ville avant de prendre l'appellation d'arrondissement de Montréal, en 2002. La verdure omniprésente sur l'ensemble de mon territoire me confère un charme très apprécié par mes résidents, ce qui ne m'empêche pas de disposer d'un espace industriel.

En 2006, je porte encore le nom d'Anjou et je suis fière que l'on se souvienne de mon Histoire et qu'on ait à cœur de raconter ma vie. La vie, justement, est une suite sans fin de transformations et d'évolution dont le but est de demeurer au service de l'Humain pour l'accompagner dans la réalisation de ses rêves et de ses désirs. Je suis heureuse de faire partie de cette Amérique du Nord moderne, multiculturelle et dynamique où paix et liberté sont encore des valeurs que nous pouvons véhiculer et encourager. Je me réjouis à l'idée de vous voir célébrer mon demi-siècle d'existence et j'espère que vous aurez l'occasion d'y faire des rencontres remplies de fraternité et de cordialité.

À l'occasion du 50^e anniversaire de fondation d'Anjou et à titre de Lieutenant-gouverneur du Québec, j'offre mes plus sincères félicitations à tous les résidents et gens d'affaires d'Anjou!

A handwritten signature in dark ink, which appears to read "Lise Thibault". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized initial "L".

Lise Thibault
Lieutenant-gouverneur du Québec

Message du premier ministre du Canada



C'est avec plaisir que je salue chaleureusement tous ceux et celles qui célèbrent le 50^e anniversaire de fondation d'Anjou.

Les festivités qui accompagnent cet événement constituent une excellente occasion de vous rappeler les moments marquants de l'histoire de votre communauté. À leur arrivée, les pionniers d'Anjou ont édifié de solides assises pour assurer le bien-être de leurs familles et des générations futures. Encore aujourd'hui, l'engagement assidu des citoyens contribue de façon significative au dynamisme et à la vitalité de la collectivité.

Anjou continuera, à n'en point douter, de grandir et d'inspirer tous ses résidents. Je vous souhaite d'heureuses célébrations.

Stephen Harper
Premier ministre du Canada



Message du député d'Honoré-Mercier

Chers amis Angevins,

Je tiens à nous souhaiter à tous un très joyeux 50^e.

Pour moi, l'histoire d'Anjou, c'est l'histoire d'hommes et de femmes qui ont eu la vision, le courage et la détermination de bâtir un milieu de vie extraordinaire.

Un milieu de vie qui se démarque par la profondeur des liens qui unissent les membres de la collectivité, par la vitalité de son parc d'affaires, tout comme par la force et la solidarité des organismes qui œuvrent au mieux-être de tous les citoyens.

Les festivités entourant ce 50^e anniversaire sont l'occasion pour nous tous d'exprimer notre fierté envers Anjou. C'est l'occasion de nous retrouver et de célébrer les succès du passé, tout en exprimant notre confiance envers l'avenir.

Je profite de l'occasion pour remercier et féliciter le président de la Corporation du 50^e anniversaire d'Anjou, monsieur Denis Risler. Grâce à son travail et à celui de son équipe, ces fêtes auront été à l'image d'Anjou, c'est-à-dire un grand succès.

Joyeux 50^e !

Pablo Rodriguez
Député d'Honoré-Mercier



Message du premier ministre



C'est à l'est de l'île de Montréal que s'est développée Anjou. Et elle a déjà 50 ans.

Anjou, c'est la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, c'est ensuite la ville du même nom, puis, détachée de quelques lots, la paroisse à nouveau, pour finalement devenir Ville d'Anjou.

Anjou, une longue histoire et d'importants changements successifs au cœur de l'évolution d'une paroisse jadis essentiellement agricole jusqu'à un arrondissement aujourd'hui tout à fait actuel et urbain. Des femmes et des hommes, des familles qui ont bâti ensemble un milieu où il fait bon habiter, travailler, se divertir, grandir et voir grandir ses enfants.

Je partage ici la fierté de tous les résidents d'Anjou, du maire, monsieur Luis Miranda, et des membres du conseil d'arrondissement. Je souhaite que cet anniversaire signe de belle façon les 50 ans d'Anjou, qu'il s'inscrive dans votre mémoire collective et soit le présage d'un avenir prospère et heureux pour tous.

Félicitations!

Jean Charest
Premier ministre du Québec

Québec 

Message de la députée d'Anjou

L'année 2006 est synonyme de festivités pour l'arrondissement d'Anjou qui célèbre son 50^e anniversaire. Au-delà des grands événements qui ont marqué son histoire, il y a les gens qui ont fait de cette ville ce qu'elle est aujourd'hui: une ville dynamique, généreuse, ouverte, un lieu où il fait bon vivre.

Je suis par ailleurs très heureuse qu'au fil des ans, l'arrondissement d'Anjou se soit enrichi de la présence de Québécois issus des communautés culturelles. Petit à petit, des familles d'Europe, des Antilles, d'Asie, du Maghreb et du Moyen-Orient s'y sont établies apportant avec elles leur savoir-faire et leur héritage culturel. Ces femmes et ces hommes contribuent au développement social, économique et culturel de l'arrondissement et au dynamisme qu'il connaît aujourd'hui.

À titre d'Angevinaise, de députée d'Anjou et de ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, je suis fière de m'associer aux festivités du 50^e anniversaire d'Anjou et souhaite que ces moments restent gravés dans notre mémoire collective comme un grand moment de notre histoire.

Bon anniversaire Anjou!

Lise Thériault
Députée d'Anjou et ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

Québec 



Message du maire de Montréal



Cinquante ans, c'est jeune pour une collectivité, même à l'échelle du nouveau monde. Mais en cinq décennies seulement, Anjou a réussi à se définir une personnalité, à créer un milieu de vie à la fois agréable et stimulant pour sa population, tout en se dotant d'un parc industriel imposant et performant.

Anjou a ainsi joué un rôle très important dans le développement de l'Est de Montréal et donc de l'ensemble de l'île de Montréal. Je suis heureux d'avoir l'occasion de féliciter les femmes et les hommes qui ont assuré la réussite d'Anjou et continueront, je n'en doute pas, à faire tout en leur pouvoir afin que leur arrondissement continue à se démarquer pour le meilleur. C'est maintenant avec et pour eux que nous travaillons à consolider l'avenir de Montréal pour qu'il soit le plus brillant possible. Je sais déjà qu'avec leur concours nous mettons toutes les chances de notre côté d'atteindre notre objectif.

Bon 50^e à l'ensemble des Angevines et des Angevins!

A handwritten signature in dark ink, reading "Gerald Tremblay".

Le maire de Montréal,
Gérald Tremblay

Conseil d'arrondissement



Luis Miranda
Maire de
l'arrondissement d'Anjou



Andrée Hénault
Conseillère de ville pour
l'arrondissement d'Anjou



Rémy Tondreau
Conseiller d'arrondissement
District Est



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest



Michelle Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Message du maire d'Anjou



*Chères lectrices,
Chers lecteurs,*

C'est un privilège pour moi, tout autant qu'un honneur d'ailleurs, que de pouvoir en quelque sorte préfacier le présent ouvrage. J'ai la certitude qu'il fera sa marque sur la scène municipale à l'échelle du Québec.

Permettez-moi d'abord de remercier mes collègues du conseil d'arrondissement de leur appui inconditionnel et de leur collaboration précieuse à la publication d'un tel ouvrage. Et j'ai nommé M^{mes} Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement d'Anjou, et Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, ainsi que MM. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, et Rémy Tondreau, conseiller d'arrondissement, district Est.

Je veux rendre hommage au conseil d'administration de la Corporation du 50^e anniversaire d'Anjou. Grâce à ses membres qui ont agi bénévolement et dont on peut louer l'esprit d'initiative et le savoir-faire, la communauté angevine a fêté dignement Anjou, de façon épisodique, tout au cours de l'année 2006. Sous la présidence de M. Denis Risler, le conseil d'administration était formé de M^{me} Madeleine Tremblay, vice-présidente et M. Daniel Hébert, trésorier, ainsi que M^{me} Hélène Bouchard, et MM. Jean-Pierre Paquette, Jacques Rioux et André St-Laurent. Au nom des citoyennes et des citoyens de l'arrondissement d'Anjou, je vous dis à tous mille mercis.

Laissez-moi aussi nommer les membres honoraires de la Corporation du 50^e anniversaire d'Anjou. Ce sont MM. Hervé Bourcheix, Rodger Brulotte, Vincent Damphousse, Lionel Gauvin, Jacques Laflèche, Sébastien Nadeau et Jean-Marc Rouleau. Ces figures qui gravitent autour du monde municipal angevin ont toutes été, sans conteste, des propagandistes avertis de notre cinquantenaire. J'adresse également des remerciements à nos partenaires, soit le centre commercial Galeries d'Anjou et la Caisse populaire Desjardins d'Anjou.

Je ne peux passer sous silence la beauté et la qualité du travail réalisé par M. André St-Laurent qui a signé les décors de l'aréna Chaumont où ont eu lieu la plupart des réjouissances. Les Angevines et les Angevins en garderont un merveilleux souvenir.

Il me faut féliciter le concepteur du logo du 50^e anniversaire d'Anjou. Il s'agit de M. Jocelyn Chevalier qui a remporté le premier prix d'un concours lancé pour la circonstance par l'arrondissement d'Anjou auprès de la population.

Nous trouvons dans les pages qui suivent l'histoire d'Anjou. Écrite pour la première fois, vous verrez comme elle est intéressante, captivante même, et riche d'enseignement sur notre héritage du passé. Notre histoire nous est racontée par M. François Hudon, historien, que la communauté angevine ne remerciera jamais assez d'avoir autant soigné la présentation de son travail et d'y avoir accordé les menues attentions qui font en sorte de susciter continuellement notre plaisir de lire.

Je veux témoigner ma reconnaissance à M. Michel Landry, secrétaire du conseil d'arrondissement, qui a volontiers consenti à apporter un regard critique sur l'œuvre de l'historien et à lui fournir son aide pour vérifier l'exactitude des informations relatant les faits saillants et les événements mémorables de l'histoire d'Anjou. Il me faut également souligner le travail remarquable de M^{me} Micheline Risler qui a assumé avec beaucoup d'énergie la coordination de toutes les étapes concernant les pages de l'album souvenir réservées par les familles, les organismes et les gens d'affaires.

À tous ceux et celles que je n'ai pas nommés et qui, dans l'ombre, ont collaboré à l'organisation des fêtes du 50^e anniversaire de fondation d'Anjou, merci infiniment. Vous êtes un maillon important de la chaîne qui unit les uns aux autres les membres de la grande famille angevine.

Découvrez dans cet ouvrage des familles, des organismes bénévoles, des commerçants et des gens d'entreprises qui nous livrent une parcelle de leur bonheur d'être à Anjou.

En cette année 2006, nous aurons festoyé, nous aurons fait d'heureuses retrouvailles entre voisins, nous aurons consolidé notre attachement à la communauté angevine et semé les graines d'un partage fécond entre Angevines et Angevins dans les années à venir.

Puissent les générations qui nous suivent aimer Anjou autant que nous.

Luis Miranda
Maire de l'arrondissement d'Anjou, Novembre 2006

Président du comité



Dès nos premières rencontres en tant qu'administrateurs de la Corporation du 50^e anniversaire d'Anjou, l'édition d'un album souvenir nous est apparu comme une activité incontournable. En février 2005, une entente était conclue avec l'éditeur et quelques mois plus tard, nous retenons les services d'un historien pour écrire la première partie de l'album, soit l'histoire des cinquante ans d'Anjou. Pour la deuxième partie, nous avons demandé aux familles, aux organismes et aux gens d'affaires d'Anjou de réserver une ou plusieurs pages pour souligner les événements importants de leurs vies avec photos appropriées, tous ces témoignages faisant également partie de l'histoire d'Anjou.

Au nom de tous les administrateurs de la Corporation, je tiens à remercier tous les gens qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cet album souvenir. Merci à notre historien, monsieur François Hudon, pour son travail de recherche et d'écriture; merci aux employés municipaux pour leur grande collaboration et leur continuelle disponibilité; merci aux représentants de l'album pour leur implication et leur travail de sollicitation auprès des gens d'Anjou; merci finalement aux familles, organismes et gens d'affaires qui, par leur participation, ont enrichi notre grande histoire et contribué financièrement à la réalisation de ce bel album souvenir.

Finalement, on ne saurait passer sous silence le travail exceptionnel de Madeleine Tremblay et Micheline Risler dans toutes les étapes menant à la réalisation de ce projet exceptionnel. Elles ont toutes les deux porté le flambeau pendant plus d'une année et investi des centaines d'heures de bénévolat pour mener le bateau à bon port : cueillette de renseignements, recherche, rédaction et correction des textes des participants, planification des pages, coordination avec l'éditeur... Mille mercis à Mado et à ma sœur Micheline pour la détermination, la patience, la rigueur, l'énergie, l'écoute et beaucoup de doigté dans la gestion de plusieurs dossiers complexes.

Nous leur devons toute notre reconnaissance.

Le contenu de cet album souvenir est un témoignage vivant de notre communauté nous faisant revivre les grands moments de notre histoire. Bonne lecture !

A handwritten signature in black ink, reading "Denis Risler". The signature is fluid and cursive.

Denis Risler,
président
Corporation du 50^e anniversaire d'Anjou

Première partie

Histoire d'Anjou, 1956-2006 : La banlieue-modèle à Montréal

*François Hudon
Historien Ph. D.*

Remerciements



Plusieurs personnes ont été impliquées dans le processus ayant conduit à la publication de cette histoire d'Anjou. L'auteur tient à leur adresser toute sa reconnaissance ainsi qu'à les assurer de la fidélité de son souvenir. Tout d'abord, merci à Denis Risler et Madeleine Tremblay, président et vice-présidente de la Corporation du cinquantième anniversaire d'Anjou. Ce comité a été responsable de la matérialisation de l'album du cinquantenaire, incluant cette partie historique. Denis Risler a tenu à confier ce mandat à un historien de formation, afin que le produit final respecte les règles de l'art. Quant à Madeleine Tremblay, son rôle en a été un à la fois de relationniste et d'assistante. Très impliquée à Anjou, ses contacts ont permis d'ouvrir des portes qui seraient peut-être restées fermées et des avenues négligées autrement. Motivée et comptant peu son temps, sa collaboration s'est avérée aussi discrète qu'efficace.

Au Service des archives de l'arrondissement Anjou, la contribution du greffier et archiviste Michel Landry s'est avérée tout aussi utile. Mémoire éléphantinesque, soucieux du détail frôlant la manie et passionné d'histoire, travailler à son contact a permis de démêler des problématiques complexes tout en échangeant sur des préoccupations historiques communes. Merci donc à lui, de même qu'au personnel travaillant avec lui, au quotidien: Suzanne Barrette, Aline Boulé, Sonia Brault, Nicole Caron, Christine Haddad, Lise Ouimet, Marie-Thérèse Stephen et Johanne Tremblay, qui ont toutes accueilli l'auteur, au fil de ses visites, et volontiers répondu à ses demandes, dans le cadre de son travail.

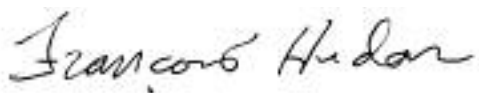
Il faut remercier de leur collaboration le personnel de la bibliothèque Jean-Corbeil qui a ouvert ses portes à l'auteur afin de compléter ses recherches sur l'histoire d'Anjou. Merci donc à Sylvie Christin, Yvan Filion, Magdalena Michalowska, Céline Morin et Odette Régimbald, entre autres. Merci également à la communauté religieuse des Sœurs Grises, qui ont ouvert leurs archives et permis la reproduction de documents pertinents.

À la caisse populaire Desjardins d'Anjou, l'auteur tient à remercier Daniel Hébert, directeur général, membre de la Corporation du cinquantième anniversaire, responsable de la gestion financière du projet d'histoire. Ses conseils précieux, ses commentaires judicieux ont rendu son contact encore plus agréable. L'auteur tient également à remercier l'équipe du bulletin *Regards sur Anjou* pour leur collaboration et la qualité de leur travail: Aline Boulé, Paul de Grandmont, Guylaine Germain, Jean Leclerc. De même, merci à Micheline Risler et Madeleine Tremblay, qui nous ont donné accès aux textes proposés par les familles et organismes variés, afin d'éviter des contradictions malencontreuses. Nos remerciements s'adressent également à l'endroit d'André Christin, de la firme d'urbanistes du même nom, pour les cartes à grande échelle dont il nous a aimablement donné copie peu avant d'aller sous presse.

Un merci particulier doit être accordé à toutes les personnes qui ont accepté de nous accorder une entrevue afin d'éclairer des problématiques particulières ou pour livrer leur témoignage d'une vie passée à Anjou. Provenant de tous les horizons et d'âges variés, leur témoignage a permis d'apporter l'expérience de *survivants*, par le recours à l'histoire orale. Certaines de ces personnes nous ont également remis des documents écrits ou photographiques. Merci donc à Rollande David, Claude Denault, Lucien Deraspe, Andrée Hénault, Michel Landry, Gilles Laplante, Léonce Maltais, Yvon Mathieu, Luis Miranda, Jean-Pierre Paquette, Richard Quirion, Denis Risler, André Saint-Laurent et Raymond Vanier.

Merci à nouveau à Michel Landry, Denis Risler, Micheline Risler et Madeleine Tremblay qui ont accepté de consacrer une partie importante de leur temps à la tâche ardue et ingrate que constitue la révision du manuscrit. Leurs suggestions et corrections ont grandement ajouté au produit final et apporté un éclairage plus adéquat sur certaines problématiques soulevées dans le texte. Il est cependant bien entendu que l'auteur demeure seul responsable des erreurs qui, malgré tout, figureraient dans le texte.

Enfin, un merci tout spécial à Denis Plante, archiviste, anciennement du Service des archives de l'Université de Montréal, qui, à nouveau, à l'aube de ce projet d'histoire, a su témoigner de façon tangible son amitié



François Hudon Ph. D

Chapitre 1

*Bien avant la fondation
d'Anjou en 1956*



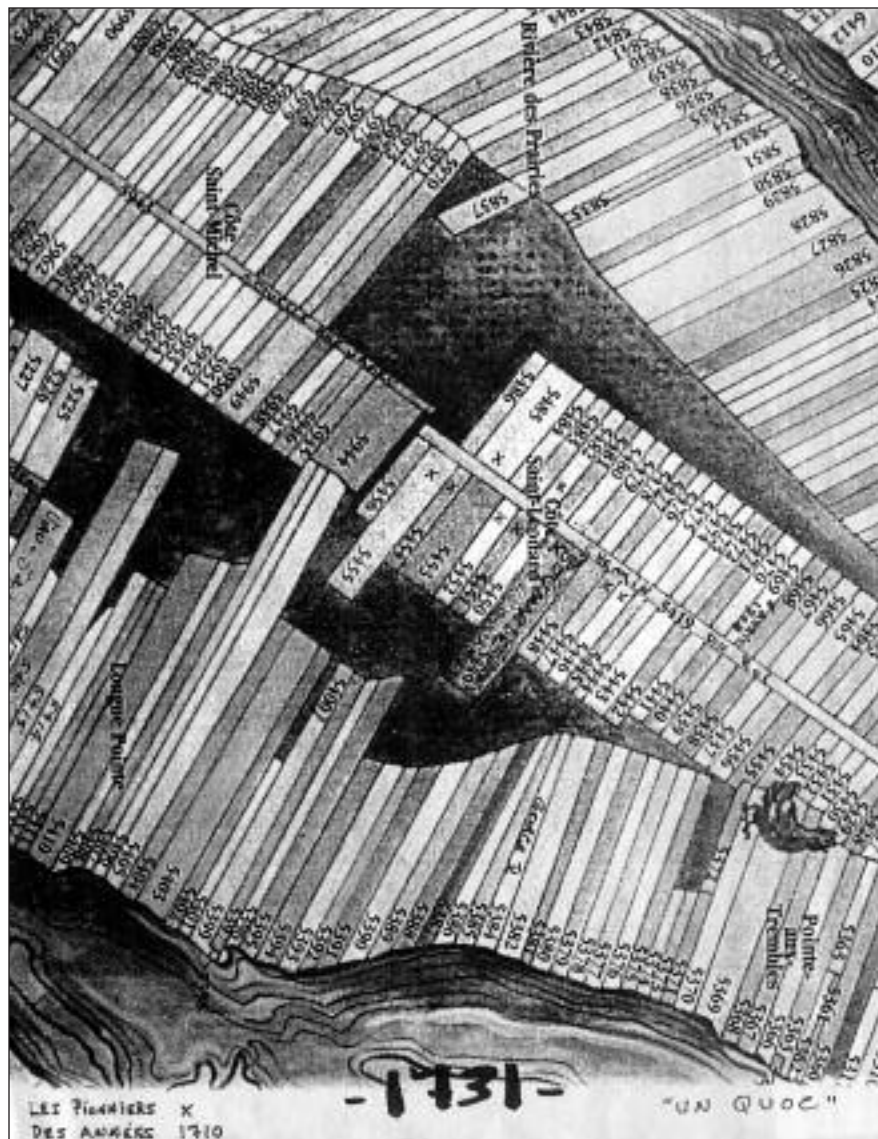
50^{Ans}
Anjou
1956 - 2006

Maison ancienne d'Albert Léonard, située boulevard Les Galeries d'Anjou, au sud-est du boulevard Métropolitain. *Source : Raymond Vanier*

1642-1845: Ouverture à la colonisation

Le peuplement de l'île de Montréal s'est d'abord effectué sur ses rives, en bordure du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies. Ce premier abordage de la future métropole du Canada était logique, compte tenu des moyens de communications de l'époque. La forêt dense, la montagne ombrageuse, l'éventuelle menace que constituait la présence amérindienne sont autant de facteurs pouvant rebuter les premiers colons à pénétrer vers l'intérieur. Pourtant, la beauté de l'île, la variété des essences d'arbres observée et les fruits divers que l'on y retrouve sont invitants, tentants. À compter des années 1670, les Sulpiciens, seigneurs et propriétaires de l'île de Montréal depuis 1663, entreprennent la concession de terres à l'extérieur de Ville-Marie, en vue de la construction de forts de défense et du peuplement de l'île. Peut-être davantage susceptible à l'exposition aux attaques, le sud-est de l'île retient leur attention et, par souci de sécurité, des fiefs sont concédés à d'anciens soldats là où s'érigeront plus tard la Longue-Pointe et la Pointe-aux-Trembles.

Dès lors, les plus anciennes paroisses à peupler l'île de Montréal sont situées sur les contours qui en définissent la forme, sur les rivages et les plus petites îles au pourtour, non-obstant les rapides qui faisaient obstacle à la navigation des bateaux. Dans sa partie est, l'on note la fondation de la paroisse Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles en 1674. Puis, en 1687, c'est la paroisse Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies qui est créée. La même année, au nord, trois des fils du défricheur Décarie obtiennent une terre d'où émergera la future ville de Saint-Laurent. De l'autre côté de la rivière des Prairies est érigée la paroisse Saint-François de Sales de l'île Jésus en 1702, dans la future ville de Laval. Un peu plus tard, vers 1719, du côté du fleuve, la mission Saint-François d'Assise voit le jour à la hauteur de la Longue-Pointe, cette fois.

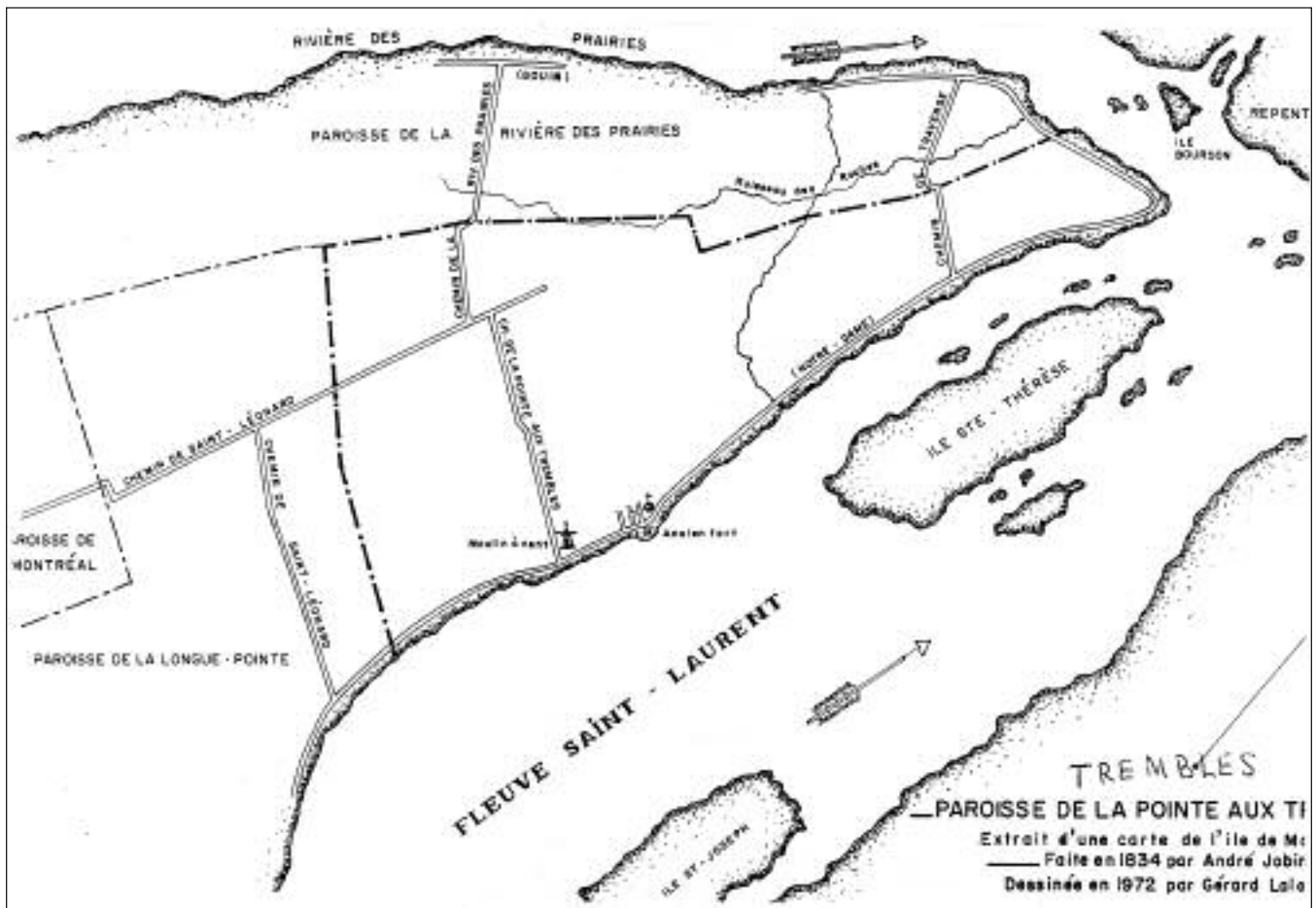


Carte de Côte Saint-Léonard (vers 1700). Source : Bernard Côté

Cette situation se reproduit du côté ouest de l'île. Dès la fondation de ces emplacements, des colons entreprennent le peuplement. Tout en s'installant, ils érigent une chapelle sommaire, future église paroissiale, en attendant la venue du premier curé. Des missionnaires itinérants passent à l'occasion, procédant aux baptêmes, mariages et sépultures survenus chez les colons isolés. Rappelons que dès 1615, en présence de Samuel de Champlain, le père récollet Joseph Le Caron a célébré la première messe en Nou-

velle-France, sur les rives de la rivière des Prairies.

Vraisemblablement, ce n'est qu'après avoir entrepris la naissance de la jeune colonie et s'être imprégnés à la fois des odeurs et points de repère nécessaires, que les plus intrépides ont cherché à découvrir les ressources contenues dans l'arrière-pays, ainsi que les chemins pour y accéder. Malgré l'absence d'Amérindiens à l'arrivée du Sieur de Maisonneuve en 1642, ceux-ci avaient laissé des sentiers et des pistes que les Européens ont

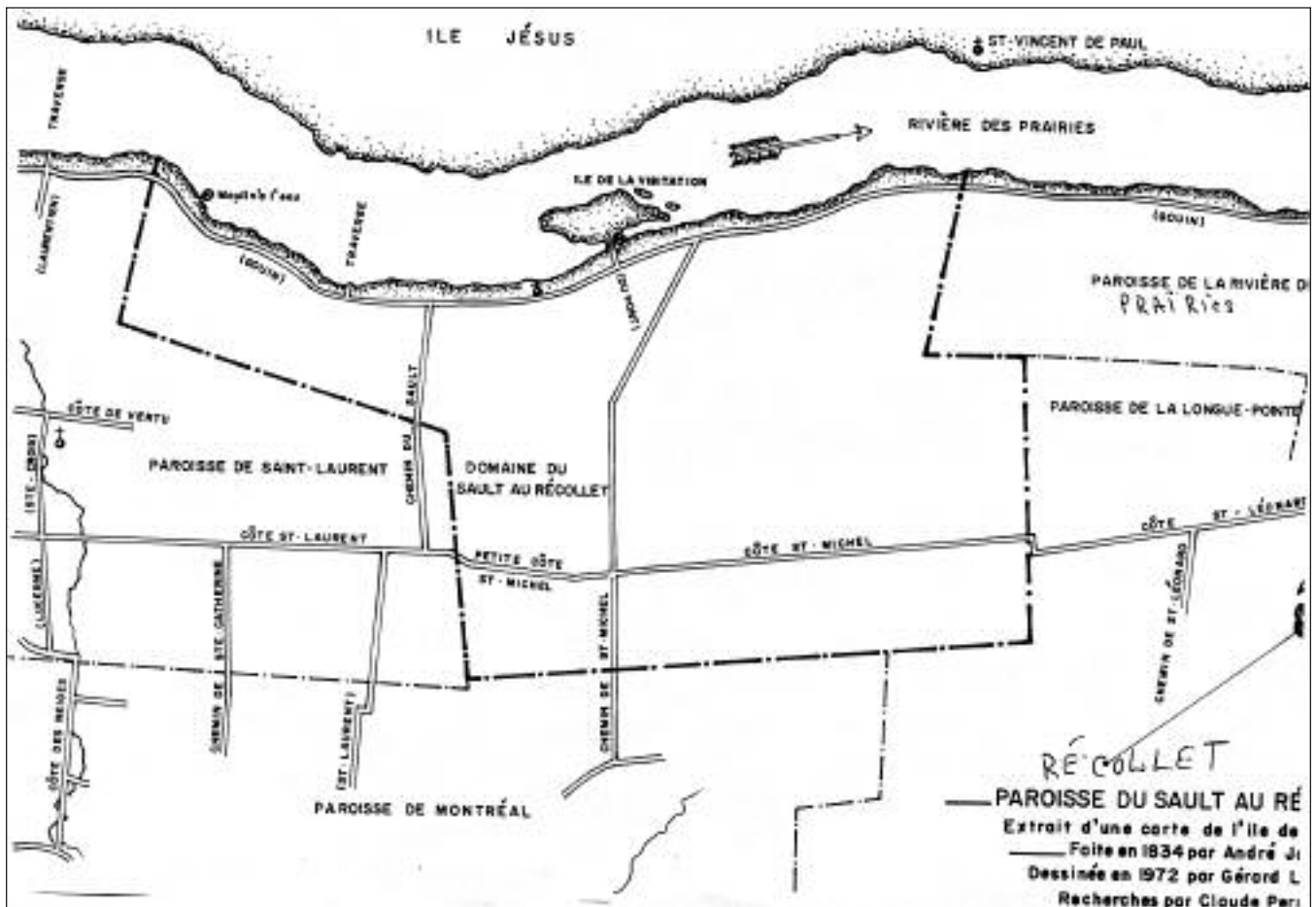


Paroisse de la Pointe-aux-Trembles (1834). Source : Anjou

empruntés en direction de destinations bien ciblées, ou encore en suivant le cours de ruisseaux partant dans toutes les directions. À la façon des coureurs de bois qui étaient attirés par la vie sauvage, la liberté et les gains que pouvaient procurer la traite des fourrures, certains habitants d'abord établis dans Ville-Marie, où pendant longtemps la population sera réduite à la portion congrue et livrée à la merci des nations amérindiennes ennemies, en viennent à opter pour la vie recluse et sédentaire que permet l'éloignement, voire l'isolement, en des endroits dispersés de l'île que permettaient d'accéder ces sentiers primaires. Une fois le déboisement accompli, là se trouvent des terres arables au sol vierge s'offrant à la culture du sol, à l'abri des attaques guerrières subites.

C'est ainsi qu'un premier réseau de routes se constitue et s'étend, progressivement. Sommairement décrit, ce réseau en vient à tisser l'île d'intersections qui sont à l'origine des plus importants axes routiers de Montréal, dont nombre de rues et voies telles que nous les connaissons aujourd'hui. Des côtes sont ouvertes au fil du développement de l'île, dans le sens est-ouest. Pour y accéder, des sentiers appelés montées permettent de les rejoindre, formant ainsi un damier. Mentionnons, à titre d'exemple, les Côte-des-Neiges, Côte-Vertu, Côte-Saint-Michel, Côte-Saint-Léonard, Côte-de-la-Visitation; montée Papi-neau, montée Saint-Laurent, etc. Ces voies jouaient le rôle des rangs et des lignes dans la campagne québécoise. De ces intersections émergent d'abord

des paroisses, qui deviendront des villages et, finalement, des municipalités autonomes. À compter du 18^e siècle, ce sont les terres à l'intérieur de la partie est de l'île dont on entreprend la concession. C'est le cas dès le printemps 1707, à un endroit que les Sulpiciens baptisent Côte Saint-Léonard, en hommage au Sulpicien d'origine française, Léonard Chaigneau (1665-1711), qui contribue au développement du futur village. De là, un chemin appelé des Deux-Rivières, Broadway aujourd'hui, relie la Côte-Saint-Léonard aux villages de Pointe-aux-Trembles et de Rivière-des-Prairies. Toujours en 1707 est ouverte la montée Saint-Michel, un des premiers chemins à relier les côtés sud et nord de l'île : « Le voyageur partant de la ville emprunte le chemin Papi-



Paroisse de Sault-au-Récollet (1834). Source : Anjou

neau vers le nord pour atteindre celui de la Côte-de-la-Visitation, aujourd'hui boulevard Rosemont; le long de cette route sinueuse, aussi appelée la Petite-Côte, il y a des maisons de ferme [...] Quittant ce chemin, le voyageur s'engage dans la montée Saint-Michel. Sur le parcours, il croise des charretiers transportant vers la ville de la pierre, du sable et de la chaux. À la hauteur du chemin de la Côte-Saint-Michel, aujourd'hui rue Jarry, il traverse un petit hameau, sorte de relais à mi-chemin entre Montréal et le Sault-au-Récollet. Il y a là des forges où, au besoin, il peut faire réparer sa voiture et ferrer son cheval; on y voit aussi des carrières de pierre et des fours à chaux. »¹

De sorte qu'indépendamment des développements de la Ville-Marie



Paroisse de la Longue-Pointe (1722). Source : Bernard Côté



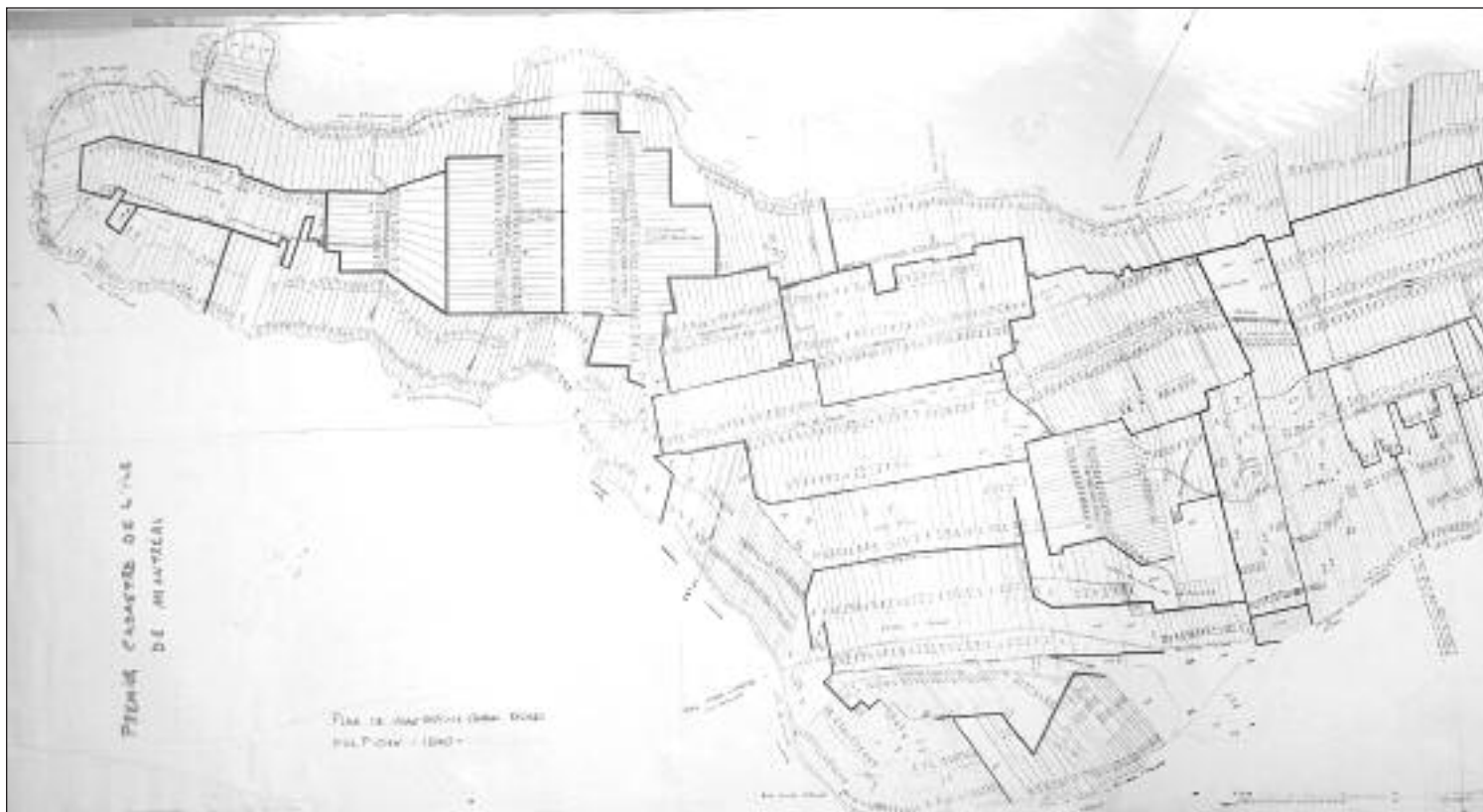
Archipel de Montréal au 18^e siècle. Source : Bernard Côté

naissante, située dans ce qui deviendra le Vieux-Montréal actuel, quelques communautés prennent forme et essaient à l'intérieur même de l'île découverte par Jacques Cartier. Il faudra cependant beaucoup de temps avant que ces îlots de population ne se suffisent à eux-mêmes. Ainsi, à une époque où la religion dicte les règles de vie de la population et demeure incontournable, la messe du dimanche oblige les habitants disséminés à couvrir de longues distances, été comme hiver, pour se rassembler dans l'église Notre-Dame, seule église de toute l'île concédée aux Sulpiciens en 1663. C'est

pour pallier cette réalité que des paroisses catholiques sont érigées bien souvent en même temps que la fondation des villages. De même, bien avant le pont Victoria reliant Montréal à la rive sud, un premier service de traversier est mis en fonction entre les deux îles Jésus (Laval) et de Montréal par Christophe Viau, à la hauteur de ce qui deviendra le village de Viau à Laval. Plus tard, un autre service de traversier est établi entre les deux rives de la rivière des Prairies, par François Plouffe, à l'endroit où naîtra plus tard l'Abord-à-Plouffe. Encore plus tard, en 1834, Pascal Persillier dit Lacha-

pelle, entrepreneur et meunier au moulin du Gros-Sault, érige un pont couvert en bois à la hauteur du pont du même nom aujourd'hui. Ces premières structures de transport, en direction du nord, témoignent de l'activité déjà accrue et diversifiée de cette partie de l'île (bois et fourrures provenant de la forêt laurentienne) et d'un début de réseau routier carrossable.

Un nouveau pont en bois, le pont Viau, est construit par le cultivateur Pierre Viau, à l'endroit où il se trouve toujours aujourd'hui, remplaçant l'ancien traversier. Il constitue le point d'arrivée d'un ancien chemin, aujourd'hui



Premier cadastre de l'île de Montréal (1820). *Source : Bernard Côté*

d'hui la rue Lajeunesse, conduisant vers la ville. Des barrières à péages ponctuent cette route afin de défrayer le coût de son entretien. À la jonction d'un autre chemin, celui du Bord-de-l'Eau, dans l'axe est-ouest, prend naissance un hameau que l'on surnomme déjà *Back River* selon l'expression utilisée par les Anglophones pour désigner la rivière des Prairies.

À compter de 1836, Montréal est érigée en diocèse. Au nombre de trois, les paroisses du diocèse situées du côté est sont alors Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie du Sault-au- Récollet, et Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies. Depuis 1845, les paroisses ont la possibilité de se constituer en municipalités et plusieurs s'en prévalent dès cette même année. Elles tirent profit du nouveau code municipal, afin de pouvoir mieux s'organiser alors que plusieurs d'entre elles connaissent une expansion et

veulent s'accroître. C'est le cas des paroisses suivantes pour la partie est de l'île dès 1845: paroisses de Saint-Laurent, du Sault-au-Récollet, de

Rivière des Prairies, de l'Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles, de Saint-François-d'Assise, à Montréal; mais aussi les paroisses Saint-Fran-



Attelage de chien: moyen de transport utilisé couramment par les jeunes pour se rendre à l'école. *Source : Raymond Vanier*



çois de Sales, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Martin, Sainte-Rose et Sainte-Rose Ouest de l'île Jésus (Laval aujourd'hui).

1845-1945 : Municipalisation

Après 1845, de nouvelles paroisses voient le jour et d'anciennes deviennent des municipalités. La population augmentant, il faut scinder une ancienne paroisse afin d'en ériger d'autres où s'installeront de nouvelles fermes. Ainsi, sont ouvertes et érigées canoniquement les paroisses La Nativité-de-Marie-d'Hochelaga et Sainte-Marie par détachement de la paroisse Notre-Dame à Maisonneuve, en 1867. En 1875, c'est au tour de la paroisse Sacré-Cœur à voir le jour par détachement de celle de La-Nativité-de-Marie, encore à Maisonneuve. Ailleurs, le développement atteint un nouveau palier. Ainsi, dans le secteur de Bordeaux, à l'ouest de Saint-Léonard, des entrepreneurs acquièrent la

ferme Jubinville afin d'y construire des résidences. L'on assiste alors au début du phénomène d'urbanisation qui s'est étendu d'abord lentement puis plus rapidement par la suite, entraînant progressivement la disparition du caractère rural du paysage montréalais. Ainsi, au cours des années 1860 et 1901, la population de Montréal et au pourtour (villes et villages constitués entourant immédiatement Montréal) passe de 100 723 à 324 880 habitants.² Ce phénomène est alimenté par celui de l'industrialisation, soit l'apparition de façon désordonnée, mais soutenue, de manufactures et d'usines de toutes sortes, contribuant à développer l'essor économique de la ville et des environs : industries de l'alimentation, du vêtement, du fer et de l'acier, du matériel roulant, entre autres. De sorte qu'à la fin du 19^e siècle, la production manufacturière de Montréal compte pour la moitié du total du Québec, devenant la métropole du Canada.³

Toutes ces jeunes municipalités, plus ou moins éloignées de Montréal, connaissent elles aussi une progression, mais plutôt indépendante les unes des autres, ce qui n'est pas sans conséquences : « Ces petites municipalités sont habituellement créées par

une poignée de promoteurs fonciers qui veulent mettre en valeur les terrains qu'ils possèdent. Ils obtiennent à cette fin la création d'une petite ville, ce qui leur permet de mieux contrôler le conseil municipal. Par une politique d'exemptions de taxes ou de dons en argent, ils attirent des entreprises dont les employés deviennent les résidents de la nouvelle ville. Bénéficiant eux-mêmes d'importantes exemptions fiscales, les promoteurs lancent des projets de développement que la municipalité finance au moyen d'emprunts ; le fardeau de ceux-ci retombe en définitive sur les petits propriétaires et les locataires. Après quelques années, ou quelques décennies, la municipalité est lourdement endettée et l'annexion à Montréal apparaît comme la solution à ces problèmes financiers. »⁴ En réaction, s'amorce un mouvement d'annexions municipales, à compter de 1883, qui s'étend jusqu'au début du 20^e siècle : non moins de 19 municipalités autour de Montréal fusionnent avec cette dernière en une douzaine d'années.⁵ Montréal accepte l'alourdissement de sa dette en échange de l'agrandissement de son territoire

Alors que se produisent ces phénomènes d'industrialisation et d'urbani-



Maison de Philias Vanier, 8370 chemin Saint-Léonard. Source : Raymond Vanier



Première famille ancestrale: Maria Guay, Rita, Rolland, Roger, Osias David. Source : Osias David

sation dans la ville de Montréal et de sa périphérie immédiate, tout le territoire situé au nord de l'avenue des Pins et à l'est de la municipalité de Maisonneuve échappe encore à ces courants, pour le moment. L'aspect boisé, non-développé, ou encore le caractère rural, prédominant entièrement et les maisons sont isolées et espacées le long d'allées et de chemins peu fréquentés; les premiers réseaux de chemins de fer et de tramways rompeurs d'isolement ne rejoignent pas encore la partie est de l'île. Quelques changements se produisent néanmoins. Le 21 novembre 1885, la paroisse Saint-Léonard-de-Port-Maurice est érigée canoniquement suite au détachement de celles de Sault-au-Récollet et de la Longue-Pointe, où sera plus tard érigée Ville Saint-Léonard. Nommée ainsi par Mgr Fabre, évêque du diocèse de Montréal, elle perpétuait le souvenir de saint Léonard, canonisé en 1867 et originaire de Porto-Maurizio, en Italie. Portant également le nom de Saint-Léonard, un chemin traverse ce territoire et conduit aux limites de la municipalité. Un premier curé résident est nommé l'année suivante alors que les registres de la paroisse Saint-Léonard-

de-Port-Maurice sont ouverts. Comme bien d'autres auparavant, la municipalité érigée civilement en 1885 est constituée en municipalité dès 1887 et une première église paroissiale est inaugurée en 1889. La gestion au quotidien pour les édiles municipaux concerne alors « les aubergistes qu'il faut menacer, les ruisseaux à redresser, les taxes à prélever », sans oublier l'entretien des chemins, particulièrement en hiver et au printemps.⁶

Quelques paroisses et municipalités prennent naissance suite à l'implantation d'une compagnie ou d'une communauté religieuse, donnant beaucoup d'emplois et un essor soudain aux endroits concernés. C'est ce qui est arrivé au milieu du 19^e siècle alors que les Sœurs de la Providence ouvrent dans le sud-est de l'île de Montréal l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu pour les aliénés, le futur centre hospitalier Louis-H.-Lafontaine, au sud des limites de l'arrondissement d'Anjou actuel. Le territoire de l'hôpital devient paroisse en 1873, puis municipalité en 1898. Isolé au milieu de la campagne, sur un immense territoire, Saint-Jean-de-Dieu jouit alors d'une autonomie complète: « On y trouve tous les services nécessaires à l'institution psy-

chiatrique: 750 arpents de terre en culture, 74 vaches à lait, 36 chevaux qui assurent le transport vers Montréal, des granges, étables, silos, écuries, des ateliers de tissage pour vêtir les malades, une buanderie, une boulangerie, un abattoir, etc. »⁷ Au début du 20^e siècle, le quartier Rosemont prend naissance au nord-est de la ville de Montréal, suite à l'implantation des usines Angus du chemin de fer Canadien-Pacifique. Tout autour des bâtiments de la compagnie sont lotis les terrains sur lesquels seront construits les logements des ouvriers du Canadien-Pacifique et de leurs familles: « En 1904, l'ensemble couvre une superficie de 47,86 hectares, regroupant 68 bâtiments: ateliers, moulin à bois, magasin, école d'apprentis, hôpital, poste de pompiers [...] À l'entrée des usines rue Rachel, l'édifice administratif surmonté d'un toit à pavillon coupé de frontons triangulaires, se démarque des autres bâtiments généralement à un seul niveau comme l'exige l'industrie lourde. »⁸ Saint-Jean-de-Dieu et les usines Angus sont des cas à part, mais, fréquemment, les intersections de chemins principaux, la présence de carrières et de moulins ou de cours d'eau sont propices à l'éclosion de hameaux destinés à se développer.

Vers la pointe est de l'île, de nombreuses familles de vieille souche cultivent la terre ancestrale de génération en génération, telles les familles Beaudry, Desroches et Gervais, de Pointe-aux-Trembles, et les Vinet, Bernard et Archambault, de Longue-Pointe, par exemple.⁹ À celles-ci s'ajoutent des familles anglophones, Reeves, Marduf, Stevens, dont la présence date de la Conquête. Par ailleurs, la beauté du décor, la tranquillité de la place et la pureté de l'air justifient la présence de résidents *temporaires*. Ainsi: « Des bourgeois de Montréal, tel le riche armateur Hugh Allan, ont commencé à acheter les grandes fermes au bord de l'eau. » La famille Molson, de la brasserie du même nom, possède là une distillerie. « Plus à l'est, le philanthrope Olivier Berthelet fait don aux



Deuxième génération: Roger David, Thérèse Desmarais, fils de Osias et Maria David. *Source : Osias David*



Troisième génération: Zacarie David et Louviena Piché. *Source : Osias David*

frères de la Charité de la vaste propriété où ces derniers élèvent en 1883 la maison Saint-Benoît. D'autres notables font de ces fermes leurs grands domaines de villégiature. Ainsi, George-Étienne Cartier, celui qu'on surnomme le pilier de la Confédération, passe l'été à Longue-Pointe dans sa villa au bord du fleuve. Dans le voisinage, on trouve une petite bourgeoisie d'hommes d'affaires et de politiciens en vue; les Symes habitent le domaine de *Elmwood* et les Cuvilliers celui de *Review Cottage*. Plus éloignée, Pointe-aux-Trembles attire peu les vacanciers. [...] Longue-Pointe rêve à son tour d'expansion alors que s'implante la première grande industrie, la Montreal Locomotive Works. Des cultivateurs de l'endroit, tel Pierre Tétreault, lotissent alors leur terre, ce dernier y fonde en 1907 la municipa-



Ferme située à Anjou: la pleine campagne à quelques minutes de Montréal. *Source : Raymond Vanier*

lité de Tétreaultville. La pointe est de l'île est bientôt l'objet de convoitise de la part des agences immobilières. Vers 1910, plusieurs projets de lotissement naissent simultanément. »¹⁰ De même: « Pierre Tétreault habitait une résidence de quatre étages et de trente pièces, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le parc du même nom. À Pointe-aux-Trembles, ce sont des familles bourgeoises et riches qui se font construire en bordure du fleuve de grandes maisons de campagne. »¹¹ En 1912, la Canadian Vickers, le plus important chantier naval du Canada, s'implante aux limites de Maisonneuve et de Longue-Pointe.¹²

Plusieurs villes avoisinantes sont annexées par Montréal au début du 20^e siècle, constituant l'apogée du mouvement annexionniste de celle-ci. Portés au pouvoir en 1910, ses administrateurs rêvent alors d'une ville à l'image de celle que le futur maire Drapeau s'appropriera lui-même cinquante ans plus tard, et qu'ils appellent le *Greater Montreal*. Les municipalités ainsi fusionnées deviennent des quartiers de la grande ville: Ahuntsic, Longue-Pointe, Rosemont et Tétreaultville en 1910, Cartierville et Sault-au-Récollet en 1916, puis Maisonneuve en 1918; d'autres consolident leur situation et confirment leur statut. Ainsi voit le jour Montréal-Est en 1910, par détachement des municipalités de Pointe-aux-Trembles et de Rivière-des-Prairies. En 1912, ce sont Mont-Royal et Bordeaux qui se détachent de la municipalité de la paroisse Saint-Laurent et deviennent municipalités de ville, puis Saraguay en 1914. La même année et les suivantes concernent le secteur de Saint-Léonard, d'où sera issue Ville d'Anjou longtemps après.

Le 19 février 1914, la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice obtient la permission légale d'établir un Grand Boulevard traversant d'ouest en est les villages et municipalités de Saint-Michel de Laval, Saint-Léonard-de-Port-Maurice, Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies. Il s'agit d'une route directe et droite pas-



Tableau généalogique de Phillias Vanier, une des familles pionnières de la paroisse Saint-Léonard-de-Port-Maurice. Source : Raymond Vanier

sant à travers la partie est de l'île de Montréal, sorte d'autoroute avant la chose, respectant des notions d'hygiène publique et de planification urbaine précoces. Ainsi, aucune manu-

facture, fabrique ou usine quelconque, ni clos de bois, cours à charbon et glaciers ne sont autorisés sur le Grand Boulevard. De même, les maisons d'habitation, de commerce et les



Première maison construite sur le territoire actuel d'Anjou, vers 1915. *Source : Raymond Vanier*

magasins doivent s'implanter à plus de cinq mètres du boulevard, compter au moins deux étages, être construits

en pierres ou en briques, ou en bois lambrissé en pierres ou briques. Ce projet de grand boulevard ne verra pas

le jour mais les planificateurs du futur s'en inspireront au moment de la matérialisation du boulevard Métropolitain, à compter des années '30.

À peine une année plus tard, par une loi adoptée le 5 mars 1915, la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice passe de la juridiction du code municipal à celle de la loi des cités et villes et voit son nom changé en celui de Ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice. Par ailleurs, le tracé du grand boulevard planifié l'année précédente requiert des expropriations de terrains difficiles à réaliser. Dans des cas semblables, plusieurs problématiques peuvent être soulevées. Partisans ou non d'une telle mesure font valoir leurs arguments, souvent teintés ou inspirés par des règlements de compte, des intérêts divergents, des droits acquis, des incompréhensions ou encore des sentiments refoulés. Parfois, les facteurs



École située chemin Saint-Léonard vers 1916. *Source : Raymond Vanier*



Autre ferme sur le futur territoire d'Anjou. Source : Raymond Vanier

invoqués légalement en vue d'un changement d'une corporation municipale tiennent simplement au fait de l'intérêt public. La loi de 1915 autorise les modifications concernant la future route, ainsi qu'elle délimite au couteau les contours de la ville (art. 1) et fixe la composition du conseil municipal et leur durée en poste (un maire et six échevins élus pour deux ans, art. 6). D'ailleurs : « Avec ses 400 habitants [...] on croit que la modification de son statut permettra à la municipalité de se développer plus

rapidement et de se donner les structures nécessaires. Car les services publics offerts à la population sont plutôt minces. »¹⁶

Mais, tous les contribuables de la nouvelle ville ne semblent pas heureux, certains craignant que la construction d'un aqueduc et d'un grand boulevard n'engendre des dépenses considérables. Ainsi : « Un groupe de propriétaires de la côte Saint-Léonard, dirigés par Léon Léonard et Gustave Pépin, fait paraître dans la Gazette officielle de la province de Québec un

avis annonçant qu'ils s'adresseront à la législature pour demander la division de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice pour la partie de la côte Saint-Léonard et autre territoire, qu'elle pourrait s'annexer, former une nouvelle corporation sous le nom de Municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice. Il va sans dire que le conseil de ville, lors de sa réunion du 3 janvier 1916, prend la résolution de s'opposer au projet. Mais ses efforts sont vains, puisque le 16 mars suivant le lieutenant-gouverneur sanctionne le projet de loi. La nouvelle municipalité de paroisse comprendra



Cheval et charrette comme moyen de transport pour les cultivateurs de l'époque. Source : Raymond Vanier

plusieurs lots du cadastre de la Longue-Pointe ». ¹⁷ La nouvelle loi constitue en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, qui devient distincte légalement de la ville de Saint-Léonard du même nom. ¹⁸ Quarante années avant la naissance de Ville d'Anjou, cette loi identifie et démarque le territoire de la future ville, saisi à même celui de la ville de Saint-Léonard et occupant les numéros 410 à 505, inclusivement, du cadastre de la ville de Saint-Léonard. Une des raisons expliquant la fondation de Ville d'Anjou en 1956 est peut-être contenue dans l'article 7 de la loi. Ce dernier concerne la contribution monétaire de la nouvelle paroisse à verser à Saint-Léonard à propos de la confection des *bons chemins* la traversant. La loi indique que cette mesure est valable pendant 39 années à compter de sa sanction royale, ce qui nous amène à l'année 1955, au cours de laquelle est préparé le *bill* donnant naissance l'année suivante à Ville d'Anjou.

Il s'agit d'une époque au cours de laquelle des municipalités voisines optent pour la fusion ou l'indépen-

dance en fonction de leurs moyens ou des intérêts de leurs dirigeants, ou alors les autorisant à procéder à des modifications et à des améliorations de leurs services et pouvoirs. Ainsi, en 1914, deux autres lois prévoient quant à elles un *plan index* de l'ensemble du territoire de la ville de la Longue-Pointe, au sud de Saint-Léonard, de même que la construction d'un système d'égouts, la prolongation de la canalisation de son aqueduc, la complétion du pavage de son chemin principal, la macadamisation de ses autres rues et l'expropriation éventuelle du terrain nécessaire à l'élargissement du chemin principal du village de la municipalité du Sault-au-Récollet, au nord de Saint-Léonard. ¹⁹ Puis, en 1915, obtenant du parlement provincial la transformation de son nom en Ville Saint-Michel, l'ancien village de Saint-Michel de Laval peut dès lors établir un système d'égouts, comprenant un champ d'épuration, compte tenu de son éloignement de tout cours d'eau à proximité, de même que la construction de trottoirs permanents, la macadamisation de rues et chemins publics, ainsi qu'à l'ouverture de nou-

velles rues et à la prolongation de la Montée Saint-Michel. ²⁰ L'année suivante, ville Saint-Léonard obtient l'autorisation d'établir un système d'aqueduc dans les limites de la municipalité. ²¹ En effet : « Au début du siècle, un des problèmes majeurs auxquels doit faire face Saint-Léonard-de-Port-Maurice est l'alimentation en eau. La municipalité ne possède pas de système d'aqueduc ou d'égout, ce qui en retarde l'évolution économique. » Ainsi, par exemple, « le 6 mai 1912, le conseil doit refuser une demande de la compagnie Rockwood Limited, spécialisée dans la préparation des viandes, qui désire établir des entrepôts et des abattoirs sur le territoire de la municipalité. » En 1916, la municipalité peut alors « s'alimenter en eau de façon régulière, sauf que la rigueur de l'hiver pose quelques problèmes. Il arrive souvent que les bornes-fontaines soient inutiles, simplement parce que l'eau y gèle. » ²²

Malgré les améliorations apportées au réseau routier au début du 20^e siècle, peu de familles disposent d'une automobile et le recours à la voiture à cheval est plutôt la norme. De sorte

que la nécessité d'un système de transport en commun s'impose. En vain!! Ainsi: « À sa réunion du 5 février 1917, le conseil de ville se penche sur la question, préconisant aussitôt la formation d'un comité spécial chargé de trouver une solution : « Attendu qu'il est de l'intérêt général de cette municipalité qu'une ligne de tramways soit établie allant de l'ouest à l'est ou sud au nord de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, il est proposé par l'échevin Zénophile Colletterie, secondé par l'échevin Magloire Delorme, que ce conseil se forme en comité spécial, aille en délégation auprès des représentants de la Compagnie des Tramways de Montréal pour lui faire part de ce projet, lui offrant un droit de passage pour l'établissement d'une ligne de tramways. »²³ Encore en 1939, la municipalité ne possède toujours pas de système de transport en commun. Qu'en est-il au sujet de l'éclairage électrique?: « Le 4 juin 1912, le conseil décide de ne plus s'occuper de la question de la lumière électrique *attendu qu'ils ne trouvent pas opportun d'adopter cette mesure maintenant [...]* Les négociations sont de courte durée, pour une fois, car, le 2 novembre 1915, l'échevin Zénophile Colletterie, appuyé par l'échevin Didace Dagenais, fait adop-

ter par les membres du conseil la résolution suivante: Qu'il soit préparé et adopté après avis public donné à cette fin, un règlement accordant à The Montreal Light Heat & Power Company une franchise exclusive de dix années à compter de l'adoption dudit règlement, ce qui sera obtenu. »

²⁴ Quant au téléphone, les familles disposant de ce moyen de communication moderne sont l'exception, malgré que les fils de la compagnie Bell sillonnent le ciel au-dessus de leurs têtes. La qualité du service en constitue peut-être la cause? La situation change néanmoins à compter du début de 1949. Le quotidien *La Patrie* en fait écho ainsi: « À leur réveil, dimanche matin, les abonnés du téléphone desservis par le central de Pointe-aux-Trembles ont été à même de constater un changement plutôt radical dans leur service téléphonique. Pendant leur sommeil, le téléphone était devenu automatique. Vers minuit samedi soir, les maires de quatre municipalités, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est, la ville et la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice s'étaient réunis pour assister à une cérémonie officielle marquant la conversion du centre local à magneto. Le changement a eu lieu effectivement dimanche matin, dix minutes après minuit, et plus de 750

abonnés obtinrent du même coup le nouveau service automatique. »²⁵

Viennent ensuite les *années folles* de la décennie 1920, la crise économique des années '30 et la Deuxième Guerre mondiale, entre 1939 et 1945. Dans les rues des quartiers, la poussée démographique s'accroît ainsi que les services et les entreprises. Le tramway du boulevard Rosemont atteint après 1930 le boulevard Pie-IX, constituant la limite est de la ville. La rue Masson est devenue une artère commerciale animée au cœur d'un quartier populaire: « Au village Saint-Michel, la vie continue comme au siècle précédent. On cultive toujours la belle terre noire de ce coin de l'île. Tôt le matin, les fermiers empruntent la montée Saint-Michel en direction du marché Bonsecours, leurs charrettes remplies de légumes. Le magasin général est le lieu de rendez-vous des villageois et les voyageurs continuent de fréquenter les hôtels de la place. »²⁶ Entretemps: « Au début des années '30, pour lutter contre le chômage et la misère engendrés par la Crise, plusieurs municipalités entreprennent, avec l'aide des gouvernements fédéral et provincial, des travaux d'utilité publique. La ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice en profite pour moderniser son aqueduc et, le 2 novembre 1932, elle adopte un règlement destiné à l'amélioration du système existant et à la construction de nouvelles sections. En vertu de l'article 6, *toute l'eau de l'aqueduc de la ville fournie aux consommateurs sera mesurée au moyen de compteurs et sera payée à un taux uniforme de 0,35 \$ par mille gallons [...]* L'amélioration du système d'aqueduc va de pair avec celle du système d'égout. La ville de Montréal projette donc de construire un égout collecteur pour desservir une partie de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, une partie de la ville de Saint-Michel et des quartiers de Rosemont et Mercier. L'égout, *le plus gros projeté actuellement*, avec ses [cinq mètres] de diamètre, descendra par la rue Dickson et se jettera dans le fleuve à la hauteur de la rue Toulouse. Évidemment, de tels travaux coûtent cher aux contribuables



On n'arrête pas le progrès! Femme au volant d'un tracteur sur une ferme moderne d'Anjou. Source : Raymond Vanier

et, vu la situation économique qui perdure, plusieurs sont incapables de payer la note. À la mi-septembre 1935, le conseil de ville décide de couper l'eau à tous ceux qui n'ont pas payé la taxe d'eau, ce qui ne fait qu'ajouter à la misère de plusieurs. »²⁷

La comparaison du développement résidentiel le long de quelques artères principales montréalaises révèle l'étendue du développement urbain entre les années 1916 et 1945, tel que l'indique la liste suivante :

La crise économique et la Seconde Guerre mondiale entraînent comme conséquence majeure, pour un bon nombre, l'incapacité de construire ou même de rénover, d'améliorer ou de réparer les logements et maisons construits depuis longue date. Durant le premier événement, cela est attribuable à la misère matérielle entraînée par l'appauvrissement de la population. Pour le second, c'est plutôt le rationnement de certains produits comme le métal et le caoutchouc,

matériaux dirigés vers l'industrie militaire (avions, bateaux, bombes, chars d'assaut) et la canalisation des économies des individus vers les bons de la Victoire et les obligations d'épargne, pour financer la participation du Canada dans le conflit mondial. L'impact de ces deux événements, compte tenu de l'augmentation de la population pendant la même période, entraîne l'encombrement des logements dans lesquels plusieurs membres d'une famille élargie sont obligés de cohabi-

PROGRESSION DU DÉVELOPPEMENT DE QUELQUES RUES, PARTIE EST DE MONTRÉAL, 1916-1945

Rue	Année	Progression du développement
Azilda	1916	construit en partie entre les rues Notre-Dame et Normandie, cinq rues au nord de Sherbrooke, quartier Mercier
	1945	aucun changement
Baldwin	1916	(boulevard Laurier alors), construit en partie entre le fleuve et la rue Tiffin, trois rues au nord de Sherbrooke, Mercier
	1945	aucun changement
Côte-Saint-Michel	1916	entre Saint-Hubert et Papineau, sept adresses
	1945	de Saint-Hubert à Iberville, entre Saint-André et Fabre, 8 adresses ; de Des Érables à Iberville, 7 adresses
Crémazie	1916	entre rue Saint-Hubert vers l'ouest jusqu'à la voie ferrée du CPR (quartier Bordeaux/Ahuntsic)
	1945	peu bâti entre boulevard Saint-Laurent est et rue Saint-Hubert (collège Grasset)
Jarry	1916	de rue Saint-André à rue Lajeunesse (quartier Bordeaux/Ahuntsic)
	1945	bâti entre boulevard Saint-Laurent et rue Boyer
Lacordaire	1916	(auparavant Seconde Avenue), de rue Souigny aux limites de la ville (quartier Mercier), 9 adresses après Sherbrooke
	1945	bâti entre Souigny et Rosemont
Langelier	1916	de rue Souigny jusqu'aux limites de la ville, non-bâti
	1945	idem
Montée Saint-Léonard	1916	rien, ni à Côte-Saint-Léonard
	1945	de rue de Boucherville jusqu'aux limites de la ville, rien
Pie IX	1916	rien
	1945	bâti entre le fleuve et la rue Bélanger
Rosemont	1916	bâti entre rue Papineau et les limites de la ville (quartiers Delorimier et Hochelaga)
	1945	bâti entre Marquette et Lacordaire
Sherbrooke	1916	du boulevard Saint-Laurent jusqu'à Frontenac (quartier Hochelaga)
	1945	du boulevard Saint-Laurent jusqu'aux limites de la ville (27 adresses entre la rue Joliette et la rue Mousseau)

Source : Annuaires Lovell, pour les années concernées

ter, le report de l'achat d'une maison ou même des rénovations et agrandissements, malgré des moyens financiers considérablement améliorés comparativement à l'époque de la Crise économique. On peut facilement imaginer que, sitôt le conflit mondial terminé, et après la reconversion de l'économie militaire en économie civile, une ère de prospérité économique sans précédent va enfin permettre à la population urbaine de réaliser les envies et les rêves impossibles à satisfaire jusqu'alors.

1945-1956 : Contexte préalable à la fondation

La première décennie suivant la guerre en sera une de rattrapage dans plusieurs domaines, dont celui de la construction. D'autant plus que l'urbanisation du Québec continue de s'ac-



Nouveau moyen de transport: camion à benne comme autobus! *Source : Raymond Vanier*



Maison de ferme en plein cœur de l'hiver. *Source : Raymond Vanier*

célébrer, après quinze années de privations continues découlant de la crise économique et du conflit mondial. Ainsi : « Le cas de Montréal est typique de ce qui se passe un peu partout dans la province. De 1946, première année complète de l'après-guerre, à 1952, il s'y construit 10 000 maisons par année, soit l'équivalent d'une ville comme Sorel. À ces constructions s'ajoute un développement considérable dans d'autres municipalités de la région métropolitaine : Ville LaSalle, Ville Saint-Laurent, Ville Saint-Michel connaissent un essor comparable. À Montréal même, le développement se fait dans plusieurs quartiers à la fois. Ailleurs, des quartiers qui ne comptaient que de petits îlots d'habitation, comme ceux de Rosemont, Mercier et Villieray voient des maisons pousser comme des champignons et occuper la grande majorité des terrains disponibles. S'il est vrai que quand le bâtiment va, tout va, alors tout va bien dans des quartiers comme Cartierville, Ahuntsic et Nouveau-Bordeaux. Ces quartiers à population clairsemée (celle du Vieux-Cartierville pouvait se chiffrer par centaines) accueillent rapidement des milliers de nouveaux propriétaires et locataires. Là où il n'y avait que de vastes champs apparais-

sent de nouvelles rues bordées tantôt par des maisons unifamiliales, tantôt par des duplex et des triplex. »²⁸ Ce sera le cas à Anjou également. De même : « De 1945 à 1952, un citoyen de Montréal pouvait acheter une maison à *lui* pour une somme variant entre 8000 et 13 000\$, sa taxe d'eau ne dépassait pas 50\$. Mieux encore, il pouvait, dans certains cas, bénéficier d'une subvention du Crédit agricole provincial qui réduisait son intérêt sur l'hypothèque à un taux réel d'environ 2 à 2 ¼ %. Ce qui explique, probablement, le boom de la construction qui a marqué cette période. »²⁹

À Montréal même, le surencombrement et le délabrement des logements devient critique : « En 1950, le président du Comité d'habitations de Montréal évalue à 65 000 le nombre de logis qui manquent pour répondre aux besoins immédiats. Plus de 40 000 familles vivent en chambre. À la veille de mettre un terme à ses activités, la Commission du contrôle des prix reconnaît qu'à Montréal une soixantaine de mille chambres louées étaient occupées par des familles. Toutes les études soulignent l'état d'insalubrité, de saleté et d'encombrement de quartiers entiers de Montréal. Les conséquences sur la santé physique et l'équi-

libre psychique, les taux de criminalité et de délinquance ont été à plusieurs reprises établies. L'insuffisance des politiques et l'urgence d'une intervention massive et adaptée aux besoins québécois sont aussi constamment réaffirmées. Dans la ville de Québec, la situation est aussi déplorable. »³⁰ Rappelons que cet état de fait est attribuable au laisser-aller imposé par les circonstances hors du contrôle des propriétaires et des locataires.

D'autres causes alimentent ce mouvement. Le gouvernement fédéral crée en 1945 la Société centrale d'hypothèques et de logement dont l'activité principale consiste à assurer les prêts hypothécaires consentis par des institutions agréées, favorisant surtout la construction de résidences unifamiliales destinées à la classe moyenne. À cette mesure économique s'ajoutent deux facteurs au moins aussi importants : le Baby-boom, qui donne naissance, littéralement, à la génération la plus marquante du siècle ; et l'étalement du réseau routier et son corollaire, l'augmentation du nombre d'automobiles. Cette urbanisation rapide de toute une partie de l'île de Montréal obligera la ville à prévoir des artères de dégagement. Ainsi : « Entre 1945 et 1955, Montréal procède à quelque 2000 homologations destinées à la réalisation des voies de dégagement axées dans le sens est-ouest. En vertu de ce programme, des rues comme Henri-Bourassa, Sherbrooke, Jean-Talon et Dorchester seront élargies. Dans ce dernier cas, pour illustrer à quel point ces aménagements s'imposaient, signalons que la rue Dorchester, qui va devenir le grand boulevard René-Lévesque d'aujourd'hui, ne mesure alors que 5.5 mètres à l'angle du boulevard Saint-Laurent. Il en est de même de l'ancien boulevard Crémazie, petite chaussée étroite à une voie simple dans chaque direction [...] Dans les villes périphériques, le développement sera différent selon les circonstances locales. Ainsi, des villes comme Verdun, Lachine, Pointe-Claire, déjà largement bâties, connaîtront un taux de



Maison de ferme au beau milieu de l'été. Source : Raymond Vanier

croissance beaucoup moins élevé que celui de municipalités comme Pointe-aux-Trembles, Chomedey, L'Abord-à-Plouffe, Ville Laval et d'autres. »³¹

Néanmoins, une des caractéristiques de ce développement est l'anarchie qui caractérise la banlieue des grandes agglomérations alors que la réglementation varie considérablement d'une municipalité à l'autre. Ainsi : « Au foisonnement des municipalités correspond d'ailleurs le morcellement du secteur de la promotion foncière et de la construction résidentielle, au sein duquel s'activent un grand nombre de petites entreprises. Le fait que les villes québécoises se chargent de la viabilisation des terrains (construction des aqueducs, des égouts et des rues) permet à des entrepreneurs francophones ne disposant que de peu de capital d'être fort actifs dans le champ du développement urbain. Cette situation profite en particulier à une foule de petits promoteurs et constructeurs canadiens-français ou d'origine juive ou italienne. »³² De même : « La gestion municipale est caractérisée par une démocratie tronquée où une partie importante de ceux et celles qui sont touchés par les décisions municipales ont peu de chances de faire entendre leur voix. Les chefs de famille propriétaires ont un poids prépondérant dans le processus politique municipal. Au sein des conseils municipaux, on retrouve un personnel politique traditionnel formé de notables locaux qui gèrent l'espace urbain en étroite relation avec les promoteurs et qui se caractérisent par leur conservatisme en matière sociale. Par ailleurs, on relève un peu partout l'absence de personnel administratif qualifié. Les mœurs politiques sont dominées par le régime du patronage et, sauf dans les grandes villes, les employés municipaux ont rarement une formation adéquate. Il en résulte un véritable laissez-faire municipal où les objectifs de certains particuliers passent avant ceux de la collectivité, sans véritable planification publique de l'aménagement urbain. »³³



Partie d'une ferme située sur ce qui deviendra Anjou. Source : Raymond Vanier

Ce sera le cas à Anjou, comme on le verra.

Les problèmes municipaux de tous ordres de la ville de Montréal se répercutent jusqu'à l'extérieur de ses limites. Les municipalités indépendantes de l'île en ressentent l'impact et, les unes comme les autres, prennent conscience du besoin d'une certaine harmonisation et d'une mise en commun de certains services : « Au cours des années '50, on discute âprement de la nécessité de mettre en place un nouvel organisme de gouvernement métropolitain disposant de pouvoirs plus étendus. Cette question est d'ailleurs débattue à la même époque à Toronto, où le gouvernement ontarien décide de créer une superstructure nouvelle pour gérer le développement métropolitain. D'autres grandes villes canadiennes en font autant à la même époque. À Montréal, en 1952, une commission d'enquête présidée par le juge Rolland Paquette est mise sur pied et remet son rapport en 1955. »³⁴ Parmi les mémoires soumis à la commission, mentionnons celui de la Ligue d'action civique, dont le maire Jean Drapeau était le président, à la fin de 1954. Elle recommande l'établissement d'une seule municipalité dans l'île de Montréal et d'une fédération métropolitaine pour la région. La formule *Une île, une*

ville fait son apparition dès lors. La Commission Paquette, où siègent les maires de municipalités comme Verdun, Outremont, Westmount, Saint-Laurent, ne l'entend pas de cette oreille. Elle publie son rapport en janvier 1955, qui est un compromis : « La Commission admet l'existence et respecte l'autonomie des 36 municipalités de l'île. Mais ces municipalités ont des problèmes en commun, de caractère régional, qu'elles ne peuvent résoudre individuellement (égouts collecteurs, usines d'épuration, transport en commun, uniformité des évaluations). La Commission recommande une organisation métropolitaine de 29 membres, dont 14 désignés par la ville de Montréal, 14 désignés par les municipalités de banlieue et le 29^e par le gouvernement provincial. Le président de la nouvelle Commission présiderait un exécutif de sept membres dont, à part lui, trois représentants de Montréal et trois représentants des banlieues. La Commission, administrant les services intermunicipaux, pourrait aussi servir d'arbitre ou de conciliateur en cas de conflit. »³⁵ Quoique le rapport Paquette n'aura pas de suite, il s'en dégage déjà l'idée d'une communauté urbaine de Montréal qui verra le jour le premier janvier 1970.

Chapitre 2

La banlieue-modèle 1956-1973



50
Ans
Anjou
1956 - 2006

Inauguration des Galeries d'Anjou (1968)

L'histoire d'Anjou n'est pas indépendante de celle de la société dans laquelle elle prend naissance. Au contraire, elle est indissociable de l'histoire plus générale de la province de Québec et elle ne fait pas exception à toute autre institution. C'est pourquoi il est nécessaire, pour chacune des périodes que recouvre cette histoire, d'effectuer un survol des événements survenus dans la société qui l'a vu naître et grandir.

Paysage politique

L'année même de la fondation de la nouvelle ville d'Anjou, la population du Québec reporte à nouveau au pouvoir le chef de l'Union nationale, Maurice Duplessis, député de Saint-Maurice dans la région de Trois-Rivières, à l'occasion des élections générales provinciales. Maurice Duplessis règne sur sa province depuis 1944 sans interruption. C'est l'époque de la *Grande Noirceur*, période durant laquelle la population est maintenue dans les anciennes traditions, alimentées par l'Église et les coutumes héritées des ancêtres. Les forces de résistance au changement ont néanmoins



Transport d'eau pour la ferme (non daté). Source : Raymond Vanier

de plus en plus de difficultés à empêcher les facteurs de changement qui sont bien présents comme on l'a vu dans le chapitre précédent.

Maurice Duplessis, chef de l'Union nationale, dirige en *bon père de famille*, félicitant les bons comportements de ses enfants – la population – et punissant les errements de celle-ci. Les mœurs électorales de l'époque ne sont certes pas irréprochables : achats de

votes, fiers à bras, listes électorales truquées, etc. À Ville d'Anjou comme dans nombre d'autres villes et villages de l'époque, les élections municipales sont remportées par des échevins appuyés ou même membres de ce parti à la caisse électorale bien garnie et à la moralité douteuse.

Pendant longtemps, sur l'île de Montréal, le maire Camillien Houde, surnommé Monsieur Montréal, règne également sur sa ville comme Duplessis sur la province. Tous deux ont déjà dirigé le parti conservateur provincial. Issus de la même génération mais de milieux sociaux fort différents, ils n'ont pas toujours été amis, loin de là, mais ils le sont redevenus depuis la fin des années '40. Compte tenu de leur influence, de leur pouvoir, nombre de politiciens locaux se réclament de leur autorité, recherchent leur approbation afin d'obtenir leur appui et leur support lors des élections municipales.

Alors que l'année 1956 consacre la fondation d'Anjou, elle marque également l'apogée du gouvernement Duplessis. Maurice Duplessis décède cependant en septembre 1959 et son dauphin, Paul Sauvé, ministre de la Jeunesse et du Bien-être social, député de Deux-Montagnes, lui succède. Mais voilà qu'il décède à son tour à peine cent jours après son entrée en fonction, le 2 janvier 1960. Les élections suivantes ont lieu en juin 1960, rempor-



Maison familiale de Aldéric David, 7711 chemin Saint-Léonard (1952). Source : Raymond Vanier



Laitier vers 1956. Source : Raymond Vanier

tées par les libéraux dirigés par Jean Lesage qui enclenche aussitôt son entrée en poste la *Révolution tranquille*. Cette période marque la décennie 1960 et se distingue par une série de bouleversements dont nous bénéficions toujours aujourd'hui. C'est l'introduction de l'État-Providence qui prend en charge la population du berceau à la tombe. Arts, économie, éducation deviennent des domaines privilégiés par le gouvernement et pour lesquels des innovations et des changements sont initiés. La carte de crédit de la province est vierge et l'on remet en question des façons de faire antérieures.

À peine au pouvoir depuis deux ans, une nouvelle campagne électorale porte sur la nationalisation de l'électricité, mesure prônée par le ministre des Ressources naturelles, René Lévesque, qui mène son parti à la victoire à nouveau. En 1966, défaite des libéraux et retour au pouvoir de l'Union nationale, dirigée cette fois par Daniel Johnson, qui avait déjà été député sous Duplessis. Malgré une philosophie intrinsèque fort différente des libéraux, le nouveau gouvernement poursuit les politiques du précédent. Il défend par ailleurs une position ferme vis-à-vis le gouvernement fédéral : égalité ou indépendance. Johnson décède au barrage Manicoua-

gan qu'il était venu inauguré sur la côte nord en 1968 et est remplacé par Jean-Jacques Bertrand. Puis, en 1970, nouvelle campagne électorale remportée par les libéraux avec à leur tête le nouveau chef, Robert Bourassa, qui devient le plus jeune premier ministre de la province, à l'âge de 36 ans. Il fait cependant face à un ralentissement économique, à la Crise d'octobre et à

un contexte de revendications de travail importantes de la part des employés de l'État. Dans ce contexte, des élections anticipées sont déclenchées en 1973, reportant au pouvoir le gouvernement de Robert Bourassa, son parti remportant 102 comtés sur 110.

Au niveau provincial, duquel relèvent les municipalités, les élus choisis par la population du comté où était situé Saint-Léonard-de-Port-Maurice ont alterné entre plusieurs partis. De 1948 à 1956, l'Union nationale compte sur Omer Barrière (1891-1970), commerçant et échevin montréalais et, entre 1956 et 1962, sur Léopold Pouliot, (1902-1983) voyageur de commerce, commerçant et président de l'Association des hommes d'affaires du Nord de Montréal. Encore à cette époque, le territoire où se trouve Anjou est englobé dans le comté de Laval. Bien qu'à peu près aucun lien ne lie particulièrement la région à celle de l'île Jésus, futur Laval, le territoire d'Anjou faisait partie pendant très longtemps de la circonscription de Laval pour la simple raison qu'il fallait réunir un nombre suffisant d'habitants dans une même circons-



Construction de l'église Notre-Dame d'Anjou (1959). Source : Raymond Vanier



Bénédictio de la Maison des Sœurs grises 17 juin 1954 par M^{re} Conrad Chaumont. *Source : Raymond Vanier*

cription électorale. À compter des élections de 1962, le territoire d'Anjou figure dans la nouvelle circonscription de Bourget, perpétuant le souvenir d'un des premiers évêques de Montréal. Le député élu cette année-là est le libéral Jean Meunier (1920-), fondateur de l'Institut Teccart et de l'Association des spécialistes en électronique de la province de Québec. Aux élections suivantes, en 1966, Anjou est représentée par un nouveau député et le nom du comté change également. Il s'agit de Jean-Paul Beaudry, représentant le comté de Lafontaine pour l'Union nationale. Jean-Paul Beaudry (1924-1980) a été un homme d'affaires dans le domaine de l'alimentation et ministre de l'Industrie et du commerce. Le nom de Lafontaine évoque le souvenir de Louis-Hippolyte Lafontaine, avocat et homme d'État du 19^e siècle. En 1970, le député de Lafontaine est Marcel

Léger (1930-1993), l'un des premiers députés du Parti québécois à être élus au Parlement. Enseignant, homme d'affaires et auteur, il a été ministre de plusieurs portefeuilles dans les cabinets de René Lévesque et de Pierre-Marc Johnson. Il a également mis sur pied une maison de sondage bien connue. La population angevine fait partie, à compter de 1973, du nouveau comté d'Anjou et, lors des élections de cette même année, elle se prononce en faveur du libéral Yves Tardif (1944-), avocat né à Sarnia en Ontario.

Depuis des années, l'ambition du maire Jean Drapeau d'annexer à sa ville de Montréal nombre de municipalités de banlieue s'est heurtée à l'opposition des maires et à la population de celles-ci. Compte tenu de son potentiel économique et de sa situation géographique, Anjou était une perle convoitée entre les autres villes par ce maire assoiffé d'ambition. Ernest Cré-

peault se fera le champion de l'autonomie des municipalités de banlieue, résistant au maire de Montréal. Celles-ci rencontraient néanmoins certaines difficultés héritées de la ville de Montréal, concernant surtout les services de police et le rôle d'évaluation municipale. À compter de 1970, le maire Drapeau obtient en partie la réalisation de son rêve d'une île, une ville, par la création de la Communauté urbaine de Montréal, superstructure destinée à regrouper les 29 municipalités de l'île afin de mettre en commun certains services, comme la police, l'évaluation municipale et le transport en commun. De plus, les inéquités prévalant entre les propriétaires des différentes municipalités de banlieues quant au rôle d'évaluation devaient être effacées. En ordonnant celui-ci à l'avenir, l'on évitait des injustices flagrantes entre propriétaires de biens équivalents et l'on assurait à



Grange de M. Trefflé Léonard. Le puits se trouve dans la petite cabane. *Source : Raymond Vanier*

la ville de Montréal certains coûts assumés alors par elle seule.

Nom d'une ville

Fondant la nouvelle Ville d'Anjou, issue de l'ancienne municipalité de paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, ses administrateurs ont à lui donner un nom qui l'identifie proprement. À cet effet, plusieurs suggestions sont proposées. Une de celles-ci, initiée par le futur maire Crépeault, est Ville-Marie. L'origine de ce nom est attribuable au fait que la ville de Montréal portait le nom de Ville-Marie, à sa fondation en 1642. Par ailleurs, deux résidents de la ville d'Angers en France sont à l'origine de la fondation de Montréal. Il s'agit de l'abbé Olier, Supérieur des Sulpiciens, et de monsieur de la Dauversière, percepteur d'impôt pour le roi de France. Et, puisqu'il s'agissait de fonder une nouvelle ville sur le territoire montréalais, ce nom de Ville-Marie aurait été approprié. Au début d'octobre de l'année 1955, alors que les démarches en vue de la fondation sont en cours, le nom de Ville-Marie est changé pour celui de Ville Belvédère. Ce nouveau nom ne semble pas avoir recueilli l'approbation de la majorité, certains l'associant aux marques de cigarettes et de voitures de l'époque portant le même nom. De sorte qu'à une assem-

blée régulière du conseil, le 7 novembre 1955, l'appellation de la municipalité est remplacée par celle de Ville d'Anjou.

Ce choix du nom de Anjou pour désigner l'ancienne paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice mérite quelques explications. Marcel Sylvestre, soldat de la Deuxième Guerre mondiale et originaire de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, se serait retrouvé dans la région d'Angers en France. Frappé par la beauté du territoire où il se trouvait, il aurait proposé ce nom au moment de la fondation de la nouvelle ville. Cependant, le nom d'Anjou peut aussi s'expliquer par le fait que plusieurs des familles qui ont peuplé la province de Québec viennent de la région de l'ouest de la



Premier clocher d'Anjou, paroisse Saint-Conrad, construit en 1950. *Source : Raymond Vanier*

France, entre autres du département de Maine et Loire, située dans la région de la Loire, plus long fleuve du pays, célèbre par ses fameux châteaux. Au centre du département s'étend d'est en ouest le fertile Val d'Anjou, consacré à la polyculture, à l'élevage et au vignoble. Au nord du val s'étendent vers l'ouest le Segréen et vers l'est le Baugeois, régions de faible relief où domine l'élevage. Au sud de la Loire, le vignoble règne sur les coteaux du Layon, prolongation septentrionale des Mauges bocagères, et dans le Saumurois. L'Anjou est une région de ce département, ayant pour capitale Angers. Peuplé par les Celtes Andécaves, conquis par les Romains, puis par les Francs, l'Anjou passe à Robert le Fort en 864 et est érigé en comté en 870. Foulques V, descendant des pre-

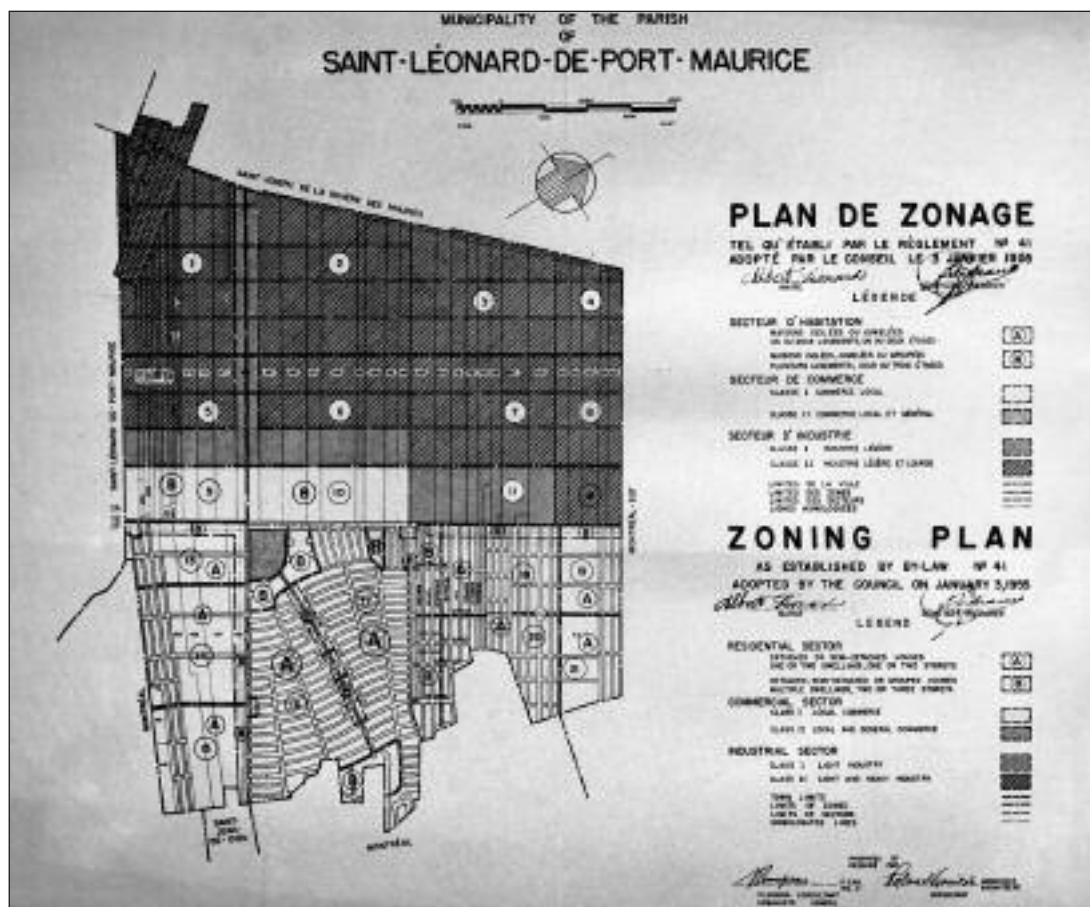
miers comtes d'Anjou et roi de Jérusalem, règne jusqu'en 1131, date où Geoffroi V le Bel, surnommé Plantagenêt, lui succède. Ce dernier, par son mariage avec Mathilde, reine d'Angleterre, acquiert le duché de Normandie. Son fils Henri devient roi d'Angleterre en 1154. L'Anjou, quoique possession anglaise, continuait à relever de la couronne française.² C'est afin de souligner le caractère à la fois anglophone et francophone du Canada et de la future ville d'Anjou que ce nom tire son origine.

Mais si le nom d'Anjou était une nouveauté en 1956, pour désigner l'ancien territoire de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, il existait déjà à Montréal une rue Anjou, située à proximité de la nouvelle ville, par sur-

croît. Baptisée ainsi le 23 mai 1922 et prenant la particule d' à compter de 1949, cette rue se situe à la hauteur de la future rue Chénier, à Anjou. Aujourd'hui moins longue qu'auparavant, une section de cette rue fait partie intégrante du parc Thomas-Chapais, au sud-est du territoire angevin.³

Réseau routier naissant

L'essor prodigieux d'Anjou durant les années'60 est attribuable au développement du réseau routier de la même période dans ce secteur de Montréal. Un simple coup d'œil sur une carte géographique montre qu'Anjou se situe au carrefour de deux des axes routiers les plus empruntés au Québec, sinon au Canada. Elle est traversée par le boulevard Métro-



Plan de zonage de la municipalité de Saint-Léonard-de-Port-Maurice. Source : Anjou



Emplacement futur de l'échangeur au centre de Ville d'Anjou. Source : Anjou

politain, d'est en ouest, ainsi que par la route Transcanadienne dans l'axe nord-sud. Ces aménagements d'importance bouleversent l'environnement et la géographie de la municipalité et constituent le symbole de son développement. Ils marquent dès lors le décor local et, à cette époque, sont des indicateurs de la mesure du progrès accompli. Facilitant la circulation automobile dans toutes les directions, ils attirent à Anjou un nombre considérable d'entreprises et d'habitants souhaitant profiter de tels avantages à une époque où l'automobile est déjà reine. Plusieurs anciens cultivateurs se rappellent encore avoir vu, de leur propre terre, incrédules, s'ériger les voies étagées de l'échangeur Anjou et transformer l'ancienne montée Saint-Léonard en autoroute reliant le boulevard Métropolitain et le tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Le progrès ne s'impose cependant pas sans que des expropriations de terrains et le départ

de familles forcées de quitter pour s'installer autre part ne ternisse son image. Par ailleurs le territoire de la municipalité est bordé par d'autres artères importantes, soit la rue Sherbrooke, au sud, et le boulevard Henri-Bourassa, du côté nord. Plus au sud et toujours à la même époque, la construction du pont-tunnel, appelé à l'époque le pont de Boucherville, aménagé juste à temps pour la tenue de l'Exposition universelle de 1967 à Montréal, a fait l'objet de plusieurs enjeux et débats au début des années '60, nécessitant l'expropriation de nombreuses résidences, voire même d'une paroisse complète. Parallèlement, l'on discute déjà d'un projet d'autoroute est-ouest à venir pour Montréal, la future autoroute souterraine Ville-Marie, qui ne verra le jour qu'au cours de la période suivante. Autre projet dont on parle déjà et qui est annoncé à nouveau au moment d'écrire ces lignes, un futur pont reliant le nord de Montréal et Laval

dans l'axe de l'autoroute 25.

À sa fondation, Anjou ne possède pour ainsi dire aucun service de transport en commun digne de ce nom, puisque la municipalité est isolée et peu développée. L'on pouvait compter sur une voiture de taxi desservant le territoire, mais la fiabilité du service et sa disponibilité étaient variables, on peut le supposer. Cependant, un service d'autobus privé est mis sur pied par Jean Vanier, un cultivateur entreprenant. La Saint-Léonard Transport proposait un seul autobus fait d'un camion modifié, à l'origine. Sortant d'Anjou, en direction de la rue Sherbrooke, le circuit s'arrêtait à la rue De Grosbois. De ce terminus, il fallait marcher jusqu'à la rue Sherbrooke, soit la distance de deux ou trois coins de rue avant de remonter dans un autre autobus, après avoir défrayé le coût d'un deuxième ticket, et filer en direction ouest jusqu'à la rue Pie-IX où l'on rejoignait le service de tramways de Montréal, juste



Boulevard Métropolitain à l'est de la Montée Saint-Léonard, côté sud. Source : Anjou

en face du Jardin botanique de Montréal, en direction de la ville. Tout une équipée !!! Système embryonnaire, il sera par la suite municipalisé par Anjou avant d'être intégré au réseau de transport de la ville de Montréal dès les années '60. Ce n'est qu'à compter du printemps 1966 que la Société de transport de Montréal prend la relève du service déficient d'Anjou. Le nouveau service propose trois grandes lignes et un service express : Châteauneuf (30) ; Des Ormeaux (21) ; Beaugrand (28) ; Sherbrooke est (421). Le métro de Montréal, inauguré en octobre 1966, ne comporte pas la ligne bleue qui sera ajoutée beaucoup plus tard ; et la ligne verte en direction est s'arrête à la station Frontenac, du nom de la même rue, bien loin d'Anjou. La partie est de l'île de Montréal, y compris Anjou, ne tarde pas à demander la prolongation de cette même ligne, constatant la popularité de ce nouveau mode de transport à Montréal. Dès son annonce, cette prolongation devient un enjeu politique local. Encore en 1966, le député Paul-Émile Sauvageau, du comté de Bourget, voisin de Lafontaine, souhaite la prolongation du métro à l'est de la rue Viau. Elle s'effectuera au début de la période suivante, ne satisfaisant Anjou qu'à

moitié puisque la ligne s'arrête à la station Honoré-Beaugrand, à quelques rues au sud des limites d'Anjou. Par ailleurs, les promoteurs d'Anjou n'oubliaient jamais de mentionner, dans leur publicité, que l'aéroport Dorval était accessible en peu de temps et qu'un réseau de chemin de fer desservait le secteur industriel de la municipalité, afin d'attirer davantage d'industriels et de favoriser le développement de ce secteur.

Projets et accomplissements

Pour prendre la mesure d'une époque, son dynamisme, sa vigueur, il suffit d'énumérer la liste des réalisations qui s'y produisent. À Montréal, durant les années '60, les nouveautés constituent le pain quotidien de la population, se répercutant même, pour certaines, jusqu'à Anjou. L'événement-phare de l'époque demeure l'Expo'67, gigantesque exposition universelle inaugurée en avril 1967. Œuvre maîtresse du maire de Montréal, Jean Drapeau, le choix de son emplacement, dans les îles du parc portant aujourd'hui son nom, a suscité l'envie de nombreuses localités, dont Anjou qui, comme d'autres, croyait être le meilleur site pour tenir un tel événement, sans oublier les retombées économiques à venir. Dans un communiqué paru en

1962, le maire Crépeault faisait valoir que le « secteur est de l'île de Montréal compte des milliers d'acres de terrain qui pourraient devenir le site de cette exposition ». Le maire de Repentigny en fait autant, cherchant à « obtenir le choix d'un site dans l'Est de Montréal pour la tenue de l'Exposition mondiale. » Au début de 1963, non moins de 49 maires de municipalités dont celui d'Anjou et de nombreux maires de l'extérieur de l'île présentent au Club Canadien de Montréal une résolution exigeant la tenue de l'exposition à l'extérieur de la ville de Montréal. C'est finalement dans le fleuve, à la hauteur de Montréal, qu'elle aura lieu et où l'on aménagera l'île Notre-Dame, alors inexistante et formée à partir de la terre excavée pour la construction du métro, au même moment, et l'île Sainte-Hélène, pour héberger les nombreux pavillons des pays participants provenant de tous les continents. À la fermeture des portes de l'Expo, non moins de cinquante millions de visiteurs auront franchi les tourniquets donnant accès au site. Anjou s'est associé à l'Expo en hébergeant sur son territoire, dans le secteur industriel, les scouts de plusieurs pays. Des jeunes venant de tous les pays ont ainsi été logés sous des tentes ou dans des caravanes sur un terrain du parc industriel, dans un décor idéal, à l'est du boulevard Ray-Lawson et au nord du boulevard Métropolitain. Chaque semaine, jusqu'à 1200 personnes se retrouvaient ainsi sur les terrains de la pétrolière British Petroleum, disposant de tous les services offerts par Anjou, sans oublier une succursale temporaire d'une banque hébergée dans une roulotte.

La venue des Galeries d'Anjou, à compter de 1968, dans ce qui deviendra le centre-ville d'Anjou, est encore un fait marquant dans la jeune histoire de la municipalité. Annoncé au cours d'une conférence de presse à l'hôtel Reine-Elizabeth de Montréal, le 14 juin 1966, le projet met Anjou 'sur la carte', car elle possèdera l'un des plus grands centres d'achats du Canada à son époque, bouleversant



Vue aérienne de Ville d'Anjou (1960). Source : Anjou

les habitudes des consommateurs en donnant accès aux Angevins, sur leur propre territoire, à des magasins que l'on ne retrouvait qu'au centre-ville de Montréal à l'époque. Les Galeries d'Anjou deviennent également facteur de développement économique, donnant du travail à plusieurs résidents: « Combien de femmes mariées, d'étudiants, de jeunes filles, pourront y trouver un travail partiel ou à plein-temps qui s'avère pour les uns, une distraction, pour les autres, une nécessité. » D'ailleurs, attirant à Anjou des consommateurs issus de l'île de Montréal, voire de l'extérieur, ce centre d'achats sera désigné plus tard comme un centre régional. À sa fondation, il est considéré comme le plus

grand centre public du Québec, comptant en tout 85 magasins et boutiques, y compris les grands magasins de l'époque: Simpsons, Eaton, Dominion et Steinberg, et offrant des milliers de places de stationnement. Aussi gigantesque soit-il à l'ouverture de ses portes, ce centre d'achats n'était que le révélateur d'une tendance émergente à la même époque. Toutes les municipalités de banlieue sentent alors le besoin de se doter de telles infrastructures afin d'éviter de devoir se rendre 'en ville' dès qu'il est question de 'magasinage'. Sur la rue Sherbrooke, Place Versailles existait déjà depuis quelques années, située à l'extérieur d'Anjou cependant et de taille beaucoup moins

importante. Le nom de Galeries d'Anjou évoquait celui des Galeries Lafayette de Paris, institution commerciale française reconnue, et l'on voulait souligner le caractère francophone des résidents d'Anjou.

Toujours à la fin des années '60, il est question à Anjou de l'obtention d'un stade de football à construire afin d'héberger l'équipe montréalaise des Alouettes. Ce projet n'aboutira pas mais témoigne des initiatives du maire Crépeault pour doter Anjou d'attraits rivalisant avec ceux que le maire Jean Drapeau de Montréal cherchait à procurer à sa population à la même époque. Anjou n'était pas unique puisque d'autres municipalités en faisaient autant. Hors du territoire



Développement à Ville d'Anjou (1960). Source : Anjou

d'Anjou, mais susceptibles de lui procurer des retombées, mentionnons la construction de la maison de Radio-Canada, érigée dans un ancien quartier démuné de la ville, non loin du pont Jacques-Cartier, après démolition de nombre de taudis et un changement de vocation du quartier. Plus au nord, la création de l'Université du Québec à Montréal revitalise l'ancien quartier latin déserté par le départ de l'Université de Montréal sur la montagne. L'est de Montréal souhaitait l'installation de la future Université du Québec, puisque l'ouest de la ville possédait l'Université McGill. Déjà, dans les années'30, il avait été question d'ériger les facultés de l'Université de Montréal dans le parc Maisonneuve! Et Anjou n'aurait pas déconsidérer la possibilité de recevoir une université sur son territoire!!! En fin de période, un nouveau projet du maire de Montréal se produit dans l'est de Montréal, d'envergure internationale. Annoncée en 1972, la tenue des Jeux olympiques en 1976 suscite la convoitise de plusieurs municipalités, dont Anjou. Le stade olympique et plusieurs installations prendront forme dans la partie est de la ville, sans toutefois atteindre Anjou qui bénéficiera peu, somme toute, des retombées de cet événement, hormis la prolongation du métro, qui se produit par surcroît dans la période 1973-1988.

À Anjou entretemps!

Signe de la popularité de la jeune Anjou auprès d'une large étendue de la population, de nombreuses vedettes de la scène à la fois sportive et culturelle ont habité la municipalité durant cette période. Mentionnons les joueurs de hockey de l'équipe des Canadiens de Montréal Jean-Guy Talbot, Jacques Plante et Jean-Claude Tremblay. Rappelons que Plante a été le premier gardien de but de la Ligue nationale à porter un masque protecteur au visage, au début des années'60, mesure perçue alors comme audacieuse. Jean-Pierre Roy, joueur de baseball et commentateur sportif pour les Expos de Montréal, a aussi résidé à Anjou, de



Camion d'incendie Chevrolet et membres du conseil municipal *Source : Anjou*

même que Roger Gosselin, lecteur de nouvelles à la télévision. Parmi les artistes, l'on retrouve les chanteurs populaires Diane Dufresne, Margot Lefebvre, Jean Roger, Rosita Salva-

dore, les humoristes Jean Lapointe et Jérôme Lemay, du duo les Jérolas, de même que Guy Sanche, le célèbre Bobino ayant amusé les enfants à la télévision de Radio-Canada entre

1957 et 1985. Figurent également, dans ce palmarès, le chef de l'Orchestre symphonique de Montréal, Wilfrid Pelletier, dont une rue perpétue le nom, et le général Georges-P. Vanier,



Nouvel équipement pour le travail des pompiers. Une échelle à la hauteur de la situation! *Source : Anjou*

descendant d'une famille ancestrale d'Anjou, s'étant fait valoir durant la Première Guerre mondiale. Rappelons que Son Excellence a été gouverneur-général du Canada entre les années 1959 et 1967.

Durant les années '60, l'on compte parmi les habitants d'Anjou nombre de médecins, avocats, notaires, ingénieurs, pharmaciens, comptables et autres professionnels qui se greffent aux descendants des familles agricoles et aux travailleurs de toutes sortes qui choisissent d'y fonder une famille. Banlieue-dortoir typique, elle compte parmi ses résidents une large proportion de gens travaillant à l'extérieur de ses limites géographiques aussi, sans oublier les industriels provenant de l'extérieur et donnant de l'emploi à des ouvriers de toutes sortes, et des commerçants oeuvrant pour la population locale dans une foule d'activités commerciales. Elle devient vite surannée l'époque où le territoire d'Anjou faisait rire les quelques étrangers qui se hasardaient à visiter des connaissances et parents. Depuis cette époque, Anjou s'est modernisée et s'est ouvert au monde. Ainsi, en 1963, la station radiophonique CKVL diffuse à partir de l'école Ernest-Crépeault les émissions *Club 850* et *Chanteville*, animés par Serge Laprade et Normand Mal-

tais. Quelques années plus tard, c'est la télévision qui courtise Anjou à l'occasion du dixième anniversaire de naissance de cette dernière. Rival de la télévision d'État, le poste CFTM-canal 10 invite le maire et la mairesse d'Anjou, pour la circonstance, au cours de l'émission *Bon anniversaire* animée par Jacques Morency. Un hommage est rendu au *défricheur* Ernest Crépeault pour l'occasion. Préoccupée de modernité, Anjou se dote d'un central téléphonique moderne, par les soins de la compagnie Bell Telephone, aménagé au coin des boulevards Joseph-Renaud et Wilfrid-Pelletier à compter du 21 juillet 1963, mettant un terme aux téléphones à plusieurs clients par ligne et aux sonneries différentes pour chacun. Avant-gardiste ou non, toujours est-il que les résidents d'Anjou se voient offrir dès 1963 un service de câblodiffusion par une compagnie privée!

Peu après sa fondation, le maire d'Anjou a souhaité un jumelage avec la région, sinon la ville même, qui a prêté son nom à sa municipalité. Des échanges ont eu cours entre les deux villes d'Angers, en France, et Anjou, depuis la fondation de celle-ci. L'idée d'un jumelage entre elles émerge suite à ces contacts. Lors du passage du chanteur Luis Mariano à Anjou en

1962, il s'est offert d'être le parrain de ce jumelage qui ne prendra forme officielle qu'au cours de la période suivante. Anjou devient même ville internationale alors qu'elle organise un carnaval unique durant l'hiver 1964, dans le contexte de la tenue prochaine à Montréal de l'Expo'67. Pour l'occasion, le maire Crépeault recevra des mains du ministre des Affaires extérieures du Canada, Paul Martin Senior, le drapeau des Nations-Unies qui sera hissé par la suite à Anjou lors du carnaval, sur le site de la Place des Nations; celle-ci étant un modèle réduit de la Place des Nations projetée sur l'île Sainte-Hélène en 1967. L'on prévoyait même la construction de glace la plus imposante jamais construite dans le monde, en bordure du boulevard Métropolitain. On peut voir dans la tenue de cet événement la prétention d'une jeune municipalité à égaler en prestige la métropole du Canada, voire celle d'un maire local rivalisant avec le Roi de Montréal... Dans le même esprit, Anjou a été l'hôte de plusieurs personnages publics célèbres dans les années '60. Mentionnons les deux grandes vedettes américaines, Chubby Checker et Frankie Lymons, de même que les chanteurs français Maurice Chevalier, signant le livre d'or d'Anjou en 1963 et Johnny



Le conseil de l'Association générale des jeunes d'Anjou élu en septembre 1964. De g. à d., Donald Boisvert, comité des sports; Pierre Cadieux, comité des jeunes; Andrée Jourdain, secrétaire-trésorière; Jean-Claude Nadeau, comité des organisations générales; Yvon Mathieu, président; Johnny Giambattisto, comité des relations extérieures; Denis Risler, vice-président; Micheline Risler, comité de publicité; Jean-Claude Lemire, comité des affaires sociales; Jean-Louis Risler, comité de secours direct et Robert Dubord, comité des arts. N'apparaît pas sur la photo Gilles Chaussé du comité de décoration.
Source : Louis Risler

RÈGNE D'UN MAIRE VISIONNAIRE, PUIS SA CHUTE

Halliday. Pour l'occasion, l'émission *Discothèque Yé-Yé* du poste CKAC a été transmise directement de l'école Ernest-Crépeault. Sont également passés par Anjou Annie Cordy et Luis Mariano.



Fanfare et parade (1962). Source : Jacques Steele

Contexte angevin à la fondation

Jusqu'en 1956, le territoire d'Anjou est composé de champs en culture et de terres où paissent des vaches l'été. Les familles habitant sur ces fermes,

certaines d'importance considérable, ne se doutent pas encore des changements de tous ordres qui s'en viennent. La partie plus densément peuplée se trouve au sud-est du territoire.



Fondation officielle de la paroisse Saint-Conrad. Messe solennelle célébrée dans le garage de l'entrepreneur Isaac David par M^{re} Conrad Chaumont et le curé Jean-Marie Vézeau (1950). Source : Jacques Touchette

Surnommé *Parc Saint-Léonard* ou encore *Parc à vaches*, il est en quelque sorte une annexe de la ville de Saint-Léonard. Seules quelques rues, dont Charles, Clarence (future Chaumont), Désormeaux, Éric, Saint-Alexandre, Saint-Georges, et trois plus importantes, dans l'axe nord-sud, soit Azilda, Baldwin et la montée Saint-Léonard, traversent l'endroit. Cette dernière rue a d'ailleurs porté plusieurs noms différents : Barbotte, Boucherville, Guy, Léonard, Longue-Pointe, Maple Grove, Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Léonard. Les premières maisons — la plupart petites et construites par le propriétaire — sont érigées à la fin des années '40, habitées par des familles nombreuses et sans grande richesse, la population passant de 437 personnes en 1945 à 1425 en 1950. Les terrains sont exigus, les rues sont en terre battue, des fossés les jonchent de part et d'autre et il n'y a pas d'eau courante; on s'abreuve à même des puits creusés dans le sol, et quand une voiture passait, c'était un événement!! La population compte alors des Canadiens-français, dont plusieurs Madelinots, et quelques immigrants épars. On ne comptait alors que deux médecins-accoucheurs sur place, dont le docteur Frenette, surnommé le *Bon Dieu*, ayant accouché non moins de 6000 bébés dans l'est de l'île... ainsi que le chirurgien Lauzon et le dentiste Lalande, ceux-ci desservant la mission Saint-Conrad à compter de 1951. Des expressions se forgent pour désigner les résidents de ce secteur, dont celles d'*Anjou dans boue* et de *Ville dans boue*. Les ouvriers devaient laisser leurs bottes boueuses sur la rue Sherbrooke au moment de monter dans l'autobus les conduisant vers leur lieu de travail. Par contre, les enfants cueillaient les framboises l'été dans les champs à proximité et l'on n'aurait pas pensé à barrer les portes de la maison avant de sortir. C'était la pure campagne à quelques kilomètres de la grande ville.

Suite à la demande de descendants de familles fondatrices, les David, Guy, Léonard, Pigeon, Vanier, et



Première communion à l'école Cardinal-Léger (non daté). Source : Anjou

englobant ce territoire, la paroisse et l'église Saint-Conrad sont inaugurées le 9 mai 1950 par M^{gr} Conrad Chaumont, évêque auxiliaire de Montréal. Auparavant, la messe était célébrée dans un garage de la rue Éric. Dès 1948, un prêtre itinérant disait la messe dans un garage. L'abbé Jean-Marie Vezeau a été le premier curé, durant quelques mois, logeant chez monsieur Isaïe David. Le premier bébé baptisé a été le fils de M. et Mme Albert Decelles, Conrad, en juin de la même année et, le 15 juillet suivant, a eu lieu le premier mariage,

unissant Jeannine Thériault et Alexis Ouellette. L'abbé Lucien Clermont succède à l'abbé Vézeau à la fin de la même année, dont une rue perpétue le nom. Ce prêtre apprécié de ses paroissiens avait été aumônier militaire et sera par la suite aumônier de la prison de Bordeaux. Construit au coût de 45 000\$ par le contracteur Isaïe David, donnant sur la rue Chaumont, le presbytère a été construit l'année suivante, rue Désormeaux, par Aldéric Deraspe, un résident originaire des Îles-de-la-Madeleine, comme plusieurs autres.⁴ Parmi les descendants de ces familles,



La mission Saint-Conrad des Sœurs grises (non daté). Source : Raymond Vanier

anciennes comme jeunes, certains réussissent à amasser quelque bien et à faire instruire certains de leurs enfants. Car, quoique bien présente, cette pauvreté ne doit pas faire illusion : les gens travaillent, vivent heureux en se contentant de peu, s'entraident et apprécient le fait d'avoir quitté la grande ville encombrée, aux logements manquants, et où les conditions n'auraient guère été meilleures. La venue des Sœurs Grises, en 1951, louant une maison située au numéro 6078 de la rue Azilda, allégera le sort de cette petite population ; elles y joueront le rôle d'institutrices, d'infirmières et de travailleuses sociales. L'immeuble qui deviendra la *mission* Saint-Conrad et le couvent du même nom est construit sur un terrain du 8800, rue Chaumont, entre les années 1953 et 1954. Au début, seules trois religieuses sont sur place, soit les sœurs Virginie Delisle, cuisinière et couturière, Éva Laperrière, *garde-malade* et Eugénie Paris, directrice. La mission est à la fois un comptoir vestimentaire et un dispensaire, en plus du service à domicile offert par les religieuses. Leur secours s'avérera très populaire auprès de la population. Dans le même sens, la Ligue du Sacré-Cœur voit le jour au cours de l'année 1954, fondée par Édouard Lavoie, président, et Lucien Touchette, secrétaire.

Démarches conduisant à la fondation

Les familles ancestrales, essentiellement des cultivateurs de génération en génération, dirigent la municipalité de paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice telle qu'elle a été constituée en 1916. Pour elles, rien n'a changé depuis et il leur semble que rien ne changera jamais. Les événements ayant conduit à la fondation de la municipalité d'Anjou sont avant tout d'ordre politique et le fait d'un homme, assisté par quelques arrivistes opportuns. Pressentant l'occasion, animé d'une vision et rêvant de pouvoir, cet homme réalise son ambition en 1956. C'est le progrès qui sera le prétexte au changement et qui donnera le signal

de départ des transformations. Au début des années '50, les résidents de la future Anjou se voient offrir par la ville de Montréal la possibilité d'aménager un aqueduc, le futur égout collecteur Mercier. L'assemblée du conseil de la paroisse approuve les esquisses préliminaires et les coûts des travaux du système d'aqueduc le 23 mars 1953. Pour la population, ces nouveautés sont évidemment vues d'un bon œil, même si l'on redoute les coûts qu'elles entraînent. Elle se rappelait les graves inondations survenues dans la paroisse Saint-Conrad quelques jours avant la fête de Noël 1952. À cette occasion, plusieurs enfants n'ont pas accès à l'école. Pis encore, l'eau potable manque en raison de la contamination des puits. De plus : « Une dame J. Leblanc, qui attend ces jours-ci la visite de Dame Cigogne [...] se demande comment le médecin fera pour se rendre chez elle, si l'eau ne baisse pas, et surtout, si on doit le demander dans le cours de la nuit. »⁵ Par ailleurs : « D'après nombre de paroissiens, le maire Philias Vanier, du village de Saint-Léonard, refuserait d'approuver les améliorations réclamées par certains d'entre eux, et prétendrait que la responsabilité, dans toute cette affaire, repose sur *d'autres autorités* auxquelles il recommande de s'adresser. »⁶ Le seize mars 1953, Ernest Crépeault est nommé secrétaire-trésorier de la municipalité, au salaire de 80 \$ par mois. Les choses tournent rondement par la suite.

Le secrétaire-trésorier a en fait un rôle beaucoup plus important que ne l'indique son titre et c'est lui qui semble prendre les choses en main. Un aviseur légal est engagé le huit septembre suivant et, dès le mois de janvier 1954, le conseil adopte une demande d'incorporation de la municipalité avec changement de nom pour celui de Ville-Marie. Quelques mois plus tard, l'urbaniste Charles-Édouard Campeau est chargé de l'exécution d'un plan d'urbanisme qu'il a lui-même préparé. L'on embauche également la firme d'ingénieurs Lauriault et Tremblay pour réaliser le plan

d'urbanisme. En juillet, l'aviseur légal présente un *bill* en vue d'incorporer la municipalité dès la prochaine session législative, au Parlement. Entretemps, le salaire du secrétaire-trésorier Crépeault passe de 80 \$ à 100 \$ puis à 125 \$ par mois. Wilfrid Lauriault devient à la même époque arpenteur officiel de la paroisse. À la fin de l'été 1955, les échevins acceptent les plans soumis par une compagnie privée, la Champlain Heights Limited, présidée par Alfred N. Miller et comptant des gens de la famille Bronfman parmi ses directeurs, pour la construction de 110 maisons. Ce projet s'est d'ailleurs mérité le prix spécial de l'Association d'urbanisme du Canada. À l'occasion d'une assemblée spéciale, l'entente entre la Ville de Montréal et la paroisse est approuvée le 31 octobre, au sujet de la fourniture d'eau et de la construction de l'égout collecteur Mercier.

Sans entrer dans les technicalités qu'implique l'analyse des articles d'un projet de loi, mentionnons que le principal changement fait passer la juridiction du territoire d'Anjou du code municipal à la Loi des cités et villes. Beaucoup de municipalités progressistes souhaitaient un tel changement, puisque le code municipal les régissant auparavant se révélait insatisfaisant, désuet et limitatif pour elles. Il comporte des clauses qui ne correspondent plus à leur nature et limite leurs moyens afin de progresser économiquement : obligation de faire des inspections de nature rurale, dans ce qui est maintenant une ville ; limite insuffisante des montants prévus en cas d'emprunts, etc.

Alors que l'on paufine le texte de loi qui donnera naissance à Anjou, ça bouge à l'hôtel de ville. Le 7 février 1956, Ernest Crépeault est nommé au poste de conseiller du district numéro quatre, qu'avait déjà occupé le maire Florian Désormeaux et occupé jusqu'alors par le menuisier Aldéric Deraspe. Trois jours plus tard, le maire démissionne de son poste. Le lendemain, en fin de soirée, est tenue une assemblée spéciale, ouverte à minuit dix minutes, au cours de



Le maire Ernest Crépeault en pleine action. Source : Jacques Touchette

laquelle Ernest Crépeault est nommé maire de la municipalité. L'affaire a toutes les apparences d'un *putsch*!!! Ernest Crépeault a bien manœuvré et joué ses cartes. Le 13 février suivant, trois jours plus tard, le bill 207 constituant en corporation municipale la ville d'Anjou est présenté à la Chambre. Deux nominations importantes sont également adoptées le 5 mars, soit celle de Jean-Paul Pilon à titre de secrétaire-trésorier, successeur de Crépeault à ce poste, et de Toni Di Croce à titre de chef de police de Ville d'Anjou. Avec ceux-ci, le maire Crépeault prend les rênes de cette nouvelle municipalité et ils constituent ensemble un véritable triumvirat.

La première version du projet de loi comporte un préambule dont certains des énoncés illustrent la perception qu'avait monsieur Crépeault de la future Anjou. Malgré la réalité des résidents décrite plus haut, le préambule du *bill* 207, datant de la fin de l'année 1955 et dont on peut attribuer

sinon le texte du moins l'esprit au futur maire d'Anjou, nous laisse voir une toute autre réalité. L'on justifie la création de la ville, « Attendu que depuis quelques années, il s'est produit un **accroissement considérable de sa population**, qu'il y a eu construction d'un grand nombre de nouvelles habitations, qu'il s'est vendu récemment et se vend encore un grand nombre de lots à bâtir sur son territoire; Attendu que la grande majorité de sa population a un **caractère urbain** [...] Attendu que pour atteindre ce but et pour desservir sa **population qui augmente continuellement**, il est nécessaire que son territoire soit érigé en ville, et que des pouvoirs plus étendus soient conférés à son conseil; Attendu qu'il est opportun que la ville soit déclarée propriétaire de certains chemins publics, rues et ruelles, apparaissant comme tels, depuis plus de quarante ans aux plans et livre de renvoi officiels » Monsieur Crépeault anticipait les événements en vue de

justifier la fondation de sa ville. Ces prétentions, que l'on peut qualifier d'exagérées ou de prématurées, ne figureront pas dans les versions suivantes.

Les quatre premiers articles précisent que : « 1- La présente loi peut être citée sous le titre de *Charte de la ville d'Anjou*; 2- La municipalité de la paroisse Saint-Léonard-de-Port-Maurice, communément appelée paroisse Saint-Léonard, cesse d'exister, et son territoire se composant des lots 410 à 505 inclusivement du cadastre officiel de la paroisse de la Longue-Pointe est, ensemble avec les chemins, rues, ruelles, cours d'eau, ruisseau Montigny ou partie d'iceux, renfermés dans les limites ci-dessus décrites, est érigée en une municipalité de ville sous le nom de *Ville d'Anjou*; 3- Les habitants et contribuables de la paroisse Saint-Léonard-de-Port-Maurice, communément appelée paroisse Saint-Léonard, et leurs successeurs sont constitués en corporation de ville sous

le nom de *Ville d'Anjou*; 4- La ville d'Anjou sera régie par la Loi des cités et villes et ses amendements, sauf les cas auxquels la présente loi déroge spécialement. » Les autres clauses sont d'ordre plus technique et portent sur le mode de fonctionnement de la municipalité, concernant les règlements, les octrois, les nuisances, lots, services municipaux, employés, taxes, amendes, etc.

Quelques annexes complètent le document. La première stipule les conditions convenues entre la ville de Montréal et la paroisse pour l'égouttement du territoire de celle-ci et la construction du collecteur Mercier, de façon à desservir le secteur situé entre la montée Saint-Léonard et la rue Baldwin. C'est dans cette partie de la paroisse que le plan d'urbanisme doit s'implanter. Comme la ville de Montréal entend construire ce collecteur, la paroisse doit y être raccordée afin que les futures maisons qui pousseront comme des champignons aient l'eau courante, et non plus des puits artésiens comme sur Azilda et Baldwin. Une deuxième annexe spécifie les conditions pour la fourniture et la qualité de l'eau par la ville de Montréal à la paroisse. La dernière concerne la construction d'un aqueduc pour les rues Azilda, Baldwin et les rues transversales, imposée à la paroisse par la Régie des services publics de la province de Québec. La paroisse tenait à de telles améliorations afin de se moderniser, mais aussi prévoyant l'augmentation de sa population et consciente des attentes des futurs entrepreneurs et industriels. Entendant parler du collecteur Mercier, les résidents ont alors pris conscience que leur situation n'était plus acceptable et qu'ils devaient profiter des avantages dont d'autres qu'eux bénéficiaient déjà.

Cette première version de la Charte a été soumise à l'Assemblée législative au cours de la quatrième session de la vingt-quatrième Législature, parrainée par le député du comté de Laval pour le parti de l'Union nationale, Omer Barrière. Elle subira de nom-

breux amendements et modifications avant d'être adoptée définitivement le 23 février de l'année suivante, en 1956. En somme, la ville de Montréal doit aménager un important système public pour mieux desservir la population grandissante de son territoire. La paroisse sent le besoin d'en tirer profit pour sa propre population. Sur place, un homme entreprenant et visionnaire imagine un potentiel de développement pour celle-ci. Le parti au pouvoir est l'Union nationale, le député est de ce parti et les affinités politiques de monsieur Crépeault envers ce parti, voire même à l'égard de son chef, Maurice Duplessis, sont assez connues. Le prétexte est trouvé, les conditions sont bonnes: il n'y a plus qu'à agir!!! Comment un rêve se réalise?: « Un jour, naissait, grâce à la grande vision d'un homme jeune encore et très dynamique, une petite ville qu'on baptisa Anjou. L'enthousiasme d'Ernest Crépeault en gagna plusieurs qui vinrent à sa rescousse [...] Le rêveur redevient donc homme d'affaires et administrateur. Il étudie tous les moyens d'en venir à son but. » Dans le même sens, un autre journaliste a pu écrire un long éloge au maire Crépeault, tout en restant anonyme, dont nous extrayons ce passage: « Qui ne se rappelle, si ce n'est les heureux de la dernière heure, résidents de Ville d'Anjou [...] les moments de *chantier*, des toutes premières années de Ville d'Anjou, les moments inoubliables de ce grand défrichement. Instants difficiles, s'il y en a eu, jours de véritable colonisation, où chacun vacait durement à gagner son *coin de paradis* à la brousse. Aux prises avec mille difficultés, ces premiers arrivés doutèrent, oh... à peine, de leur choix. Élire résidence dans une municipalité en voie de formation implique une volonté et une hardiesse peu communes. Rendons ici hommage à ces valeureux et courageux *proprios*, à ces intrépides *pionniers*, à toute cette population naissante, qui avait foi en l'avenir de *leur ville*, malgré les contretemps, les embarras, les inconvénients inhérents à pareille entreprise. »



Ernest Crépeault, maire d'Anjou (1956-1973).
Source : Anjou

Biographie d'Ernest Crépeault: charisme et opportunisme

Mais qui est donc cet Ernest Crépeault, le fondateur d'Anjou et son maire durant près de dix-sept années consécutives? Fils d'Arthur Crépeault, forgeron originaire de Saint-Tite de Montmorency, et de Marie S. Tellier, née à Princeville en Arthabaska, il voit le jour le 11 septembre 1914; il a donc 42 ans en 1956. Natif de la rive-sud de Montréal, d'une famille modeste mais laborieuse de Chambly-Bassin, la famille emménage à Montréal vers 1919. Il y fait ses études primaires tout en devenant champion cycliste canadien sur piste de bois et adepte de la course à pied. Après ses études primaires, il étudie au collège commercial Saint-Irénée. Tout en travaillant durant le jour, il poursuit ses études à l'École des hautes études commerciales et à l'École des sciences économiques et politiques de l'Université de Montréal, le soir. Il se distingue alors, puisque parmi la minorité des étudiants qui atteignaient le niveau universitaire, bien peu de Canadiens français se dirigeaient en génie ou en administration. Son diplôme universitaire en poche, il touche un peu à tout: commerce, vente, organisation indus-



Candidats aux élections municipales d'Anjou (1960). Source : Anjou

truelle et... politique. Il épouse Marguerite Gratton en 1939 qui lui donnera un enfant, Richard, né en 1943. Durant ses loisirs, la pêche, la chasse, la musique demeurent ses principaux intérêts. Diabétique, il ne fume ni ne boit, est toujours soigneux de sa personne, soucieux de son apparence. Sans être très grand, il émane de sa personne une assurance et l'impression qu'il s'intéresse à ce que vous lui dites. Sans être de la région, il est très connu de beaucoup de familles, travaillant comme représentant de la compagnie Familex, offrant des produits de tout usage pour la maison et les familles. Il est vendeur itinérant et son territoire s'étend aux limites de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, voire encore plus loin. Belle élocution, belle présentation, charmant, entreprenant,

perspicace, il a beaucoup d'atouts pour lui. Tout en traitant ses clients aux petits oignons, il n'en observe pas moins la situation et en saisit vite les opportunités, comme on l'a vu.

Au milieu des années '50, il se lance en politique municipale active, tout en se recyclant en courtier immobilier et comme homme d'affaires. Il devient maire en 1956 et le restera sans interruption jusqu'en 1973. À ce titre, il connaîtra des hauts et des bas; les hauts seront très élevés, mais les bas seront très profonds... Même au plus fort de la tourmente, comme nous le verrons, à la fin des années '60, malmenés par les uns et les autres, accusé par des rivaux de tous les maux, il conserve son poste et manœuvre pour maintenir la ville à flot, malgré les révélations d'une commission

d'enquête qui lui sera néfaste, le conduisant derrière les barreaux et le laissant dans la pauvreté et... les remords, peut-être? Il a également œuvré à titre de président de la Commission scolaire d'Anjou et de secrétaire-trésorier du Conseil de coordination intermunicipale, dans les années '60. Veuf depuis 1990, monsieur Crépeault est décédé à Anjou le 7 mai 1997, à l'âge de 82 ans, laissant dans le deuil son fils unique Richard et son épouse Nicole Vincent, deux petits-enfants, Marie-France et Richard II, et deux arrière-petits-enfants.

Résultats du vote des élections municipales

Entre 1956 et 1973, six élections générales ont lieu, les deux premières étant prévues par la charte de la municipalité, soit 1957, 1960, 1963, 1966, 1969 et 1973. Le maire Crépeault les remporte toutes, certaines très facilement, par acclamation, alors qu'en d'autres occasions, la tâche sera plus lourde. Les mœurs électorales sont encore moins pures ou limpides qu'elles ne le sont devenues par la suite. Les pratiques de l'époque prennent pour acquis la participation ou le rôle actifs de la pègre, les menaces et les insultes. Mais il faut se retenir de juger avec nos yeux d'aujourd'hui des façons de faire d'il y a un demi-siècle et davantage. Nous verrons d'abord les résultats des élections de cette période avec les acteurs impliqués, pour ensuite illustrer quelques-unes de ces luttes électorales et les enjeux qui étaient en cause à l'époque.

L'on a vu comment Ernest Crépeault a manœuvré pour accéder au poste de maire juste avant la fondation de la municipalité, en 1956. Certains des échevins de l'époque réprouvent son arrivisme fulgurant, lui qui n'est pas de la place, par surcroît. À cette époque, l'on vote moins en fonction d'un parti politique que pour une famille ou des amis, des affiliations. Les élus ne sont pas non plus des gens très instruits, ce qui n'est pas surprenant pour l'époque et ne les empêche pas d'exercer un pouvoir local impor-



Victoire électorale du maire Ernest Crépeault (1960) Source : Anjou

tant et d'être populaires. Avant comme après la fondation d'Anjou, l'on compte six quartiers municipaux avec chacun un échevin, sans compter le maire de la place. Il n'y a pas à proprement parler de partis locaux, mais deux équipes, celle de Crépeault et l'autre. Il n'y a qu'en 1969 que plus de deux candidats s'affrontent sérieusement dans les différents districts, soit à l'époque où les révélations et les scandales pleuvent.

Lors de la première élection, le maire et les échevins sont tous réélus

par acclamation. Il s'agit d'Ernest Crépeault, courtier d'immeubles, d'Edmond Valiquette, journalier, de Maurice Lévesque, de Léonard de Grâce, menuisier, de Constant Châles, médecin, de Joseph Rioux, contre-maître et de Marcel Sylvestre, commis. Leur victoire est à mettre sur le compte d'une chance à donner au coureur, le maire Crépeault, et à son équipe de conseillers qui ont donné naissance à Anjou. De cette équipe, Crépeault, de Grâce, Lévesque, Rioux, Sylvestre et Valiquette ont déjà occupé

des postes au conseil de la paroisse. Les emplois occupés par la plupart d'entre eux ne peuvent être qualifiés de professionnels, variant peu de ceux occupés par la population générale, les électeurs qu'ils servent une fois élus. Et l'on peut supposer que l'administration de la jeune Anjou n'est pas trop compliquée à gérer. La population est peu nombreuse et les services sont réduits au minimum pour ne pas surcharger les citoyens aux revenus modestes. Leur motivation pour la gestion de la ville remonte pour certains d'entre eux à de lointaines origines. Pour d'autres, comme monsieur Crépeault, leur venue est récente et leur participation est très intéressée.

Cependant, l'opposition ouverte se manifeste lors des élections de 1960 et encore davantage en 1963. Selon plusieurs, une enquête sur l'administration municipale s'imposait dès la fin des années '50, soit dix ans avant l'enquête Surprenant. Dès la campagne de 1960, le maire Crépeault doit affronter une opposition qu'il n'avait pas prévue. Pour lui, le développement qu'il apporte à Anjou mérite que la population lui témoigne sa reconnaissance en le reportant au pouvoir. Il est pourtant visé directement puisqu'un candidat concurrent veut lui ravir son poste de maire, soit le docteur Gérard Hamel. Celui-ci perd aux mains du maire en poste, mais cette rivalité pouvait le préoccuper durant la campagne. Toutefois, outre le candidat à la mairie, on peut douter de la volonté des candidats

Résultat des élections du 2 novembre 1960

Poste	Nom	Métier	Vote	Rival	Métier	Vote
Maire	Ernest Crépeault	courtier d'imm.	907	Dr Gérard Hamel	médecin	421
Quart. 1	Edmond Valiquette	rentier	sans oppositon			
Quart. 2	Maurice Lévesque	?	39	Yves Bourbeau	ing. stationnaire	8
Quart. 3	Léonard de Grâce	menuisier	31	Carmen Frascadore	commerçante	12
Quart. 4	Aldéric Deraspe	menuisier	177	Raymond Daniel	pharmacien	294
Quart. 5	Guy Thémens	comptable	388	Joseph Vekteris	entrepreneur	165
Quart. 6	Marcel Sylvestre	commis	133	Lucien Touchette	menuisier	70



Marcel Sylvestre



Edmond Valiquette



Léonard DeGrâce



Guy Themens



Maurice Lévesque



Henri Bonneau

Conseillers élus en 1963 *Source : Anjou*

rivaux de se lancer en politique active, puisque l'on ne retrouve plus leur trace au cours des élections suivantes.

Les élections de 1963 sont encore plus mouvementées que les précé-

dentes, à Ville d'Anjou. L'on devra même filmer à la télévision la votation, de façon à s'assurer du bon déroulement du processus. Nous y reviendrons un peu plus loin. Et, à

nouveau, tous les échevins élus sont à la solde du maire Crépeault. D'après le résultat du vote, les élus ont fait face à une opposition, mais la population n'a pas été convaincue par ses

Résultat du vote des élections du 2 novembre 1963

Poste	Nom	Métier	Vote	Rival	Métier	Vote
Maire	Ernest Crépeault	courtier	2010	Hervé Chartrand	instituteur	620
Quart. 1	Edmond Valiquette	rentier	47	Louis Bélanger	instituteur	20
Quart. 2	Maurice Lévesque	constructeur	207	Léo Chénier	ébéniste	48
Quart. 3	Léonard de Grâce	étalagiste	24	Renald Farley	grossiste	20
Quart. 4	Henri Bonneau	superviseur	539	André Lajeunesse	administrateur	320
Quart. 5	Guy Themens	comptable	871	Sean Grennan	surintendant	305
Quart. 6	Marcel Sylvestre	opérateur	180	Maurice Talbot	inspecteur	34

Résultat du vote des élections du 2 novembre 1969

Poste	Nom	Métier	Vote	Rival	Métier	Vote
Maire	Ernest Crépeault	courtier d'imm.	4030	Alain Brabant Jean Corbeil	avocat courtier	3018 1594
Quart. 1	Jean-Paul Miron	représ.-vendeur	742	Edmond Valiquette Raymond Lepage	rentier gérant	508 335
Quart. 2	Maurice Lévesque	surveillant	522	Lawrence Lord Mathieu Ouellet	dessinateur indust révérend	315 131
Quart. 3	Claude Deschesnes	ingénieur	266	Léonard de Grâce Charles-C. Martel	décorateur comptable	181 81
Quart. 4	Henri Bonneau	surveillant	848	Luigi Diodati Rexford Stevens	gérant général professeur	632 619
Quart. 5	Guy Thémens	comptable	1047	Bernard Bédard André Bertrand	bibliothécaire courtier	754 621
Quart. 6	Marcel Sylvestre	opérateur	497	Raymond Bédard Jean-Claude Pion	mécanicien industriel	310 149

Résultat du vote des élections du 4 novembre 1973

Poste	Nom	Métier	Vote	Rival	Métier	Vote
Maire	Jean Corbeil	courtier d'assur	6948	Ernest Crépeault	homme d'affaires	4301
Quart. 1	Jean-Paul Miron	directeur de ventes	1804	Sylvio Paradis	pôdiatre	604
Quart. 2	Maurice Lévesque	homme d'entretien	696	René Royer	régisseur	597
Quart. 3	Claude Deschesnes	ingénieur	928	Réal Lachapelle	courtier d'assurances	276
Quart. 4	Luigi Diodati	directeur général	1504	Henri Bonneau	surveillant	979
Quart. 5	Paul Vaillancourt	chiropraticien	1598	Guy Thémens	comptable	1056
Quart. 6	Marcel Sylvestre	opérateur	546	Raymond Bédard	ingénieur stationnaire	544

arguments. Là encore, on peut douter de l'intérêt des opposants et de leur implication dans la bataille. Tous les opposants au maire sont des nouveaux venus, tout comme ceux de 1960 et, les uns comme les autres, ils disparaissent de la scène politique sitôt les élections terminées. Aucune crédibilité ni masse critique!

Aux élections suivantes, les conseillers et le maire sont tous réélus par acclamation. Dans le contexte du dixième anniversaire de fondation de la ville d'Anjou, célébré tout au long de l'année 1966, sans oublier la propagande traditionnelle en de telles circonstances, la population ne pouvait raisonnablement voter contre les hommes qui avaient fait de leur terri-

toire ce qu'Anjou était devenu entre-temps. L'on pouvait suspecter, pour certains, les malversations qui allaient être mises à jour sous peu mais, en attendant, tout allait dans le sens d'une bonne gestion et d'une saine administration. De sorte que les conseillers et le maire ont tous été réélus par acclamation lors des élections municipales d'Anjou de la même année.

Nouvelles élections trois années plus tard, en novembre 1969. Cette fois, une brèche est effectuée dans le mur de la forteresse du maire Crépeault. Ce dernier perd deux de ses échevins, soit Edmond Valiquette et Léonard de Grâce, battus dans leur quartier respectif par Jean-Paul Miron et Claude Deschesnes. Pour une fois, il

y aura à l'hôtel de ville une opposition qui se manifestera de l'intérieur, et ne proviendra plus seulement de l'extérieur, ou sous le couvert de l'anonymat. Et l'on peut supposer que, si l'opposition n'avait pas été partagée en deux partis rivaux, plusieurs des élus, y compris le maire, auraient été battus. Cette dilution de l'opposition tient moins à des divergences de pensée, entre des partis rivaux, qu'à des conflits de personnalités et à un manque d'organisation. Il n'y avait encore jamais eu à Anjou d'opposition formelle, structurée et efficace, surveillant l'administration Crépeault à la loupe de façon constante. Grâce à la commission Surprenant, c'est le bilan de l'administration Crépeault qui est

exposé à l'avant-scène, révélant l'ampleur des scandales au public et aux futurs candidats rivaux ; une réalité que les belles paroles du maire et le développement de la municipalité enrobaient ou dissimulaient.

Aux élections suivantes, c'en est trop!!! Cette fois, la population en a assez de l'administration Crépeault. Après dix-sept années au pouvoir, sans interruption, le maire Crépeault et quatre des six échevins sont battus, suite aux révélations de la commission Surprenant et par une opposition davantage structurée, offrant de meilleurs arguments que lors des élections précédentes. Les deux seuls partisans de l'ex-maire Crépeault sont Maurice Lévesque et Marcel Sylvestre, deux vieux politiciens carriéristes qui étaient déjà des élus avant 1956. Ils conservent leur poste, mais de justesse ! Seuls deux votes séparent le candidat Sylvestre de son rival, Raymond Bédard, et moins de cent voix séparent les opposants Lévesque et Royer, celui-ci un nouveau venu. Quant aux élus du nouveau maire Corbeil, leur majorité est considérable, illustrant que le renversement du maire n'est pas le résultat du hasard, mais le fruit d'une volonté déterminée de la population angevine, dégoûtée par des années de révélations de scandales de toutes sortes.

Mœurs électorales de l'époque et enjeux mis de l'avant

- Mœurs

Les élections municipales sont le prétexte à l'éclosion de petits journaux à la solde de candidats rivaux et prétendant servir la cause de la population angevine. La plupart de ces papiers ont une durée éphémère, le temps des élections, et disparaissent aussitôt les résultats connus. Leur intérêt consiste à livrer combat contre l'administration Crépeault, en vue de sa défaite électorale. Pour eux, tout ce qui est fait à Anjou est mauvais, toutes les décisions du maire Crépeault sont erronées et tout ce qui arrive de bon n'est pas attribuable au maire. À mesure que l'on approche du

COMBATTONS L'ANNEXION



Votons pour
Vote for

Crépeault

et son équipe
and his candidates

TO FIGHT ANNEXATION

Ernest Crépeault, maire (1956-1973). Source : Anjou

jour du scrutin, les arguments invoqués et le ton pour le faire s'intensifient. En 1960, « En joue ! » est un de ceux-ci, avec pour devise : « Feu sur l'administration Crépeault ! » et faisant la promotion du docteur Gérard Hamel à la mairie. Des arguments de ce genre sont invoqués : « Il ne gouvernera pas la ville à lui seul comme l'a fait son prédécesseur Ernest Crépeault pendant près de cinq ans. [Ses candidats] ne seront pas des *yesmen* comme l'ont été les conseillers crépistes qui viennent aujourd'hui solliciter l'électorat. »⁷

En réponse à ces publications politiques, l'administration Crépeault

réplique en servant la même médecine à ses opposants : « Anjou-Journal », « Journal-Express », « L'Électeur » et « Le Crieur ». Après la campagne électorale de 1960, au cours de laquelle le maire a pu prendre la mesure de l'opposition naissante, des partisans du maire fondent l'hebdomadaire « Le progrès de ville d'Anjou », au nom évocateur, publié 'par des citoyens de Ville d'Anjou pour Ville d'Anjou'... À la différence des journaux précédents, celui-ci paraît de façon continue d'urant la décennie 1960, soit durant la belle époque du maire Crépeault. Cette publication sert de porte-voix à l'administration, promouvant le

René Lévesque a reçu un solide coup de poing à Ville d'Anjou

Jamais, depuis bien longtemps, un ministre n'a encaissé une aussi dure "claque". En s'affichant pour le Dr Gérard Hamel, candidat à la mairie dans la municipalité de Ville d'Anjou, sous le prétexte que certaines menaces lui auraient été faites, l'hon. René Lévesque vient de porter un coup mortel à son prestige.

Le ministre libéral s'est conduit comme un inflexible, prenant ouvertement parti pour le Dr Hamel, lors d'une lutte électorale qui ne le regardait pas. Il aurait pu rester chez lui, bien sagement, sans se donner en spectacle comme un artiste de foire. Nous reconnaissons son talent et sa sincérité, mais nous doutons parfois de son jugement. Il se laisse trop emporter par ses impulsions. René Lévesque n'est plus à Radio-Canada.

Ses déclarations arrogantes ne trompent pas les électeurs avertis. Sous le prétexte qu'on lui fait des menaces par téléphone, il se lance dans la mêlée sans réfléchir, à moins que son geste de prendre position pour le Dr Hamel ne soit tout simplement qu'une ruse politique savamment montée, pour jeter de la poudre aux yeux... et laisser croire au public que

le ministre n'agit que sur des mobiles très nobles. Non, M. Lévesque, nous ne marchons pas, car vous vous conduisez comme un enfant. Les élections de Ville d'Anjou ne vous concernaient pas.

Les sorties intempestives de l'hon. René Lévesque donnent à réfléchir aux esprits pondérés. Certains se demandent si l'impétueuse volée de la télévision ne jouera pas sur

une impulsion, une carte maltréée du parti libéral. Les vieux politiciens n'aimeraient pas cet esprit bohème qui fait de René Lévesque un être insaisissable.

Si fraque dans Ville d'Anjou ne laisse rien présager de bon. Car, si René Lévesque a reçu un "knock-out", son parti, par ricochet, encaisse aussi les suites de cette fredaine d'enfant gâté,

qui décide, tout à coup, de briser ses jouets, pour prouver son existence.

Mais le vie, croyons-nous, sera moins facile pour lui, car il se pourrait que l'hon. Jean Lesage se charge de mettre un frein aux importements de l'impétueux ministre, toujours prêt à participer à toutes les bagarres, à plus forte raison celles des autres.



A. B.

Mœurs électorales existant à l'époque du maire Ernest Crépeault. Source : Anjou

progrès d'Anjou, comme son titre l'indique, et permettant de répliquer aux journaux rivaux. Le ton utilisé par les journalistes est plus souvent qu'autrement un panégyrique du maire, un éloge à sa personne et à son poste, ce qui oblige à le lire avec circonspection.

Fonctionnant de façon similaire, des partis politiques rivaux voient le jour lors de campagnes électorales, puis disparaissent par la suite. Entendons-nous ! Le maire Crépeault et les échevins administrent la municipalité, avec les officiers de la ville, mais l'on ne peut parler d'une formation politique, au sens propre (libéraux, péquistes, etc.). Ils ne sont pas réunis sous une bannière les rassemblant. Cela n'a jamais existé à Anjou jusqu'aux années '70. Il s'agit plutôt de personnes qui se connaissent et partagent des intérêts, voire des idées, en commun. Ce sont des individus aux affinités communes et non pas des membres d'un parti adeptes d'une vision ou d'une cause. Les opposants au maire Crépeault mettent sur pied des organisations politiques ponc-

tuelles et les désignent par un nom, comme un vrai parti politique. Mais, tous, ils n'ont qu'un seul objectif, une seule idée, renverser le maire Crépeault, prendre sa place : mentionnons, par exemple, l'Association des citoyens d'Anjou, de même que la Ligue municipale d'Anjou, le Réveil d'Anjou et la Survivance-Anjou. Encore là, il ne s'agit pas de partis politiques structurés, mais d'organisations improvisées et sans autres points communs que l'ambition et l'arrivisme. Cependant, malgré leur bonne foi présumée, les élus des années '60 à Anjou ont aussi leurs propres ambitions. Ils ont le pouvoir à Anjou et tiennent à le conserver.

Pour arriver à leurs fins, tous les moyens sont bons. Les 'légitimes' sont ceux que nous venons de présenter. Mais il y en a d'autres, également : ternir des réputations, faire de fausses allégations, recourir à la pègre, saccager des pancartes et des propriétés individuelles, etc. L'on prive les électeurs de bureaux de vote en nombre suffisant, l'on refuse l'accès aux bureaux de votation pour des raisons

non spécifiées, les heures de votation sont limitées, toutes mesures compliquant ou décourageant les électeurs à exercer leur droit de vote. Ce type de mesures s'applique également à l'occasion de référendums sur des règlements importants ou encore pour informer les citoyens de décisions récentes, en déplaçant les avis publics fixés aux poteaux de téléphone. De même l'accès aux assemblées municipales est découragé, en tenant les réunions durant la journée ou alors en recourant à des fiers-à-bras et en menaçant des personnes dont on ne souhaite pas la présence. L'on pouvait également falsifier les listes électorales, pour y faire figurer les noms de jeunes enfants. Créant une Ligue municipale d'Anjou, opposée au maire Crépeault, en prévision des élections de 1960, ses fondateurs ont été menacés aussitôt que le maire a appris la naissance de cette formation et leur ait refusé l'accès à une salle : téléphones de menaces, intimidation et menaces de mort !!!⁸ On empêche des gens de voter, prétextant l'illégitimité de leurs procurations, ou alors l'on circule en

De la TV privée au séparatisme

Jamais élections municipales de banlieue n'ont soulevé tant d'intérêt dans le publi

Pour la première fois dans les vieilles annales municipales des villes de la banlieue de Montréal, trois élections qui survenaient à trois jours d'intervalle ont soulevé énormément d'intérêt. Les voici en résumé :



Hervé Chartrand, un des candidats à la mairie de Ville d'Anjou, surveille les transmissions avec le président d'élections, M. Yves Laurier.
(Photo "Dimanche-Matin" par Bernard Beauvais)

— élections à Ville d'Anjou hier. On en lira les résultats dans une autre colonne;

— élections à Longueuil aujourd'hui. Les bureaux de scrutin sont ouverts de 9 heures du matin à 6 heures du soir;

— élections à Montréal-Nord demain. Nombreux candidats sur les rangs, dont un candidat journaliste séparatiste à la mairie.

En résumé, voici les faits :

A Ville d'Anjou

Cette municipalité doit en parler beaucoup et souvent de voir se choisir un nouveau conseil municipal. Fait à noter, pour la première fois dans une élection en Amérique, on tenait l'expérience d'une élection télévisée. En effet, en milieu hier à Ville d'Anjou la télévision en circuit fermé pour permettre au président des élections, M. Yves Laurier, d'avoir une vue constante et de toute première main sur les activités qui se déroulaient dans les bureaux de scrutin. Il y avait 23 bureaux de scrutin établis dans les quatre coins de la



Élection à Ville d'Anjou (1963). La démocratie par la technologie! Source : Anjou

voiture dans les rues, frappant à toutes les maisons, pour 'faire sortir le vote' ou encore pour forcer la population à assister à la parade du maire fraîchement réélu. On a même menacé d'expulsion de la ville des opposants jugés indésirables!!!

Le recours à ces pratiques diverses et peu catholiques a attiré l'attention de la presse, au sujet des élections de 1960. En première page, un titre : « Une élection sans bagarre, mais marquée de nombreux incidents ». L'article mentionne : « M. Ernest Crépeault a été réélu maire de ville d'Anjou, à l'issue d'une journée marquée d'incidents et soulignée de la présence dans la ville de nombreux 'travailleurs' forts costauds aux limousines respectables, ainsi que de la police provinciale, venue sur les lieux à la demande de l'un des deux groupes en présence [...] En entrant dans la ville, on était tout de même frappé de

voir circuler tant d'autos de belle allure ayant à leur bord quatre ou cinq gaillards aux regards inspirant une certaine insécurité. À côté d'eux, les autos de la police provinciale donnaient une confiance encore insoupçonnée. »⁹ Ou encore : « Ville d'Anjou : des menaces à un ministre : « Dis donc à René Lévesque qu'il serait mieux de ne pas se montrer la face là ! » Tandis que le maire Crépeault divertit les siens, Lévesque cite l'exemple du Québec depuis quatre mois. »¹⁰ Le gouvernement libéral de Jean Lesage ayant mis un terme au règne de l'Union nationale en juin de la même année, son ministre René Lévesque invitait les électeurs d'Anjou à en faire autant avec le maire Crépeault, adepte de l'Union nationale.

Quant à eux, les rivaux de l'administration Crépeault sont qualifiés, durant la campagne de 1963, d'obstructionnistes et surnommés la

Clique, la pseudo-équipe et, ses défenseurs, par l'intermédiaire du « Progrès de Ville d'Anjou », tentent de les contredire. Ainsi : « Nous savons que depuis trois ans, certains adversaires, avec l'aide de journalistes ou de pseudo-journalistes ont tenté vainement de salir Ville d'Anjou et nous savons aussi que ces mêmes tristes personnages se préparent actuellement, à l'occasion de l'approche des élections... » De même : « Complots, caucus, murmures, rumeurs et mensonges : Et après trois ans de silence mystérieux d'adversaires de l'administration Crépeault, après trois ans d'inactivité, après trois ans de lancements de ballons dégonflés, après trois ans de marmottages sur de prétendus scandales jamais prouvés, après trois ans de critiques fielleuses, de tentatives de salissage de réputations, de chantage, tentatives vaines et infructueuses... voici que le bal va

recommencer ! » Et, finalement : « Pour administrer une ville, une industrie ou une équipe sportive, il faut un Chef... Un chef qui a de la vision... qui sait se faire respecter et qui respecte les autres... qui sait administrer le bien des autres comme le sien... qui a des décisions rapides et justes et ceci est très important, qui sait s'entourer de gens loyaux, dévoués, qui l'apprécieront, qui le conseilleront si nécessaire. Ce Chef dynamique, cet administrateur hors-pair, ce coach extraordinaire deviendront inutiles, ces grands talents seront perdus, si le Conseil est divisé et cesse d'accorder son support à son Chef. » Et, malgré les odeurs de scandales et les agissements reprochables, le maire d'Anjou demeure un homme populaire. Ainsi : « On reconnaît la qualité de l'ouvrier à son travail. Qui oserait jeter discrédit sur une oeuvre aussi parfaite, bien que jeune, Ville d'Anjou. Ce n'est qu'un début. Ne doit-on pas laisser à l'ouvrier le temps de polir son travail, avant que de l'exposer ? » De même : « Plus de 700 personnes assistent à l'assemblée marquant l'ouverture de la campagne électorale du maire Ernest Crépeault et de ses candidats. »

Les pires excès ont été commis lors de cette élection. L'incident suivant en donne une idée : « C'est le gérant de la ville qui s'est fait apostropher par l'un des Équipeurs oppositionnistes, le moins brillant et le plus vaseux de la clique. Imaginez que ce vulgaire cliqueux a déclaré au gérant de la Ville que le lendemain de l'élection il devra se chercher un autre emploi. Le gérant de la ville s'est contenté de sourire car il ne veut pas se mêler de politique mais il sait bien que le 2 novembre, la population angevine saura faire un choix. » Dans un tel contexte, afin de calmer le jeu et de donner au processus électoral une apparence de légitimité, l'on opte pour une surveillance télévisée le jour du vote. Ainsi : « Innovation : La protection du scrutin assurée par le truchement de la télévision. Au moment d'aller sous presse, les techniciens de la compagnie Bell du Canada et de la Société de rediffusion

s'affairent aux derniers préparatifs de l'installation du circuit fermé de télévision qui reliera les bureaux de votation au bureau du président de l'élection », initiative attribuée au maire Crépeault et approuvée par le président de l'élection. Loin de dégénérer comme on aurait pu s'y attendre la journée du vote, c'est tout le contraire qui s'est produit : « Grâce aux appareils de télévision, en circuit fermé, la votation s'est déroulée dans la plus grande tranquillité. Le président de l'élection, Me Yves Laurier, n'a reçu aucun appel téléphonique durant la votation et les policiers de Ville d'Anjou, comme ceux de la police provinciale, n'ont pas été alertés. »

Aux élections suivantes, en 1966, l'équipe du maire Crépeault est reportée au pouvoir par acclamation, sans que la tenue d'élections soit nécessaire. Un journaliste du « Progrès de Ville d'Anjou » a pu écrire, en marge de cette situation particulière : « Ce n'est pas la victoire, c'est la gloire. » Malgré l'enquête en cours sur l'administration du maire Crépeault, les élections de 1969 reconduisent celui-ci et presque tous les échevins dans leurs fonctions. Et ce, malgré une opposition plus forte et mieux organisée qu'auparavant. Comme on l'a vu, faute de s'être entendus ensemble, les membres des deux partis d'opposition ont permis au maire Crépeault de se faufiler entre eux. Toutefois, aux élections de 1973, c'est l'échec de ce dernier qui subit sa première et seule défaite de sa carrière – il s'est représenté en vain aux élections de 1977. Les travaux de l'enquête Surprenant ont convaincu la population. De même, l'opposition s'est unifiée et rassemblée dans une nouvelle formation, l'Alliance municipale d'Anjou, dirigée par le futur maire Jean Corbeil. Réélu chef à l'unanimité, à l'occasion d'un minicongrès en 1970, il est finalement venu à bout du régime Crépeault et de ses façons de faire condamnables. Il ne faut pas négliger non plus le rôle d'un second parti d'opposition, le

Réveil d'Anjou, dirigé par Alain Brabant. Ce dernier ira même jusqu'à accuser le ministre des Affaires municipales de complicité avec le régime Crépeault, privant Anjou d'un progrès considérable, en ne facilitant pas le *nettoyage* de la municipalité. Ajoutant l'insulte à l'injure, une enquête portant sur la Commission scolaire d'Anjou, dont le président est encore Ernest Crépeault, est enclenchée en 1970...

- Réalisations et progrès

Les échevins et le maire se défendaient bien des accusations en tous genres proférées par leurs rivaux politiques et des rumeurs courant déjà sur leurs agissements, reprochant à leurs ennemis des pratiques tout aussi douteuses : « La pègre a été chassée de Ville d'Anjou en 1954 et l'année suivante, aux élections du 18 juillet 1955, pour se venger sans doute d'avoir été mis à la porte de notre ville, les profiteurs de toutes sortes, les tenanciers de maisons de jeu, de tripots, de débits clandestins, de maisons suspectes, de maisons de paris (et que sais-je encore) ont tenté de saccager les bureaux de votation, de priver les honnêtes citoyens de leur droit de vote et de s'emparer de l'administration afin de protéger leurs intérêts dans les maisons de jeu et les *barbottes* [...] Que s'est-il passé depuis ? Les tenanciers mentionnés plus haut ne revinrent jamais dans Ville d'Anjou. Nous connaissons aujourd'hui dans Ville d'Anjou une tranquillité n'existant nulle part aussi bien qu'ici. Les Angevins sont en sécurité sous l'œil protecteur d'un Service de police le mieux discipliné que l'on connaisse [...] Mais ce qu'ils ont fait aux élections de 1955, aux élections de 1960, quand ils tentèrent (cette fois) de commettre un véritable attentat à main armée dans un bureau de votation, ils tenteront de le répéter sous peu car ils veulent se venger du maire Ernest Crépeault qui, avec la police de Ville d'Anjou, a chassé tous les tripots de chez nous pour nous apporter la paix et la sécurité autant sur la personne que sur les

propriétés. » D'ailleurs, les échevins sortants se présentent comme de bons pères de famille, responsables et consciencieux : « Ce sont tous de bons pères de familles ayant connu les tracas et les troubles de la vie. Ce sont des hommes d'action capables de mener à bien la gestion des affaires publiques sans chercher à remplir leurs poches comme l'ont fait tant de sales politiciens de notre municipalité [...] Les épouses de ces candidats sont des mères de famille dévouées qui ont à cœur le progrès de la municipalité et sauront seconder leur mari dans leur grande responsabilité civique. »¹¹

Malgré les pratiques électorales douteuses du maire Crépeault, typiques de ce qu'elles étaient depuis bien avant son époque, mais qu'il avait bien apprises, ses affirmations et ses arguments se résument essentiellement à deux grands thèmes : d'une part, ses réalisations, la croissance d'Anjou et, d'autre part, les menaces d'annexion de la part de la ville de Montréal. Somme toute, ce sont les mêmes arguments prônés par le premier ministre Duplessis pour la province : progrès accompli et autonomie provinciale... Il est vrai que, durant les années '60, la vision du maire Crépeault a procuré à la population des améliorations considérables, sans compter des emplois et des services comme jamais auparavant. Cependant, les plus importants développements survenus dans Anjou l'ont été indépendamment du maire d'Anjou : boulevard Métropolitain, autoroute 25, pont-tunnel, métro, entre autres. D'ailleurs, le maire Crépeault n'a jamais prétendu être le protagoniste de ces grands ouvrages. Pour lui, ce sont les progrès à l'échelle du territoire d'Anjou qu'il promouvait et dont il se revendiquait. À cet égard, son seul *point faible* était le parc industriel, grand territoire au nord-est de la ville dont nous reparlerons plus loin. Dès la fondation de la ville, il avait eu l'idée de réserver ce territoire au développement industriel uniquement et en tirait un objet de fierté par l'apport que ce dernier procurait à la municipalité :

« C'est pour avoir préféré défendre les intérêts des petits propriétaires contre les gros intérêts spéculateurs que la population nous a réaffirmé sa confiance dans le passé. » Il doit se défendre qu'Anjou n'ait jamais drainé ni eu l'intention de drainer son secteur industriel dans l'égout collecteur Mercier. Le slogan de l'administration Crépeault est le suivant : « De progrès en progrès, de succès en succès, ensemble continuons l'œuvre commencée ! Le passé est garant de l'avenir. » Une publicité mentionne les 46 réalisations de première importance et les 70 nouvelles industries installées à Anjou sous son administration.

- Annexions à Montréal

Une crainte est au cœur de la pensée du maire Crépeault : la menace de l'annexion de sa ville par Montréal. Ainsi : « À bas l'annexion ! dit le maire Ernest Crépeault. » Homme visionnaire, travailleur, pratique, il n'aurait jamais pensé, fondant Anjou, qu'un jour la ville de Montréal souhaite s'accaparer son territoire, de gré ou de force. Pendant longtemps, le territoire de la métropole du Canada s'est étendu par l'annexion de municipalités indépendantes souhaitant faire partie désormais de la grande ville. Dans la plupart des cas, il s'agissait de villes fortement endettées ou en faillite. Les propriétaires souhaitaient ainsi voir la dette municipale être absorbée par Montréal, afin de les alléger de ce fardeau. Dans la seconde moitié des années '60, c'est plutôt Montréal qui souhaite annexer des territoires situés sur l'île afin de tirer profit de leurs avantages économiques. Pour le maire d'Anjou, cette éventualité est inconcevable. D'abord, le roi d'Anjou perdrait ainsi son royaume et, plus sérieusement, il n'avait pas travaillé à faire d'Anjou ce qu'elle était devenue pour la laisser se faire avaler par Montréal pour satisfaire ses besoins financiers ou autres.

Systématiquement, le maire d'Anjou assiste, au Parlement de Québec, à la présentation annuelle du

'bill' de Montréal, surveillant de près les amendements apportés à la charte de cette ville, dans la mesure où ils pourraient affecter Anjou d'une manière ou d'une autre. Ernest Crépeault tient à l'autonomie de sa municipalité comme le maire Drapeau à celle de Montréal, tout en constatant que des municipalités voisines acceptaient l'annexion afin de solutionner leurs propres problèmes : « Le maire Ernest Crépeault prend la défense de Ville d'Anjou au Comité des bills privés à Québec. » Ou encore : « Le maire Ernest Crépeault et les avocats de la ville étaient à Québec pendant toute l'étude du Bill de Montréal. Dès la première semaine, Jean Meunier, député de Bourget, s'est levé et a commis sa trahison en demandant au Comité des bills privés, dont il faisait partie, de voter l'annexion de ville d'Anjou à Montréal. Les citoyens de Ville d'Anjou sont tous des électeurs du comté de Bourget dont Monsieur Meunier est le député. Pas un seul député libéral a secondé Jean Meunier quand il a demandé cette annexion de Ville d'Anjou à Montréal [...] Toutes les associations de Ville d'Anjou ont adressé des lettres de protestations au premier ministre Jean Lesage, au Ministre des Affaires municipales, au chef de l'opposition Daniel Johnson. »

En 1963, l'annonce de l'obtention de l'Exposition universelle de 1967 à Montréal relance toute la question des annexions municipales. Nombre de municipalités tiennent aux retombées diverses que cet événement pourrait leur rapporter. Montréal, quant à elle, cherche plutôt à annexer des territoires susceptibles d'accueillir le site de l'Expo'67 : « Cette soif d'annexion de Montréal est en train de nuire dangereusement à l'Expo'67. Et cela à tel point qu'en ce vendredi 5 avril, on peut lire dans *Le Devoir* un éditorial de Paul Sauriol, rédacteur en chef, disant en somme d'abandonner le projet de l'île Notre-Dame et de choisir les îles de Boucherville. » À la même époque, d'autres municipalités sont annexées ou annexent des territoires contigus. Souvent, ce sont des gens de

l'extérieur d'Anjou, qui ne sont pas de la place, qui favorisent l'annexion, souvent des partisans des opposants du maire Crépeault: « Annexion: les amis des vautours sont devenus les amis du *monstre* de l'annexion, qui rôde autour de Ville d'Anjou. » Lors d'une causerie prononcée à la Chambre de commerce de Montréal, Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal, déclare qu'il 'rêve' d'un Montréal à la grandeur de l'île. C'était aussi le rêve du maire Drapeau: une île, une ville.

Les villes de banlieue de l'île de Montréal sont plus unies que jamais et partagent l'opinion du maire d'Anjou: « Les maires de banlieue ne veulent pas du *monstre* de monsieur Saulnier. »¹² Autre exemple: « Lucien Saulnier revient à la charge et annonce que le bill de Montréal, cette année, comportera des clauses d'annexion de *villes dortoir*, comme il appelle les villes de banlieue... Il y a tellement de problèmes en jeu à Montréal, l'Expo de 1967, le métro, la taxation, etc., que la conférence fiscale aura de graves répercussions sur le bill de Montréal lui-même et les bills des autres municipalités. » Aussi n'est-il pas surprenant qu'elles donnent leur approbation quant à la création du Conseil de coordination inter-municipale, dont Ernest Crépeault est le co-fondateur et secrétaire-trésorier, réunissant 26 des 28 municipalités montréalaises. Son objectif principal est d'éviter que Montréal n'annexe ces municipalités, ce qui ne les empêche pas, bien au contraire, de vouloir bénéficier des avantages de la grande ville: « Le Conseil de coordination intermunicipale a pris la première mesure concrète à l'endroit de la mise en œuvre d'un projet qu'il rendait public, il y a trois semaines, en vue de coordonner les services des municipalités contigues d'un même arrondissement à l'intérieur de l'île de Montréal. Le comité exécutif de l'organisme, qui groupe 26 municipalités, a déclaré qu'il avait formellement demandé aux municipalités de banlieue de former 'sans délai' des

conseils d'arrondissements à travers toute l'île de Montréal. »

La création de la ville de Laval, en 1965, suite à la fusion des anciennes municipalités de l'île Jésus, sert d'exemple à ne pas reproduire pour les villes indépendantes situées sur le territoire de Montréal. Celles-ci parlent alors de fusion forcée, d'antidémocratie et d'atteinte à leur autonomie. À cet égard, Ernest Crépeault est perçu « comme le champion des contribuables des villes de banlieue ». Discutant des inconvénients découlant de la fusion récente de l'île Jésus, il souhaite « que Montréal abandonnera ses projets annexionnistes et entamera des pourparlers amicaux et fructueux avec les villes de banlieue! » L'extension du territoire montréalais à Anjou, pour le service d'autobus, a laissé croire à plusieurs autonomistes que la municipalité cédait aux charmes de la ville de Montréal. Mais elle s'inscrivait dans un contexte d'ouverture en vertu duquel, « Les municipalités de banlieue se sont mises d'accord sur le principe d'une régie inter-municipale pour élaborer une formule de partage des coûts et des responsabilités quant au transport en commun dans le grand Montréal. » Par contre, l'annonce de la mise sur pied d'un réseau de commissions scolaires, baptisée Opération 55, suite à la création du Ministère de l'Éducation et à la réforme de l'enseignement, empiétait sur la compétence et la juridiction de la Commission scolaire d'Anjou, présidée par le maire Crépeault. À nouveau, en 1967, devant une menace d'annexion de municipalités de l'île de Montréal, le Progrès de Ville d'Anjou publie un article intitulé: « Le maire Ernest Crépeault à Québec pour sauvegarder les intérêts de Ville d'Anjou. »

Paradoxalement, le maire Crépeault aura failli conduire à l'annexion de sa municipalité, suite aux révélations de l'enquête Surprenant. Devant le fiasco financier de l'administration Crépeault, cette éventualité devient plus incontournable que jamais auparavant, servant de prétexte rêvé pour le maire

Drapeau, mais aussi par le ministre des Affaires municipales, Maurice Tessier. Selon lui: « Tout le système des pots-de-vin et des commissions aux élus, aux agents d'immeubles, aux officiers municipaux ou à d'autres est basé sur la façon dont le zonage est réglementé. »¹³

Enquête de la Commission Surprenant: Anjou en tutelle; façons de faire dénoncées

À compter de la fin de la décennie 1960, Anjou fait l'objet d'une enquête officielle qui mettra à jour les pratiques condamnables régnant depuis sa fondation et qui entraînera la chute du maire Crépeault et la fin d'une époque. Il faut cependant savoir qu'elle n'était pas la seule municipalité aux mœurs politiques douteuses et où des malversations de tous ordres sévissaient, bien au contraire. Il y en aurait eu plusieurs ni pires ni meilleures que Anjou, dont certaines ont aussi fait l'objet d'enquêtes: « Mais cette municipalité n'est pas seule à posséder ce système; il existe dans d'autres villes particulièrement de la région de Montréal », selon le ministre des Affaires municipales du Québec, Maurice Tessier, lui-même ancien maire de Rimouski.¹⁴ Mais on aurait voulu faire de celle-ci un modèle à éviter, un exemple à ne pas imiter. Par ailleurs, le maire d'une municipalité voisine en aurait voulu à Anjou de lui avoir ravi l'installation d'une compagnie sur son territoire, et aurait fait en sorte, en haut lieu – et malgré le retour de l'Union nationale à Québec en 1966 – d'obtenir l'enquête par vengeance.

Le lieutenant-gouverneur en conseil somme le 7 janvier 1969 la Commission municipale de Québec d'enquêter sur tous les aspects de l'administration municipale d'Anjou pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 1962 jusqu'au 31 décembre 1968. À la suite de leur assermentation, le commissaire Gaston Laurent et le juge André Surprenant tiennent une première séance publique le 5 mars 1969.¹⁵ Après avoir entendu le témoignage de quelques 45 témoins et avoir tenu non moins de 25

séances publiques, ils jugent bon de recommander à la Commission municipale de Québec de présenter une requête à la Cour supérieure du district de Montréal demandant d'assujettir la Corporation municipale de Ville d'Anjou au contrôle de la Commission municipale de Québec, conformément à l'article 43A de la Loi de la Commission municipale de Québec. Les commissaires avaient constaté des faits qui leur donnaient des raisons sérieuses de croire qu'il y avait eu quelques malversations, abus de confiance ou autres inconduites de la part de certains membres du conseil et officiers de la municipalité. Le dicton populaire à l'effet que l'intérêt est la mesure de l'action reçoit son application intégrale à Anjou. La Commission certifie qu'il existait depuis de nombreuses années un système permettant à Charles-Édouard Campeau et à Ernest Crépeault d'être les seuls maîtres à bord, de retirer des bénéfices considérables du développement d'Anjou et d'en faire profiter leurs associés, protégés et complices. Par ailleurs, des personnages de moindre importance profitent de l'état d'esprit qui prévaut pour se faire un pécule additionnel. Nous reproduisons les principales constatations de la Commission dans les paragraphes suivants.

* * *

Charles-Édouard Campeau s'occupe d'urbanisme, de la confection du plan directeur, de rénovation urbaine, de l'administration en général et d'évaluation pour les expropriations. Seul un patronage éhonté exercé en sa faveur peut expliquer la somme fabuleuse de 1 768 432 \$ gagnée en honoraires à Anjou entre 1962 et 1968. Il est à lui seul un super-gouvernement et rien ne se fait sans son approbation. Il est en plus *promotion manager* pour les Entreprises Lafleur (1961) Ltée, propriété d'Émile Asselin, et retire sur toutes les transactions faites par Émile Asselin à Anjou la somme de 1 030 712\$. Ce dernier consent à payer ces montants pour que tout marche bien à Anjou. Comme évaluateur d'Anjou, Campeau se place

dans une situation délicate, pour employer un euphémisme, où les conflits d'intérêts tiennent une large place. Comment peut-il satisfaire à ses obligations vis-à-vis la corporation, sans déplaire à son client Asselin et protéger ses intérêts personnels?

* * *

Ernest Crépeault occupe la fonction de maire depuis la fondation d'Anjou en 1956. Les membres du conseil sont quasi aussi immuables. Entendus comme témoins, ils laissent l'impression d'être des marionnettes et de ne pas comprendre l'importance des actes posés dans l'exercice de leurs fonctions. Dans cette optique, le maire a tout le loisir pour conduire les destinées d'Anjou à sa guise: il en est le petit dictateur. Maire et commissaire industriel en plus d'être agent d'immeubles, ce dernier ne peut dire avec certitude quand l'une de ces fonctions a prédominance sur les autres et en tire un bénéfice pécuniaire substantiel. Dans le seul parc industriel, ses compagnies perçoivent des commissions d'au-delà de 192 000 \$. De par ses fonctions de maire et de commissaire industriel, il est très bien placé pour exercer une pression continue sur les promoteurs et agents d'immeubles faisant affaire à Anjou. Les promoteurs doivent s'assurer que leurs terrains seront pourvus de tous les services municipaux et zonés selon leur volonté afin qu'aucune entrave ne vienne arrêter le développement normal de leurs projets. Ils font tout en leur possible pour se tenir dans les bonnes grâces du maire. Pendant ce temps, il ne voit pas à surveiller d'une manière adéquate les dépenses faites par son administration car pour lui, un budget est inutile. Le maire laisse subsister et encourage même un état de patronage éhonté.

* * *

Gérant municipal et secrétaire-trésorier d'Anjou, Jean-Paul Pilon voit à organiser le bureau du greffe, et la Commission souligne le bon travail de ce dernier relativement à ce service: les documents officiels de la Ville sont très bien tenus ainsi que les pro-

cès-verbaux des séances du conseil. En 1965, il est relevé de ses fonctions de secrétaire par la nomination au poste de greffier de Colette Saucier qui voit à continuer d'une manière très adéquate le travail déjà accompli. Quant à la charge de trésorier, il l'abandonne entre les mains de Gilles Séguin en janvier 1966; ce service doit alors être réorganisé. La Commission s'est vite rendue compte que Jean-Paul Pilon subit dans l'exercice de ses fonctions l'influence très grande du maire et de l'urbaniste-conseil Campeau. Il considère ce dernier comme un officier supérieur à lui dans la hiérarchie municipale, ce qui est un non-sens. Il n'a pas su affirmer son autorité et le plus grand reproche à lui faire est l'absence de rapports au conseil des failles évidentes de l'administration. De plus, il abandonne ses prérogatives de gérant au directeur de la police tant en ce qui concerne l'engagement du personnel et des constables que tout ce qui regarde ce service. Nous n'avons vu aucun rapport du gérant faisant état des comptes d'honoraires volumineux envoyés par Charles-Édouard Campeau. En outre, il apparaît évident que les prévisions budgétaires préparées par le gérant et les directeurs des services n'étaient aucunement réalistes. Jean-Paul Pilon était également secrétaire de la Commission scolaire d'Anjou, ce qui peut expliquer dans une certaine mesure le fait qu'il n'ait pu remplir ses fonctions de gérant d'Anjou avec toute l'efficacité voulue. Il a également formé sa propre compagnie immobilière, soit les Développements Versailles Inc., dont il est le président et s'est associé avec deux autres personnes, lesquelles ont également formé des compagnies, soit André Laporte, des Immeubles Versailles Inc., et Roland Beauregard, des Immeubles Reno Inc.

* * *

Colette Saucier remplit la charge de greffière depuis janvier 1965: elle agit alors comme secrétaire du conseil, assiste aux assemblées, rédige les livres de minutes et prépare les dos-

siers de règlements pour les envoyer à Québec. Alors qu'elle est un des officiers supérieurs d'Anjou, elle fait dans le territoire de la municipalité des transactions immobilières où le trafic d'influence a sa large part. Ami du maire et organisateur de ce dernier, Roger Dufresne est courtier d'assurances, possède des intérêts dans le Guide d'Anjou, remarquable surtout pour l'apologie qui y est faite du maire, et sert également d'intermédiaire pour l'achat de machineries lourdes par la Corporation de Ville d'Anjou. Durant quelques années actionnaire et administrateur dans la compagnie Camclair Inc., propriété de Charles-Édouard Campeau et employé de cette dernière, également actionnaire et administrateur de la compagnie Les Urbanistes Associés dont le même Campeau est président, principal actionnaire de la compagnie Astra Technical Services, toutes ces compagnies ayant le même siège social à 1010, Sainte-Catherine ouest, Maxwell Gordon n'impressionne guère la Commission par ses réponses évasives et sa mémoire volontairement défaillante. Ses nombreux témoignages ne sont qu'un tissu de faux-fuyants, restrictions mentales et parjures qui dénotent chez cet homme un souverain mépris des principes élémentaires de la justice et de la vérité. Jean-Paul Pilon a un assistant-gérant en la personne de Léonce Maltais qui s'occupe spécialement des conventions collectives de la corporation municipale avec ses syndicats d'employés et agit également en tant qu'acheteur de la ville. En plus, il est assistant-greffier et aide le gérant dans l'engagement du personnel. Jusqu'au mois de juillet 1968, il occupe également les fonctions de greffier de la Cour municipale. De l'avis de la Commission, Léonce Maltais a certainement accompli un travail utile dans l'exercice de ses différentes tâches et il est un des rares à ne pas avoir participé dans les *magouilles* alors révélées.

* * *

Le directeur de la police, Antoine Di Croce, possède un casier judiciaire qui, bien que datant de plusieurs

années, dénote le caractère bouillant et agressif de ce dernier. En 1947, il est accusé pour complot et lésions corporelles et effectivement condamné, quoique bénéficiant d'une sentence suspendue. En 1959, alors qu'il est dans l'exercice de ses fonctions de chef de police, il est accusé et condamné pour assaut grave et doit payer 50 \$ d'amende. Dès la formation de l'état-major en 1964, monsieur Di Croce a beaucoup de difficultés à voir son autorité divisée et ceci cause des frictions continues. En outre, la Commission est restée très sceptique relativement à la transaction d'un terrain au coin des boulevards Roi-René et Métropolitain, supposément acquis par monsieur Di Croce pour 1 \$ et autre et bonne valable considération d'un dénommé Albert Farèse. Il apparaît évident que cette transaction, avec d'autres, est due à un trafic indu d'influence. En outre, le fait que le directeur Di Croce distribue libéralement ses cartes d'affaires initialées à des personnes peu recommandables, et subseqüemment sous le coup d'accusations très graves, dénote un manque de sérieux évident de la part du directeur. De l'avis de la Commission, les dites cartes d'affaires constituaient des sauf-conduits pour leurs détenteurs dans les limites du territoire angevin. Il est indéniable, enfin, que le directeur Di Croce est une des personnes très favorisées par le maire Crépeault et son conseil. Il a bénéficié d'un long congé de quatorze mois sans aucune perte pécuniaire sur simple rapport verbal du Dr Arthur Lefebvre. Quant à l'assistant-directeur, Eugène Perreault, la seule qualification pouvant justifier son poste consiste en l'amitié qui l'unit à Di Croce. Ce dernier s'est enlevé la vie chez lui... au début de l'année 1970.

Devant l'ampleur des révélations et l'énormité des comportements révélés par les commissaires, l'administration Crépeault est mise en tutelle. Le maire et les échevins conservent leurs postes, mais la gestion de la ville passe aux mains d'experts de la Commission municipale et de nombreux fonction-

naires d'Anjou quittent d'eux-mêmes ou alors sont invités à quitter leur poste. L'on peut facilement imaginer qu'à l'hôtel de ville, la situation est difficilement supportable, quoique plusieurs, au courant des scandales mais n'y participant pas, sont enfin soulagés de voir la situation changée. Cette tutelle prévaudra jusqu'en 1976 et de nombreuses réformes municipales seront entreprises entretemps. Plusieurs des recommandations de la Commission seront implantées, dont les plus importantes seront la construction d'un hôtel de ville sur un seul site, la réorganisation des services de police et incendies, l'agrandissement du garage municipal dans le parc industriel; mais aussi l'embauche d'un directeur des services avec grande expérience, Claude Donaldson, la présence d'un administrateur délégué de la Commission, Bernard Godbout, d'un ingénieur, ainsi que la confirmation de Léonce Maltais dans un poste relevant de ses compétences. Inutile de préciser que l'arrivée de nouveaux venus ne plaira pas de façon évidente à ceux qui sont restés en poste après la tenue de l'enquête. Par contre, l'on peut penser que plusieurs de ceux-ci ont enfin pu respirer de façon plus libre et espérer beaucoup de changement de la part de ceux-là.

Services administratifs, organisme et structure

À la fondation d'Anjou, les services municipaux sont dispersés en différents endroits et il n'y a pas d'hôtel de ville à proprement parler. Le futur maire Crépeault, qui travaille à la création de sa ville, le fait de son bureau personnel situé au 4009 de la rue Hochelaga, une rue à l'ouest du boulevard Pie IX, dans Maisonneuve! Devenu résident d'Anjou, il possède également un bureau à son domicile du 7700, boulevard Yves-Prévoist, à Anjou même, dans le nouveau développement. Entretemps, le 'bureau de la municipalité' est déménagé au 6078 de la rue Azilda, coin Chaumont. Un procès-verbal du Conseil municipal, daté du 10 septembre 1957, mentionne

que le bureau principal de la municipalité est situé à 8211, rue Curé-Clermont. À la fin des années '50, avec l'augmentation des services, l'on aménage la salle du conseil, les bureaux du maire, du gérant, de l'assistant-gérant, du greffier, du trésorier et du personnel du secrétariat dans un édifice situé à 6695, rue Merriam, soit au rez-de-chaussée du centre d'achats Anjou, avec façade sur le boulevard Joseph-Renaud. Sauf celui du maire et du gérant, les locaux sont exigus et peu propices à un travail dans une atmosphère aérée. De même, la salle du conseil, mesurant quatre mètres par sept, ne peut accueillir beaucoup de contribuables à la fois, décourageant par le fait même les citoyens de Ville d'Anjou de s'occuper des affaires municipales.

À une autre adresse, soit le 6830, boulevard Joseph-Renaud, dans le même édifice mais cette fois au deuxième étage, se trouvent les services de la cour municipale et le greffe, le département des permis et inspections, la mécanographie et le département des améliorations locales, les bureaux du préposé aux réclamations et assurances, des parcs et récréations et du bien-être social. Les deux

locaux ne communiquent pas de l'intérieur! Un bureau de perception était situé au 6900 de la rue Azilda. Quant au garage municipal, inauguré en mars 1964, il est situé au 8855, Crescent 4, près du boulevard Ray-Lawson, dans le parc industriel, et regroupe aussi le service de la voirie. Ceux de l'aqueduc et de l'électricité sont situés au 6992 de la rue Baldwin, au sud du boulevard Métropolitain. Les services de la police et des incendies se trouvent dans un même édifice: la police au deuxième étage à 7870 boulevard Métropolitain est, et le service des incendies à 7880 dudit boulevard. Devant un tel éparpillement, il n'est pas étonnant qu'une des recommandations de la commission Surprenant ordonnait une réorganisation des édifices municipaux.

Suite à la progression du développement de la ville et pour satisfaire les investisseurs envieux d'exploiter ce territoire *inutilisé*, Anjou transforme en lots à acquérir l'ancien terrain de golf Maple Golf and Country Club, situé du côté ouest de la montée Saint-Léonard, au niveau de la rue Beau-bien. Elle acquiert le club-house et le transporte au parc Goncourt, de l'autre côté de la Montée Saint-Léonard, près

du boulevard Châteauneuf. Au milieu de l'été 1971, le chalet municipal d'Anjou devient l'actuel hôtel de ville, situé boulevard Louis-H.-Lafontaine, nouveau nom de la montée Saint-Léonard depuis 1977. À compter de 1978, l'édifice est aménagé et héberge encore aujourd'hui l'administration de l'arrondissement d'Anjou. À l'époque, le caractère architectural de cet immeuble en a fait un hôtel de ville unique au Québec. Anjou se dotera beaucoup plus tard d'un nouveau terrain de golf, puisque cet attribut municipal est un atout local d'importance pour attirer des investisseurs et donner bonne réputation à une municipalité.

Parmi les services offerts à Anjou, celui de la police est un des plus importants. Comptant deux policiers en 1954, 25 en 1962 et 39 en 1971, ce service est alors dirigé par monsieur Joseph-Antoine Di Croce, lequel avait été nommé et assermenté comme constable spécial par le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Léonard le 5 juillet 1954. Le 5 mars 1956, il est promu chef de police d'Anjou et le 1^{er} août 1960, il devient directeur du service. Le 31 mars 1964, un état-major est formé afin de fusionner les services de la police et des



Réunion des chefs de police et des incendies à Ville d'Anjou (1960). Source : Anjou

incendies. À Anjou, le service de police se distingue par son service d'ambulance, répondant aux appels des citoyens en cas d'accidents, de blessures ou de transport à domicile ou à l'hôpital, donnant les premiers soins et pour les cas de maternité. On ne compte aucun hôpital, à proximité, sinon un petit hôpital privé pour convalescents près de la place Versailles. Les policiers proposent également un service de dépannage pour les propriétaires d'automobiles mal pris (dépannage, enlèvement, etc.), ainsi qu'un service de surveillance des résidences en cas d'absence des résidents. Restructuré en août 1969 et comptant depuis 1970 un nouveau directeur, Léo Mathieu, ainsi que deux adjoints, ils prennent alors la relève de la Sûreté du Québec et peuvent compter sur 36 policiers dont 33 gendarmes, deux voitures patrouilles, deux ambulances, deux véhicules de surveillance judiciaire et quatre motos. À la création de la Communauté urbaine de Montréal, le service de police d'Anjou sera intégré au nouveau service de police du territoire de l'île de Montréal.

Quant aux services des pompiers, Anjou est fière de se doter des équipements les plus efficaces et modernes, par souci de l'image que la municipalité veut se donner. Le 3 octobre 1967, elle engage un directeur du service des incendies, René Chénier, remplacé par la suite par L.-R. Duplessis. Le service compte alors neuf pompiers qui coopèrent avec ceux de Saint-Léonard et de Pointe-aux-Trembles et d'une compagnie privée, en cas de désastre extraordinaire. Rosaire Duplessis a sous ses ordres douze pompiers, cinq lieutenants, trois camions à incendie dont un possède un élévateur mobile de 21 mètres, le seul du genre au Canada. Des services de voirie, d'aqueduc, d'électricité et un garage municipal, répartis en deux endroits et que l'on songe à agrandir et à moderniser, voient à l'entretien et au bon état des équipements municipaux de toutes sortes, immeubles, rues, trottoirs et parcs, été comme hiver, comptant sur



Représentants des employés de la Ville d'Anjou réunis pour la signature de la convention collective des cols bleus (1973-1974): Arthur Matteau, Madeleine Théberge, Ernest Crépéault, Robert Guinta, Jean-Claude Côté, Jean-Claude Dufour et N. Dionne. *Source : Anjou*

un personnel nombreux et jugé compétent par la Commission Surprenant. L'on compte également des services socio-économiques fort utiles, quoique à temps partiel. Mentionnons celui des cliniques médicales destinées avant tout aux écoliers et aux mères de jeunes enfants offrant les soins du corps, des dents et des yeux dispensés par des médecins, infirmières et aides. De même, un service du bien-être social fonctionne en collaboration avec le ministère de la Famille et du bien-être social à une époque où l'indigence est encore mal perçue et préjugée : mères nécessiteuses, familles indigentes. Un service municipal de gardiennes est même offert aux parents de jeunes enfants. Du côté culturel, un Service de bibliothèque existe depuis 1964, géré par Rosario Fortin qui l'a créé et comptant en 1973 près de 10 000 volumes. Nous y reviendrons plus loin.

Jeune municipalité prétendant recevoir le monde, l'administration d'Anjou a porté un intérêt hors de l'ordinaire quant à son aménagement urbain, à celui de ses parcs publics et à la plantation d'arbres afin de la décorer et de la rendre attrayante à la fois pour ses résidents et pour les visiteurs de passage. Le caractère rural du terri-

toire d'Anjou résultait de l'élimination de la plupart des arbres, abattus et essouchés en vue de libérer le sol pour la culture. Ce faisant, le territoire avait l'apparence d'une plaine s'étendant à l'infini. L'aménagement urbain enclenché par la fondation d'Anjou a permis la plantation d'arbres dans toute la municipalité, au début des années '60: « Les Angevins ont été heureux et satisfaits de constater que la Ville avait mis à exécution son projet de plantation d'arbres, en bordure des rues et avenues de notre municipalité. » Avant de procéder, permission était demandée aux propriétaires des résidences touchées. De façon parallèle, l'aménagement de parcs publics à travers la ville figure parmi les priorités de la municipalité, particulièrement dans le secteur visé par le nouveau développement, après 1956 : « Les travaux se poursuivent pour l'aménagement des nouveaux parcs et pour l'installation de tout l'outillage moderne sur nos terrains de jeux [...] l'embellissement de notre ville se poursuit normalement ». De même : « Le maire de Ville d'Anjou a révélé que l'aménagement de treize parcs et terrains de jeux dans sa municipalité a été complété récemment. Ainsi, plus de 15 % de la superficie totale de la

municipalité est couverte par des parcs et terrains de jeux ». Les anciens résidents du bas de la ville, rue Désormeaux et Azilda, par exemple, sont laissés à eux-mêmes entretemps. Les coûts et la distance limitent leur accès et ils se sentent isolés, délaissés. Plusieurs parents décourageaient, voire interdisaient, à leurs enfants de se rendre à l'ouest du boulevard Roi-René, limite à partir de laquelle le développement résidentiel se produisait. Pour ces familles, il s'agissait d'un *autre monde*, différent du leur par les conditions de vie, les revenus et le niveau d'instruction des résidents. Néanmoins, Anjou compte en 1973 neuf parcs pour enfants (Du Mail, Saint-Conrad, Verdelles, Talcy, Peterborough, Saint-Joseph, Spalding, Goncourt et Alexandre), avec patageuses et jeux, cinq parcs pour le baseball, dont trois sont éclairés, deux parcs pour les épreuves de piste et pelouse, deux piscines municipales, sans compter une autre piscine appartenant à une association privée, trois

patinoires extérieures pour le hockey; cinq patinoires extérieures pour le patinage, l'aréna du Mont Saint-Antoine, celle-ci hors des limites de la municipalité.

10^e anniversaire de fondation, 1966

L'année 1966 marque le dixième anniversaire de fondation d'Anjou, le seul à être jamais célébré avant le cinquantième, en 2006. Pour l'occasion, de nombreux événements sont tenus au cours de l'année. Un très grand nombre d'artistes sont présents à l'inauguration des fêtes, lors d'une soirée regroupant Jean-Pierre Ferland, les Jérolas, Pauline Julien, Michel Louvain, Paolo Noël, Jacques Normand et Huguette Proulx, entre autres. Une cinquantaine d'artistes du jour ont ainsi attiré et diverti 50 000 personnes sur le terrain de la pétrolière BP malgré une petite pluie, la plupart des jeunes, sinon des jeunes de cœur. Au cours de cette soirée du 17 juin, l'Ordre fraternel des aigles a remis son trophée Méritas au maire Crépeault, en souvenir de cet anni-

versaire spectaculaire. Chaque semaine, des événements sont organisés afin de souligner cet anniversaire. Le couronnement des fêtes du dixième anniversaire a cependant été marqué par un banquet offert en hommage de reconnaissance au maire et à son épouse. Non moins de 1200 convives se sont donc retrouvés dans la grande salle du Centre Paul-Sauvé qui était situé dans le nord de Montréal, au coin de la rue Beaubien et du boulevard Pie-IX. Des centaines de personnes n'ont pu y assister, faute de place. Toutes les autorités civiles et religieuses, ainsi que les dignitaires municipaux étaient présents, sans oublier les députés fédéral et provincial et des représentants de la Commission scolaire. Pour donner une idée de l'atmosphère, citons un extrait du compte-rendu qu'en a donné le Progrès de Ville d'Anjou: « Il y avait d'abord deux orchestres très réputés qui n'ont cessé de se faire entendre pendant toute la durée de la fête qui s'est terminée par un superbe buffet

LE ROYAUME DES ENTREPRENEURS EN TOUS GENRES

(après le banquet officiel) où les pièces montées rivalisaient en beauté par le goût et la saveur, capables de satisfaire les plus fins gourmets. À l'arrière de la table d'honneur, on apercevait une immense reproduction des armoiries de la ville. Cette table d'honneur, comme on le conçoit bien, était ornée de magnifiques décorations agrémentées de fleurs naturelles avec couleurs vives. La danse succéda aux chansons qui furent interprétées par les meilleurs artistes dont la plupart demeurent à Anjou. Après le banquet, et pendant que la musique faisait entendre des airs connus, les convives vinrent féliciter le maire et la mairesse et leur serrer cordialement la main! » Une prière lue par le curé Jacques Demers, de la paroisse Notre-Dame d'Anjou, a marqué le début du banquet auquel ont participé des artistes tels que



Montée Saint-Léonard, côté est; terrain prêt pour la construction. Source : Anjou



Partie sud-est de la ville d'Anjou : à gauche, l'auroute 25, à droite, le boulevard Joseph-Renaud , et en bas à gauche, l'église Notre-Dame d'Anjou. *Source : Anjou*

Lucien *Frenchie* Jarraud, Margot Lefebvre, Jean Roger, Rosita Salvador et Claude Steben. Une chanson anniversaire avait même été composée pour l'événement, consacrée au fondateur, le maire Crépeault, et interprétée par la chanteuse populaire Margot Lefebvre.

Essor de la ville : planification urbaine ; soumissions publiques continues

Le phénomène de la banlieue, qui apparaît après la Seconde Guerre mondiale, ne peut être mieux illustré que par l'exemple de la municipalité de Levittown, sur l'île de Long Island dans l'État de New York, à la fin des années '40. William Levitt, un vendeur entreprenant, et son frère Alfred, architecte, appliquent le principe du travail à la chaîne à la construction de maisons. D'abord, un bataillon de camions dépose à tous les trente mètres du bois de construction, des conduits, de la brique, des bardeaux et des cana-

lisations en béton. Ensuite, d'immenses pelles mécaniques creusent des trous rectangulaires d'environ huit mètres sur onze, qui sont remplis de béton par d'autres ouvriers. Finalement, une équipe de maçons et de menuisiers se relayent pour compléter les maisons en un temps record. À toutes les seize minutes, une maison est complétée. En dix ans, Levittown accueille 10 000 nouvelles maisons, sept terrains de golf et centres d'achat, quatorze terrains de jeux, neuf piscines, deux allées de quilles et un hôtel de ville.¹⁶

Le maire Crépeault a participé à ce phénomène en fondant Anjou. Il avait un plan en tête. Le développement

d'Anjou n'est pas attribuable à l'implantation d'une entreprise faisant vivre la population par le travail qu'elle fournissait aux ouvriers. Au contraire, nombre d'industries s'y sont implantées, attirées par les avantages qu'elles y voyaient, tout comme elle a attiré des résidents en quantité qui n'y gagnaient pas leur vie, mais y habitaient néanmoins : la banlieue-dortoir. Le plan d'urbanisme original a été élaboré par l'architecte Charles-Édouard Campeau, en collaboration avec Ernest Crépeault, l'arpenteur-géomètre Wilfrid-E. Lauriault et la Société centrale d'hypothèques et de logements. L'on souhaitait une belle municipalité, aux maisons unifamiliales alignées et bien aménagées, longeant de larges allées bordées d'arbres et de haies à la place des terrains vagues et des terres en culture. Dressé au milieu des années '50, ce plan s'exécute avant même la fondation d'Anjou et se poursuit sur une période de quelques années par la suite. C'est donc au début des années '60 que le rêve ébauché par le maire Crépeault se matérialise, portant le surnom évocateur de Bois d'Anjou.

Quoique ceinturée par deux grandes autoroutes, les rues d'Anjou sont

néanmoins tranquilles et isolées, car la municipalité est enclavée, contribuant ainsi à son charme discret. Les premières maisons, unifamiliales, sont construites sur les rues Yves-Prévost, Curé-Clermont et du Mail. Par la suite, parallèlement, verront le jour des duplex, triplex, multiplex et maisons d'appartements, comme nous le verrons. Seules quelques rues permettent d'entrer ou de sortir de la municipalité en 1956. Plusieurs rues en devenir ne débouchent nulle part. Dans ce contexte, l'annonce de la prolongation du boulevard Roi-René vers le nord est bien reçue : « Le boulevard Lawson sera terminé : la ville est en train de parachever le pavage du boulevard Ray-Lawson, dans le parc industriel jusqu'au boulevard Leduc : Ce boulevard sera une magnifique voie d'accès à Ville d'Anjou. On peut déjà imaginer la circulation intense sur ce boulevard quand il sera facile d'entrer... Ville d'Anjou va de l'avant ! » Le nom donné à cette nouvelle artère était celui de l'un des premiers industriels à planter son entreprise dans le vaste secteur industriel d'Anjou.

Au milieu des années '60, alors qu'est accompli le plan d'urbanisme, au sud-est de la municipalité, ce sont



Montée Saint-Léonard avec vue sur l'échangeur Anjou en constr

plutôt les anciennes rues qui préoccupent les autorités. Les habitations des rues Désormeaux et Tiffin, par exemple, font pâle figure lorsque comparées aux résidences modernes surgies depuis 1956 à Anjou. Aussi est-il question de réorganiser le secteur, de le mettre à niveau en le dotant d'équipements et services pour accommoder la population qui y habite. Ainsi : « Du gros travail sera fait sur la rue Désormeaux : ouverture, prolongement ; raccordement, rue Forbin-Janson, Tiffin et Désormeaux ». De même : « On a pu déterminer déjà les endroits où s'élèveraient des habitations à loyer modique pour les familles, ou encore des maisons unifamiliales, duplex, triplex, etc, le tout en conformité du plan d'urbanisme de notre ville. Il n'est nullement question de déposséder les propriétaires actuels mais bien d'autoriser la Ville à exproprier dans certains cas et à construire de nouveaux édifices et des maisons de logements à prix modique aux endroits stratégiques de la municipalité. » L'on songe plus à réorganiser le secteur qu'à démolir les habitations en place.

Au même moment, les travaux de la route Transcanadienne, à même l'emprise de l'ancienne montée Saint-



Montée Saint-Léonard et Beaubien, vers 1965. Source : Anjou



Construction vers 1964. Source : Anjou

Léonard, réjouissent la population qui ne voit que les beaux côtés de ce projet: « Anjou est heureuse et fière de constater que la voie de ceinture (Montée Saint-Léonard) traverse notre municipalité et qu'une foule d'automobilistes et de touristes s'achemineront chez nous pour y séjourner ou encore pour y visiter notre belle Anjou. » Cette effervescence peut surprendre aujourd'hui

mais était typique de l'époque: « En 1957, par exemple, il y avait 6,5 milles de rues pavées et aujourd'hui, il y en a 34,5 milles. » De sorte que: « Grâce aux investissements de ce genre, Anjou est passé d'environ 900 000 \$ d'évaluation totale en 1954, au chiffre imposant d'environ 68 000 000 \$ à la fin de 1962 » et à 105 000 000 \$ en 1963 (industriel et domiciliaire).

Aux alentours de la municipalité

d'Anjou, le développement se manifeste également: « On parle un peu partout de la ruée vers l'est de Montréal. C'est absolument vrai ! Des gratte-ciel commencent à s'élever sur la rue Sherbrooke, des hôtels et motels luxueux se dressent, la circulation s'accroît sans cesse et tout cela à proximité d'Anjou, la plus vivante et la plus progressive. Or, à Anjou même, ce progrès se fait encore plus sentir et est plus remarquable. Avez-vous remarqué les immenses et sinueuses constructions qui se dressent sur la montée Saint-Léonard à l'angle du boulevard Métropolitain, et qui formeront le plus grand rond-point du genre sur la route Transcanadienne? Progrès immense pour Anjou ! » Et le parc industriel voit chaque mois la venue de nouvelles industries qui s'ajoutent aux précédentes. Le territoire compte déjà un centre d'achats, la Place Joseph-Renaud, sur le boulevard du même nom et un second, plus petit, la Place Chaumont, tous deux situés dans Saint-Conrad.

À compter de la seconde moitié des années '60, un vaste secteur en développement a cours sur l'emplacement de l'ancien Golf d'Anjou, au sud-ouest de la municipalité, que l'on surnomme le domaine d'Anjou. La population



Boulevard Ray-Lawson, angle sud-ouest. Source : Anjou

augmentant, ce secteur sera aménagé en duplex et triplex nombreux, construits sur une période de plusieurs années. L'on ne parle plus de maisons unifamiliales comme à l'origine. Nécessité de loger une population à la hausse ou de rentabilité pour les investisseurs : « Depuis quelque temps, les Angevins ont remarqué que des travaux importants étaient en cours sur l'emplacement du Centre de golf d'Anjou (maintenant disparu). On y a exécuté, entre autres travaux : l'enlèvement du gazon et le nettoyage du terrain, le déménagement du chalet des golfeurs. » En conséquence : « On sait que dans un avenir rapproché les Angevins pourront voyager de l'est à l'ouest (et vice-versa) par les rues Beaubien, Saint-Zotique et Bélanger puisque ces rues seront ouvertes jusqu'à la montée Saint-Léonard. Des terrains éloignés des duplex seront réservés à la construction de maisons d'appartements et de conciergeries des plus modernes. En d'autres endroits, l'on y érigera des duplex semi-détachés, des duplex jumelés, etc. [...] les quatre cinquièmes des logements de ces duplex sont loués dès que l'on commence l'érection des maisons en question. »

À l'autre extrémité de la municipalité émerge un tout nouveau quartier,

cette fois dans la partie nord-ouest, surnommé alors le Haut-Anjou. Le prolongement de la rue Jarry jusqu'à Ray-Lawson désenclave ce secteur et permet son essor : « Ça bouge à Anjou ! Un nouveau secteur résidentiel est en voie de développement au nord du boulevard Métropolitain, à l'ouest de la Montée Saint-Léonard (dont le prolongement, à partir du boulevard Métropolitain en allant vers le nord, commencera bientôt). Ce prolongement de la Montée Saint-Léonard constituera un tronçon de la route Trans-Canada. » Parallèlement, le parc industriel se dote de multiples entreprises et manufactures tout au long de la décennie 1960. La municipalité publie, sur une base régulière, des annonces de demandes de soumissions publiques pour des travaux à exécuter sur son territoire. Ceux-ci, décrits parfois sommairement sont également parfois très détaillés. Ainsi : équipement de terrains de jeux, construction de patageuses et d'une piscine ; égouts, aqueduc, pavage et trottoirs ; construction d'une usine dans le parc industriel ; pavage, éclairage et égouts ; éclairage, pavage/trottoirs, aqueduc boulevard Ray-Lawson ; système d'éclairage ; éclairage de deux parcs ; éclairage boulevard Châteauneuf. C'est leur fréquence qui est frappante : non moins de

onze paraissent en 1968, 19 en 1969, six avis le sont sur deux pages pour la première édition de l'année 1973 du journal hebdomadaire *Le Progrès de Ville d'Anjou*. Elles paraissent également dans le journal *le Flambeau*.

Toutes ces améliorations le sont afin d'accommoder la croissance de la population municipale. Moins de 1000 habitants se retrouvent sur le territoire d'Anjou en 1951. Dix années plus tard, leur nombre est passé à 9511 habitants en 1961 et à 33 886 en 1971.¹⁷ La situation d'Anjou n'est pas unique, cependant, puisque d'autres banlieues de Montréal, à la même époque, ont connu un développement similaire. Mais, ces chiffres parlent par eux-mêmes ! Ce nombre est à peine inférieur à celui que connaîtra Anjou par la suite, jusqu'à aujourd'hui.

Construction résidentielle, commerciale et industrielle : inaugurations ininterrompues

L'on peut se demander comment s'est déroulé le développement à Anjou ? Quelques développeurs ont pressenti le potentiel offert par Anjou et ont acquis des terres de cultivateurs et construit des habitations à grande échelle, sur place. Les plus importants sont deux anglophones, S. D. Miller et M. Fraser. Le secteur résidentiel est le premier à prendre forme. Ce progrès, accompli surtout dans la première moitié des années '60, était d'ailleurs rapporté à la population de façon régulière : « Voici les dernières nouvelles dans le domaine de la construction à Anjou : huit duplex sont en construction par Monsieur Boles, rue de la Loire, près de la Place Verdelle, Seagram Construction construit huit duplex au nord de Wilfrid-Pelletier, sur l'avenue de la Loire. Deux duplex sont en construction rue de la Loire, par Lemieux & McGregor. Kodack Construction construit sept maisons sur la rue Mousseau, six logements sont en construction sur la rue Mousseau. Ville d'Anjou Construction est à construire deux maisons unifamiliales. » De même : « La construction à Anjou ne diminue pas comme nous



Boulevard Métropolitain, angle de La Loire. Source : *Anjou*



Échangeur Anjou complété: à droite, les Galeries d'Anjou, au centre, montée Saint-Léonard et à gauche, le secteur sud-est de la ville. *Source : Anjou*

le constatons sans doute en parcourant les rues de notre ville: 27 duplex boulevard Roi-René; un duplex, avenue Des Angevins; quatre duplex, entre avenues Baldwin et Azilda, deux duplex sur le boulevard De la Loire; et une nouvelle station-service sur Roi-René. » Tout au long de la période, le développement résidentiel progresse et la population angevine croît sans cesse: « La construction de maisons unifamiliales ou de duplex et triplex, la construction de conciergeries et autres maisons d'appartements vont à un rythme accéléré. » La progression se poursuit de plus belle: « Chronique municipale: La construction en plein essor à Anjou. La construction et les travaux publics connaissent actuellement une grande activité à Anjou et

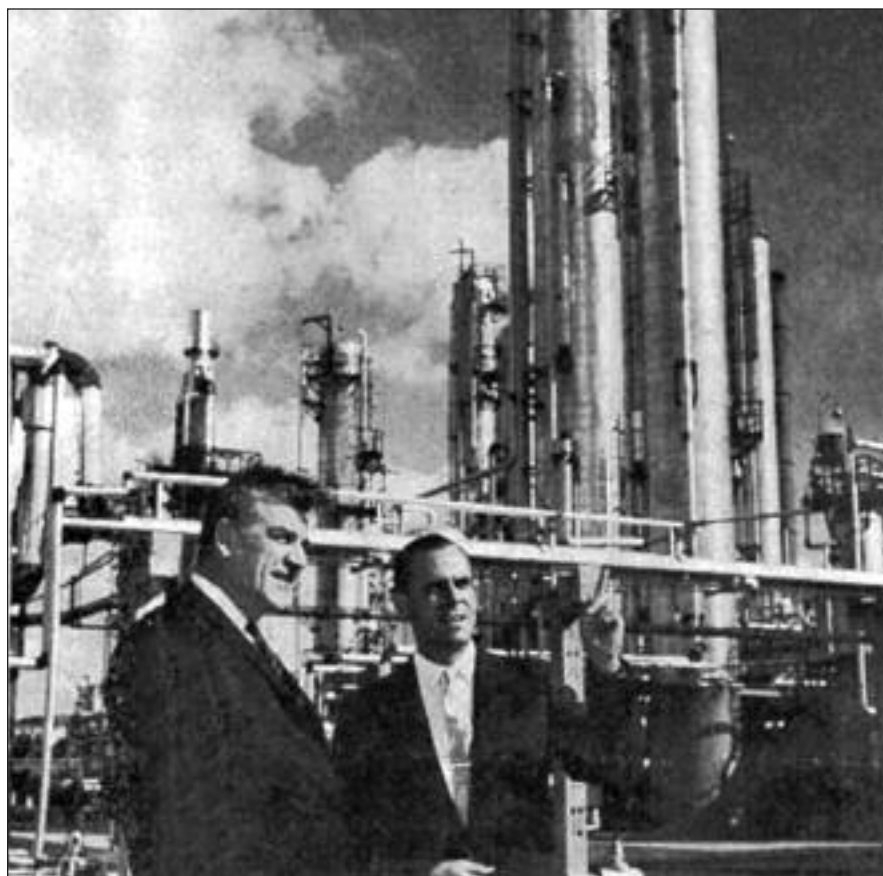
nous nous sommes procurés tout d'abord une liste des maisons actuellement en construction. Non moins de 55 projets de maisons, duplex, triplex et maisons à appartements sont en cours à travers le territoire de la municipalité. » « Par ailleurs, du 1^{er} au 14 août 1963, on compte déjà la mise en chantier de onze duplex et la remise de permis pour 52 maisons unifamiliales [...] En résumé, l'activité dans la construction au cours de l'été a été et est encore très active. »

S'il s'agit surtout de résidences unifamiliales, l'on pense également aux familles optant pour les différents modèles d'appartements: « Un projet de réaménagement de 14 000 000\$: Il s'agit donc de réaménagement urbain sur le territoire situé à l'extrême est de

Anjou (24 242 424 mètres carrés) [...] On y construira des logements à prix moyens pour les familles d'employés, parce que, déjà, des centaines de personnes travaillent dans les bureaux et les usines du parc industriel d'Anjou. Avec l'apport actuel de 70 industries et en prévision des complexes industriels gigantesques qui s'ajouteront aux 70 industries, les autorités gouvernementales prévoient que la population sur le territoire concerné par ce projet s'accroîtra de 20 000 âmes », surtout dans le quartier non prévu au plan d'urbanisme original. Au même moment: « Saint-Conrad prend un essor inusité [...] Si l'on en juge par des événements récents, l'est d'Anjou (paroisse Saint-Conrad) a fait un autre bond en avant vers la prospérité [...]



Vue à vol d'oiseau du parc industriel d'Anjou en direction ouest vers 1970. *Source : Anjou*



Raffinerie British Petroleum implantée à l'époque du maire Crépeault (1960). *Source : Anjou*

Tout d'abord, depuis quelques mois, nous avons vu apparaître de nombreux établissements commerciaux dont douze exactement au Centre commercial Chaumont. D'autre part, nous apprenons que douze nouveaux établissements commerciaux ont obtenu leur permis et que la plupart sont en voie de construction. Il faut nécessairement développer ce secteur commercial afin de desservir le groupe nombreux de résidents qui se sont installés récemment et qui continuent de grossir la population de l'est d'Anjou. La construction dans l'est est devenue plus active que jamais. Citons tout d'abord que vingt duplex sont en construction dans Saint-Conrad, sur les rues Rondeau, Lévesque et Baldwin. Ajoutons qu'au-dessus des établissements commerciaux rue Chaumont, il y aura douze logements, pour accueillir les nouveaux résidents de Saint-Conrad. »

En 1967, annonce d'un projet de douze blocs de huit logements dans Saint-Conrad. Au nord-ouest, six nouveaux duplex sont en construction et cinquante sont déjà terminés. Ainsi : « Des permis de construction d'un total de 850 000\$ à Anjou, pour des permis de construction domiciliaire ; ce montant représente la valeur des maisons, sans le coût des terrains, pour 23 duplex rue Châteaufort et onze à 'Haut-d'Anjou' [...], quatre triplex rues de la Loire et Talcy. » D'autres projets émergent au début des années '70, cette fois dans la partie nord-ouest de la municipalité : projet de 3 000 000\$ et de 280 logements entre la rue Jarry et le boulevard Métropolitain, soit La Terrasse Châteaufort. Autre complexe domiciliaire de 100 millions \$ aux confins de la ville, annoncé au début de 1972 ; annonce de nouveaux projets domiciliaires au milieu de la même année. Une vue à vol d'oiseau aurait alors fait voir combien les espaces à bâtir inoccupés, les lots vacants et en vente ont vu leur nombre se réduire et surgir les nouveaux voisins.

Indice de tout ce développement résidentiel et de l'augmentation de la



Église de la paroisse Jean XXIII, inaugurée en 1999. Source : Anjou

population, la création de nouvelles paroisses et l'ajout de nouvelles écoles sont très révélateurs. La deuxième paroisse à voir le jour à Anjou est fondée en 1959 par M^{gr} Paul-Émile Léger, cardinal, et, le vendredi 30 juin 1962 ont été consacrées les cloches de la paroisse Notre-Dame d'Anjou par Son Excellence M^{gr} Léo Blais, évêque auxiliaire de Montréal. Située aux limites sud-est de la ville, son architecture audacieuse et futuriste s'inspire du style de Le Corbusier. Les deux dernières paroisses à être créées à Anjou sont Saint-Jean-Eudes, en 1967, par M^{gr} Léger, et Communauté chrétienne Jean XXIII, en 1969, par M^{gr} Paul Grégoire, successeur du cardinal. Saint-Jean-Eudes ne dispose pas d'une église, mais d'une chapelle situé dans un immeuble. Les messes de la fin de semaine sont célébrées à l'école Wilfrid-Pelletier, situé sur son territoire. Quant à la dernière paroisse, son lieu de culte est situé à l'origine aux Galeries d'Anjou, puisqu'elle dessert le secteur ouest d'Anjou.

À compter de 1951, les Sœurs grises enseignaient aux petites filles, au couvent Saint-Conrad installé dans ce qu'elles appelaient la *mission Saint-Conrad*. Quant aux écoles, la première à voir le jour est l'école Saint-Conrad, rue Chaumont, bénite par le cardinal Léger le 30 juin 1953. Auparavant, l'enseignement se donnait dans l'église,

des rideaux séparant les diverses classes. Dès l'ouverture des classes, elle s'avère insuffisante compte tenu du

nombre d'enfants élevé, soit près de 400. L'école Ernest-Crépeault (devenue Chénier plus tard), située rue Chénier, s'ajoute par la suite. L'école protestante primaire Dalkeith ouvre ses portes en 1961. Dès 1962, la Commission scolaire demande l'ouverture d'une nouvelle école « étant donné que même avec la nouvelle école de 22 classes on ne peut satisfaire à la demande. » Ainsi, malgré l'ouverture des portes de la future école Wilfrid-Pelletier, inaugurée le 18 octobre 1962, l'on prévoit déjà la nécessité d'une troisième, qui sera son *annexe*. Puis : « Nouvelle école de 20 classes ! », près de l'école Wilfrid-Pelletier, Place Montoire, et « Une autre école de 16 classes sera construite à Saint-Conrad car la population augmente sans cesse et la Commission scolaire a prévu cette augmentation. » De même : « Construction



Église de la paroisse Notre-Dame d'Anjou. Source : Anjou

d'une école de 21 classes, avec gymnase et parc-école. Cette nouvelle école sera construite dans la paroisse Saint-Conrad et formera le prolongement de l'école Saint-Joseph, » après celle de Wilfrid-Pelletier et de son annexe. Et: « Nouvelle école de 19 classes à Anjou » pour servir d'annexe à l'école Saint-Joseph. L'école Dalkeith ouvre elle aussi un annexe en 1965, pour répondre à la clientèle anglophone croissante. De sorte qu'en 1973, l'on compte les écoles Saint-Joseph, Chénier, Cardinal-Léger, Wilfrid-Pelletier, Saint-Conrad, Tara Hall School et Dalkeith; en tout sept écoles élémentaires catholiques françaises et une anglaise, et une école élémentaire protestante anglaise, deux écoles secondaires régionales françaises, une école secondaire protestante anglaise située hors des limites de la municipalité. L'année suivante, symbole d'un phénomène débutant sur l'île de Montréal, les écoles Saint-Conrad et Cardinal-Léger fusionnent, ce dernier nom prévalant.

De nombreux commerces naissent aussi afin de desservir cette population croissante: petits commerces en tous genres; restaurants, librairie, quincaillerie, plomberie, coiffeurs, boutiques de vêtements, stations d'essence, etc, sans oublier la caisse populaire et autres succursales ban-

caires. Le premier comptoir de la caisse populaire de Saint-Conrad-Ville d'Anjou a été fondé dans une maison située au 6950 de la rue Désormeaux en décembre 1959, répondant à un besoin certain, puisqu'il n'y avait aucun service bancaire auparavant. La Caisse populaire de Notre-Dame d'Anjou ouvre ses portes au cours du mois de novembre 1960 et connaît un franc succès dès son ouverture. L'augmentation rapide de la clientèle l'oblige à quitter les locaux de la Commission scolaire pour s'installer dans l'édifice des cliniques médicales près du Centre d'achats. Puis, elle inaugure ses nouveaux bureaux le 10 septembre 1962. Elle déménagera rue Châtillon avant de s'installer boulevard Joseph-Renaud en 1966, sur l'emplacement actuel. Un deuxième étage est ajouté en 1970 et une succursale est ouverte dans le futur Haut-Anjou, rue Jarry. Par ailleurs: « Une nouvelle succursale de la Banque Royale a été inaugurée cette semaine. » De même: « Le nombre des succursales de banques à charte augmente de plus en plus à Anjou. Nous avons déjà deux succursales de la Banque Royale du Canada dont l'une est située au Centre d'Achat d'Anjou [Place Joseph-Renaud] et l'autre à l'angle de Jarry et Parkway. »

Suivant une mode enclenchée dans les années '50 dans les banlieues, Anjou est dotée d'un petit centre d'achat sur le boulevard Joseph-Renaud. En 1963 est ouverte la Place Versailles, rue Sherbrooke, au sud des limites d'Anjou, véritable centre d'achat. Anjou allait toutefois voir surgir sur son propre territoire un gigantesque centre d'achat, les Galeries d'Anjou, qui vont bouleverser les habitudes des consommateurs à compter de 1968. Plusieurs de ces commerçants et des propriétaires d'industries que nous évoquons ci-bas sont par ailleurs membres de l'Association des hommes d'affaires de l'est de Montréal, fondée en 1943, et de celle des hommes d'affaires d'Anjou née au milieu des années '60.

Parallèlement au développement commercial et résidentiel, le secteur industriel y prend racine très tôt, de façon intensive. La première entreprise à initier le mouvement est la pétrolière British Petroleum qui s'installe dans le tout nouveau parc industriel dès 1958. Celle-ci songeait à s'implanter à Toronto en 1957, mais cède aux démarches du maire Crépeault qui la persuade de s'installer plutôt à Anjou, au Québec. Il n'était pas peu fier d'avoir réussi à attirer cette compagnie qui s'engageait à investir 100 000 000\$ dans la municipalité. De par son importance, cet investissement pouvait servir d'aimant pour d'autres entreprises et engendrer des retombées importantes pour la municipalité et ses résidents. Consciente de la valeur qu'elle procure à la municipalité en acceptant de s'y établir à son tour, la raffinerie British Petroleum exige néanmoins certaines conditions en vue de son établissement, dont une spécifiant le montant maximum de taxes à payer à la municipalité et l'autorisation d'installer et d'exploiter des stations-services sur le territoire d'Anjou.

Les efforts de persuasion du maire ont à nouveau porté fruit, et davantage encore, puisqu'entre 1960 et 1962, non moins de 18 entreprises et manufactures ont choisi de s'installer et



École Cardinal-Léger. Source : Anjou



École Chénier. Source : Anjou

œuvrent alors à Anjou, la plupart étant bien sûr de moindre envergure, mais quand même!! Par exemple: « Nouvel essor industriel à Anjou: investissement de 20 millions \$ »: Deux complexes industriels d'importance s'installeront, d'ici quelques mois à proximité de la BP. » L'année 1963 marque l'implantation d'une autre importante manufacture, toujours

associée au pétrole, soit la Dominion Rubber: « Une nouvelle usine de 2 317 000\$: Un projet de 10 à 15 millions \$ dans notre parc industriel. » De sorte qu'un journaliste d'Anjou pouvait déclarer: « Une ville sans industries est une ville morte. » Lors de la campagne électorale de 1963, le maire Crépeault n'est pas peu fier de son bilan, à ce sujet. Il se targue du fait

que non moins de 70 industries nouvelles avaient déjà érigé leur usine ou acheté leur terrain, représentant une valeur de 125 000 000\$. Ces entreprises oeuvrent dans des domaines fort diversifiés, dont l'alimentation, l'ameublement, les produits chimiques, de construction, du fer et de l'acier, des minéraux non-métalliques, etc. L'attrait qu'exerce Anjou n'est pas atténué par les ralentissements économiques à la fin des années '50 et au début des années '60.

Montant des revenus et dépenses \$ Anjou 1957-1973

Année	Revenus	Dépenses	Surplus	Adopté
1957	224 818	224 060	758	05/08/57
1958	427 550	426 389	1161	04/08/58
1959	749 960	749 230	730	06/07/59
1960	1 436 098	1 431 367	4731	06/09/60
1961	1 951 460	1 935 014	16 446	13/10/61
1962	2 115 158	2 108 338	6820	24/05/62
1963	2 388 395	2 383 724	4671	18/06/63
1964	2 895 478	2 891 867	3612	09/04/64
1965	3 168 498	3 163 739	4759	07/07/65
1966	3 561 223	3 559 375	1848	09/06/66
1967	4 873 602	4 976 581	-102 979	05/06/67
1968	6 475 350	6 470 955	4395	04/06/68
1969	7 901 963	7 900 907	1055	17/03/69
1970	9 127 935	9 121 904	6031	29/06/70
1971	--	--	--	--
1972	11 149 465	11 149 465	0	22/02/72
1973	12 144 055	12 144 055	0	19/12/72

Budgets municipaux: revenus et dépenses, taxes, terrains, comparaisons avec Montréal

Si le budget du futur territoire angevin peut encore être qualifié de minuscule avant 1956, se chiffrant à 6675.40\$ en 1952, il s'accroît considérablement d'année en année par la suite. Cependant, signe de la vitalité de la municipalité, grâce à l'activité économique qui s'y produit sans répit, l'administration engrange des surplus année après année. Ceux-ci varient considérablement en importance d'une année à l'autre, comme le démontre le tableau ci-bas, composé à partir des procès-verbaux des assemblées du conseil municipal. Tant en début



École Jacques-Rousseau. Source : Anjou

qu'en fin de période, il est vrai que le budget est équilibré, les dépenses correspondant aux revenus au sou près, ce qui soulève néanmoins un doute quant à l'authenticité des chiffres. Par ailleurs, durant toute la période, seule une année est déficitaire. Un déficit de plus de 100 000\$ particularise l'année 1967, année au cours de laquelle plusieurs travaux municipaux sont entrepris. La commission Surprenant a bien fait ressortir les piètres capacités comptables du maire, ainsi que son faible intérêt pour les questions monétaires municipales.

Les années 1957 à 1960 sont celles au cours desquelles la progression des revenus et dépenses croît le plus rapidement, doublant presque d'une année à l'autre. Avant la fondation, ils avaient déjà plus que quadruplé entre 1955 et 1957. Par ailleurs, les revenus de 1962 sont 317 fois plus importants que ceux de 1952, ce qui illustre bien les retombées du développement et la croissance de la municipalité durant la période. À titre comparatif, durant la décennie suivante, de 1962 à 1973, cette augmentation ne sera que de cinq fois seulement. Malgré les millions de dollars s'ajoutant aux revenus et dépenses, malgré les investissements colossaux du secteur résidentiel et industriel, encore au début des

années '70, ils ne sont en aucune façon comparable à ceux du tournant des années '60, qui marquent littéralement l'explosion d'Anjou, quelques années après sa fondation.

Par ailleurs, il faut prendre ces sta-

DES CITOYENS AUX ANGES!

le moins élevé per capita: « Il en coûte meilleur marché de vivre à Anjou, selon les statistiques provinciales. »

Alors que les surplus s'accumulent, en apparence du moins, le maire Crépeault n'en fait pas trop état, car cela demeure secondaire pour lui. Il souhaite réaliser des accomplissements pour sa municipalité, transposer en réalisations les profits municipaux. Il insiste plutôt, surtout lors des campagnes électorales, sur le coût peu élevé des taxes à Anjou, comparative-ment à celui exigé à Montréal ou en d'autres banlieues: taxes d'eau, foncières, municipales, scolaires, etc. Selon lui, c'est ce qui importait aux citoyens payeurs de taxes: de meilleurs services à un moindre coût, susceptibles de procurer à la municipalité une augmentation de sa popularité... Il s'efforce à démontrer qu'il en coûte moins cher à un résident d'Anjou qu'ailleurs: « Ville d'Anjou est la ville

tistiques pour ce qu'elles sont, malgré qu'elles figurent dans les procès-verbaux officiels de la municipalité. Présentées uniquement à titre indicatif, elles servent à illustrer la progression des budgets annuels, sans prétendre représenter les états financiers détaillés auxquels d'aucuns auraient pu s'attendre. Les opposants du maire remettaient en question les profits engrangés par la municipalité, particulièrement à compter de la fin des années '60. De plus, à compter de 1969, presque tous les chefs de service avaient été remplacés, suite au travail de la Commission Surprenant. Leurs successeurs ont été davantage préoccupés de la situation économique et fiscale que ne l'étaient leurs devanciers. Ensemble, ils révéleront au public que le service de la dette compte pour 49 % des dépenses et englobe près de 53 % des revenus. Toujours en poste au début des années '70, le maire Crépeault leur rétorque qu'Anjou occupe le premier rang des municipalités du Québec pour son coût d'administration

la moins taxée, bénéficie de la plus basse évaluation de la propriété; ne charge aucune taxe sur l'amélioration aux habitations. » De même: « Le maire a en effet expliqué que c'est la sixième fois en sept ans que les résidents de Ville d'Anjou bénéficient d'importantes réductions de taxes. » L'administration municipale cherche également à limiter au minimum sa participation à des projets collectifs profitant à la population: égout collecteur Mercier, voies de service des autoroutes, etc. Cette motivation est le corollaire de la volonté du maire de s'opposer à toute menace potentielle d'annexion, comme nous l'avons vu plus haut.

Une multitude d'initiatives, tant privées que publiques, essaient entre 1956 et 1973, plus particulièrement à compter du début des années '60, tant dans le domaine social qu'artistique et sportif. Sans en dresser ici un bilan



Écoles Des Roseraies. Source : Anjou

exhaustif, nous dégageons l'origine et le développement de plusieurs d'entre elles, en insistant davantage sur les premières. Il en ressort qu'au-delà des critiques exprimées par des résidents insatisfaits, la population angevine a rapidement bénéficié des services et organismes voués à la satisfaction de ses attentes et intérêts.

Équipements municipaux : aréna, chalet, patinoire, piscine, etc.

Dès 1962, le conseil municipal adopte un règlement consacrant la somme de 23 000\$ « pour aider à la formation de notre jeunesse et encourager les initiatives favorables à son développement, tant physique que moral et civique ! » On peut dire qu'il était temps, puisque depuis la fondation de la municipalité, peu d'initiatives avaient été prises en faveur des jeunes. Investissant dans le développement industriel et résidentiel de sa municipalité, le maire Crépeault avait alors négligé cette clientèle qui, faut-il l'ajouter, ne vote pas !!! La population angevine augmentant, les familles s'accroissant, les besoins des enfants deviennent une réalité, soudainement. Le règlement en question prévoit même la constitution d'un corps de clairons et de majorettes qui sera

inauguré à l'occasion du carnaval d'hiver de l'année suivante, comptant 47 cadets dont 35 jeunes musiciens. Au début de la saison estivale 1963, la municipalité offre aux jeunes 19 parcs publics de différentes dimensions et dotés de divers équipements de jeux et pataugeuses, représentant une superficie de 150 acres et 15 % de la superficie de son territoire : « Dans une muni-

cipalité jeune comme la nôtre, les enfants sont proportionnellement plus nombreux qu'ailleurs. Cette situation s'explique parce que la grande majorité de nos résidents sont de jeunes couples qui établissent un foyer et une famille et nous devons prévoir un accroissement plus rapide du nombre d'enfants », selon le maire d'Anjou. Plusieurs de ces parcs sont également munis de jeux et équipements et sont supervisés par des moniteurs. L'hiver, patinoires, glissoires et sentiers accueillent les résidents de tous âges.

Dans l'attente de ces développements, la piscine semi-olympique Notre-Dame d'Anjou est inaugurée officiellement au début de septembre 1962, rassemblant les autorités religieuses et civiles de la municipalité ainsi qu'une foule d'invités. Fruit du travail de citoyens animés du plus bel esprit civique, dès le 19 octobre suivant, une grande partie de pêche a lieu et la piscine devient pour l'événement un lac poissonneux. L'Association récréative d'Anjou fournissait cannes à pêche, moulinets et appâts aux participants. La piscine, propriété de l'Association récréative d'Anjou, présidée par Raoul Charland, projette même la construction d'un chalet pour



École Wilfrid-Pelletier. Source : Anjou

les baigneurs. Au même moment, la municipalité annonce qu'une piscine allait être construite à Anjou, de même que deux barboteuses, dans le Parc industriel, donc éloignée de la plupart des résidents. Ceux-ci allaient en profiter moyennant des frais d'admission de 25 cent par enfant et de 35 cent par adulte, comme cela se faisait aussi à Montréal.

Anjou compte également un club de golf de 18 trous, le Maple Golf and Country Club, situé au 7300 de la montée Saint-Léonard, du côté ouest. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une propriété de la municipalité, plusieurs activités municipales s'y déroulent à l'occasion, jusque vers 1965. Par la suite, le site du golf est converti en terrains à construire, de sorte que cet équipement à la fois sportif et social de prestige, que toute ville qui se respecte se doit de posséder, cède la place au progrès et à la modernité. L'administration municipale souhaite l'aménagement d'un Centre des loisirs sportifs d'Anjou, prévoyant même une glissoire de treize mètres, une patinoire, des pistes de motoneiges et de randonnée. Ce souhait ne se matérialise pas rapidement, faute de disposer des sommes d'argent nécessaires pour le réaliser. Les autorités municipales profitent cependant de la conversion de l'ancien terrain de golf pour acquérir le chalet du Golf d'Anjou et en faire le centre des loisirs. Il s'agit d'une solution avantageuse et de grande envergure, puisque le chalet sera démantelé à l'est de la montée Saint-Léonard et mis à la disposition de la jeunesse d'Anjou, à proximité de ce qui deviendra le parc Goncourt. Dès avril 1966, suite à un incendie, l'on décide la reconstruction immédiate du pavillon-chalet que l'on planifiait pour les jeunes au parc Châteauneuf, sur la montée Saint-Léonard. En 1967, une esquisse du futur pavillon est présentée aux Angevins : « Des activités variées et de grande envergure seront présentées au grand public. Pour les jeunes, il y aura une boîte à chansons, du ciné-club, de la danse, des spectacles, etc. À l'extérieur, un



École Dalkeith. Source : Anjou

court de tennis, un terrain de baseball, des parties de soccer, des patinoires où se dérouleront plusieurs championnats, etc. En un mot, un 'centre récréatif' des plus complets. » Ce nouveau Pavillon des jeunes allait réjouir toute la population. Avec ses trois spacieuses salles pour réceptions, les organismes ont à leur disposition un bel endroit pour les accueillir à l'occasion de parties de cartes, danses, conférences, réunions, entre autres. Des activités variées et de grande envergure peuvent être présentées.

Au début des années '60, deux écoles d'Anjou se dotent de gymnases complets. Celui de l'école Wilfrid-Pelletier offre tous les sports d'intérieur et tous les appareils de jeux les plus modernes. C'est également à cet endroit que s'entraînent le corps de majorettes, ainsi que les cadets de la Garde impériale qui y font leurs exercices. Deux années plus tard, l'on souligne l'ouverture du gymnase de l'école Saint-Joseph : « Le maire disait à la foule de gens rassemblés dans ce magnifique gymnase tout le plaisir qu'il ressentait à l'effet qu'un nombre de plus en plus grand d'Angevins allaient profiter des sports et des cours de culture physique offerts par les Services municipaux des loisirs et de la récréation. »

Des activités de toutes sortes peuvent y être pratiquées : ballon-chasseur, ballon-panier, ballon-volant, billard, culture physique, hockey intérieur, mississippi, ping-pong, poids et haltères. Ces gymnases s'adressent à toute la population d'Anjou, et non seulement aux élèves de ces écoles. L'annonce de la construction d'un aréna d'un demi-million au Mont Saint-Antoine, au sud des limites de la municipalité, réjouit les Angevins. Conçu pour desservir tout le secteur est de l'île de Montréal, l'aréna allait servir également aux élèves de la partie ouest de la Régionale Le Royer, tout particulièrement Anjou et Saint-Léonard, ainsi que ceux de la partie est du territoire de la CECM. L'on compte une population de 80 000 âmes dans ce secteur. Cet aréna se voulait également un centre culturel utilisé par les 420 pensionnaires de l'École Mont-Saint-Antoine, disposant même d'une piscine, d'une bibliothèque, d'une salle de tir, d'un gymnase... qui ne verront pas le jour. L'aréna comptera 600 sièges et comportera de la glace artificielle. La municipalité met sur pied différentes activités susceptibles de rallier la jeunesse. Un exemple est la semaine de

camping organisée par le service de la récréation, en 1971. Ainsi, près de 500 jeunes ont goûté les joies du plein air, et la semaine s'est terminée « par un copieux souper aux hot-dogs précédant un grandiose spectacle tenu non loin du feu de camp de circonstance, en compagnie des grillons et sous une pleine lune aux reflets éclatants. »

Associations et organismes divers

Divers organismes et associations ont vu le jour à Anjou, suite à l'initiative d'Angevins entrepreneurs. Certains sont propres à la municipalité; d'autres sont des rejetons d'organismes déjà existants dans d'autres municipalités. Nous énumérons les plus importants, du moins ceux pour lesquels nous avons obtenu des informations. Mentionnons la fondation de l'Association récréative d'Anjou au cours de l'année 1962, réunissant des citoyens animés du plus bel esprit civique. Leur premier accomplissement est la piscine Notre-Dame d'Anjou à la fin de l'été 1962. Le 14 octobre 1962 a lieu la première initiation du Conseil d'Anjou numéro 5321 des Chevaliers de Colomb, conjointement avec l'initiation du Conseil Maisonneuve et en présence des curés Charles-Henri Marcil et Jacques Demers des paroisses Saint-Conrad et Notre-Dame d'Anjou. Monsieur Rhéal Paré a alors été sacré Grand Chevalier d'Anjou. Dans cette catégorie d'associations, mentionnons encore la fondation du Club Kinsmen Montréal-Anjou, en 1961, du Club optimiste, en 1967, du Club Lions d'Anjou en 1968, sans oublier le Royal Arcanum. Des associations féminines voient aussi le jour. Au cours de l'année 1964, est fondé le Cercle des filles d'Isabelle d'Anjou, par Lucienne Larivée, journaliste à Anjou. Elle est aussi la fondatrice du Journal d'Isabelle destiné à tous les membres des Cercles du Québec et d'autres provinces, la même année. En 1966, voit le jour à Anjou un Cercle social Marguerite d'Youville.

Après la création du 150^e groupe scout de Notre-Dame d'Anjou, en

1959, une section de la Société Saint-Jean-Baptiste est fondée à Anjou, avec pour nom Marquette. Une cinquantaine d'Angevins sont présents, à la salle de l'église Notre-Dame d'Anjou, lors de l'assemblée de fondation, le 7 février 1963. Ses objectifs sont la diffusion d'un idéal de vie nationale, économique, sociale et canadienne-française parmi la population et la recherche de solutions aux problèmes de l'heure auxquels fait face la population. Au début septembre de la même année est organisée la grande inscription de la Garde impériale d'Anjou, ce corps de cadets représentant Anjou lors de différents événements publics à Anjou même ou encore à l'extérieur. Ils sont à la recherche de nouveaux cadets, des jeunes d'au moins quatorze ans aimant parader, appréciant le travail en commun, l'esprit de corps et la soumission aux ordres. Au cours du même mois, ces cadets remportent d'ailleurs le trophée *Sir Wilfrid Laurier* décerné au groupe le plus représentatif, le mieux discipliné et présentant les meilleurs musiciens de la province.

Malgré les services offerts par la municipalité à la jeunesse d'Anjou, certains éléments de celle-ci consta-

taient qu'il était possible d'en obtenir davantage, d'en faire plus. De façon parallèle, l'Association générale des jeunes d'Anjou voit le jour au cours de l'automne 1963, avec à sa tête Yvon Mathieu, comptant environ 125 membres. De telles initiatives nous laissent croire que, hormis les parcs publics, peu de mesures sont offertes aux nombreux enfants de la municipalité jusqu'alors. Le but de l'association consiste à organiser de saines activités de loisir, particulièrement durant la saison estivale. Par la mise sur pied d'activités sociales et sportives, après avoir obtenu l'approbation du maire et sa permission pour l'utilisation des salles et espaces publics nécessaires à ses activités, l'on souhaite réunir et faire se rencontrer entre eux les jeunes, les impliquer dans leur milieu et leur procurer un sentiment d'appartenance. Cette association propose aux jeunes de la saine gaieté et du plaisir dans un endroit sain: « Invitation à tous les jeunes à venir s'amuser, rire, chanter et danser ». Garden party, danse en plein air, tournoi de golf et équitation, beaucoup d'activités sont au programme l'été, pendant les vacances scolaires.

Activités et organismes culturels



École Tara Hall. Source : Anjou

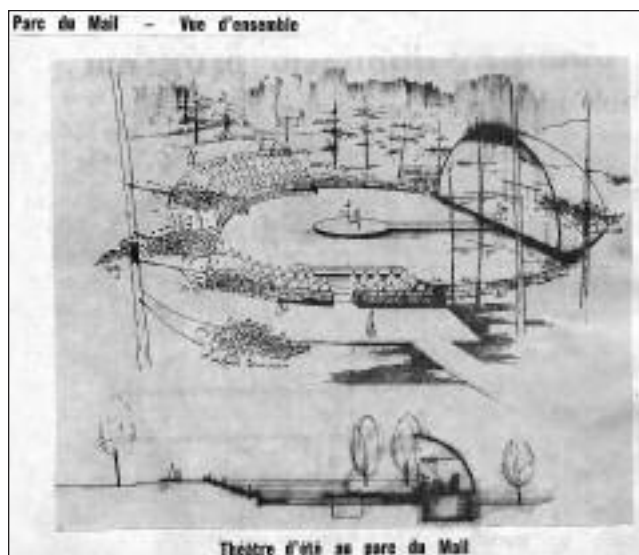
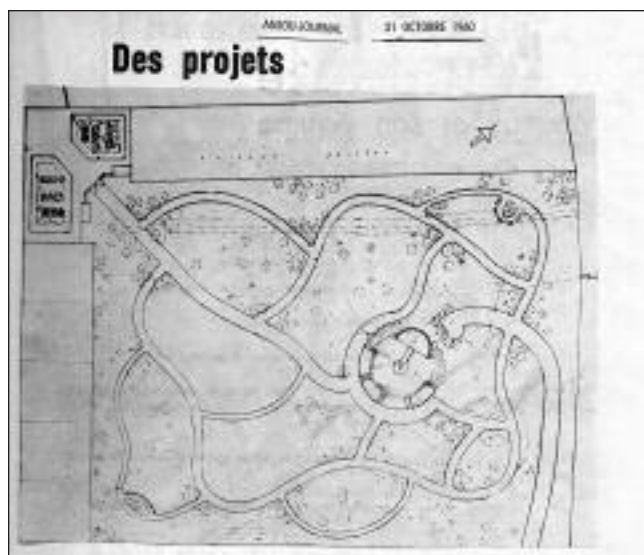
Une des premières manifestations culturelles à Anjou est sans doute le premier salon du livre organisé par la Société littéraire féminine d'Anjou, en 1961. Cet événement annuel est alors tenu dans la salle d'une école de la municipalité, toujours sous le haut patronage du maire Crépeault et sous la présidence d'honneur d'une personnalité de la scène culturelle. C'est le prétexte au lancement de nouveaux volumes, aux visites d'auteurs, de chansonniers et une journée des enfants sont au programme. En 1963, l'événement se tient au sous-sol de l'église Notre-Dame d'Anjou, en compagnie d'auteurs invités, présentation d'une exposition comprenant Claude Bérubé, émailleur d'art, Jordi Bonet, céramiste, ainsi que Roland Dinelle, sculpteur et une journée des jeunes. L'événement est organisé en collaboration avec la Galerie Kéroack et la Société littéraire féminine d'Anjou. La cinquième édition, en 1965, se tient cette fois dans la salle de l'école Wilfrid-Pelletier. Encore sous la supervision de la Société littéraire féminine d'Anjou, s'ouvre en 1963 une galerie d'art située au 7690 du boulevard Yves-Prévost. La Galerie Keroack fonctionne à ses débuts sur rendez-vous, en soirée. Elle participe aussitôt au Salon du livre en présentant des

expositions.

Dans le domaine musical, sans compter les danses et fêtes nombreuses, des événements musicaux ponctuent la vie culturelle des Angevins, la plupart du temps présidés par le maire Crépeault : la Philharmonie d'Anjou donne des concerts dans la ville ; l'Orchestre philharmonique en fait autant, sans compter les nombreux défilés et parades à l'occasion de carnavals et événements spéciaux. Présenté par les jeunes du Service des parcs et terrains de jeux d'Anjou, le Festival de jeux dramatiques offre, au début du mois d'août 1963, un numéro humoristique, une parodie, un spectacle de marionnettes et un tour de chant de l'interprète amant de la mer Paolo Noël, qui ont tous eu un succès sans précédent. Le Centre d'art de l'Union des familles d'Anjou présente un grand récital de danses folkloriques au sous-sol de l'église Notre-Dame d'Anjou, en 1967. Mentionnons la naissance de l'Éveil musical, encore en 1967, formation promise à une longue et brillante destinée. En plus de distraire la population et d'aviver son goût pour l'expression corporelle ou le développement de l'ouïe par la musique, la tenue de tels événements permet à des Angevins de révéler l'un ou

l'autre de leurs talents, chez les jeunes comme chez les plus âgés, d'autant que plusieurs vedettes du spectacle ont habité à Anjou. Dernière à voir le jour durant cette période, mentionnons la Compagnie de danse Harmonie créée en 1973, avec Danielle Tondreau comme fondatrice.

L'inauguration de la bibliothèque municipale d'Anjou le 22 octobre 1963, en présence du maire Crépeault, avec la collaboration de la Société littéraire féminine d'Anjou et sous la direction du bibliothécaire Rosario Fortin, marque un temps fort de la vie culturelle d'Anjou. Amant des livres, bibliothécaire et pédagogue, Rosario Fortin a consacré une bonne partie de sa vie à la mise sur pied de la bibliothèque et à son expansion. Comptant environ 2000 livres, au départ, elle est située dans un local de l'école Ernest-Crépeault (Chénier) ; ses débuts sont modestes puisqu'elle n'est ouverte que deux soirs par semaine. En une dizaine d'années, elle a dû déménager de local à trois reprises : 6311, rue Merriam ; 6830, boulevard Joseph-Renaud ; et sous-sol du nouvel hôtel de ville. Malgré cela, il s'agit de tout un apport pour les résidents et elle était promise à un bel avenir. On y trouve des romans et des volumes por-



Projets au parc Du Mail, non réalisés (1960). Source : Anjou

tant sur les sujets les plus variés : biographies, fiction, histoire, romans, etc., pour tous les goûts, en anglais et en français. La bibliothèque municipale est ouverte le jeudi soir et le samedi matin, par la suite, de façon à mieux accommoder les Angevins. En 1970, elle compte environ 10 000 livres de toutes sortes.

Activités et organismes sportifs

Plusieurs événements sportifs ou en marge d'activités sportives sont organisés sur le territoire angevin. Depuis 1933 se tient un événement qui sera très suivi à Anjou après 1956. Il s'agit de la course Québec-Montréal présidée par son Honneur le maire Crépeault depuis la fondation de la municipalité. Pour le 30^e anniversaire de cet événement, le départ a lieu le 25 août 1963 au château Frontenac et la course prend fin au Centre Paul-Sauvé à Montréal. Le maire d'Anjou est le président honoraire de cet événement sportif. Il a donné le signal du départ le matin du jour dit et suivi le déroulement de la course du haut des airs tout en transmettant au poste CKVL, de Montréal, ses impressions, agissant comme *reporter officiel*. Lui-même ancien cycliste, le maire préside cette compétition, appelée également la course des Six-Jours. Cet événement avait encore lieu en 1971, sous le nom de Course Québec-Anjou, et faisait suite à la tenue à Anjou des Jeux du Québec en cyclisme. Depuis 1954, le Tour du Saint-Laurent est un autre événement cycliste annuel. Donné à partir de l'hôtel de ville d'Anjou en 1965, le départ lance les cyclistes en direction de Trois-Rivières. Au premier jour de l'été 1963, en présence du maire Crépeault, le curé Marcell de la paroisse Saint-Conrad procède à la bénédiction des bicyclettes d'environ 800 garçons et filles avant de se rendre en défilé, par la suite, à l'école Ernest-Crépeault (Chénier) pour assister à une présentation de cinéma en plein air. Une autre activité spéciale est le concours Miss Régates : un concours de popularité où la beauté prime. Après l'inscription des candidates, le couronnement a lieu au cours de la



Équipe de basketball à Anjou en 1962: André Sénécal, Jean-Paul Massé, Pierre Cadieux, Jean-Claude Lemire, Fred Robinson, Denis Risler, André Sigouin et Jean-Louis Risler. Source : Louis Risler

danse des Régates, tenue le 7 septembre 1963, en présence du populaire chanteur Fernand Gignac.

Des activités plus traditionnelles sont aussi fort populaires chez les jeunes d'Anjou, révélant le talent de plusieurs Angevins et attirant la curiosité de la population. Remontant même bien avant la fondation d'Anjou, plusieurs équipes de baseball et de hockey mineurs se forment à partir de rien ou alors en se séparant d'anciennes équipes montréalaises. Ainsi, le Rosemont-Anjou, de la Ligue de hockey Montréal junior, devient simplement Anjou par la suite. On ne fait pas que disputer des parties de hockey. Ainsi, annuellement, l'on désigne la reine du hockey mineur : « Qui sera élue reine du hockey mineur d'Anjou ? » Puis, un hommage est rendu à l'heureuse élue. Si les parties sont appréciées et suivies, le banquet de l'Association de hockey mineur d'Anjou ne l'est pas moins, d'autant plus qu'il est souvent présidé par le maire Crépeault. Les

formalités ne sont pas moins relevées quant au baseball. Ainsi, à l'occasion de l'ouverture officielle de la Petite Ligue de baseball, en 1963, la Garde impériale escorte les équipes (Braves, Cubs, Dodgers et Mets), ainsi que les entraîneurs des différents clubs, jusqu'au parc central où les attendait le maire d'Anjou qui a lancé la première balle de la partie alors que le frappeur était Dealy Kay, président des Kinsmen. Les membres de cette association se sont toujours impliqués dans le hockey mineur, le baseball et d'autres sports. De même, non moins de 500 jeunes assistent au deuxième gala annuel du Baseball mineur d'Anjou : « C'est le dimanche 4 octobre dernier qu'avait lieu au chalet municipal de ville d'Anjou le deuxième gala annuel en l'honneur des jeunes joueurs de baseball qui ont participé aux activités de l'Association de baseball mineur de Ville d'Anjou. En effet, quelques 500 jeunes, tous aussi méritants les uns que les autres, se sont

donnés rendez-vous au chalet municipal, où plusieurs trophées et écussons étaient distribués. Outre les jeunes qui s'étaient fait un point d'honneur d'assister à la fête, plusieurs parents de joueurs ont tenu à rehausser le gala de leur présence. » Président de l'Association de baseball amateur et directeur du Service de la récréation à Anjou, James W. « Jimmy » Heap compte dans son association non moins de 38 équipes de toutes les catégories: junior A et B, midget, bantam, pee-wee, sans oublier la ligue

Kinsmen-Anjou et les équipes du service de la récréation. Plusieurs équipes portent le nom de commerces et d'associations les commanditant ou dont les joueurs étaient des employés de ces organismes en tous genres.

D'autres activités sportives sont pratiquées à Anjou, des anciennes et des nouvelles. Parmi les premières, mentionnons le sport d'hiver qu'est la raquette, en perte de popularité cependant. L'on comptait encore, dans les années '60, un Club des raquetteurs d'Anjou. Au début de l'année 1963, le

maire Crépeault a même représenté sa municipalité au congrès national des raquetteurs tenu à Hartford au Connecticut. Le maître-nageur Réjean Lacoursière, habitant Anjou, fonde en 1970 son École de natation, qui sera très populaire dès le début. Parmi les activités en émergence, mentionnons la pratique de la pétanque, un sport dont la popularité ira croissante, au point où une association de joueurs se constitue à Anjou. En 1971, un tournoi de pétanque à grand déploiement est d'ailleurs organisé, signe de sa



Anjou en fête : Yvon Jolin, champion de saut de barils, 1982. Source : Anjou

Chapitre 3

Nouveau départ 1973-1988



50
Ans
Anjou
1956 - 2006

Le maire Jean Corbeil, le député Pierre-Marc Johnson et le célèbre Guy Lafleur assistent à la mise au jeu du Tournoi PeeWee 1984

Situation politique, économique et contexte social

La situation vécue à Anjou au début des années '70 est à l'image de celle de la population en général : mouvementée. Elle le restera d'ailleurs durant toute la décennie. Milieux syndicaux, mouvements étudiants et nationalistes sont en mode revendications et plusieurs événements se produisent, alimentés par des manifestations et la publication de rapports d'enquêtes. Emprisonnement des chefs des trois principales centrales syndicales ; reconnaissance du français comme langue officielle ; enquêtes sur les relations de travail sur les chantiers de construction (Commission Cliche) et sur le crime organisé (CECO) ; prise du pouvoir par un parti souverainiste ne sont que les faits saillants à mentionner. Le point culminant est la tenue du premier referendum portant sur la souveraineté-association, en 1980. Suite à la défaite du Camp du Oui, le premier ministre du Québec, René Lévesque, accepte le *beau risque* proposé par le gouvernement fédéral dirigé par le conservateur Brian Mulroney, élu en 1984, afin de réintégrer le Québec dans la constitution canadienne *dans l'honneur et l'enthousiasme*, selon la formule du ministre Lucien Bouchard. Les provinces et le fédéral s'entendent en 1987 pour ratifier l'Accord du Lac Meech, concrétisant cette nouvelle volonté. Ils se donnent jusqu'en 1990 pour l'entériner.

Sur la scène électorale, le premier ministre Robert Bourassa déclenche des élections en 1973 et remporte une victoire éclatante, faisant élire 102 députés sur un total de 110 circonscriptions. Dans un contexte syndical très agité, de nouvelles élections sont tenues hâtivement, dès 1976, alors que le Parti québécois a déjà révélé sa stratégie de tenir un referendum portant sur la souveraineté-association. Devant cette nouvelle donne et l'insatisfaction de la population à l'endroit du gouvernement, la victoire péquiste majoritaire est révélatrice. Le premier ministre Bourassa est lui-même battu

dans son propre comté. Malgré la victoire du Camp du Non en 1980, le gouvernement du Parti québécois est réélu aux élections de 1981. C'est l'époque du rapatriement de la constitution canadienne par le premier ministre fédéral Trudeau et de la mise en veilleuse de la souveraineté, créant des tensions dans les troupes péquistes. René Lévesque démissionne en 1985 et les libéraux reprennent le pouvoir la même année avec Robert Bourassa, redevenu chef en 1983. Puis, en 1989, nouvelle victoire des libéraux toujours dirigés par le chef Bourassa.

Trois députés règnent sur Anjou qui est passé du comté de Lafontaine à celui d'Anjou en 1973. Lors des élections provinciales de cette année, c'est l'avocat libéral Yves Tardif qui représente les Angevins. L'année 1976 marque la première victoire des péquistes au pouvoir. Cette fois, c'est Pierre-Marc Johnson que les Angevins élisent et qui succédera au premier ministre Lévesque, suite à son départ en 1985. Avocat et médecin de formation, monsieur Johnson est le fils d'un autre premier ministre, Daniel Johnson, de l'Union nationale. Avant de devenir chef de son parti et chef de l'Opposition officielle, Pierre-Marc Johnson a occupé les ministères du Travail, des Consommateurs, des Affaires sociales et de la Justice. Il quitte la politique pour aller à l'enseignement en 1987. À Anjou, un nouveau député libéral prend la relève à compter de 1988, dans la personne de René-Serge Larouche, administrateur agréé de formation.

Du point de vue économique, la première partie de la période est marquée par les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, une inflation persistante et la pire crise économique depuis celle des années '30, en 1981-1982. Le dollar de 1971 ne vaut plus que 48 cents en 1980. Par surcroît, le taux de chômage est lui aussi très élevé, surtout à la fin des années '70. Le premier ministre Trudeau instaure en 1975 le contrôle des prix et des salaires pour juguler la situation économique. L'on assiste également à un ralentissement

de la croissance démographique, accentuée par le départ de nombreux anglophones après 1976. Par contre, l'origine des nouveaux immigrants est beaucoup plus diversifiée qu'auparavant. Suite à la crise du début des années '80, alors que les employés de l'État ont dû subir des coupures de salaires, l'on assiste à une reprise économique se manifestant par une prospérité bienvenue. Cependant, le retour des libéraux enclenche une remise en question de l'intervention étatique dans l'économie. Le gouvernement crée même un ministère voué à la privatisation et à la déréglementation des sociétés d'État. Par ailleurs, l'on assiste à une éclosion de petites et moyennes entreprises (PME) qui prennent le relais des anciennes industries lourdes. Le gouvernement contribue à la relance de l'économie en créant le programme Corvée-Habitation en 1982, mettant un terme à la récession en permettant la construction de logements, et le Régime d'Épargne-actions en 1986.

À la fin de la période, Montréal n'est plus la métropole du Canada, titre revenant désormais à Toronto. C'est le reflet du déplacement de l'activité économique vers l'ouest, tel que l'illustre le déménagement de plusieurs sièges sociaux, et qu'a pu contribuer à accélérer l'aménagement de la Voie maritime du Saint-Laurent. Ainsi, alors que l'île de Montréal comptait 1 591 43 habitants en 1971, ce chiffre n'est plus que de 1 760 122 habitants dix années plus tard. C'est la diminution de la taille des familles qui en est responsable, puisqu'elles comptent moins d'enfants qu'auparavant. À Anjou, la population connaît par contre une légère augmentation, passant de 33 895 habitants en 1971 à 37 346 en 1981, correspondant à des municipalités comme Dollard-des-Ormeaux, Lachine et Pointe-aux-Trembles. Par ailleurs, la nature de la structure économique d'Anjou se modifie, alors que le secteur des services continue de s'accroître au détriment de celui de la transformation des produits. Durant la majeure partie de

la période, c'est Jean Drapeau qui est le maire de Montréal. Quittant en 1986, il l'aura été pendant plus d'un quart de siècle, sans interruption. Lui succède Jean Doré, chef du Ralliement des citoyens de Montréal, qui ne rêve pas autant que son prédécesseur d'annexer les municipalités indépendantes de Montréal. Toutefois, Saint-Jean-de-Dieu intègre Montréal en 1978 tout comme Pointe-aux-Trembles en 1982.

Les années '70 et '80 sont marquées par plusieurs nouveautés, dont certaines valent toujours. La Communauté urbaine de Montréal, englobant l'ensemble des villes de l'île de Montréal, étend à l'ensemble de son territoire des services autrefois municipalisés, tels que la police et l'évaluation foncière, entre les années 1970 et 1972. À l'été 1976, la tenue des Jeux olympiques constitue tout un événement pour Montréal, en dépit d'un déficit considérable et de nombreux retards dans la construction des équipements. En prévision de cet événement historique, le métro de Montréal est prolongé dans quelques directions entre 1976 et 1978, la ligne verte conduisant jusqu'à la station Honoré-Beaugrand, pratiquement aux portes d'Anjou. Comme partout ailleurs au Canada, les résidents d'Anjou s'adaptent à un nouveau système de mesure pour remplacer les milles, pieds, livres et autres mesures anglaises. À compter du milieu des années '70, le système métrique entre en vigueur. Une nouvelle prise de conscience émerge également à la même époque, concernant l'écologie et l'environnement. La pollution de l'air et de l'eau, l'étalement urbain et l'encombrement des sites d'enfouissement contribuent à l'émergence de ce courant qui prendra de l'ampleur au cours de la période, même si perçu comme marginal à l'origine. La santé physique et la mise en forme deviennent également des priorités au cours de cette période qui est par ailleurs marquée par l'année internationale de la femme (1975), des enfants (1979) et des personnes handi-

capées (1981). De nouveaux gadgets et événements apparaissent au cours de la période. Pour les premiers, mentionnons le photocopieur, la calculatrice de poche, le magnétoscope, les disques CD, l'ordinateur personnel, le téléphone portable, entre autres. Pour les seconds, il s'agit du Grand Prix de l'île Notre-Dame, du Festival de jazz, du Tour de l'île à vélo, des feux d'artifice, du grand prix du Tennis, entre autres.

Environnement et parcs

Inspirée par le souci de l'environnement et en réaction à des plaintes au sujet de la malpropreté de certains terrains vacants, Anjou donne l'exemple aux citoyens de la municipalité en décrétant une semaine officielle de grand nettoyage sur son territoire. Tenue pour la première fois dans la semaine du 26 avril au 1er mai 1976, il s'agit d'un pas de plus vers l'objectif que s'est fixée l'administration municipale de faire d'Anjou un endroit où il fait bon vivre. La même année est aussi décrétée une Semaine de l'environnement, du 17 au 23 mai cette fois, à la demande des Jeunes chambres du Canada français, par la fusion avec la Semaine de l'embellissement tenue chaque année à Anjou, en collaboration avec le Ser-

vice de protection de l'environnement du Québec. L'écologie et l'environnement sont devenus la condition essentielle à la qualité de la vie à Anjou. Par ailleurs, la ville poursuit sa politique de plantation d'arbres et d'arbustes, dans le cadre de sa philosophie d'embellissement de l'environnement, visant à protéger les espaces verts (parcs et îlots de verdure). Alors qu'en 1975, toutes les nouvelles maisons ont été décorées d'arbres fraîchement plantés, l'année suivante, ce sont les parcs et les écoles publiques qui retiennent l'attention. Ainsi, le 19 octobre 1976, une cérémonie de plantation d'arbres a été tenue à l'école Jacques-Rousseau. Afin de sensibiliser les 600 élèves à la protection de l'environnement, chaque classe est responsable d'un arbre et veille à sa croissance. Au printemps 1977, non moins de 600 arbres sont plantés à la grandeur de la municipalité, opération évaluée au coût de 50 000\$. La même année, c'est un ménage généralisé qui est entrepris: rues, trottoirs, allées des parcs, tout allait scintiller. Plus encore, l'on répare les trous des rues et les installations défectueuses: lumières, enseignes, etc. Le camion-mascotte *Fleurmobil*, bien identifié, circule dans les rues pour



Les conseillers Raymond Bédard, Jean-Paul Miron et Luigi Diodati avec le maire Jean Corbeil lors d'une cérémonie protocolaire. Source : Anjou

arroser plates-bandes et corbeilles de fleurs et émonder les arbres.

Les Angevins sont invités au printemps 1977 à collaborer, en nettoyant leur propre terrain et en leur rappelant que la Ville offre un service de ramassage de gros objets et de morceaux encombrants. À compter de 1979, poursuivant dans cette volonté de propreté et de coquetterie, la municipalité participe aux concours Villes et villages fleuris et Maisons fleuries du Québec organisés par le ministère de l'Agriculture. Un comité d'embellissement, nommé annuellement, détermine les plus beaux terrains. L'on cherche ainsi à développer la fierté des citoyens en les incitant à embellir leurs maisons par des aménagements floraux. À compter de 1980,

Anjou proclame officiellement le mois de mai *Mois de l'environnement* et en fait un événement annuel par la suite, afin de sensibiliser les citoyens au fait que la qualité de vie dépend de leurs attitudes. Cette initiative revient principalement à Claude Deschesnes, conseiller municipal et président de la Commission des services techniques de la ville, proposant des événements reliés à l'entretien des terrains et immeubles, sensibilisant tant les adultes que les plus jeunes durant tout le mois de mai.

Pendant que l'on entretient les parcs et les terrains, de nouveaux espaces verts sont inaugurés et d'autres voient leur nom modifié, afin d'honorer des personnes s'étant distinguées hors Anjou. Ainsi, en 1977, le parc

Alexandre devient le parc Roger-Rousseau, afin de reconnaître le travail accompli par le directeur du comité organisateur des Jeux olympiques (COJO) de 1976, à Montréal, et ambassadeur du Canada au Venezuela. Toujours en 1977, c'est le parc du Haut-Anjou qui voit son nom modifié pour celui de parc Lucie-Bruneau, afin de reconnaître cette femme ayant consacré toute sa vie au mieux-être des personnes handicapées. Ce parc sera inauguré officiellement à l'occasion du Festival des Pluies de la même année. Durant l'été 1980, ce sont les parcs Saint-Joseph et D'Allonnes dont on souligne l'ouverture officielle, tout comme l'est le parc Du Fort Des Ormeaux au cours de l'été 1982. Cette même année, le parc Spalding est amé-



Rassemblement public au parc Saint-Joseph (1975). Source : Pierrette Béliveau

nagé, de même que la Place communale à proximité de l'hôtel de ville, vaste espace de verdure avec collines et de nombreux arbres ombrageux, en même temps que le parc Verdelles se voit muni d'une piscine et d'une pataugieuse. Deux derniers parcs sont inaugurés durant cette période, soit en 1985 et en 1987. D'abord, le 4 juillet 1985, les résidents du secteur des Roseraies sont invités à la cérémonie d'inauguration du parc du même nom, comportant de nombreux aménagements : piscine, aires de jeux pour les trois à six ans et pour les six à douze ans, terrain de pétanque, courts de tennis, sans oublier la beauté du site enchanteur. Nouvelle cérémonie en présence de non moins de 150 personnes, le 18 juin 1986, cette fois pour l'inauguration du parc André-Laurendeau, du nom d'un ancien journaliste, homme politique, intellectuel et longtemps directeur en chef du journal *Le Devoir*.

Cette politique d'attribution des noms de personnes connues, afin d'identifier des parcs, n'était pas nouvelle. Dès 1976, au moment de l'ouverture de huit nouvelles rues à Anjou, une dynamique résidente, Lucile Rinfret, en suggérait l'idée pour reconnaître l'engagement de personnalités canadiennes dans différents domaines. Cette année-là, trois nouvelles rues ont donc été baptisées du nom de trois Québécoises célèbres : Judith Jasmin, journaliste émérite à Radio-Canada ; Justine Lacoste, fondatrice de l'hôpital Sainte-Justine ; et Thérèse Casgrain, femme politique et sénatrice canadienne. Au début de l'année 1980, c'est au tour de la rue Alexandre qui voit son nom changé pour celui de Châteauneuf. Puis, en 1983, ce sont les noms des 3^e et 4^e avenues qui sont changés par les suivants, identifiant des segments de ces deux rues : Bombardier, Marconi, Ernest-Cormier et Jules-Léger. Les deux premiers évoquent le souvenir de deux inventeurs originaux s'étant d'abord fait connaître dans les domaines de la motoneige et de la radio. Le troisième rappelle l'architecte

de l'immeuble principal de l'Université de Montréal et le dernier celui d'un journaliste, diplomate et gouverneur-général du Canada. À l'occasion, de nouvelles rues sont ouvertes, telles la rue Louis-Joseph-Forget, homme d'affaires et philanthrope canadien-français, au nord de la rue Larrey. D'autres voient leur nom modifié ou encore leur prolongement baptisé d'un nouveau nom. Entre 1983 et 1987, c'est le cas des avenues Émile-Legault, Yvette-Naubert, Gabrielle-Roy et Lionel-Daunais, en 1983, André-Mathieu et Jean-Després en 1986, puis Charles-Goulet en 1987, perpétuant tous les noms d'artistes de la chanson canadienne-française et de la scène culturelle.

Outre les parcs et les îlots de verdure, quelques jardins communautaires voient le jour entre 1980 et 1985, soit celui du boulevard Roi-René, réservé aux personnes du troisième âge, en 1980 ; un deuxième au parc Lucie-Bruneau en 1981 ; un troisième au parc Spalding en 1982 ; et un dernier au parc des Roseraies en 1985, celui-ci comprenant quelques lots aménagés pour les personnes handicapées. Les autorités municipales sont

par ailleurs intéressées à participer à un projet de *voies cyclables* que la Communauté urbaine songe à aménager, traversant l'ensemble de l'île de Montréal, en 1978, afin de mettre en valeur les terrains publics inutilisés, les berges et les espaces verts. Rien n'est fait à Anjou à ce sujet encore en 1988, soit dix ans plus tard. Fait exceptionnel dans l'histoire d'Anjou, l'un de ses espaces verts se voit doté d'une sculpture. Fruit du travail de l'artiste angevin Robert Nepveu, elle se dresse sur la Terrasse Val d'Anjou, a été dévoilée le 21 septembre 1980, premier jour de l'automne, et baptisée *D'un jet*, en souvenir de la pluie qui tombait le jour où l'artiste a visité pour la première fois cette place.

Services communautaires et de sécurité

Les Angevins continuent de bénéficier d'une vaste gamme de services durant la période 1973-1988. Ils se modernisent et s'adaptent aux besoins nouveaux de la population. La Mission Saint-Conrad, ouverte en 1951 dans Saint-Conrad par les Sœurs Grises, ferme ses portes en 1975. Le bâtiment du 8800, rue Chaumont, est



Des bénévoles préparent des paniers de Noël pour les démunis (1968). Source : Jacques Steele



La Popote roulante 1985: Mmes Corinne Robert, Fleurette Houde, Simone Leclerc, Lucienne Beauchamp, Solange Beauchamp et Gilberte Dupras. Source : Anjou

acquis par la municipalité et le Service d'aide communautaire, relevant du Service des loisirs, y emménage. Il prend la relève des religieuses, en collaboration avec le CLSC angevin, les prêtres Jean Leblanc et Camille Gagnon, de la paroisse Saint-Conrad, et des bénévoles. À la fin des années '70, le Service d'aide communautaire est un organisme à but non lucratif dont l'objectif principal est d'assurer l'épanouissement des divers organismes angevins. Situé dans une maison prêtée aux bénévoles de ce groupe par les autorités d'Anjou et offrant des locaux à prix modiques aux groupes communautaires angevins, le service d'aide communautaire (SAC) regroupe cinq secteurs distincts. Le volet familial propose le camp familial et communautaire Le Nordet Inc., sur une base d'entraide et de partage, offrant des vacances estivales de plein air aux familles membres. Le service de consultation et d'aide matrimoniale regroupe des professionnels bénévoles proposant des thérapies pour les couples en situation difficile; de même, Uniseul comprend plus de deux cents familles monoparentales et offre à ses membres des services de dépannage, d'entraide et de loisirs. Le volet coopératif com-

prend le Club coopératif de consommation Anjou, comptoir alimentaire regroupant 125 familles s'offrant des services réguliers et la garderie coopérative d'Anjou ouverte deux après-midi par semaine, comptant plus de 30 membres. Le volet économique regroupe les Conférences Saint-Vincent-de-Paul, offrant bénévolement des services de dépannage auprès des populations en besoin, sans oublier la Maison du partage qui accepte et propose des vêtements à prix très modique à non moins d'une centaine de clients par semaine. Le volet culturel regroupe la Corporation des loisirs Saint-Conrad d'Anjou comprenant une troupe de théâtre, un centre culturel et une boîte à chansons; la Troupe d'Astheure animée par un personnel bénévole et créatif offrant des représentations tirées du répertoire des dramaturges québécois; le Centre culturel d'Anjou situé dans les locaux de l'école Cardinal-Léger et offrant une dizaine de cours d'artisanat, de relaxation et de danse à prix modique; la boîte à chansons *L'étape* aménagée dans les locaux du pavillon Roger-Rousseau et offrant des spectacles de chansonniers. Enfin, les Services englobent plusieurs des activités que nous évoquons plus loin.

Les garderies sont un service popu-

laire à Anjou. Dès la période précédente, c'est un service déjà nécessaire et municipalisé, par surcroît! Il semble toujours en activité au début de cette nouvelle période, du moins, puisqu'un service de gardiennes d'Anjou est proposé aux parents concernés, administré par des dames bénévoles. Les gardiennes ont été formées par des infirmières et des jardinières: elles se rendent à domicile pour garder les bébés et jeunes enfants. À compter de novembre 1975, une garderie en bonne et due forme voit le jour à Anjou, située dans l'école Cardinal-Léger, comptant une trentaine d'enfants âgés de trois à cinq ans. Ouverte les mardis et jeudis après-midi, des activités sont organisées pour les enfants. L'on ne sait la durée de vie de cette première garderie, mais sa disponibilité réduite ne pouvait sans doute pas convenir à tous les parents. Il faut attendre près d'une décennie pour que la garderie Carrousel du P'Tit Monde d'Anjou, en 1983, et celle de Gisèle Rioux voit le jour, le 4 novembre 1985. La Garderie Aux P'tits Soins de l'école Saint-Joseph propose aux tout-petits de nombreuses activités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur: activités de motricité, bricolage, jeux, peinture, etc. Une nouvelle garderie est mise sur pied en août 1988, soit en toute fin de période. La Garderie Bouton-Éclair de Gladys André s'adresse surtout aux familles du Haut-Anjou qui connaît alors un développement domiciliaire intensif. Toujours au sujet des enfants, le programme Parent-Secours est implanté à Anjou dès la fin de 1977, suite aux demandes d'adhésion d'une centaine de familles. Moins d'un an plus tard, c'est plus de 400 familles qui participent au programme. Parent-Secours avait d'abord démarré dans les écoles de la Commission scolaire Jérôme Le Royer en 1976, pour venir en aide aux enfants momentanément en détresse parce qu'égarés, agressés ou pour toute autre raison, selon Monique Ruel, présidente de l'organisme. Signe de l'implication d'Anjou et pour encourager toute la population à rejoindre ce mouvement, une quin-

zaine de pancartes *Parent-Secours* ont été installés aux entrées de la municipalité. En fin de période, un nouvel organisme chargé de la sécurité publique des enfants voit le jour en 1984 sur l'île de Montréal, *Enfant-Retour*, destiné à s'étendre par la suite.

À l'autre bout de la vie humaine, les Angevins n'échappent pas au phénomène du vieillissement de la population. Et, comme les parents ont des besoins, les personnes plus âgées en ont elles aussi. La Popote roulante est un service mis sur pied en 1981, offert à celles qui en ont besoin. En 1985, l'organisme dirigée par Lucienne Beauchamp, situé au deuxième étage de l'édifice des Services communautaires de la rue Goncourt, regroupe seize cuisinières ayant préparé entre septembre 1984 et mai 1985 quelque 1140 repas chauds, leur demandant 215 heures de travail. Avec elles, des chauffeurs et des baladeuses sont aussi nécessaires pour livrer ces repas à la vingtaine de bénéficiaires disséminés sur le territoire angevin. Pour la même période, ils ont consacré 172 heures à la livraison. De même, un centre de dépannage est créé à la fin de 1986, avec la collaboration de la population. Situé à la caserne des pompiers du boulevard Châteauneuf, différents équipements sont prêtés aux personnes présentant une ordonnance médicale. Il peut s'agir de béquilles, de cannes, de fauteuils roulants ou d'aisance et de marchettes; ce service est rendu possible grâce à la Société canadienne de la Croix-Rouge, en vertu de sa nouvelle politique de décentralisation de ses services. Si des services existent pour des clientèles bien ciblés, d'autres visent plutôt des besoins généraux. En 1988 sont créés deux organismes destinés à l'ensemble de la population. Le premier est le Centre d'écoute *Le Foyer*, s'adressant aux personnes désirant se confier à un auditeur anonyme et disposé à entendre leurs difficultés et leurs pensées. Le second est l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) d'Anjou. S'adressant avant tout aux femmes, ses préoccupations

sont d'ordre à la fois économique, social et culturel. Cette association compte alors 30 000 membres dans toute la province. Comme celui-ci, tous les organismes évoqués ci-haut ne sont pas uniques à Anjou et, en les fondant sur son territoire, ils démontrent à la fois une ouverture aux besoins de la population ainsi qu'un esprit de modernité. Par ailleurs, année après année, des campagnes de souscription de tous genres et multiples sont organisées sur le territoire angevin, ponctuant régulièrement la vie des citoyens: aide aux plus démunis (Centraide surtout, née de la fusion de cinq grandes fédérations charitables en 1974); recherche médicale (Fondations canadiennes des maladies du rein, du cancer et nombre d'autres semblables, sans oublier la collecte de sang annuelle du maire), entre autres.

Si l'environnement et l'aide communautaire sont bien implantés à Anjou, les questions de sécurité ne sont pas négligées par ailleurs et prennent une importance plus grande qu'auparavant. Dès 1978, un numéro de téléphone d'urgence est en usage, facile à retenir en cas de besoin (934-2121). C'est à cette même époque que les Angevins commencent à entendre parler d'un nouveau gadget destiné à leur sauver la vie en cas d'incendie. Le détecteur de fumée fera l'objet, tout au long de la période, de campagnes de publicité municipales à répétition. Aussi, les Angevins sont invités à munir leur résidence de ce nouveau bidule, le service des incendies s'offrant même, au début, à fournir l'assistance de son personnel, au besoin. Pour convaincre la population, des slogans sont mis de l'avant, tel que celui-ci, en 1978: *Ce soir, n'entrez pas sous vos draps sans penser au feu: protégez votre famille avec un détecteur de fumée*. Et l'on évoque des statistiques prouvant que les victimes de l'incendie sont surtout les enfants et les personnes âgées. De même, l'on rejette facilement la responsabilité de l'éclosion des incendies sur les appareils de chauffage et les circuits électriques. Pourtant, les responsables sont

des êtres humains. La négligence et surtout la cigarette sont les principales causes des incendies mortels qui surviennent principalement en hiver surtout, pendant la soirée et la nuit. Par ailleurs, des campagnes de prévention des incendies sont organisées chaque année, les pompiers visitant les domiciles et décrivant les divers plans d'évacuation. Là encore, le recours aux slogans est de rigueur. En 1986, le slogan est: *Votre installation électrique est-elle sécuritaire?* L'on crée même un personnage baptisé Pit le Sorteux pour symboliser l'opération d'évacuation du lieu d'un incendie. Signifiant Prévenons les Incendies Tragiques et représenté par une flèche d'allure sympathique, il facilite l'apprentissage par les enfants des méthodes sécuritaires d'évacuation.

Tout comme en 1978, un nouveau numéro de téléphone est offert aux Angevins, en cas d'incendie ou pour tout autre besoin urgent, dès qu'une situation nécessite une intervention immédiate des ambulanciers, des policiers, d'Urgence-Santé, des équipes de secours de l'Hydro-Québec, de Gaz Métropolitain, entre autres et, ce, 24 heures par jour, sept jours par semaine. Il s'agit du fameux Urgence 9-1-1, qui apparaît à Anjou à compter de 1986, mais implanté sur tout le territoire de la Communauté urbaine de Montréal à compter de 1983. Le maire Corbeil avait présidé le comité d'implantation de ce système, en tant que membre de la CUM. La sécurité des Angevins passe par eux également, par le biais d'une surveillance des voisins et des lieux. L'objectif de l'Opération Coup d'œil, dont la première campagne démarre sous la supervision de Louise Roy en 1986, vise à sensibiliser la population à la prévention du crime grâce à un système de surveillance de quartier. Ainsi, les gens du voisinage sont appelés à se regrouper pour prévenir tant le vol et le vandalisme que les autres délits commis dans les maisons, sur la rue ou dans les parcs. Organisé la même année, mais cette fois en collaboration avec le Service de police du poste 54, l'Option Sur-

veillance-Anjou a un objectif similaire, comme son nom l'indique, et des méthodes similaires. Sous son égide, une première Semaine nationale de la prévention du crime a lieu du 29 octobre au 4 novembre 1988. Plusieurs activités sont prévues, quelques-unes sérieuses, d'autres plus légères, afin de prévenir la population des répercussions des délits commis faute de surveillance: conférences, projections, concours de costumes sécuritaires, déguisements, parade, entre autres.

Sport; aînés; bénévolat

Les Jeux olympiques de Montréal, en 1976, ont entraîné comme conséquence un engouement pour la bonne forme physique et la pratique de sports divers, outre le hockey et le baseball déjà bien populaires alors. Les images diffusées à la télévision, les médailles remportées et la diversité des disciplines présentées par les athlètes, ont instillé à nombre de jeunes – et moins jeunes également – un intérêt pour la pratique de sports méconnus auparavant. Appliquant le précepte du baron Pierre de Coubertin voulant que l'important est de participer, et suite à une entente conclue entre la municipalité et le centre de conditionnement physique Épic, un programme d'évaluation de la condition physique est offert à la population à compter de la fin de l'année 1976. Les personnes admissibles sont celles inscrites aux cours de conditionnement physique du Service des loisirs et culture, ainsi que tous les employés de la ville et les citoyens, la municipalité défrayant le coût pour ces derniers. Ce programme, démarré dans le cadre du Festival des Pluies, se prolongera pour le bénéfice de la population souhaitant y participer. Les personnes handicapées physiques et intellectuelles ne sont pas mises de côté, puisque le conseil de la municipalité a résolu à l'unanimité, au début de 1977, de requérir les services de Gilles Léveillé afin d'organiser des activités s'adressant à cette clientèle, d'autant que l'expérience tentée lors de l'été 1976 s'était révélée fruc-



Pétangevins: saison estivale au parc Spalding 1980. Source : Anjou

tueuse. À la fin mai 1985 est organisé, dans le cadre de la Semaine nationale de l'activité physique, le Grand Défi, amicale compétition entre villes canadiennes de populations comparables à laquelle se joint Anjou. Le concours vise à élire les cinq villes les plus *en forme* au pays. Comme en d'autres circonstances, cet événement vise à la fois à stimuler la fierté collective des Angevins ainsi qu'à développer le goût pour l'activité physique. Cette activité revient l'année suivante, cette fois encadré par l'organisme PARTICIPaction.

Signe du temps qui passe, les premiers résidents d'Anjou prennent de l'âge au cours de cette période, après avoir fondé familles, élevé enfants et travaillé pour subvenir à leurs besoins. Avancant en âge, les parents fondateurs de la municipalité manifestent de nouveaux besoins et des initiatives viennent combler leurs attentes. Un ancien adage veut que l'on mesure le degré de civilisation d'une société à l'attention accordée aux personnes âgées. Anjou inaugurerait officiellement son premier jardin communautaire pour les gens du troisième âge le 14 juin 1978, situé coin boulevard Roi-René et rue Du Chardonnet, auquel se greffera une coopérative chargée

d'acheter les plants de légumes et les graines de semence. Fin 1979, Nicole Barrette, animatrice du troisième âge au Service des loisirs, a l'idée d'organiser un bal costumé du troisième âge à Anjou. La soirée s'est déroulée avec chaleur et harmonie: l'on danse, boit et déguste les bonbons d'Halloween tout en admirant l'originalité des costumes revêtant les Angevins déguisés. Le défilé des costumes a été très populaire et chacun y allait d'audace avec son personnage. Des gagnants ont été récompensés par des prix en argent et un souper est servi aux 185 personnes présentes, avant que la danse ne se termine à une heure avancée. Le Cercle de l'amitié, fondé quatre années plus tôt par Cécile Fontaine et se réunissant alors à l'église Saint-Conrad, s'enrichit en 1980 de nouveaux membres, ceux du Club de l'âge d'or Anjou dirigé jusqu'à par Roselyne Barsalou. Cette fusion donne naissance à l'Âge d'or et amitié Anjou Inc. dont Cécile Fontaine assurera la présidence jusqu'en janvier 1986. Sous les bons auspices de Jacqueline Bernier, dynamique et fier de ses 400 membres, l'organisme poursuit allègrement sa mission consistant à réunir les Angevins dans l'amitié, peu importe la race, l'âge et le milieu

dont ils proviennent. De sorte qu'à la fin de l'année 1985, on recense non moins de quatre organismes visant la clientèle du troisième âge. Il s'agit du Club âge d'or et amitié Anjou Inc; de l'Association récréative des personnes âgées Anjou Inc; ainsi que Le Bel Âge d'Anjou Inc, ce dernier ayant vu le jour en 1981; ainsi que le Club de l'âge d'or italien, né en 1983. Finalement, la construction du futur centre d'accueil d'Anjou, le premier sur son territoire, débute en 1988. Symboliquement, une pelletée de terre a été levée dans la matinée du mardi 9 août, inaugurant les travaux. L'édifice de quatre étages est situé dans le nouveau secteur de l'extrémité est de la municipalité, à proximité du parc Roger-Rousseau.

Tant pour les personnes âgées que pour les enfants et les familles, bon nombre des activités, programmes et mesures ne peuvent fonctionner à leur meilleur sans l'apport, souvent même très important, procuré par le temps et les énergies de personnes bénévoles dévouées. S'investissant bien souvent sans compter, dédiées et consciencieuses, ces bénévoles apportent compassion, support et assistance sans attendre rien en retour. Elles y trouvent une satisfaction, bien sûr, mais leur aide a une valeur inappréciable. À l'occasion, la moindre des choses consiste à leur témoigner une marque de reconnaissance. Ainsi, le 15 septembre 1979, une soirée des bénévoles est organisée, dans le cadre du Festival des Pluies et, pour une fois, ils deviennent les vedettes et ils s'en sont donné à cœur joie. Environ 200 bénévoles ont participé à ce souper dansant leur rendant hommage et dont le maire Corbeil avait été l'initiateur. Au cours de la soirée, Roger Laporte a été nommé *bénévole par excellence*, en reconnaissance des seize années au cours desquelles il a voué temps et énergie au service des jeunes. L'année suivante, comme par la suite, Anjou souligne la contribution de ses bénévoles tout en désignant les plus méritants d'entre eux en leur remettant un parchemin marqué aux armoiries de la ville, signe de la reconnaissance de

cette dernière. D'ailleurs, le Service bénévole d'entraide existe à Anjou depuis 1979. Aux organismes existants, durant cette période, s'ajoute le Cercle des fermières d'Anjou, né en 1981.

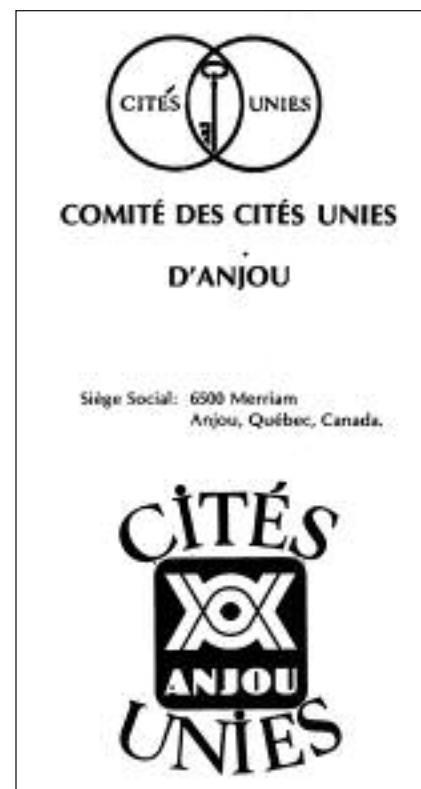
Jumelage avec le Perreux

Anjou évoque le nom d'une région française, comme on l'a vu. Dès la fondation de la municipalité, l'on songe à la possibilité d'un jumelage avec une ville de cette région, vœu demeuré lettre morte au cours de la période précédente. La situation change à compter du milieu des années '70, alors qu'Anjou devient membre de l'association Cités Unies, en 1975. Le prétexte à la nouveauté est la tenue d'une réception soulignant la Journée mondiale des Cités Unies à Anjou, fête des communes du Monde, le 30 avril 1978. Se déroulant simultanément à travers le monde, cette fête souligne l'importance des échanges inter-villes. Au Québec, en plus d'Anjou, les villes de Granby, Boucherville et Longueuil participent à des échanges internationaux. Auparavant, le ministère des Affaires municipales du Québec inaugurait en 1977 un programme d'échange d'administrateurs municipaux entre la France et le Québec, en vue d'une meilleure administration municipale par étude comparée de la gestion des collectivités locales. Ainsi, des gérants et directeurs généraux municipaux et des secrétaires généraux de mairie français ont participé à un séminaire tenu au château de Montvillargenne de Gouvieux, au nord de Paris. Puis, Anjou reçoit Hubert Dudedout, maire de Grenoble en France, ville de plus de 240 000 habitants et située à 550 km au sud-est de Paris. Le fonctionnement des communautés urbaines, l'autonomie municipale, les champs de juridiction municipale, la coexistence de petites villes auprès des grandes ont, entre autres, retenu leur attention en 1980.

Avant le choix du Perreux, le projet de jumelage visait plutôt la ville de Sidi Kacem, au Maroc, une municipalité totalement différente tant par sa situation géographique que par sa cul-

ture. Conseillère municipale, Jacqueline Gagnon-Hébert préside en 1982 le comité provisoire de jumelage d'Anjou à Sidi Kacem. Certes, des intérêts culturels et humains communs pourraient profiter à chacune des deux villes, mais l'on entrevoyait également, pour les industriels et l'économie d'Anjou, des possibilités d'échanges technologiques et des retombées commerciales éventuelles. Le projet de jumelage se concrétise alors qu'une cérémonie est tenue dans la ville marocaine le 9 mai 1983, au milieu de festivités et de visites, prélude à des échanges amicaux et profitables.

À la même époque et de façon parallèle, les autorités angevines ébauchent un autre projet de jumelage tripartite entre les villes d'Anjou au Canada, Le Perreux en France et Forchheim en Allemagne, elles-mêmes déjà jumelées. Ce nouveau projet s'inscrit dans la philosophie de la Fédération des villes jumelées-Cités



Cités unies, villes jumelées. Source : Edgar Belfort



Membres du comité des Cités unies d'Anjou (1975). Source : Edgar Belfort

unies définie ainsi : Un engagement pour les villes membres à prendre part aux responsabilités de leur organisation et à promouvoir ses idéaux de paix et de coopération entre toutes les cités du monde. À Anjou, membre de cet organisme depuis la fin des années '70, un nouveau comité est mis sur pied, composé de plusieurs conseillers municipaux et de citoyens. C'est finalement entre les villes du Perreux et d'Anjou que le jumelage s'effectuera, la communauté de langue facilitant les échanges. Pour marquer le coup, la Place des Jumelages est inaugurée à Anjou le 29 septembre 1984, située à l'angle des avenues Bois-de-Coulange et Villars, en présence du maire Jean Corbeil et du sénateur-maire du Perreux-sur-Marne, Michel Giraud, scellant les liens d'amitié entre les Angevins et les citoyens de cette communauté. À la bibliothèque d'Anjou s'est ensuite tenue une cérémonie officielle pour commémorer l'événement. La commune du Perreux est une ville de 27 660 habitants située à peine à vingt kilomètres à l'est de Paris, sur les bords de la Marne.

Quelques coïncidences n'ont sans doute pas nui à la conclusion d'une entente de jumelage entre Anjou et Le Perreux. Ainsi, le maire Corbeil réside

dans le secteur nord-ouest d'Anjou, sur la rue Giraud, nom même du maire du Perreux, comme on l'a vu. Ce dernier, outre ses fonctions de maire, œuvre au sein d'un organisme supra-municipal, semblable à la Communauté urbaine de Montréal dont Jean Corbeil a été le vice-président. Par la suite, les échanges entre les deux villes jumelées ont lieu sur une base régulière et prennent la plupart du temps la forme de stages d'études et d'échanges d'emplois, certains chapeautés par l'Association France-Québec. Au cours de l'année 1987, soulignant le centième anniversaire de fondation du Perreux, Pierrette Lavigne, conseillère municipale et présidente du comité du jumelage, organise une délégation angevine destinée à célébrer sur place cet événement. Afin de défrayer les coûts de ce voyage, elle met sur pied un Fonds de l'amitié Anjou-Europe. À titre de comparaison, Anjou n'est vieille que de 31 ans à ce moment, donc trois fois plus jeune que le Perreux qui, sur son continent, n'est elle-même qu'une toute jeune communauté par rapport à des villes millénaires réparties tout autour d'elle.

Distinguées personnalités

Dans les lignes qui suivent, nous

présentons de façon chronologique quelques événements et des personnes qui ont mis Anjou en évidence au cours de la période 1973-1988. Ainsi, à la fin des années '70, la municipalité défraie la manchette et devient vedette de la télévision. Dès le début de 1978, les abonnés du câble, adeptes de l'émission *Info-communautaire* animée par Louis-Pierre Girard en début de soirée, ont droit à un segment de quinze minutes au cours duquel les dernières nouvelles d'Anjou sont rapportées. À l'occasion d'entrevues et de reportages, les services et leurs responsables ont la chance de se faire connaître. Ce canal communautaire en faisait autant pour d'autres quartiers et villes de banlieue. Nouvelle initiative au début de 1980 alors qu'il s'agit plutôt d'une diffusion télévisée des séances hebdomadaires du Conseil municipal, comme on le faisait depuis quelques années pour les débats de l'Assemblée nationale. La première séance télédiffusée l'a été le 11 mars 1980 en présence de citoyens et de journalistes.

Quant aux personnalités s'étant fait remarquer dans différents domaines, nous présentons les suivantes pour lesquelles nous disposons d'informations et sans prétendre qu'elles soient exclusives. Ainsi, Daniel Béland obtient la meilleure note à l'occasion d'un concours mondial en patinage artistique de niveau junior, à Mégère en France. Il devient le champion du monde de sa discipline en 1977, grâce au travail du Club Kinsmen d'Anjou et de son instructeur, Louise Lapointe-Séguin. Il se mérite également la médaille du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports du Québec, le second à ce titre après Jean Béliveau. Déjà maire d'Anjou, Jean Corbeil n'en est pas moins élu président de la Conférence des maires de banlieue, de 1977 à 1982, agissant ainsi comme porte-parole de cet organisme dont la fondation remonte à 1969 et qui comprend alors les 28 municipalités de banlieue de l'île de Montréal. L'ex-maire d'Anjou, Ernest Crépeault,

avait été l'instigateur de l'ancêtre de cet organisme en 1959. Jean Corbeil est réélu à la tête de cet organisme en 1978, préside l'Union des municipalités du Québec en 1984 et la Fédération canadienne des municipalités, et a siégé au comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Gabriel Lépine, résident d'Anjou et président de l'entreprise *Les viandes Lépine Inc.* devient l'homme du mois de la revue Commerce pour son édition de juin 1980. Une tragédie survient le 13 décembre 1984, alors que le pompier Robert Tremblay perd la vie dans un incendie ayant causé plus de 2,5 millions \$ de dégâts dans un vaste entrepôt de textile. Âgé de 33 ans, il laissait dans le deuil son épouse et deux jeunes enfants. À l'occasion du départ à la retraite du juge André Tessier, de la Cour municipale d'Anjou, les autorités lui ont rendu un témoignage de reconnaissance à l'hôtel de ville, au début de l'année 1985. La même année, Stéphane Gauthier se distingue à son tour en obtenant son brevet de pilote à l'âge d'à peine 16 ans, fait unique, en plus de se mériter le trophée Andrew reconnaissant sa participation exceptionnelle aux activités municipales.



Robert Tremblay, pompier décédé en devoir (1984). Source : Richard Coutu

Membre des cadets de l'air de l'Escadron numéro 4 Chomedey-de-Maisonnette depuis 1982, il réussit au cours de sa première année les examens en secourisme, aviation, survie en forêt et citoyenneté, il fait son camp élémentaire à la base de Bagotville, devient cadet-chef, puis caporal, retourne à Bagotville durant l'été 1985 où il obtient un brevet de pilote de planeur. Il est alors sergent, rêve d'accéder au collège militaire royal de Saint-Jean et d'étudier en génie en aéronautique. Retour sur la scène sportive, fin 1986, alors que Sylvie Sauvé, participant au championnat mondial pour les paralytiques cérébraux, remporte l'or à Gits en Belgique, après avoir couru le 100 mètres en un temps record de 17,02 secondes, ainsi que dans l'épreuve du 400 mètres, en une minute 30,6 secondes. La même année et toujours en sport, les Angevins Vincent Damphousse et Luc Robitaille sont invités à signer le livre d'or de la ville. Tous deux sont appelés à une future carrière au hockey : Damphousse est alors repêché en première ronde chez les juniors par les Maple Leafs de Toronto, tandis que Robitaille joint les Olympiques de Hull de la Ligue de hockey junior majeur du Québec. Auparavant, ils ont tous les deux œuvré au sein des Olympiques d'Anjou et des Angevins de Bourassa (Midget AAA).

Sur la scène diplomatique, deux Angevins, Valérie Lagacé et Robert Benoît, sont choisis avec 28 autres lors d'un concours des Ambassadeurs de paix pour effectuer une mission de paix et d'amitié en Union soviétique, le 21 mars 1987. Ce concours avait été organisé par le Centre québécois pour le désarmement nucléaire et la santé communautaire, afin de faire se rencontrer des enfants souhaitant vivre en paix les uns avec les autres. Nous sommes encore à l'époque du Rideau de fer et de la rivalité entre pays de l'est et de l'ouest, avant la destruction du Mur de Berlin. Un autre jeune Angevin, Sylvain Deschênes, se distingue en figurant parmi l'équipe du Collège des Eudistes de Rosemont,

remportant le second rang de la finale nationale de l'émission Génies en herbes, de Radio-Canada, et victorieux lors de la série internationale tenue à Strasbourg en France au printemps 1989.

- Prix et distinctions

Au cours des années '80, Anjou s'illustre en se voyant décerner non moins de cinq prix, à différents titres. Le premier est le Trophée Habitas décerné en 1984 à la municipalité de l'année à l'occasion du Gala de l'habitation. L'on reconnaissait ainsi la performance hors pair de la municipalité dans le domaine de l'habitation, suite à la création d'Anjou 80 et l'innovation apportée quant aux ressources technologiques développées pour y parvenir. L'année suivante, nouveau trophée décerné cette fois par l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec, reconnaissant l'excellence des réalisations en construction résidentielle et l'amélioration du niveau de vie des citoyens. Ce prix *Domus* est décerné lors de l'Expo-Habitat du Montréal métropolitain et souligne la préoccupation des autorités d'intégrer les projets d'habitation en fonction du milieu et de l'environnement. C'est dans ce même esprit qu'Anjou remporte le prix de l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées pour les villes de 25 à 50 000 habitants, en 1986. Visant l'intégration à leur milieu de vie des personnes handicapées, ce concours veut mesurer concrètement la volonté des municipalités à cet égard. L'année suivante, Anjou remporte la palme de bronze et se voit reconnaître le titre de *maître constructeur APCHQ*, soulignant la contribution d'Anjou 80 dans la construction résidentielle et, surtout, quant à sa garantie portant sur l'acquisition de maisons neuves. Finalement, les lacs de rétention aménagés au nord-ouest d'Anjou remportent le prix Orange de l'organisme Sauvons Montréal en 1988, considérés comme une réussite en construction et en rénovation à Montréal.

- Armoiries

Depuis sa fondation, le 23 février 1956, la devise d'Anjou est *Non devius unquam*, signifiant, en français: *Je ne dévie jamais*. Cette municipalité est identifiable par ses armoiries dont le libellé se lit comme suit: « De France ancien, la bande d'argent chargée de trois feuilles d'érable mises à plomb, à la bordure de gueules; l'écu accosté de deux branches de laurier de sinople croisées en pointe ». Les armoiries d'Anjou sont une harmonieuse composition des armes déjà existantes de l'ancienne province française du même nom et de l'emblème canadien par excellence: la feuille d'érable. La province d'Anjou avait tenu à perpétuer dans son emblème le souvenir de la France entière en gardant dans ses armes, les armes mêmes de son beau pays tout en y ajoutant une bordure de gueules, couleur qui fut portée par la suite par presque tous les ducs et les comtes d'Anjou. Ville canadienne-française, Anjou est fière d'ajouter aux armes françaises et angevines la belle feuille d'érable si chère à tous les Canadiens. Placée à côté de l'emblème français, elle ne cessera de rappeler l'étroite amitié qui a toujours uni nos deux pays.

Ces armoiries prévalent toujours en 2006. Cependant, à compter de 1976, la municipalité réserve son utilisation pour les documents hautement officiels: appels d'offres, contrats, drapeaux, par exemple. Un nouveau sigle représentant la municipalité est par la suite utilisé sur la papeterie, les véhicules municipaux, les documents de promotion et les panneaux publics. Anjou cherche à rajeunir son image et à l'identifier à la réalité moderne. Symboliquement représenté par les lettres V et A superposées, premières lettres des mots Ville et Anjou, elles forment ainsi un rond-point stylisé rappelant la situation géographique de la municipalité et, par extension, son dynamisme. Dix ans plus tard, un slogan nouveau est mis de l'avant par la municipalité, soit: Anjou, une ville à vivre! Rappelons que 1976 et 1986 marquent le vingtième et le trentième anniversaire de fondation

NOUVEAU MAIRE: FIN DE LA TUTELLE ET RÉFORMES ADMINISTRATIVES

d'Anjou et ce sont là les seules marques de ces anniversaires. En 1981, une médaille-souvenir personnalisée au nom de chaque employé leur a été remise pour commémorer le 25^e anniversaire de la ville d'Anjou.

Élection de Jean Corbeil et levée de la tutelle

Élu pour la première fois en 1973, le maire Corbeil entreprend son administration alors qu'Anjou est toujours en tutelle. On se rappelle que, suite au dépôt du rapport Surprenant, la Commission municipale du Québec place Anjou sous sa tutelle le 7 août 1969, l'assujettissant au contrôle de cette commission. Pendant sept années, cinq administrateurs délégués vont se succéder afin de redresser la situation générale d'Anjou, avec la collaboration du personnel et des élus. Après six années, le maire Corbeil croyait le moment venu de mettre un terme à la tutelle, la situation de la municipalité ayant été ramenée à la normale entre-temps. Une résolution en ce sens est adoptée par le Conseil municipal en mai 1976. Au même moment, c'est la voisine d'Anjou, Saint-Léonard, qui est à son tour mise en tutelle, suite au refus de changement de zonage demandé par une entreprise et le maire Di Zazzo. Apprenant cette nouvelle, le maire d'Anjou pouvait pousser un soupir de soulagement... Jean Corbeil n'est pas natif d'Anjou, mais dès son arrivée comme résident, il s'intéresse à la politique municipale. C'était l'époque du maire Crépeault, du début de la tutelle, et la réputation d'Anjou était des moins enviables. Battu à la mairie lors des élections de novembre 1969, il reprend dès le lendemain du vote son travail d'opposition au maire Crépeault, de l'extérieur. Suivant la scène municipale de près, il utilise la presse et les médias pour faire ressortir les erreurs et omissions commises par l'administration en place. Dès les élections suivantes, en 1973, il réussit à se faire élire, ainsi que les quatre conseillers de l'Alliance municipale d'Anjou. Il devient le deuxième maire d'Anjou en 17 années. Quelques années ont suffi à l'équipe du maire Corbeil pour redresser la situation budgétaire, comme nous le verrons



Fin de la tutelle: Ville d'Anjou retrouve son autonomie. Jean Corbeil, Andrée Bourassa, Robert Bourassa, premier ministre de la province de Québec, Yves Tardif, député d'Anjou et Pierrette Corbeil. *Source : Anjou*

dans la prochaine section. Anjou a même été l'une des premières municipalités à adopter des budgets à croissance zéro.

Avec son arrivée à la mairie, c'est une nouvelle ère qui débute, un sentiment de fraîcheur et de pureté prend forme. Le maire Corbeil parle d'ailleurs de l'administration municipale comme étant son *équipe*, illustrant le travail de collaboration qu'il attend des employés pour faire d'Anjou la fierté de ses habitants. Son ambition consiste à redonner aux Angevins la réputation de leur ville et à réparer le plus possible les torts causés durant les années précédentes. Il cherche par ailleurs à démarquer son administration de la précédente en adoptant des initiatives originales, signes de l'ouverture qu'il faisait à la population et de son écoute à son endroit. L'une d'entre elles est la création du bulletin de nouvelles mensuel *Anjou*, publié depuis 1974 (actuel *Regards* sur Anjou), peu après sa victoire. Il s'agit d'un moyen pour rejoindre la population, l'informer des dernières nouvelles municipales, de l'adoption de

règlements, de dates importantes, ainsi que lui rappeler de judicieux conseils, avec en tête le souci de la qualité de la vie et d'une saine convivialité. Chaque édition comprend une liste des résolutions adoptées lors des assemblées du conseil municipal et une carte-réponse affranchie que les citoyens peuvent

mettre à la poste, après avoir fait part de leurs suggestions. L'événement annuel baptisé *Portes ouvertes* est une autre manifestation de cette ouverture. Chaque année, le maire reçoit à l'hôtel de ville la population à l'occasion d'une soirée au cours de laquelle les citoyens sont invités à rencontrer



Bureau à l'Hôtel de ville d'Anjou, sur l'avenue Merriam. *Source : Anjou*



Le maire Corbeil et les administrateurs de la Commission municipale du Québec: Adrien d'Astous, Gilles Latulippe, Bernard Godbout et le gérant Claude Donaldson. *Source : Anjou*



Robert Morin, premier délégué de la Commission municipale du Québec. *Source : Anjou*

l'équipe du maire. La soirée débute par la tenue d'une séance régulière du conseil municipal, suivie de la rencontre avec les citoyens à l'occasion d'un buffet arrosé. En 1977, cet événement s'est déroulé dans la nouvelle caserne des pompiers que l'on a inauguré par la même occasion. Après avoir été annulé, une semaine plus tôt en raison d'une tempête de neige, 600 citoyens ont répondu à l'appel le 8 février à 20 heures. L'année suivante, l'événement a même été télédiffusé sur le câble. Le nouveau sigle adopté en 1976 s'inscrit dans le même esprit.

De même, des changements surviennent dans la tenue des séances du Conseil municipal. Dorénavant, sous la nouvelle administration, celles-ci sont plus nombreuses et plus régulières, annoncées à l'avance et non plus quasi-secrètes. Les citoyens sont par ailleurs invités à assister, à y prendre la parole au besoin, façon de démontrer que les conseillers sont bien à la disposition des résidents et non l'inverse. Une résolution du Conseil municipal stipule que les avis publics de la municipalité soient affichés aux Galeries d'Anjou, endroit où passent nombre d'Angevins régulièrement. Une fois en poste, entre ses nombreuses activités, le maire planifie une nouvelle structure adminis-

trative, en fait la première depuis longtemps, histoire de faire le ménage dans la bureaucratie et d'améliorer l'efficacité administrative. Durant ses mandats à la mairie renouvelés à trois reprises, de nombreux équipements sont érigés et plusieurs parcs aménagés, contribuant à l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens. Nous avons déjà mentionné des parcs dans la section précédente, et nous parlerons des équipements tels que la caserne de pompiers, les bureaux du service des loisirs, de l'édifice des services techniques, le chalet du parc Roger-Rousseau, sans oublier la bibliothèque qui portera d'ailleurs le nom du maire suite à son décès.

Élections et conseillers

Nous présentons dans les lignes qui suivent quelques informations biographiques au sujet des six conseillers portés au pouvoir aux élections de 1973, et du nouveau maire Jean Corbeil, afin de donner un aperçu de leur trajectoire et de leur diversité. Jean-Paul Miron, réélu en 1973, représente les citoyens du territoire du quartier numéro un au sein du Conseil municipal, soit toute la partie nord-ouest de la municipalité, peu développée alors. Il est président de la Commission économique de la ville, responsable de

l'étude des questions reliées au secteur résidentiel et commercial, dont le secteur industriel, au nord-est. Il est également directeur des ventes et des relations extérieures et membre du conseil d'administration chez Armoires de cuisine de Montréal Ltée, ainsi que membre du Comité de transport de l'Est de Montréal. Âgé de 43 ans, il est père de quatre enfants. Ses moments de loisir sont consacrés à nombre d'activités sportives. Maurice Lévesque arrive à Anjou en 1947 et devient conseiller du quartier numéro deux, dès 1954, englobant le secteur industriel et une partie du secteur du sud-est. À titre de menuisier, il est l'un des premiers constructeurs de maisons d'Anjou à la fin des années '50 – il en compte 56 en 1973 – et travaille à la Commission scolaire Jérôme LeRoyer. Âgé de 57 ans, père de quatre enfants et d'une nièce adoptée, amateur de chasse et de pêche, il est impliqué dans les Chevaliers de Colomb. Claude Deschesnes, 47 ans, représente le quartier numéro trois situé aux limites sud-ouest de la municipalité, des boulevards Métropolitain et Louis-H.-Lafontaine. Élu une première fois en 1969, il siège également à la Commission d'embellissement, à la Commission économique, au comité

des Cités unies et préside la Commission technique. Ingénieur de formation, il travaille chez ASEA Industries Ltée de Varennes, à titre de directeur de la mise en marché. Il est père de deux enfants et s'adonne à nombre d'activités physiques dans ses temps libres.

Les personnes suivantes sont élues pour une première fois en 1973. Luigi Diodati est conseiller du district numéro quatre. Densément peuplé, ce quartier est situé à la limite de la municipalité et du boulevard Châteauneuf, entre les boulevards Louis-H.-Lafontaine et Roi-René. Il est en plus président de la Commission des Loisirs et culture, domaine qui lui tient à cœur depuis longtemps. Père de six enfants, il exerce la profession de dessinateur de mode pour dames à la Doré Manufacturing Company et pratique le golf et le ski alpin. Paul Vaillancourt représente la population du quartier numéro cinq, au centre-sud de la municipalité, entre de la Loire, Châteauneuf, Roi-René et la limite sud. Attiré de longue date par l'administration municipale, il s'applique à améliorer l'efficacité d'Anjou. Il est président de la Commission de gestion et, à ce titre, il a contribué à la restructuration des services municipaux et de contrats de travail avec les employés de la municipalité. Il œuvre également dans ce

domaine à titre de directeur général de la firme Motivation Inc, à l'intention de l'entreprise privée. Père de quatre enfants, il pratique l'entraînement physique et le ski afin de se maintenir en forme. Réélu en 1973, Marcel Sylvestre agit à titre de conseiller municipal du quartier numéro six, soit l'extrémité sud-est de la municipalité; les rues Roi-René, Georges et les limites sud et est. Décédé en 1975, Raymond Bédard lui succède comme conseiller. Il est préoccupé par l'aménagement du territoire, le bien-être de la population et la saine gestion de l'administration, sans oublier le projet d'aréna qui verra le jour dans son district. Contremaître à l'école polyvalente Anjou, il est aussi propriétaire d'une entreprise de fabrication de canots d'aluminium. Père de sept enfants, il est membre fondateur du Club Lions. À titre de maire, Jean Corbeil siège aux différentes commissions dont le travail est de recommander des choix au Conseil municipal, il préside également ce Conseil se réunissant hebdomadairement, représente sa municipalité au conseil de la Communauté urbaine de Montréal, est membre du comité exécutif de la Conférence des maires de banlieue. Il est également le chef de son parti politique, l'Alliance municipale d'Anjou, président de l'Association récréative d'Anjou et du Club Kiwanis Métropo-

litain-Est. Devant la multiplicité de ses fonctions, sa tâche de maire l'occupe à plein temps. Courtier d'assurances de profession, il a également dirigé sa propre entreprise de courtiers et enseigné au cégep du Vieux-Montréal les techniques de l'assurance pendant quelques années.

Lors des élections municipales du 6 novembre 1977, les Angevins reportent Jean Corbeil à la mairie ainsi que cinq des six conseillers. Seul Maurice Lévesque, du quartier numéro deux, comprenant surtout le parc industriel, est remplacé par René Royer, du parti du maire. Depuis novembre 1977, beaucoup de changements sont survenus à Anjou à la veille des élections de 1981. Ces années en ont été de fébriles. Mais c'est l'opération Défi 80 qui a volé la vedette. Lancée à mi-mandat, elle s'enclenche avant même l'arrivée de la décennie 1980 et entre en application sitôt annoncée, créant attentes et bouleversements dans les façons de faire de la municipalité et de l'équipe du maire Corbeil. Toutes les initiatives municipales sont apprêtées à la sauce Défi 80 qui prend figure de philosophie obligatoire. Après deux mandats successifs, l'administration du maire Corbeil est davantage contestée qu'auparavant. Comme à l'époque du maire Crépeault, l'opposition s'organise plus sérieusement, d'autant que le nombre de conseillers est porté

Candidats élus, par district, aux élections de 1981 et de 1985

District	1981	1985	Parti politique en 1985
1 Chaumont	Lucien Deraspe	Michel Simard	Relève démocratique municipale
2 Roger-Rousseau	Jean-Pierre Hébert	Jean-Pierre Hébert	Alliance municipale Anjou
3 Saint-Jean-Eudes	Bruno Provost	Bruno Provost	Relève démocratique municipale
4 Wilfrid-Pelletier	Jean-Paul Laurier	Jean-Paul Laurier	Alliance municipale Anjou
5 Verdelles	René Royer	René Royer	Alliance municipale Anjou
6 Chénier	Richard Quirion	Richard Quirion	Relève démocratique municipale
7 Hôtel de Ville	Jacqueline Gagnon-Hébert	Jacqueline Gagnon-Hébert	Relève démocratique municipale
8 Des Roseraies	Jean-Guy Lavigne	Pierrette Lavigne	Alliance municipale Anjou
9 Galeries d'Anjou	Marcel Tremblay	Marcel Tremblay	Alliance municipale Anjou
10 Lucie-Bruneau	Jean-Paul Miron	Michel Massue	Alliance municipale Anjou
11 André-Laurendeau	Vincenzo Rotiroti	Vincenzo Rotiroti	Alliance municipale Anjou
Maire	Jean Corbeil	Jean Corbeil	Alliance municipale Anjou

à onze en 1981, laissant davantage de place à des opposants éventuels. Cette augmentation de la représentativité électorale visait à accroître la participation populaire. Elle découlait d'une volonté politique émanant du Parti québécois au pouvoir depuis 1976. Il n'est cependant pas évident qu'une telle mesure ait entraîné l'effet escompté ni satisfait les attentes de la population. De tout temps, Anjou est une municipalité où la vie politique est intense, peut-être en raison de sa petite population et de l'implication des citoyens dans la gamme des activités offertes à la population.

De sorte que Jean Corbeil est fier de soumettre son bilan à l'approbation de la population à la veille des élections de 1981, avec quelque inquiétude tout de même. Au lendemain de sa nouvelle victoire électorale, le 1er novembre 1981, le maire Corbeil peut affirmer : « À l'aube de ce nouveau mandat, oui, nous pouvons dire : *demain nous appartient*. Citoyens et citoyennes d'Anjou, votre confiance en nous sera justifiée. L'Anjou des années '80 sera à la hauteur de vos attentes et plus que jamais vous serez fiers d'appartenir à cette collectivité où la qualité de vie est la préoccupation première au point de vue social, culturel, sportif tout autant qu'écologique. » Neuf conseillers sont des nouveaux venus en politique municipale. Par ordre numérique de quartier, les nouveaux élus sont Lucien Deraspe, Jean-Pierre Hébert, Bruno Provost, Jean-Paul Laurier, Richard Quirion, Jacqueline Gagnon-Hébert, Jean-Guy Lavigne, Marcel Tremblay, Vincenzo Rotiroti. Seuls Jean-Paul Miron et René Royer étaient conseillers avant 1981. Par ailleurs, l'on note l'entrée au Conseil municipal d'une première femme au poste de conseillère. Lucien Deraspe et Bruno Provost sont, quant à eux, les deux premiers conseillers indépendants, dissidents du maire Corbeil. L'augmentation du nombre de conseillers permet l'émergence d'une opposition qui se précisera au fil des années. Ce mandat est marqué par le

décès du conseiller municipal du quartier numéro quatre, Luigi Diodati, survenu en 1981. Il est remplacé par Jean-Paul Laurier, pour l'Alliance municipale Anjou. Par ailleurs, le conseiller Jean-Paul Miron démissionne de son poste au cours de l'été 1984 et une élection partielle doit être tenue dans le district Lucie-Bruneau afin de lui trouver un successeur. Celle-ci a lieu le 9 septembre 1984 et la victoire a été remportée de façon décisive par Michel Massue, du parti du maire Corbeil, qui habitait à Anjou depuis dix-sept années, œuvrant dans plusieurs organismes communautaires.

Aux élections du 3 novembre 1985, nouvelle victoire du maire Corbeil et de son équipe. Les impressions du maire sont révélatrices : « Comme lors des campagnes électorales antérieures, celle qui a précédé l'élection du 3 novembre dernier m'aura permis de vivre une expérience de relations humaines extraordinaires. C'est vraiment dans des circonstances semblables que l'on peut vérifier l'exceptionnelle diversité de comportement et de réaction des individus qui composent notre collectivité et être à l'écoute de leurs besoins. L'équipe que j'ai l'honneur de diriger vous a de nouveau conviés à privilégier les notions d'excellence et d'innovation dans l'administration municipale parce que nous considérons qu'*Anjou*, c'est important » pour chaque Angevin et chaque Angevine. Merci de nous avoir indiqué votre intérêt et soyez assurés que nous poursuivrons nos efforts pour édifier ici *une ville à vivre*. » Parmi les conseillers élus en 1985, ceux du parti de l'Alliance municipale Anjou sont Jean-Pierre Hébert, dans Roger-Rousseau ; Michel Massue dans Lucie-Bruneau ; Pierrette Lavigne dans Des Roseraies ; Vincenzo Rotiroti dans André-Laurendeau ; René Royer dans Verdelles ; Jean-Paul Laurier dans Wilfrid-Pelletier ; Marcel Tremblay, dans Les Galeries d'Anjou, sans oublier le maire Corbeil. Du côté des opposants, dont le nombre s'accroît de beaucoup, l'on compte ; Jacqueline Gagnon-Hébert,

dans Hôtel de ville ; Bruno Provost, dans Saint-Jean-Eudes ; Michel Simard, dans Chaumont ; et Richard Quirion, dans Chénier. Au cours du mandat, ils en viennent à former un nouveau parti, la Relève démocratique municipale, opposé au maire Corbeil, rendant précaire la situation de ce dernier. Élu le 9 septembre 1984 pour succéder à Jean-Paul Miron, le conseiller Michel Massue, du parti du maire et conseiller du quartier Lucie-Bruneau, décède le 21 décembre 1986. En conséquence, une élection partielle est fixée au 1er mars suivant. L'épouse de Michel, Nicole Massue l'emporte et lui succède à titre de conseillère du district Lucie-Bruneau. Résidente d'Anjou depuis 1966, elle est bien connue pour son implication dans la collecte de sang de la Croix-Rouge à Anjou, dans plusieurs activités sportives et dans la communauté chrétienne Jean XXIII. De même, elle connaît bien les dossiers importants à Anjou, ayant assisté à toutes les assemblées du conseil municipal depuis 1984. L'année 1986 est aussi marquée par le décès d'un ancien conseiller municipal, Maurice Lévesque, comptant plus de vingt ans d'expérience, jusqu'en 1977.

Outre leurs postes à caractère plus politique, rappelons que plusieurs des conseillers municipaux occupent diverses fonctions au sein des structures politiques de la municipalité, à titre de présidents ou de membres de comités et de conseils d'administration de corporations para-municipales. Les principaux organismes sont les commissions des services administratifs, communautaires et techniques ; les corporations Anjou 80, Festival d'Anjou et Office municipal d'habitation d'Anjou ; ainsi que des comités plus ponctuels, tels le comité d'embellissement, celui du jumelage ou encore le comité de sélection du Fonds du patrimoine culturel angevin.

Jean Corbeil sait qu'il ne se représentera pas à la mairie d'Anjou au terme de son quatrième mandat. Invité par le premier ministre du Canada, le progressiste-conservateur Brian Mulro-



Bureau de l'Hôtel de ville d'Anjou sur l'avenue Merriam: Raymond Boivin en compagnie de certains de ses collègues de la Division du revenu.
Source : Anjou

ney, à passer de la scène politique municipale à la scène fédérale, le maire Corbeil accepte de relever le défi et quitte la mairie d'Anjou pour se présenter dans la circonscription électorale d'Anjou-Rivière-des-Prairies où il se fera élire le 21 novembre 1988. Dans un message aux citoyens d'Anjou, intitulé « Au revoir! », il avoue avoir dû réfléchir longuement avant d'accepter cette invitation, mais l'accepte afin de poser sa petite pierre personnelle sur l'édifice d'un Canada nouveau qu'il veut contribuer à ériger, et avec la satisfaction du devoir accompli à Anjou. D'une certaine manière, le bilan que le maire Corbeil faisait de ses quinze années à la mairie l'a été dès le mois d'août 1987 alors qu'il affirmait que: « Le développement du territoire figure, comme vous le savez, au premier rang de nos préoccupations municipales depuis plus d'une décennie [...] Les règlements de zonage, le niveau des taxes, les rouages internes de la planification de l'aménagement, l'efficacité et la rigueur de nos mécanismes d'analyse et d'évaluation, sont autant d'éléments qui ont concouru à bâtir la crédibilité et l'attrait qu'exerce la Ville d'Anjou sur les investisseurs. L'intervention de la corporation municipale Anjou 80 depuis le début a été un autre facteur déterminant dans la poursuite de nos objectifs de dévelop-

pement. La qualité des réalisations d'Anjou 80 aura certainement eu un effet d'entraînement sur la qualité des autres projets à caractère résidentiel qui ont vu le jour chez nous [...] Nous vivons en ce moment une période extrêmement exaltante pour le développement d'Anjou. En regard de notre histoire, les années'80 auront été marquées par la maturation de notre ville au profit de ses citoyens et non celui des spéculateurs externes. » Le candidat Corbeil est élu lors du report au pouvoir des conservateurs et deviendra, au cours des années, ministre du Travail (1989-91), d'État aux Transports (1990-91), des Transports (1991-93) et ministre responsable de l'île de Montréal au sein du gouvernement du Canada.

Restructuration de la municipalité - *Opération Défi 80*

À compter du début de 1979, Anjou enclenche un processus dont les Angevins vont entendre parler durant toute la prochaine décennie et qui fera l'objet de nombreuses critiques, tout en s'avérant bénéfique à moyen terme pour les citoyens. À l'aube des années'80, le Conseil municipal adopte une réforme de la structure administrative visant plusieurs objectifs, dont l'amélioration continue des services à la population. Jean Corbeil démarre la réflexion conduisant à ce processus

peu après la levée de la tutelle, au cours de son deuxième mandat. Pour lui, l'essentiel est d'éviter à tout prix que la municipalité ne retombe dans les ornières où l'ancien maire Crépeault l'avait conduite. Une réflexion est donc entreprise au plus haut niveau de l'administration et auprès de consultants externes, dont le principal a été Jean-Pierre Hogue, psychologue industriel et professeur à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal. Au terme de la réflexion, un énoncé de mission d'une réorganisation administrative complète, baptisée Opération Défi 80, est dévoilé par le maire Corbeil lors de la réunion du Conseil municipal du 5 mars 1979. La philosophie sous-tendant l'Opération Défi 80 comporte les trois volets suivants: 1- Harmoniser excellence et efficacité dans l'administration des services municipaux; 2- Améliorer la qualité de vie des citoyens; 3- Dans une ville urbanisée, dynamique, à dimension humaine. Le premier aspect vise l'efficacité, la compétence et le dynamisme de tout le personnel à l'emploi de la municipalité, peu importe son poste; le deuxième vise à concrétiser des projets domiciliaires modernes et des installations techniques plus saines, plus écologiques; le dernier cherche à donner d'Anjou une image agréable et sympathique:



Signature de la convention collective des cols blancs de Ville d'Anjou. À gauche du maire, la présidente du syndicat Monique Godin entourée de représentants du personnel. *Source : Anjou*

piste cyclable, sentiers piétonniers, marché public, entre autres.

Tous les employés sont conviés à adhérer à cette nouvelle philosophie. La municipalité a fait le maximum pour que ce soit quelque chose de spectaculaire, pour frapper l'imagination des citoyens, mais aussi des employés. Ainsi, l'on demande aux 208 cadres et employés de la municipalité d'oser relever de nouveaux défis pour que les administrateurs de cette dernière puissent relever leurs propres défis, à la satisfaction de la population: « Depuis le 5 mars dernier, les employés, cadres et syndiqués vivent le Défi 80! » La population elle-même est invitée à s'impliquer et, surtout, à approuver le nouveau concept. Afin de bien faire passer son message, une semaine d'information a lieu, du 20 au 28 octobre 1979, l'hôtel de ville d'Anjou devenant l'hôte de visites continues de groupes de toutes sortes, pour rencontrer le maire, les cadres et les employés de la ville à l'occasion du lancement de l'Opération Défi 80: harassante semaine de neuf jours pour une bonne cause! D'autres séances du même genre ont eu lieu afin de vulgariser la nouvelle philoso-

phie municipale. Pierre-Yvon Laporte, directeur général de la municipalité, affirme: « Nous nous donnons deux ans pour mettre en place tous les programmes nécessaires afin que tout fonctionne bien. Le principe de base consiste à essayer de concilier les objectifs des personnes qui travaillent à Anjou avec ceux de la ville. » L'on espère que les employés de tout niveau sentent le désir de s'améliorer de façon continue et de relever de nouveaux défis.

Malgré tout, peu de consultations ont été effectuées auprès de la population et des employés avant l'entrée en vigueur du Défi 80. Par la suite, tous les services de la ville ont été convoqués, ainsi que les employés, qui se sont fait expliquer le sens de ce programme, ont été invités à y adhérer pleinement en participant aux objectifs de cette opération. Pour que le processus connaisse son accomplissement, à terme, il fallait l'obligation d'y croire et de vouloir cette réussite. La plupart des citoyens ont été emballés par cette initiative d'envergure. L'implication des citoyens n'est cependant pas comparable à celle attendue, voire exigée, de la part des employés,

indépendamment de leur fonction ou de leur grade. Ils doivent effectuer le tour de force de repenser leurs façons de faire, afin d'augmenter leur productivité dans un contexte économique difficile et sans que le budget municipal n'en souffre aucunement. Certains groupes d'employés ont su relever le Défi 80 de façon profitable tant pour eux que pour la municipalité et la population. À titre d'exemple, les pompiers en sont une bonne illustration. L'image traditionnelle que l'on se fait de ce corps d'employés nous les représente jouant aux cartes en attendant l'appel de l'incendie, ou alors en pleine action, éteignant des feux et sauvant des vies. Leur adaptation au Défi 80 a consisté à les sortir de la caserne et à les engager dans diverses campagnes de prévention et d'éducation de la population, défi qu'ils ont accepté de relever. Il en est résulté des retombées positives à tous les niveaux. Les pompiers ont acquis une visibilité qu'ils n'auraient pas escompté autrement; leur rôle s'est accru et leurs fonctions au quotidien ont été reconnues. Par ailleurs, les citoyens ont bénéficié de ces campagnes, puisqu'ainsi des incendies et des vies humaines ont pu être épargnés; et, finalement, la municipalité a donc mis à contribution un groupe d'employés de façon plus efficace, augmentant leur productivité.

Individuellement, plusieurs employés occupés à des fonctions subalternes ont été approchés, afin d'occuper des postes plus importants, en acceptant de suivre des formations ou tout simplement en osant mettre à l'épreuve leurs résistances, et de relever des défis. Cette augmentation de la productivité prend en compte la personne elle-même, ses capacités et son bien-être. Plusieurs n'auraient pu développer le potentiel qu'ils méconnaissaient et qui a pu éclater au grand jour suite à l'effort exigé d'eux pour atteindre les objectifs du programme. La municipalité priorise l'octroi de promotions à l'interne avant tout; on en fait même une obsession. Ainsi, un colloque annuel est organisé afin

d'intéresser et de motiver le personnel à acquérir une formation supplémentaire, de façon à pouvoir postuler à des postes de niveau supérieur. La semaine de quatre jours est une autre application de l'opération Défi 80, profitable à tous. Cette mesure, initiée pour la première fois à Anjou, est innovatrice pour l'époque, les services municipaux étant étendus sur deux plages horaires de quatre jours. Ainsi, les employés bénéficient de trois jours de congé, la municipalité peut offrir ses services sur de plus longues heures d'ouverture au même coût et les citoyens ont l'impression d'être mieux servis.

Si les employés n'avaient pas choisi de participer, l'opération n'aurait pu réussir. Les syndicats, tant des pompiers, des cols blancs que des cols bleus, n'ont pas opposé de résistance à cette réforme d'envergure. Bien sûr, quelques employés n'ont pu supporter la pression exercée ainsi sur eux, ont trouvé le niveau d'effort exigé de leur part trop grand. Il leur était alors difficile de rester en poste sans être affecté par les changements qui s'effectuaient autour d'eux. Et les départs n'ont pas été uniquement le fait d'employés au bas de l'échelle administrative, au contraire. Plusieurs cadres de haut niveau ont dû quitter faute de s'être adaptés à la nouvelle philosophie de la municipalité. Après coup, on peut supposer que la collaboration des employés aurait été plus facilement obtenue si la mesure n'avait pas été imposée de façon unilatérale, si le personnel avait été informé et préparé à une telle transformation des façons de faire. Plusieurs employés se sont sentis insécurisés du simple fait de n'avoir pas été suffisamment impliqués, dès le départ.

Deux années plus tard, en rétrospective, le directeur-général Laporte reconnaît : « L'annonce faite par le maire à tous les employés-cadres de la municipalité de la nouvelle structure administrative a presque eu l'effet d'une bombe. » L'ampleur des modifications proposées et des attentes de la part de la municipalité a entraîné chez bon nombre d'employés une forte



Léonce Maltais, le conseiller Raymond Bédard, un invité, le maire Jean Corbeil et le gérant de la ville Claude Donaldson lors d'une cérémonie protocolaire. Source : Anjou

dose d'insécurité. L'adage qui dit que *l'On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs!* s'applique tout à fait dans le cas du projet Défi 80. Une transformation de l'ampleur de celle amorcée à Anjou en 1979 est de nature à déplaire à une partie du personnel pour qui le défi est trop difficile à relever. On ne change pas facilement des habitudes bien ancrées. Ainsi, des personnes ont préféré quitter leur emploi plutôt que de s'adapter ; d'autres en ont fait autant après avoir essayé de s'adapter, en vain. Par contre, nombre des employés de tout rang qui ont su s'adapter ont été récompensés de leurs efforts par des promotions de tous ordres. Comme l'explique le maire Corbeil à l'aube de l'année 1981 : « De nombreuses sessions d'explications, d'entraînement, de conditionnement psychologique continuent d'être nécessaires pour en arriver à faire partager par tous les intéressés cette conviction profonde que la municipalité, à titre d'entreprise de services, ne peut espérer fournir à ses clients, la population, une quantité et une qualité de services requis, à un prix convenable, sans que les mêmes objectifs fondamentaux soient poursuivis par tous les employés, quelque soit le niveau de leur affectation au sein de la municipalité. » Le

maire est conscient que le défi est de taille mais qu'il est réaliste et nécessaire. Par ailleurs, une fois les premières résistances vaincues, les premiers efforts donnés, les retombées se sont manifestées, stimulant par le fait même la poursuite de la démarche, l'élan initial étant donné et l'émulation faisant le reste.

- Direction générale

Le maire était conscient des remous qu'allait causer cette restructuration qui risque, par ailleurs, de semer la confusion chez les citoyens d'Anjou : « Le 5 mars dernier, dans le cadre du lancement de l'opération Défi 80, les services municipaux étaient complètement restructurés sous une direction générale élargie, composée des membres. Trois de ces membres, les directeurs généraux adjoints, sont chargés de la coordination de services municipaux connexes. » Pierre-Yvon Laporte succède à Claude Donaldson à la direction générale d'Anjou au début de 1980, celui-ci étant promu coordonnateur de l'opération Défi 80. Né en 1936 et père de trois enfants, il est entré à la Ville en 1970, sous la tutelle, à titre de trésorier et est devenu gérant-adjoint en 1975, responsable des finances, de l'informatique et du

personnel. Au lancement du Défi 80, il se voit confier les ressources humaines. Monsieur Laporte appliquera la nouvelle philosophie de gestion des ressources humaines. Il confie : « le principe de base consiste à essayer de concilier les objectifs des personnes qui travaillent à Anjou avec ceux de la Ville. Ces programmes couvriront éventuellement toute la carrière des employés, de leur engagement à leur retraite, en passant par l'évaluation, le perfectionnement, la promotion interne, etc. » De sorte qu'il y aura à l'avenir trois familles de services, soit les services administratifs dirigés par Robert Roy, englobant les services du personnel, du secrétariat, de l'informatique, des finances ; les services communautaires, dirigés par Claude Denault, comprenant les services des incendies, des loisirs et culture, puis accueil et information ; et les Services techniques englobant les permis et inspections, planification, promotion et génie, immeubles parcs et embellissement. Depuis juin 1985, Claude Denault est le directeur général d'Anjou, âgé de 34 ans seulement. Malgré son jeune âge, il compte déjà une longue expérience de travail à Anjou. Diplômé en génie à 23 ans, il devient à la fois ingénieur-surintendant des services techniques de la ville, surintendant général et, après un an, directeur adjoint des services techniques. Sa progression se poursuit alors qu'il est nommé en 1979 directeur général-adjoint des services communautaires. Il est également administrateur de la Corporation Anjou 80 et obtient en 1986 un MBA de l'École des HEC de Montréal.

Afin de se retrouver dans l'ensemble des transformations entraînées par la restructuration des années '80, un nouvel organigramme avait été élaboré, car la lourdeur de cette réforme en est une caractéristique importante et cet outil permettait de s'y retrouver. Le service du personnel tel qu'il existait auparavant disparaît avec cette restructuration. Comme son nom l'indique, c'est le directeur de ce service qui engageait le person-

nel, créant par le fait même un lien de subordination entre ce dernier et le personnel engagé, lien que l'on voulait dorénavant voir entre l'employé et son supérieur immédiat. La responsabilité de l'engagement et du renvoi d'un employé passe dorénavant par les supérieurs concernés. C'est une autre retombée de la restructuration. Le processus de renouvellement des conventions de travail est également transformé par cette démarche. Jusqu'alors, les parties patronale et syndicale étaient exclues du processus des négociations. Des négociateurs externes et des représentants des centrales syndicales menaient le bal au nom de la ville et de ses employés qui n'avaient rien à dire. La négociation elle-même s'effectuait dans un contexte d'affrontement, voire de mauvaise foi, selon le modèle classique illustré dans tant de domaines différents du monde

du travail, à l'époque. Là encore, Défi 80 change la dynamique, la renverse même afin de la rendre plus efficace et plus productive, tant pour les employés que pour la municipalité. Le Service du personnel se trouve court-circuité alors que la responsabilité des négociations passe au directeur général, agissant comme représentant de la ville. Au même titre que les autres employés, lui-même accroît l'efficacité de son poste en devenant pro-actif au lieu d'être sur la défensive, dans l'expectative. Plutôt que d'attendre les demandes des syndicats concernés et de les rejeter par la suite, il propose ses propres attentes aux employés. Du coup, la problématique prend une tournure nouvelle. Il s'agit dès lors d'une négociation au sens propre : consultations avec les supérieurs, les contremaîtres et les employés de tout rang. Les syndicats sont de la sorte



Citoyens d'Anjou assistant au concert donné par la chorale Vent d'Est du Perreux-sur-Marne 1985.
Source : Anjou

appelés à défendre les employés mais aussi à participer au processus d'amélioration de l'efficacité de la municipalité. Les syndicats et les employés, après une résistance initiale prévue, ont accepté de tenter cette nouvelle approche qui s'est révélée bénéfique pour eux ainsi que pour Anjou. C'est cet esprit de participation et de recherche d'efficacité en vue du bien commun qui identifie le mieux la philosophie représentée par Défi 80, cette fois appliquée aux conditions de travail des employés.

Développement du territoire

- Office municipal d'habitation d'Anjou et Anjou 80

Il s'agit de deux organismes paramunicipaux aux objectifs différents mais oeuvrant sur le territoire d'Anjou. Leur création vise à permettre à la municipalité la réalisation de projets dépassant ses propres compétences, définies dans la loi la constituant légalement. La municipalité y joue un rôle par la présence d'administrateurs, de conseillers municipaux, voire du maire lui-même.

Fondé en 1975 après autorisation reçue de la Société d'habitation du Québec, l'office est une corporation sans but lucratif dont le mandat consiste à administrer des immeubles d'habitation pour cette même Société d'habitation. À l'origine de cet organisme, l'on retrouve des membres du club Kinsmen d'Anjou. Ce club de bienfaisance est à l'image de plusieurs autres bien présents dans de multiples activités sociales et sportives, tels les clubs Richelieu ou Lions. Des membres du club constataient un manque flagrant d'habitations à loyer modique à Anjou dès les années '60. Après avoir approché le maire et les autorités gouvernementales, les premières résidences sont érigées et l'Office voit le jour peu après. Ces habitations ont comme principe de n'exiger de la part des locataires qu'environ le quart du coût du loyer, et les déficits d'opération éventuels sont assumés à 90 % par le gouvernement, l'autre partie l'étant par la ville.

Ces édifices rapportent cependant des taxes à la municipalité. Le conseil d'administration est composé de deux conseillers municipaux, deux fonctionnaires municipaux, trois membres d'un corps intermédiaire et par des représentants des locataires. Pendant de nombreuses années, les président, vice-président et trésorier ont toujours été des membres du club Kinsmen. Ils administrent ces immeubles appartenant au gouvernement provincial, gérant les listes d'attente, la location des appartements et l'entretien au quotidien à l'intérieur et à l'extérieur.

La corporation Anjou 80 a vu le jour en vertu d'une loi avant-gardiste, dotée de pouvoirs non attribués à la municipalité dans sa charte; Anjou aurait été la première municipalité à ce faire. Cet organisme agit donc à titre de mandataire d'Anjou dans le domaine du logement non-social, avec comme mission la mise en valeur du territoire. C'est une corporation de développement et d'aménagement du territoire. Elle a le pouvoir d'exproprier et d'acheter des terrains, de construire, rénover, démolir, louer et administrer toutes sortes d'immeubles pour des fins d'habitation ou de récréation,



Orchestre symphonique d'Anjou, sous la direction de Serge Racine 1985. Source : Louise Brodeur

entre autres. Le territoire qui lui est dévolu couvre trois secteurs dans Anjou, soit la mise en valeur de la partie non-développée et la rénovation de la partie bâtie du sud-est, puis le développement et la coordination dans les secteurs centre-ouest, en prévision du nouveau centre-ville et du nord-ouest, soit le territoire à peu près vierge du Haut-Anjou. Pour le maire Corbeil, il allait de l'intérêt de la municipalité que le développement de ces différents secteurs profite aux Angevins plutôt qu'à des entrepreneurs privés. L'on redonnerait ainsi à la population une partie de la fortune qui lui avait été dérobée à des fins personnelles sous l'administration Crépeault. L'intention est bonne mais cette corporation, qui était le pendant de l'Opération Défi 80, a, tout comme celle-ci, fait l'objet de critiques nombreuses de la part des opposants au maire. Pour ceux-ci, l'idée de base du développement de ces secteurs est bonne. C'est davantage la responsabilité financière assumée par la municipalité qui faisait problème, le fait d'être maître d'oeuvre. Ils croient plutôt qu'on allait ainsi répéter la situation que le maire cherchait justement à éviter.

De fait, le contexte économique du début des années '80 n'était peut-être pas le plus propice pour démarrer Anjou 80, en raison des taux d'intérêt démesurément élevés et du début de la crise économique des années '80. L'achat de terrains dans le secteur sud-est a entraîné un endettement auprès des institutions financières, endettement qu'avait à assumer la municipalité. Par ailleurs, ce même contexte économique a fait en sorte que les maisons construites par la corporation ne se vendaient pas aussi bien ni aussi rapidement qu'on l'avait planifié. Pis encore, une clause de rachat garantie dans les contrats a obligé la corporation à rembourser au coût initial des propriétaires souhaitant se départir de leur maison, en dépit d'un marché baissant entraînant une diminution de la valeur des maisons sur le marché immobilier. Les

constructeurs privés en avaient également contre Anjou 80, faisant valoir qu'ils subissaient une concurrence nuisible de la part de municipalités s'impliquant dans le développement municipal pour des fins commerciales, à profit. Pour le maire Corbeil, président d'Anjou 80, cet organisme s'inscrit dans la philosophie du Défi 80, permettant « une prise en main par les Angevins du développement et de l'aménagement de notre territoire. Elle s'inscrit par ailleurs dans la continuité des efforts des autorités municipales pour harmoniser l'aménagement de notre trame urbaine et soutenir le progrès économique de notre ville. » Anjou 80 s'est d'ailleurs méritée le trophée Domus décerné par l'Association professionnelle des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) dans la catégorie *Développement résidentiel unifamilial de l'année*, pour l'excellence du concept du développement domiciliaire du parc Roger-Rousseau. Le maire et le directeur général de la municipalité sont les président et vice-président de cette corporation.

Après avoir présenté sommairement les deux sociétés para-municipales OMHA et Anjou 80, nous décrivons dans les lignes qui suivent les développements dont elles ont eu la responsabilité au cours des mandats de Jean Corbeil à la mairie d'Anjou.

- OMHA – Résidences

C'est pour la gestion de l'immeuble d'appartements *Les jardins angevins*, le premier sur le territoire d'Anjou, que l'Office municipal d'habitation est mis sur pied. Cette résidence de logements à loyer modique est érigée au 7750 du boulevard Châteauneuf et comprend 107 logements équipés et modernes – 2 ½ à 4 ½, dont le coût mensuel varie entre 41 \$ et 220 \$, selon les conditions et revenus des résidents, âgés de 55 ans et plus. Elle accueille ses premiers locataires en juillet 1977. Anjou est alors aux prises avec une importante pénurie de logements et l'état de délabrement de bon nombre des logements existants néces-



Le maire Jean Corbeil remet une plaque commémorative au Dr Armand Frappier pour la collection de volumes qu'il a cédés à la bibliothèque d'Anjou 1987. Source : *Anjou*

site une solution. Tout à côté, une deuxième résidence pour personnes âgées, située au 7800 du boulevard Châteauneuf, compte 98 logements à prix modiques. L'inauguration officielle des *Jardins Châteauneuf* a lieu le 13 septembre 1979, en présence de représentants de tous les niveaux de gouvernement et de nombreuses personnalités. Vers 1985-86, la construction d'une nouvelle résidence pour personnes âgées voit le jour, les *Jardins Chaumont*, hébergeant cinquante logements subventionnés près de l'aréna Chaumont, dans le secteur sud-est. Par ailleurs, le premier centre d'accueil du territoire angevin est aménagé au cours de l'année 1988, toujours dans le secteur sud-est. Le Centre d'accueil *Le Royer* peut recevoir 96 personnes en perte d'autonomie et est géré par un organisme privé. Ces besoins nouveaux s'imposent suite au vieillissement de la population et découlent des progrès de la médecine qui prolonge la durée de la vie.

- Anjou 80 – Résidences Neuville

Il s'agit du premier projet enclenché par la Corporation Anjou 80. Ces résidences, construites au milieu des années '60 et situées rue Jarry, face aux Galeries d'Anjou, mais du côté nord, sont un ensemble d'une dizaine

de bâtiments d'environ quarante à soixante logements chacun, répartis sur trois ou quatre étages. Au moment où Anjou 80 l'acquiert, cet ensemble est considéré comme une plaie dans le paysage angevin, comptant pour la moitié de toute la population du Haut-Anjou, peu développé alors. Les propriétaires négligeaient ces immeubles en décrépitude, et la clientèle potentielle laissait à désirer la plupart du temps. Malgré toute sa bonne volonté, la municipalité ne pouvait rien faire car cet ensemble relevait du gouvernement fédéral. Avec Anjou 80, il devenait possible de changer la situation en acquérant cet ensemble et de le rénover en améliorant l'environnement des personnes habitant ces résidences. On a ainsi réduit le taux de vacances et, du coup, rentabilisé l'investissement tout en enjolivant l'ensemble donnant sur le boulevard Métropolitain. Efficacité et qualité de la vie sont ainsi conjuguées, selon la doctrine mise de l'avant par Défi 80; Anjou 80 a investi l'argent des taxes afin de rehausser et améliorer cet ensemble de logements à loyer modique et en faire un endroit propre et abordable.

- Anjou 80 – Sud-est

Le quartier sud-est de la municipalité est le plus ancien, le premier à

avoir été développé, avant même la fondation d'Anjou, le cadastre d'origine remontant aux années 1914-1915. Depuis le développement initial, ce quartier avait perdu de son cachet, en raison de l'exigüité des terrains, limitant les projets potentiels, sans compter que des taxes foncières étaient impayées, faisant perdre des revenus à la municipalité. Après avoir acquis plusieurs de ces terrains, particulièrement à l'est de l'avenue Rondeau et autour du parc Roger-Rousseau, Anjou 80 envisage un développement résidentiel pour revigorer ce quartier, en permettant la réalisation d'ensembles de maisons de différents modèles. La première phase de développement comprend la construction d'environ 550 unités d'habitation unifamiliales de différents genres, au coût maximal de 90 000 \$. À la fin de l'année 1985, plus de 200 unités de divers modèles ont été construites depuis le lancement du projet qui a mérité entretemps à la ville et à la corporation Anjou 80 des trophées Habitas et Domus reconnaissant la qualité de ce projet et le rôle de la municipalité. Pour le maire d'Anjou : « Ces marques de reconnaissance et le souci de *bâtir l'excellence* qui anime les responsables d'Anjou 80 sont des facteurs importants qui influencent les acheteurs potentiels autant que le site ou le prix d'achat. » Malheureusement, le contexte économique défavorable rend peu attirantes les maisons fraîchement construites et offertes en vente, indépendamment de leurs mérites et qualités. Près de dix années après l'ouverture des portes des Jardins angevins et Châteauneuf, deux résidences pour personnes âgées construites à Anjou à la fin des années '70, un nouveau projet résidentiel d'Anjou '80 voit le jour à la fin de 1987 pour les aînés, administré par le Groupe Champlain. Baptisé le *Septième ciel*, cet ensemble de six étages comporte également une série de maisonnettes. Ce groupe Champlain administrait déjà à Anjou la Résidence Champlain-Anjou sise au 6020 du boulevard Joseph-Renaud. C'est d'ailleurs à cet endroit que Marcel Roy a démarré les activités

de cette firme spécialisée dans ce type d'habitations, en 1966.

- Anjou 80 – Centre-ville

Le projet de centre-ville est ébauché par le maire Corbeil dès son arrivée à la mairie. Alors qu'au début des années '70, le milieu immobilier y voyait un développement de duplex et triplex en série, le maire songe plutôt à la construction d'édifices à bureaux, d'un hôtel, de tours d'habitation de six étages et plus. Le projet est annoncé lors du lancement de l'Opération Défi 80 en 1979. Visionnaire, il entrevoit la possibilité pour les Angevins de vivre, circuler, travailler, se récréer et consommer à l'intérieur du territoire d'Anjou. Une planification à court terme aurait privilégié la construction de triplex et de petits commerces comme le souhaitaient les constructeurs. Quitte à se priver des revenus générés par ces projets, l'administration a plutôt opté pour une planification à moyen terme qui s'est révélée beaucoup plus rentable. À peine cinq années plus tard, son plan prend forme concrètement alors que le projet des Halles d'Anjou est officiellement inauguré au cours du mois d'avril 1984. Ce projet allait devenir le plus important marché public au Canada, comportant une aire de mar-

ché, près de 80 boutiques d'alimentation incluant boulangeries, charcuteries, fromageries, poissonneries et restaurants, entre autres. Hébergé dans un immeuble de cinq étages sis à proximité des Galeries d'Anjou, au coût de vingt millions de dollars, les Halles pouvaient concrétiser ce centre-ville. Celui-ci allait devenir le *centre de l'est montréalais*, selon l'expression du maire Corbeil. Les Halles d'Anjou s'inscrivent typiquement dans l'esprit du deuxième volet du Défi 80, soit *Améliorer la qualité de vie des citoyens dans une ville urbanisée, dynamique, à dimension humaine*.

La prolongation de la ligne numéro cinq du métro de Montréal est adoptée au début de l'automne 1983, laissant espérer les autorités municipales d'Anjou qu'elle allait conduire jusqu'aux portes de la ville. Après approbation par le gouvernement provincial, le prolongement a débuté dans le courant de l'année 1984. Le projet de centre-ville entrevu dans le secteur des Galeries d'Anjou devient dès lors une priorité. Il faut en conséquence accroître la densification du centre-ville pour justifier une station de métro à Anjou. Entretemps, afin de pallier les séquelles de la crise écono-



Départ de la course Anjou-Courons donné par Jacques Gauthier, président 1989. Source : Jacques Gauthier

mique, le gouvernement crée le programme de relance Corvée-Habitation facilitant l'accès à la propriété. En 1984, Anjou s'associe à la phase IV de ce programme, compte tenu des nombreux projets de construction domiciliaire entrepris sur son territoire. Par exemple, au début de 1984, l'on procède à la construction de deux condominiums de six logements, avenue de l'Alsace, de même que de trois maisons unifamiliales avenue Lionel-Daunais, ainsi qu'un cottage, avenue Azilda, et quatre cottages semi-détachés avenue Baldwin. En fin de période, soit à compter de 1986, le centre-ville d'Anjou est devenu une réalité, même si cette expression fait davantage référence à Montréal plutôt qu'à Anjou. Pour le maire Corbeil, « le centre-ville d'Anjou prend aujourd'hui forme et avec chaque nouveau projet qui s'y implante, nous pouvons nous rendre compte de l'ampleur de son développement et de l'impact positif sur notre vie communautaire. Qui aurait imaginé, il y a une douzaine d'années, que des projets de l'envergure des Halles d'Anjou viendraient se greffer au centre commercial Les Galeries d'Anjou? Qui aurait cru que la Communauté urbaine de

Montréal choisirait ce secteur comme sous-centre-ville pour l'est de Montréal? Qui, sans passer pour rêveur, aurait cru possible la venue du métro via le prolongement jusqu'à Anjou de la ligne numéro cinq (bleue)? » Rappelons que le maire Corbeil a été membre du comité exécutif de la Communauté urbaine; il était donc bien placé pour faire la promotion d'Anjou comme sous-centre-ville. Notons que la ligne numéro cinq a été ouverte en 1988 et que le métro ne se rend toujours pas à Anjou en 2006.

- Anjou 80 – Lacs de rétention et Anjou-sur-le-Lac (Haut-Anjou)

Le 3 juillet 1980, au cours d'une conférence de presse, le maire Corbeil révèle au public sa décision d'ériger dans le secteur nord-ouest de la municipalité trois lacs de rétention des eaux pluviales, afin de mettre un terme aux graves inondations qui sont survenues depuis les quelques dernières années. Une fois complété, outre son utilité fondamentale, cet aménagement comportera un parc, une plage, sans oublier les lacs. Le projet compte donc un volet récréatif, permettant la pratique d'activités nautiques et de surface. Il a été conçu à la suite de nombreuses

études effectuées au Centre de développement technologique de l'École polytechnique de l'Université de Montréal. En fait, depuis avant même la fondation d'Anjou, les terres cultivées étaient drainées naturellement par le ruisseau Montigny, canalisé de façon souterraine dans les années '50, lors de la création du parc industriel. Avec le développement de ce secteur, le canal a été élargi en agrandissant les tuyaux afin de faciliter l'écoulement de l'eau. Au fil des années, le canal n'a pu suffire et il en est résulté des inondations dans ce secteur pendant trois années de suite. Il fallait remédier définitivement à ce problème. D'un point de vue économique, l'aménagement des lacs nécessite moins d'investissements en argent que l'installation d'un réseau d'égout pluvial traditionnel. Au fond des lacs, la station de pompage permet l'évacuation des eaux pluviales, évitant les inondations. Coordonné par la Corporation Anjou 80, l'aménagement des lacs de rétention dans le secteur nord-ouest est pratiquement terminé à la fin de l'année 1984, avec la renaturation des berges, le nivellement du terrain et la plantation d'arbres. Le développement résidentiel, qui s'arrêtait à la hauteur de la rue Bombardier (ex-4e Avenue) peut dès lors être entrepris.

À la fin de l'été 1988, le maire Corbeil annonçait la création prochaine du projet Anjou-sur-le-Lac à implanter sur un immense territoire de 150 acres (1 818 181 m. c.) à l'extrême nord-ouest de la municipalité, où seul se trouvait l'immeuble municipal jusque-là, situé au 7171 de la rue Bombardier. Le site est délimité par les rues Bombardier au sud, les limites municipales à l'ouest, le boulevard Henri-Bourassa au nord et, à l'est, par un talus à aménager dans l'axe de la ligne de transmission d'Hydro-Québec, adjacente à la zone délimitée *industrie légère*. Les sommes d'argent nécessitées par l'aménagement des lacs de rétention ont pu être amorties à long terme grâce à des retombées foncières générées par le développe-



Comité de jumelage d'Anjou et de Sidi Kacem, Maroc: Lorraine Therrien, Guy McKenzie, Antoinette Castel, Gérald Beaulieu, Armande Diodati et Pierre Auger 1983. Source : *Anjou*

ment de ce nouveau secteur résidentiel. Après des années d'étude et de consultation impliquant les autorités compétentes d'Anjou, d'Anjou 80 et d'urbanistes, un projet a vu le jour, qualifié par le maire Corbeil de *rêve urbain*. Ce projet, qui deviendra Anjou-sur-le-Lac, se matérialisera surtout dans les années '90 et prévoit à l'origine la construction de deux mille unités d'habitations en tous genres et de boutiques dans un environnement *absolument merveilleux*, selon l'expression du maire. En effet, la vue ne sera obstruée par aucun poteau ni fil électrique et le tracé des rues prévoit limiter la circulation automobile. De nombreux arbres et arbustes ont été plantés depuis la complétion des lacs. La réalisation du projet a été confiée au Groupe immobilier Prével Inc, alors jeune entreprise dont la compétence a été reconnue par la remise de trophées Méritas et Domus. La société paramunicipale Anjou 80 conserve néanmoins le contrôle de la qualité de l'environnement et l'harmonisation de l'architecture avec le plan d'aménagement qui a reçu l'approbation unanime du conseil municipal. L'on estime alors la valeur des investissements dans ce secteur au

cours des prochaines années à 350 000 000 \$.

Fin d'une époque... Les quatre millions de mètres carrés de terrain possédés par la raffinerie Pétro-Canada, acquis de la British Petroleum quelques années auparavant, ont été départis de toutes les installations de raffinage, à la fin de 1988. Au même moment, survient une entente entre Anjou et la société Pétro-Canada quant à la décontamination et à l'entreposage du sol, suite à l'accord obtenu du ministère de l'Environnement du Québec et du Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal. Le plan d'aménagement est déposé à l'hôtel de ville d'Anjou à la fin du mandat du maire Corbeil. Nous reviendrons sur la suite de cette histoire qui s'inscrit davantage dans la période 1989-1997 que dans celle-ci qui s'achève en 1988.

- Habitanjou

En mars 1982, le maire Corbeil convoque une conférence de presse afin d'inviter professionnels et entreprises dans le domaine de l'habitation à proposer un projet de construction d'au moins deux cents logements sur

un terrain municipal du nord-ouest du territoire, sur l'avenue Marie-Gérin-Lajoie. Le respect du règlement municipal et de la proposition de deux types de construction (type unifamilial contigu à un ou deux étages, multifamilial sans limite d'étages) sont les seules conditions imposées par la municipalité. Baptisé Habitanjou, le maire espère que « ce concours nous permettra d'atteindre nos objectifs tout en exerçant un contrôle sur la qualité de l'implantation d'habitations dans notre milieu suburbain. » Le projet retenu à la fin de 1982 est celui proposé par Les Habitations Grillon Inc, entreprise présidée par un résident d'Anjou, André Campeau. Leur projet comprend 32 unités familiales en rangée, quatre immeubles de douze logements multifamiliaux de trois étages pour vente en copropriété, un immeuble de trente unités de logement multifamilial pour vente en copropriété et un immeuble de 99 unités de logement multifamilial pour vente en copropriété également, baptisés *Le Sancerre*, *Le Vignoble* et *Le Pommard*. Ils comportent une construction et des caractéristiques des plus modernes et sont offerts à des coûts variant entre 40 000 et



Édifice des Services techniques et travaux publics. Source : Anjou

55 000\$, situés à proximité du parc Lucie-Bruneau (piscine, court de tennis et jardin communautaire), des écoles, des églises, des Galeries d'Anjou et de plusieurs voies rapides. Par la suite, l'expression *Habitanjou* est plutôt devenue la marque de commerce des développements résidentiels d'Anjou'80. Des publicités diffusées dans les médias imprimés entre les années 1985 et 1987 mettent en évidence différents aspects des condominiums, quadruplex, maisonnettes, logements et complexe proposés. Quelques exemples de publicités rendent bien l'esprit que l'on mettait de l'avant : « Nous bâtissons l'excellence. À Anjou, nous sommes à bâtir un milieu de vie d'une qualité exceptionnelle au profit de nos citoyens. Anjou et sa corporation de développement Anjou 80 travaillent pour créer chez nous un art de vivre qui nous est particulier » ; « Nous sommes sûrs de notre produit ! Voyez par vous-mêmes. Anjou 80 vous propose une gamme variée d'habitations » ; « *HabitAnjou*, c'est le bonheur ».

Infrastructures

- Aréna

Souhaité depuis au moins une décennie, l'aréna Chaumont est ouvert à compter de la fin 1976. Les pourparlers avec la Fabrique étaient en cours depuis 1974. L'inauguration par le Conseil municipal s'est effectuée le 3 octobre 1976. Déjà, plusieurs activités y sont organisées et les jeunes sont nombreux à tirer profit de cette infrastructure très sollicitée et située aux limites sud-est de la municipalité. L'aréna Chaumont venait combler des besoins variés à l'année longue. Le nom de Chaumont ne lui sera donné qu'un peu plus tard, inspiré de celui de la rue du même nom le longeant. D'ici là, on lui donne le surnom de CASA, acronyme signifiant Centre des activités sportives d'Anjou.

- Caserne

Toujours en 1976 sont enclenchés les travaux du parc Goncourt pour la construction du complexe immobilier regroupant une station de pompiers, une future bibliothèque et le service des loisirs et culture, à proximité de l'hôtel de ville. L'entrée de la caserne donne sur le boulevard Châteauneuf tandis que celle de la bibliothèque sera située sur l'avenue Goncourt. La caserne de pompiers du boulevard Châteauneuf est inaugurée le 8 février 1977, à l'occasion de la soirée *Portes ouvertes* organisée par le maire Corbeil. En septembre 1980 est survenue une entente entre les cinq maires des municipalités de l'est de la Communauté urbaine de Montréal. Puisque l'union fait la force, les villes d'Anjou, de Montréal-Est, de Montréal-Nord, de Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard dévoilent, lors d'une conférence de presse tenue à l'hôtel de ville d'Anjou, la conclusion d'une entente intermunicipale contre les incendies, en présence de représentants des gouvernements du Québec et de la CUM. Cette association permet aux citoyens de bénéficier d'une sécurité maximale contre les incendies tout en réalisant des économies importantes. Il s'agit d'une nouvelle application du programme Défi 80.

- Édifice des services techniques

Depuis le début de l'été 1978, l'ensemble des services techniques est abrité sous un seul et même toit, dans un nouvel édifice situé à la limite nord-ouest du boulevard Les Galeries d'Anjou, au 7171, 4^e avenue, doté d'équipements modernes, le tout contribuant à l'accroissement de son efficacité. Disséminés sur différents endroits auparavant, ce nouvel immeuble rassemble désormais la division égout et aqueduc, auparavant

située sur l'avenue Baldwin, ainsi que celles des immeubles, embellissement et électricité et voirie, signalisation et mécanique, du Croissant 4, dans le parc industriel, ainsi que la division des permis et inspection. C'est également dans ce nouvel immeuble que déménageront sous peu la division des approvisionnements du Service des finances. Rappelons que l'une des recommandations du rapport Surprenant visait le regroupement de l'ensemble des services techniques, y compris le garage municipal. La construction n'a pu débuter avant que la situation financière de la municipalité ne soit redressée. Le choix de l'emplacement n'a pas été fait au hasard. Tout au contraire, il a été planifié en fonction du développement futur du secteur Haut-Anjou appelé à prendre beaucoup d'expansion à l'avenir. Aussi en a-t-on profité pour installer égouts et aqueduc et aménager le parc Lucie-Bruneau.

- Bibliothèque

Grand jour dans ville d'Anjou le 14 mai 1984, alors qu'est inaugurée la nouvelle bibliothèque. Depuis l'inauguration de la nouvelle bibliothèque, les statistiques font ressortir l'affluence de sa fréquentation. Tant les prêts que les visiteurs et les inscriptions, tous sont à la hausse : 21 % pour les premiers, 125 % pour les deuxièmes et 75 % pour les troisièmes. Au-delà des besoins des Angevins en terme de lecture et de culture, il faut dire que l'immeuble y fait pour beaucoup. Le simple coup d'œil vaut le détour : architecture moderne, lumière abondante, vastes salles de lecture et de travail font de ce local un endroit où il fait bon se détendre, se cultiver, réfléchir. Le personnel, les services et activités y sont nombreux et diversifiés également : audiothèque, vidéothèque, laboratoire de langues en

DES DETTES À LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE ET À LA SANTÉ FINANCIÈRE²

font une bibliothèque à vivre ! Nous reparlerons de la bibliothèque et de ses activités dans la dernière section du chapitre 1973-88.

- Mur anti-bruit

Au cours de l'année 1985 est entreprise la construction d'un mur anti-bruit érigé le long de la voie de service de l'autoroute 25, à partir des limites territoriales Anjou-Montréal jusqu'à la hauteur de l'hôtel de ville, en vertu d'un protocole conclu entre Anjou et le gouvernement du Québec, ce dernier assumant 50 % du coût de la construction, estimée à 1 027 613 \$. L'augmentation de la circulation et du nombre de camions a contribué à hausser le niveau sonore provenant du réseau routier qui est au cœur d'Anjou, diminuant d'autant la qualité de vie des résidents du boulevard Louis-H.-Lafontaine et des quartiers voisins. Après consultation auprès des citoyens concernés, un mandat a été confié au Centre de recherches en aménagement et en développement de l'Université Laval qui a par la suite proposé la mise en place de ce mur antibruit, le premier sur l'île de Montréal. Cette formule se retrouvera un peu partout dans la province par la suite. D'une longueur de 1024 mètres et variant en hauteur de 2,7 à 4,2 mètres, il est composé de panneaux de béton préfabriqué. Du côté est, l'aspect architectural a été pris en considération par l'installation d'un talus de gazon sur lequel sont plantés des arbres et arbustes, afin de donner un joli coup d'œil pour les résidents dont les maisons feront face au mur. Le projet sera toutefois retardé de près d'une année, mais l'innovation qu'il constituait et l'insistance du maire Corbeil auprès du gouvernement ont réussi à persuader ce dernier et à lever les derniers obstacles en vue de sa réalisation qui permettra de réduire de 20 % le niveau sonore. Le contrat de construction a été accordé à la firme Construction Cinco. Déjà, au début de l'année 1981, l'on avait installé une haie destinée à absorber à la fois les bruits de la circulation, la poussière et les

odeurs provenant des voies rapides de l'autoroute 25, tout en servant d'écran de verdure décoratif pour les résidents du boulevard Louis-H.-Lafontaine.

Un bilan pour débiter

Troquant la mairie pour la scène politique fédérale, le maire Corbeil dresse le bilan suivant de la situation économique de la municipalité dont il a dirigé les rênes pendant près de quinze années, dans un éditorial du bulletin Anjou intitulé *Notre fabuleuse croissance économique* : « Au cours de l'année 1985, le Service de l'environnement de la Ville d'Anjou émettait des permis de construction pour une valeur globale de 27 330 325 \$. Il s'agissait d'un niveau record de nouveaux investissements immobiliers réalisés en une seule année sur notre territoire, depuis l'incorporation de la municipalité en 1956. Nous pensions avoir ainsi atteint un sommet qu'il serait désormais difficile de surpasser. Pourtant, les statistiques de 1986, du même Service municipal, révèlent qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année qui vient tout juste de se terminer, la valeur globale des permis a atteint 53 546 200 \$. N'est-ce pas fabuleux ? [...] Si tant d'investisseurs immobiliers choisissent Anjou comme point d'arrimage de leurs décisions, ce n'est pas l'effet du hasard, ce n'est pas dû à une chance inexplicable. C'est, plus



Église Saint-Conrad en voie de parachèvement (1985). Source Raymond Vanier



École secondaire Anjou, 8205 rue Fonteneau. Source : Anjou

exactement, parce qu'ils sont convaincus que le territoire angevin constitue maintenant un terrain fertile et propice à une croissance éventuelle de la valeur de leurs placements. Nous avons prouvé aux décideurs financiers notre préoccupation constante à protéger leurs mises de fonds par l'établissement de règles du jeu qui sont respectables. Ainsi, la sévérité de notre règlement de zonage constitue une protection contre la dévaluation possible de leurs immeubles. Les investisseurs se savent protégés contre l'apparition éventuelle dans leur voisinage de constructions de moindre qualité architecturale et moins respectueuses de l'environnement. Les investisseurs sérieux savent que nous résistons âprement à toute modification de notre règlement de zonage à moins que la preuve nous soit fournie que leurs demandes seraient susceptibles de bénéficier à l'ensemble de notre population. La communauté d'affaires du Grand Montréal est d'ailleurs bien informée du fait que nous possédons les outils nécessaires pour analyser la rentabilité financière de tout projet autant du point de vue des intérêts de la municipalité que du point de vue des intérêts du promoteur. Les compétences de nos ressources humaines internes et externes

sont bien reconnues dans les milieux décisionnels concernés. Les personnes dont dépendent les décisions d'investissement réalisent que nos actions sont le fruit d'analyses sérieuses appuyées par un tempérament d'entrepreneurship et teintées d'audaces créatrices. Les investisseurs reconnaissent que la culture corporative que nous avons implantée dans le fonctionnement des opérations municipales est identifiable à leurs propres modèles de gestion. L'excellence de la santé financière de notre ville et le niveau de notre taxation foncière constituent autant d'aspects positifs aussi fort alléchants. En un mot, les investisseurs savent qu'à Anjou, l'atmosphère est accueillante et pro-

pice à des propositions de développement sérieuses et respectueuses de notre mission opérationnelle ». Cette longue citation rend compte de la situation d'Anjou alors.

Après avoir redoré l'image de la municipalité et la fierté des Angevins, la situation économique n'a pas été négligée pour autant. Bien au contraire, avec son équipe, ainsi qu'avec les employés municipaux, la situation économique de la ville s'est remplacée, principalement en ce qui a trait aux questions des expropriations et de zonage. Après avoir révisé les pratiques de l'administration municipale, au début de son mandat, c'est ensuite la situation financière d'Anjou qui retient l'attention de l'équipe Corbeil. À force de travail et d'esprit d'initiative, la municipalité a réussi à récupérer une partie des sommes d'argent ayant bénéficié à des individus lors des années précédentes. Ainsi, grâce au vote d'une loi spéciale permettant la réouverture de dossiers d'expropriation ayant été réglés précédemment par des cours de justice, des spéculateurs ont été obligés de rembourser des sommes importantes conclues dans des règlements hors cours. Cette initiative du maire Corbeil était un précédent jamais vu auparavant et n'a peut-être

Indice des prix à la consommation pour le Canada (indice désaisonnalisé)

Année	Taux %
1973	49,5

1983	119,6
1984	124,1
1985	129,5
1986	134,9
1987	140,5

pas été répété ailleurs par la suite. Jusqu'à la fin des années '70, cette préoccupation reste discrète, réalisée sans grand battage publicitaire. Cependant, la situation économique générale vécue à Anjou l'est également dans plusieurs municipalités de l'île de Montréal, voire dans l'ensemble de la province. La fiscalité municipale, la diversité des sources de revenus, ainsi que les disparités entre municipalités pourtant voisines ou de dimensions similaires sont les principales causes des difficultés économiques de celles-ci. En trame de fond, il s'agit des coûts économiques et sociaux de la croissance urbaine: amélioration des conditions salariales des employés municipaux, dont le nombre augmente également; et des coûts de construction à la hausse entraînant une forte croissance des dépenses d'infrastructure. En conséquence, les municipalités rivalisent les unes avec les autres afin d'attirer sur leur territoire propre une nouvelle population et des investissements accrus tout à la fois. Pour tenter de solutionner cette problématique complexe que nous évoquons à peine ici, rappelons que l'on avait créé en 1970 la Communauté urbaine de Montréal, réunissant les différentes municipalités de l'île.

Malgré cette réalisation qui a contribué à une amélioration de la justice fiscale à Montréal, la situation n'est pas définitivement réglée pour autant. Le projet Défi 80 s'inscrivait dans la



École Saint-Joseph, coin Châteauneuf et Des Ormeaux. Source : Anjou

lignée des solutions pour améliorer la situation d'Anjou. D'autant qu'à l'aube de la décennie 1980, la situation économique se détériore alors que l'inflation atteint des sommets inégalés et que la pire crise économique depuis celle des années '30 survient à compter de 1982, contribuant à empirer la position des municipalités. Le tableau suivant indique la progression de l'inflation qui fait plus que doubler entre les années 1973 et 1983, avant de se stabiliser par la suite, illustrant cette décennie inflationniste.

Situation budgétaire redressée

Dans ce contexte, le gouvernement provincial amorce en 1980 une réforme fiscale des municipalités comportant des volets tels que la jus-

tice fiscale, la création de schémas d'aménagement et de programmes triennaux d'immobilisation. À compter de l'entrée en vigueur de cette réforme, les administrations subissent des modifications dans leurs sources de revenus et de dépenses, ont à intégrer de nouveaux concepts budgétaires et deviennent davantage préoccupées par la préparation annuelle du budget. À Anjou, cela a certainement été le cas, le bulletin mensuel Anjou consacrant de nombreuses pages sur cette question année après année, plusieurs écrites des mains mêmes du maire Corbeil. Celui-ci intègre même cette nouvelle préoccupation au grand projet Défi 80, déjà en voie d'application. Ainsi, le budget de 1980 fait l'objet du plus grand nombre d'études et d'analyses depuis plusieurs années. Le sérieux et l'exactitude des recherches effectuées par les différents services s'inscrivent dans la philosophie du Défi 80 et n'ont pour seul but que celui de bien servir la population d'Anjou. Une édition spéciale du bulletin paraît, consacrée uniquement au budget municipal.

Ce premier budget de la décennie 1980, issu de la Loi sur la réforme de la fiscalité municipale, comporte de nombreux points saillants. Comparativement avec celui de l'année précédente, il est en hausse de 11 %, ce qui

Progression du budget pour les années 1970-1986

Année	Total \$	Année	Total \$
1970	9 121 904	1980	30 155 100
1971	10 166 777	1982	33 321 200
1972	11 149 465	1983	35 162 200
1973	12 144 055	1984	36 160 000
1974	13 602 750	1985	36 160 000
1975	15 555 875	1986	37 350 000
1976	17 808 500		
1977	20 931 200		
1978	24 383 800		
1979	26 793 800		



École Chénier. Source : Anjou

DETTE OBLIGATAIRE, 1978-1988

(niveau d'endettement en fonction de l'évaluation des immeubles imposables)

Année	Dettes obligataires \$	Évaluation imposable \$	Niveau d'endettement %
1978	53 225 643	460 562 969	11,56
1979	57 191 886	562 322 869	10,17
1980	54 752 249	603 796 541	9,07
1981	56 979 548	669 213 290	8,51
1982	60 751 584	721 185 233	8,42
1983	63 251 730	805 514 482	7,85
1984	59 551 353	906 680 963	6,57
1985	54 843 676	970 779 994	5,65
1986	53 137 761	1 037 038 315	5,12
1987	50 699 039	1 119 931 435	4,53
1988	49 804 332	1 317 559 901	3,78

COÛT DU SERVICE DE LA DETTE, 1974-1988

(par rapport au budget municipal total)

Année	Dépenses réelles	Coût du service de la dette	%
1974	12 366 684	5 939 035	48,02

1978	21 267 855	8 029 841	37,76
1979	24 727 792	8 471 094	34,26
1980	27 667 779	9 297 380	33,60
1981	30 695 485	9 135 144	29,76
1982	30 408 260	9 020 246	29,66
1983	35 329 250	11 184 200	31,66
1984	39 313 837	12 137 945	29,62
1985	43 362 991	13 139 756	30,30
1986	41 651 062	11 484 924	27,57
1987	42 643 458	11 632 879	27,28
1988	45 491 906	9 621 529	21,15

paraît considérable ! Cependant, compte tenu du taux d'inflation de l'époque, l'augmentation réelle n'est que d'environ 2 %. Quant à la quote-part d'Anjou aux dépenses de la Communauté urbaine de Montréal, elle est en hausse de 26 % en raison de la réorganisation du financement de la Société de transport de Montréal, alors même que la ville perd l'importante source de revenus constituée par la péréquation de la taxe de vente perçue par le gouvernement provincial. La réforme permet aux municipalités de taxer les édifices gouvernementaux présents sur leur territoire. Mais Anjou n'en profite guère puisqu'elle est dépourvue de tels immeubles et elle perd de plus la subvention per capita, abolie par la réforme. Quant à l'impôt foncier, son taux d'accroissement est à la baisse en raison de la normalisation du taux de la taxe scolaire, en fonction de l'écart entre les évaluations scolaire et municipale. De même, plusieurs catégories de propriétaires, commerces et industries connaissent une baisse de taxe. Par contre, Anjou dispose des revenus d'une taxe provinciale sur les revenus des réseaux de distribution de gaz et d'électricité et de câblodiffusion, du transfert d'une partie de l'impôt foncier scolaire aux municipalités, d'un crédit d'impôt foncier provincial sur les taxes municipales et d'une forte augmentation de la taxe d'affaires sur la valeur locative. Ce premier budget de la nouvelle réforme est le plus considérable de l'histoire d'Anjou en 1980. Comparativement à une décennie plus tôt, il est plus de trois fois plus élevé qu'en 1970. Et il est plus de deux fois plus élevé que le premier budget du maire Corbeil en 1974. Ces augmentations considérables sont en grande partie attribuables à l'inflation et aux augmentations de salaires. Le tableau suivant illustre l'augmentation des budgets au cours des années '70 et '80.

À la fin de l'année 1980, le maire Corbeil lance deux nouveaux concepts. Le premier est la croissance zéro des dépenses locales et du niveau de taxes, afin de rencontrer l'un des trois axes

Sommaire des revenus en %, entre 1977 et 1989

Rubrique	Années										
	1977	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Taxe foncière générale	58	53	55	53	54	49	48	50	53	57	57
Taxe d'affaires	19	18	18	18	19	18	19	18	19	18	19
Taxe en superficie	--	9	9	11	11	11	10	10	8	7	6
Répartition locale	--	6	6	5	5	5	5	5	5	4	4
Compens et subv	11	7	5	5	5	6	6	6	5	5	5
Autres revenus	--	7	7	8	6	6	7	7	6	6	5
Taxes sur lots vacants						3	3	3	2	2	3
Taxe consom abusive eau						2	2	2	2	--	1

Sommaire des dépenses en %, entre 1977 et 1989

Rubriques	Années										
	1977	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Quote-part CUM	23	31	29	29	29	29	30	30	32	30	31
Service de la dette	37	30	30	34	34	33	31	29	24	23	21
Services techniques	19	19	12	17	16	15	18	19	21	21	23
Services commun	6	8	6	5	5	4	4	4	4	5	6
Services administ	10	8	13	11	11	11	11	12	12	12	13
Autres		4	5	4	5	7	6	6	7	5	7

du Défi 80 consistant à 'harmoniser excellence et efficacité dans l'administration des services municipaux'. Ce concept était alors un défi en lui-même. L'on vise alors une diminution du taux de taxe mais aussi de la charge fiscale sur les citoyens, ce qui s'est traduit progressivement par une réduction de la dette. Anjou se comparait régulièrement aux autres municipalités afin de se positionner par rapport à celles-ci, se retrouvant régulièrement parmi les championnes à plusieurs égards. Le second concept est le plan triennal d'immobilisation imposé par le gouvernement provincial. Pour le maire, l'obligation de rendre public ce plan est inutile dans la mesure où tout projet d'immobilisation ne figurant pas au programme triennal ne peut être autorisé par le gouvernement autrement qu'en le substituant à un projet déjà énuméré au programme. Afin de contourner cet obstacle, les municipalités ont intérêt à mentionner un grand nombre de projets, ce qui enlève à la démarche sa crédibilité, ainsi qu'aux municipalités les rédigeant. Ces plans ont une utilité dans la mesure où ils servent de guides pour les administrations dans l'établissement

de projets d'envergure. En les rendant obligatoires, on les vidait de leur sens. La décision prise de créer un fonds pour financer toutes les dépenses capitales non génératrices de revenus d'autofinancement, plutôt que par règlement d'emprunt ou par émission d'obligations, pour les projets impossibles et générant à la ville des revenus, permet néanmoins à la municipalité d'assainir le budget d'opérations et de réduire sa dette obligataire à long terme. La création de ce fonds contribue à la réduction du taux d'endettement de 26,3 % en deux ans. En 1984, le maire Corbeil n'est pas peu fier à cet égard, constatant une stabilisation sécurisante de la situation financière d'Anjou quant au taux d'endettement et au coût du service de la dette. Ces deux mesures de l'endettement municipal sont d'ailleurs celles utilisées par la Commission municipale du Québec pour déterminer l'état de santé financière des villes du Québec. Tous les analystes financiers s'accordent à dire qu'il s'agit là d'une excellente performance dans une ville dont l'existence compte moins de trente ans et dont l'expansion se poursuit. Dans les faits, la santé financière

d'une municipalité dépend d'un ensemble d'éléments, dont l'endettement et le taux de taxe. Lorsqu'une municipalité arrive à supporter ses charges sans surtaxer ses citoyens et bénéficie d'un taux de taxe concurrentiel, on peut dire qu'elle dispose d'une bonne santé financière.

Dans les deux tableaux ci-contre, nous rendons compte de la progression du fardeau de la dette municipale et de son poids dans le budget annuel. À l'évidence, le redressement, tant du niveau d'endettement que du coût de la dette dans l'ensemble des dépenses d'Anjou s'améliore nettement. Les taux sont année après année à la baisse, sauf exception, ce qui témoigne de la volonté des autorités municipales dans l'atteinte des objectifs planifiés peu après l'arrivée du maire Corbeil à la mairie. La municipalité partait de loin, tout en parvenant à une amélioration évidente de sa situation économique, en dépit d'un contexte économique souvent défavorable.

Le tableaux qui précède est un sommaire des revenus et des dépenses pour la période 1977 à 1989 en pourcentage de part du budget. Les trois premiers items des revenus sont les



Développement résidentiel d'un secteur d'Anjou. *Source : Anjou*

plus importants tout au long de la période, malgré quelques variations selon les années. À compter de 1984, de nouvelles catégories de revenus s'ajoutent, quoique de façon modeste.

L'année 1981 est marquée par des revenus imprévus, dont un remboursement de près de 500 000 \$, suite au règlement de dossiers d'expropriations, à la perception d'intérêts de placement plus inattendus en raison des taux d'intérêt élevés, de l'ordre de 300 000 \$, sans oublier les amendes municipales perçues. L'année suivante se termine par un surplus budgétaire d'au moins 500 000 \$, suite à un contrôle adéquat des dépenses et à un encaissement de revenus supérieurs aux prévisions originales. Par contre, l'année 1983 est marquée par une perte de revenus de 800 000 \$, suite au démantèlement de la raffinerie Pétro-Canada (ex-BP). Quant aux dépenses, les fluctuations sont plus nombreuses. Les plus importants items sont la diminution du service de la dette, appelé à compter de 1984 frais de financement, à la baisse de façon continue, ainsi que l'augmentation de la quote-part de la Communauté urbaine à compter de

1980. Par ailleurs, les services techniques deviennent partagés en hygiène du milieu, urbanisme, pompiers et transport routier à compter de 1981. L'année 1981 est marquée par une économie de près de 500 000 \$ dans l'ensemble des services municipaux, résultat de l'application de l'Opération Défi 80, accentuant la rigueur administrative du personnel de tous ordres.

Par contre, la dette subit une augmentation considérable suite à la décision du Conseil municipal d'acquérir une vaste étendue de terrains vacants et non développés, en prévision de l'élargissement de l'assiette fiscale des prochaines années. L'aménagement des lacs de rétention dans le secteur nord-ouest de la municipalité avait aussi entraîné des dépenses considérables quelques années plus tôt. À cela s'ajoutent les déficits accumulés de la Corporation Anjou 80, dont la municipalité endossait la responsabilité en dernier ressort. Comme on l'a vu dans la section précédente, la situation économique prévalante a nui à la pleine réalisation des ambitions que visait Anjou 80. Mais le budget de la corporation Anjou 80 est indépendant de celui de la municipalité et ne constitue pas à proprement parler un poids pour l'administration municipale. Cette corporation dispose de son propre financement, indépendant des taxes des Angevins, même si les banques prennent pour acquis que la municipalité assume la responsabilité de cet endettement.

Croissance 0

L'ambition municipale d'obtenir au début des années '80 un budget à crois-



Quartier résidentiel de Ville d'Anjou. *Source : Anjou*



Première pelletée de terre en présence du maire Corbeil et des représentants de la "Bonne Fourchette".
Source : Anjou

Résidences (valeur moyenne excluant les taxes d'améliorations locales)

Type	Années					
	1973	1983	1984	1985	1986	1987
Maisons unifamiliales	15 800	60 900	63 400	65 900	69 900	78 300
Maisons bifamiliales	18 000	67 100	73 000	78 700	88 900	110 900

sance 0 est atteinte dès l'année 1982. En effet, malgré une augmentation de 10,5 % du budget total, cette dernière s'explique par la majoration des dépenses du service de la dette et l'augmentation de la cotisation d'Anjou à la Communauté urbaine. Le maire Corbeil commente ainsi cette réussite: « Cette croissance 0 [...] est atteinte sans réduction de la qualité et du nombre des services rendus à la population. Ces résultats enviés et dont nous sommes fiers découlent,

sans aucun doute, de la philosophie de gestion de l'opération Défi 80. » Cette situation financière est qualifiée d'excellente par le maire. Au début de l'année 1983, en dépit de la crise économique et d'un taux annuel d'inflation dépassant les 10 %, le discours du maire sur le budget mentionne l'annonce d'un nouveau budget de tendance déflationniste. Après deux années de croissance 0, les citoyens d'Anjou constatent, à la lecture de leur bulletin mensuel que, comparative-

ment aux autres municipalités de l'île de Montréal, les taux fonciers et les taxes foncières figurent parmi les plus bas, n'ayant augmenté entre 1981 et 1983 que de 9,3 %. Anjou arrive même deuxième, après Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard (8.2 %) parmi les 28 municipalités montréalaises. Quelques autres de ces mêmes villes connaissent aussi des augmentations modestes (11, 13, même 27 %). Par contre, plusieurs autres villes ont connu de fortes augmentations, allant de plus de 30 jusqu'à 71 % durant la même période. La même année, l'augmentation des dépenses municipales n'a été que de 5,5 %, de loin inférieure aux limites recommandées par le gouvernement et de 2,8 % en 1984.

Prospérité

Dans le discours sur le budget de l'année 1983, le maire Corbeil effectue un survol de l'évolution des dépenses et des revenus depuis les cinq dernières années. Il en tire cette conclusion et une explication: « Ainsi donc, pendant que notre patrimoine municipal, c'est-à-dire notre richesse collective augmentait de près de 27 millions de dollars entre 1979 et 1983, notre dette collective n'augmentait que de cinq millions, c'est-à-dire que nous augmentions la valeur nette de nos actifs de 22 millions de dollars. » Si l'administration angevine s'en est si bien sortie en dépit du contexte économique défavorable de la période, que peut-on espérer à partir du moment où cette même économie se redresse et s'améliore considérablement, durant la deuxième partie des années '80? Pour une troisième année de l'ère Corbeil, le budget 1985 est à nouveau à croissance

Classement comparatif d'Anjou avec d'autres municipalités de Montréal et du Québec en 1986

Catégorie	Importance de la population	Importance du budget	Revenus taxes foncières	Revenus taxes d'affaires	Revenus en-lieu de taxes
186 villes de plus de 5000 habitants	38 300 25 ^e	37 350 000 \$ 21 ^e	24 390 700 \$ 20 ^e	6 741 500 \$ 10 ^e	2 215 400 \$ 36 ^e
26 villes de la C.U.M.	9 ^e	9 ^e	7 ^e	6 ^e	11 ^e



75^e anniversaire du scoutisme au Canada: de jeunes Inuits de Salluit, situé dans le grand nord du Québec, rendent visite à nos jeunes angevins 1983. Source : Anjou

zéro. Cette fois, c'est l'ensemble des dépenses qui ne s'accroît pas, leur total passant de 36 160 800 \$ en 1984 à 36 161 000 \$ en 1985, soit une minime augmentation de 200 \$. Encore là, ce résultat est obtenu sans aucune diminution quant à la qualité et à la quantité des services offerts aux Angevins, grâce à l'efficacité obtenue par les différents services de la municipalité. Par surcroît, ceux-ci bénéficient d'une nouvelle baisse du coût de la taxe foncière générale (passant de 2,19 \$ par 100 \$ d'évaluation à 2,04 \$), ainsi que

d'une diminution de la taxe spéciale en superficie, permettant au maire Corbeil d'affirmer, modeste, qu'Anjou est une ville bien administrée. Nouvelle réduction du taux de taxe en 1986, la sixième d'affilée, à 1,98 \$. Pour donner une idée du contexte de confiance, de l'optimisme régnant à l'hôtel de ville, mentionnons quelques slogans figurant dans le bulletin mensuel, dignes des plus belles années du maire Crépeault, trente années plus tôt: *Notre santé financière est au beau fixe; Nous sommes maîtres de notre*

Tableau comparatif de la valeur des permis de construction à Anjou, 1969-1978

Années	Valeur \$
1969	10 557 975
1970	4 345 650
1971	6 098 685
1972	10 413 665
1973	16 616 205
1974	9 948 090
1975	20 567 741
1976	20 386 745
1977	17 897 690
1978	14 853 655

destin; Notre fabuleuse croissance économique; Tout va très bien, Madame la Marquise...; Toute une performance. Pour le maire, s'adressant aux citoyens par le biais du bulletin Anjou: « L'année 1987 s'annonce au moins aussi prometteuse. Donc, surveillez-nous bien! Ce n'est pas fini. D'ici la fin de notre mandat, Anjou sera devenue probablement le paradis fiscal municipal sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. » Année après année, les explications du maire sur les détails du budget sont une répétition de celles fournies l'année précédente, constatant

Situation financière d'Anjou, 1977 et 1989

IMMOBILISATIONS, par catégorie, en \$

Année	Travaux de génie	Bâtiments et véhicules	Terrains	Machineries	Ameublement	Propriétés acquises, re : non-paiement de taxes	Total
1974	33 905 749	1 181 511	9 244 070	2 045 462	424 268		46 801 060
1977	39 611 594	2 917 392	9 297 903	2 831 481	583 323	658 884	55 900 577
1978	42 273 193	2 948 837	9 959 450	2 927 533	607 442	537 126	59 253 581
1979	44 418 037	2 965 743	10 000 241	3 015 114	910 172	539 826	61 849 133
1980	46 424 515	5 049 455	10 605 669	3 124 005	992 290	799 287	66 996 221
1981	46 914 439	5 100 249	10 863 760	3 520 557	1 025 272	800 247	68 224 494
1982	55 678 299	5 102 943	11 053 943	3 679 626	1 081 517	915 445	77 511 364
1983	61 010 675	9 659 342	11 800 961	4 397 590	1 105 079	802 925	88 776 572
1984	63 715 118	9 983 592	12 015 870	5 179 643	1 467 187	---	92 361 410
1985	68 035 458	10 049 250	14 707 051	5 341 446	1 568 767	---	99 701 972
1986	70 530 644	12 746 028	14 830 364	5 565 444	1 682 851		105 355 291
1987	73 402 507	12 813 281	14 762 246	5 782 749	1 864 614		108 625 397

la bonne situation économique d'Anjou, et cela quant à tous les postes du budget, la plupart du temps se résumant à une augmentation des surplus combinée à une diminution de la dette et de la taxe foncière, en dépit de la mise en œuvre de travaux importants en différents endroits de la municipalité et d'un mini-crash boursier survenu en 1987 à l'échelle de la province.

Au terme de cette période débutée en 1973 et qui se termine en 1988, l'avenir économique est prometteur pour Anjou. Outre les analyses, les statistiques annuelles et les discours rassurants, les deux tableaux suivants nous donnent une idée à la fois de la progression de la valeur des maisons depuis l'arrivée du maire Corbeil à la mairie et de la situation d'Anjou quant à différents critères de base, comparativement à l'ensemble des villes du Québec de plus de 5000 habitants et à l'ensemble des villes de la Communauté urbaine de Montréal.

Cependant, l'environnement entourant Anjou ne jouit pas alors d'une bonne image, selon le Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal. Formé suite au départ du secteur est de l'île de plusieurs importantes entreprises, dont quelques raffineries de pétrole, et afin justement de le relancer, le passage suivant de son rapport déposé le 29 septembre 1986 mentionne : « Dans l'esprit de plusieurs, l'Est projette une image formée d'usines polluantes, de cheminées fumantes, de grands espaces fermés, d'autoroutes, bref, un environnement répulsif. Cette perception négative est un frein au développement car elle présente l'Est comme un territoire peu attrayant tant pour les personnes que pour les entreprises. » À l'arrivée du maire Corbeil à la mairie d'Anjou, il n'avait pu s'empêcher de faire un constat semblable en raison de la tutelle vécue à la municipalité pendant plusieurs années. Au cours de cette section et de la précédente, nous avons vu les solutions administratives, politiques et économiques apportées pour remé-



Robert Bourassa signant le livre d'or entouré de Jean Corbeil, Vincent Rotiroti, Jean-Paul Laurier, Louis Tanguay, René-Serge Larouche, Pierre Piché, Nicole Massue et René Royer

dier à ce climat négatif. Le départ de la raffinerie Pétro-Canada à Anjou allait permettre de remédier à cette situation. Le changement de zonage effectué à la suite du départ de la pétrolière, interdisant l'implantation d'entreprises de cette nature, et la victoire judiciaire remportée par la ville contre une industrie polluante du parc industriel, sont le reflet du changement réalisé en quinze années. Aussi, au terme de cette période, la situation prévalant en 1973 est complètement renversée en 1988, alors que plusieurs gros projets sont en bonne voie de réalisation et que l'on en annonce d'autres pour le début de la prochaine période, à compter de 1989.

Revenant sur les années antérieures et leurs bons résultats, le maire affirme qu'« Il est donc très facile de percevoir les résultats bénéfiques de notre philosophie opérationnelle au cours de cette période où les taux d'intérêt ont été généralement élevés. Plutôt que de financer par règlements d'emprunt à long terme (généralement vingt ans) des dépenses d'immobilisation dont les effets se répercutent ensuite sur le budget annuel pendant les vingt années suivantes et que les remboursements sont assujettis à des taux d'intérêt généralement croissants, nous avons

priviliégié la méthode du paiement comptant, soit d'acquitter le coût de nos immobilisations à même les disponibilités monétaires du moment. » Nonobstant les chiffres bruts et les tableaux complexes, les résultats positifs constatés par le maire résultent de la qualité du travail de tout le personnel municipal : « Il va sans dire que nous allons poursuivre en 1985 les efforts entrepris depuis 1979 pour rationaliser nos opérations par l'optimisation des ressources humaines de la ville puisque plus que jamais je suis profondément convaincu que l'harmonisation de l'excellence et de l'efficacité dans l'administration des services municipaux repose exclusivement sur l'implication personnelle de nos employés quel que soit l'échelon qu'ils occupent dans la structure administrative. » Le maire fait ici allusion à l'Opération Défi 80. Cependant, un peu plus loin, référant peut-être à la Corporation Anjou 80, il affirme : « Puisqu'elle nous a si bien réussi jusqu'à date, nous poursuivrons aussi, il va sans dire, notre philosophie de *faire faire* plutôt que *faire* et nous maintiendrons le recours aux compétences des consultants externes les plus qualifiés dans leur domaine respectif afin d'appuyer convenablement

DES TRADITIONS S'INSTALLENT: LOISIRS, SPORTS ET CULTURE³

nos cadres dans l'accomplissement de leurs tâches. »

De l'Association des industriels d'Anjou aux nouveaux types d'entrepreneurs

L'Association des industriels d'Anjou voit le jour en 1974, réunissant des entrepreneurs de petites et de grandes industries du parc industriel, exclusivement. Cet organisme a pour mission de représenter les industriels, peu importe leur domaine, d'apporter des solutions à leurs problèmes communs et de les représenter auprès d'organismes et du gouvernement. Fondée pour solutionner le problème de pannes de courant électrique fréquentes vécu à l'époque, ses préoccupations se sont élargies par la suite. Quelques années après sa fondation, le programme prévoit des activités-conférences avec des invités reconnus afin d'entretenir les industriels de sujets portant sur l'industrie et le commerce. L'on songe également à mettre sur pied un service de dépannage offrant des secrétaires et des ouvriers pour les industriels en pénurie, et à ouvrir une clinique médicale en cas de blessures mineures. L'association collabore avec

le Service de planification et de promotion urbaine de la municipalité et bénéficie de l'appui du maire. D'ailleurs, la réunion annuelle de l'association se déroule dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Elle compte 58 membres en 1979, 85 en 1982.

Si, à sa fondation, l'association ne regroupe que des hommes d'affaires, au sens strict du terme, à peine une décennie plus tard, le monde des affaires n'est plus le fait des hommes uniquement. De plus en plus, des femmes se lancent en affaires, tant à Anjou qu'un peu partout ailleurs. Afin de tenir compte de cette tendance, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du commerce du Québec, les autorités municipales mettent sur pied des ateliers de travail, à compter de 1986, pour les femmes souhaitant devenir propriétaires ou dirigeantes d'entreprise. Ces ateliers sont tenus à la bibliothèque municipale et les thèmes proposés sont les suivants: *Être ou ne pas être entrepreneure*, ou encore *Mon projet d'entreprise*, par exemple, avec encadrement personnalisé et conférences données par des femmes déjà impliquées en affaires ou en entreprises.

Dans le même sens, des séminaires semblables visent cette fois les jeunes entrepreneurs, garçons et filles: 'Définir son produit', *Identifier la clientèle*, ainsi que la rédaction d'un plan d'affaires. De sorte que l'on parle de plus en plus de gens d'affaires, jeunes et moins jeunes, et leur territoire n'est plus limité au seul parc industriel. D'ailleurs, depuis le début des années '80, Anjou aide les entrepreneurs par le biais du Service de promotion industrielle dirigé par James W. Heap. Des associations leur permettent par ailleurs de se regrouper et d'échanger entre eux, tels le Carrefour des femmes d'Anjou et le Club des initiés, nés respectivement en 1985 et en 1986.



Le maire Jean Corbeil, son épouse Pierrette, leur fils Jean-François et quelques artistes lors d'une fête populaire au parc Saint-Joseph (1975). Source : Pierrette Béliveau

*Nouveau
départ 1973-1988*



Spectacle populaire présenté lors d'un festival tenu à Anjou vers 1975. Source : Pierrette Béliveau

Alors que les autorités municipales se démènent pour sortir la municipalité des problèmes qu'elle vit à l'arrivée de Jean Corbeil à la mairie, les Angevins constatent qu'au fur et à mesure que la situation économique et administrative s'améliore, la gamme des activités et manifestations s'accroît et se diversifie. Au point même où des initiatives entreprises spontanément se transforment en traditions, revenant année après année et se perpétuant dans le temps, tant dans le domaine du sport que des loisirs. Il est impossible ici de les énumérer toutes. Cependant, tout en nous concentrant sur quelques-unes qui sont parmi les plus importantes, nous n'oublions pas les autres qui n'en sont pas moins populaires pour autant. Au milieu des années '70, non moins de 33 organismes en tous

genres sont responsables de l'organisation d'activités à l'année longue pour le bénéfice des Angevins, révélant des talents qui seraient restés insoupçonnés autrement. Ce chiffre n'ira pas en diminuant avec les années, bien au contraire. Les bénévoles dirigeant ces organismes y trouvent leur compte, tout comme les participants, sans oublier les spectateurs et amis qui apprécient les accomplissements que permettent ces activités dans tous les domaines.

Par ailleurs, la municipalité offre une gamme d'activités socio-culturelles pour les jeunes de tous les âges, offerts dans les écoles et autres endroits disséminés sur le territoire d'Anjou, allant de l'art culinaire aux ballet-jazz, breakdancing, bridge, céramique, couture, crochet, danse folklorique et

danse sociale, décoration, dessin-peinture, échecs, électronique, esthétique, horticulture, macramé, mécanique automobile, tapisserie, théâtre pour enfants et troisième âge, tissage, tricot, vitrail et yoga. En sport, mentionnons : badminton, bain libre, baseball, boxe, escrime, gymnastique, hockey, judo, natation, pétanque, tae kwon do, tennis, volley-ball, entre autres. Par ailleurs, indépendamment de cette panoplie d'activités diverses, des événements surviennent de temps à autre au fil de l'année, tant sportifs que culturels, constituant des moments forts rassemblant les Angevins d'origine et de milieux différents. Progressivement, devant la popularité qu'ils suscitent, ils deviennent des incontournables, sont attendus du public, ponctuant la vie des citoyens et ryth-

mant le calendrier des saisons. Comme pour les événements de plus grande envergure tenus à l'extérieur d'Anjou, on les numérote afin de souligner leur permanence dans la ville et leur importance pour la population (cinquième Festival des Pluies, sixième tournoi pee-wee, etc).

Loisirs

Toute la décennie 1970 est marquée par une floppée de festivals et de fêtes, particulièrement durant la saison estivale : fête du maire, fête de mai, Imagination en fête, etc. Ces activités font appel à un grand nombre de bénévoles oeuvrant dans tous les domaines, consacrant leur temps sans compter afin de faire une réussite des projets dont ils sont responsables. C'est à croire qu'une concurrence amicale les incite à rivaliser d'efforts en vue de la réussite et du succès des initiatives qu'ils mettent de l'avant, afin de satisfaire les Angevins et de créer dans la municipalité un bien-être et une joie de vivre saine et bénéfique. Le premier juin 1976 marque la levée officielle de la tutelle imposée à Anjou à la fin des années '60. C'est le signe que la réputation de la municipalité est lavée et que les façons de faire de ses dirigeants n'ont plus rien à voir avec celles de l'administration précédente. Pour marquer le coup, une grande fête est organisée dans les jours suivants. Baptisée 'Anjou prend son envol', elle est le prétexte à la réunion d'une foule d'Angevins et à souligner plusieurs événements, sous un soleil éclatant et dans la joie la plus complète. Ainsi, le 4 juin, on en profite pour inaugurer les travaux de construction d'une résidence pour personnes âgées, administrée par l'Office municipal d'habitation d'Anjou. En début d'après-midi, c'est le nouvel aréna qui est à son tour inauguré, puis visite au parc Alexandre pour constater la progression des travaux qui y sont alors effectués. S'ensuit une fête à l'hôtel de ville pour souligner la fin de la tutelle et, en soirée, aux Galeries d'Anjou, un buffet est servi en attendant la visite du premier ministre Robert Bourassa. La soirée se

termine par la musique d'un orchestre accompagnant le repas, suivi d'une danse qui termine la journée.

L'un des plus grands événements publics se déroulant annuellement à Anjou est le Festival des Pluies, connaissant dès sa première manifestation un franc succès. Il s'agit sans doute de l'événement-phare à Anjou durant cette période, et sans doute le plus médiatisé. Né en 1975, sans aucune prétention à la pérennité, cet événement aux multiples facettes se reproduit annuellement au cours du mois de septembre, soit au moment où l'été cède la place à l'automne. Ce festival est chapeauté par une corporation para-municipale composée d'administrateurs, dont des représentants de l'hôtel de ville, compte-tenu des sommes importantes nécessaires pour son organisation, englobant bon nombre des organismes de tous ordres d'Anjou. C'est une autre manifestation du sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville, de l'émulation et d'une effervescence de la vie communautaire. Des activités culturelles, sportives et sociales sont le prétexte à la réunion de vedettes et de la population angevine tous les ans : concours, spectacles, compétitions, etc. Au fil des ans, une kyrielle de vedettes tient

à être présente et même à revenir, pour se faire voir sur cette tribune leur offrant une grande visibilité. Une chanson officielle représente le Festival et sa philosophie, baptisée *Viens voir Anjou*, interprétée par Aglaé, conjointe du pianiste Pierre Roche, comparse de Charles Aznavour. Des slogans, tels *Anjou-tu ?* et *Anjouons-nous* sont des clins d'œil servant à attirer les Angevins, à piquer leur curiosité. Les activités ont généralement lieu sous un immense chapiteau installé sur le terrain à proximité de l'hôtel de ville et, plus tard, aux Galeries d'Anjou.

D'année en année s'ajoutent des événements d'envergure au cours desquels des participants prestigieux ont l'occasion de démontrer leur savoir-faire dans tous les domaines. En 1978, le festival est rehaussé par la tenue du Super Challenge réunissant à Anjou des athlètes handicapés du Canada et de plusieurs pays européens, lui donnant un cachet non plus local, mais national et même international. Sont également au programme pour cette quatrième édition, une exposition industrielle, des rencontres récréatives des clubs de l'Âge d'or, la tenue d'une Journée de la femme, une soirée Mérite pour les bénévoles, un super-bingo,



Le Chœur d'Anjou, 1986. Source : Anjou

des soupers familiaux, des spectacles, des danses, une journée consacrée aux enfants, une soirée bavaroise et un grand bal populaire pour clore le festival. Aussi, certaines activités s'inspirent d'événements produits dans la société plus générale : jeux olympiques, année de la Femme, etc. D'ailleurs, les organisateurs comptent sur la participation de la population angevine mais aussi sur celle des Montréalais également. Le festival est marqué par une grande participation, y compris celles du Conseil municipal et des Galeries d'Anjou, ainsi que par la remise de nombreux prix de présence et des tirages. Outre ces activités spéciales, les parades de mode, épluchette de blé d'inde, spectacle disco, soirée canadienne, dégustation et danse reviennent annuellement ; d'autres activités visent des clientèles plus spécifiques : enfants, bénévoles, personnes handicapées, troisième âge, etc. L'édition de 1979 remporte un succès éclatant : 15 000 personnes s'y sont *anjouées* pendant une semaine. Tout a été réussi : « une présence massive de la population à chacune des activités ; des représentations données sous le sceau de la qualité et une communication, une fraternisation entre les personnes qui témoignaient du sentiment d'appartenance des citoyens à un groupe, une entité, une ville. »

Comme on peut s'y attendre, il était logique que ce festival soit touché par l'esprit du Défi 80, particulièrement en ce qui a trait à *améliorer la qualité de vie des citoyens dans une ville urbanisée, dynamique, à dimension humaine*. Pour le maire Corbeil, « Les notions d'excellence, de qualité et de raffinement qui caractérisent le milieu de vie angevin ont incité les organisateurs du Festival des Pluies à y greffer une manifestation dont le succès original laisse présager une autre réussite envoûtante : *La Fête du Vin*. » Initié en 1980, cette fête cherche à relever le caractère populaire du Festival des Pluies. Il faut se rappeler qu'Anjou est alors en voie de réaliser son projet de jumelage avec une ville de France, ce pays producteur de vin par excel-

lence... Tout se tient!!! D'autres activités s'ajoutent ou en remplacent de plus anciennes : soirée spaghetti, soirée ballroom, soirée des employés, soirée bavaroise, entre autres.

L'année 1984 marque le dixième anniversaire du festival et celui-ci est devenu à la fois partie intégrante de l'administration municipale, de par l'implication des employés et des administrateurs municipaux, ainsi qu'une habitude acquise par la population attendant la venue de cet événement soulignant la fin de l'été : « Au fil des ans, cette fête collective a si bien su tailler sa place au sein de notre communauté qu'elle est devenue un événement dont on ne peut plus se passer [...] Cet événement qui, d'automne en automne, revient contrer la grisaille des jours pluvieux de septembre est attendu avec ardeur et impatience par tous. » L'on a particulièrement souligné le travail accompli par les présidents et les bénévoles responsables de l'organisation de ce moment-fort angevin, sans compter les employés et autres organisateurs. Des parapluies identifiés aux noms et dates de présidence des différents présidents, tout comme des plaques et des trophées ont été remis à des bénévoles provenant des secteurs culturel, sportif et communautaire. L'année suivante, le maire Corbeil a une nouvelle occasion de féliciter l'équipe dynamique responsable de l'organisation du festival : « Nous avons mille fois raison d'être fiers de cette équipe dynamique que je m'empresse de féliciter très sincèrement et à qui j'offre mes meilleures chances de succès à l'aube de ce onzième Festival des Pluies. » Cette édition souligne plus particulièrement la jeunesse à l'occasion de l'Année internationale de la Jeunesse décrétée par les Nations Unies. En 1986, on souligne le trentième anniversaire de la fondation d'Anjou avec un retour aux années '50. Nouvelle initiative, une journée est consacrée aux arts : peinture, sculpture, reliure et musique sont au rendez-vous. Cette journée s'est terminée par un concert de l'Orchestre symphonique des jeunes

d'Anjou, fondé en 1977.

Suite à l'effondrement du chapiteau, causé par une mini-tornade aussi ravageuse qu'imprévue, survenue par surcroît à peine quelques jours avant son début, la treizième édition du festival se déroule plutôt dans l'édifice des travaux publics, sur la rue Bombardier. Pour la circonstance, le *garage municipal* bénéficie d'une toilette appropriée grâce au recouvrement des murs et du plafond de ballons de toutes les couleurs, de rubans de toutes formes et de parapluies grands ouverts. En plus des activités régulières, l'on prévoit à nouveau une soirée culturelle, un spectacle de french-cancan, une messe solennelle concélébrée par les curés des paroisses d'Anjou et une soirée du rire, à faire perdre le souffle. Puis, après presque quinze années d'existence, le festival prend un nouveau tournant justifié par les changements survenus dans Anjou comme dans le reste de la société, incarnés principalement par le vieillissement de la population et l'immigration. L'on redoute également, après tant d'années, qu'une stagnation ne se produise dans la population, que l'on se lasse de cette manifestation de la solidarité communautaire exprimée par le Festival des Pluies. La formule retenue depuis tant d'années est donc délaissée au profit d'une autre qui, au printemps 1988, reste à inventer mais devant tenir compte des changements démographiques et ethniques.

De sorte que l'événement Anjou en fête prend la relève du festival, se déroulant par ailleurs à la fin du printemps plutôt qu'à la fin de l'été. Il est le prétexte au rassemblement des Angevins dans la joie, l'amitié et la fraternité, une occasion de rencontre des citoyens peu importe l'âge, le milieu et l'ethnie d'origine. Cependant, deux activités de l'ancien festival sont perpétuées, soit la fête des gens du troisième âge et la soirée des bénévoles. De même, la philosophie visant le souci d'appartenance au milieu angevin demeure, tout en tenant davantage compte des Angevins d'origine ethnique différente. La fête a

donc lieu du 10 au 19 juin 1988, sous un grand chapiteau situé cependant dans le stationnement des Galeries d'Anjou, angle boulevard des Rose-
raies et près de la rue Saint-Zotique. La formule demeure cependant essentiellement la même, ainsi que l'organisation: corporation para-municipale mandatée par le Conseil municipal, implication de bénévoles et d'employés municipaux, participation massive de vedettes, artistes et athlètes de tous les milieux. Au programme: Soirée d'ouverture en compagnie d'un groupe musical et feu d'artifice le 10 juin, activités bouts de choux et soirée des bénévoles le 11, messe le dimanche 12, journée des jeunes et bingo le 13, rallye à bicyclette jeunesse et soirée bel canto le 14, journée des aînés (tournoi de pétanque; parties de cartes amicales; buffet campagnard) et aînés en fête le 15, petit déjeuner des gens d'affaires et soirée turquoise (employés municipaux) le 16, jeunesse en fête le 17,

journée internationale (tournoi de soccer-football; tournoi de fers; tournoi de pétanque) et soirée internationale sous le chapiteau le 18 et, pour la dernière journée, le 19 juin, ciel en fête (déploiement de cerf-volants), activités pour les enfants et Bouffe Pasta familia avec orchestre.

L'événement Fêtes de mai, initié en 1977 et qui devient par la suite l'Imagination en fête, en est un autre à revenir annuellement, à la fin de l'hiver. Organisé par le Service des loisirs et culture d'Anjou, l'on vise la promotion de l'expression de la culture populaire dans un cadre de participation; la stimulation des organismes publics et les individus dans leur milieu; la création d'un climat collectif propice à la participation du milieu; et l'expression de l'identité culturelle des Angevins à travers une gamme d'activités. Les activités sportives se déroulent à la polyvalente, une clinique de sang se tient à la caserne des pompiers; défilé militaire et danse

populaire à l'aréna; danse folklorique et concours de murale au centre des arts; exposition culturelle, concert et course cycliste aux Galeries d'Anjou; ballet-jazz, pièce de théâtre; spectacle musical; défilé de mode et partie de soccer à la Dunton High School; tournoi de pétanque et autres joutes de hockey dans les parcs. Tenues du 3 au 21 mai, les différentes activités prévues par les Fêtes de mai ont été un véritable succès pour une première fois, réunissant parents et enfants autant à l'extérieur qu'à l'intérieur, afin de conjuguer sport et culture à la fois. Deux ans plus tard, l'événement porte par la suite le nom d'Imagination en fête. Une mascotte identifiée à l'événement est présente à chaque activité à compter de 1980. Tout comme le Festival des Pluies, l'Imagination en fête est une fête populaire, moins centrée sur la détente et les loisirs, plutôt sur la participation active des Angevins dans les arts et les sports: goût et talent sont les vedettes.



Jean-Paul Miron, Paul Vaillancourt, Maurice Lévesque, Yves Tardif, Jean Corbeil et Luigi Diodati lors de l'inauguration de l'aréna "Centre d'activités sportives d'Anjou". Source : Anjou

Cet événement s'est déroulé pour la dernière fois en 1982.

Mais les Angevins manifestent leur talent également de façon isolée, individuellement, par le biais du Club de bridge d'Anjou, fondé en 1979 par Geneviève Martel. Par ailleurs, alors qu'Anjou s'inscrit aux concours Villes et villages fleuris, et Maisons fleuries, organisés par le ministère de l'Agriculture de la province de Québec, l'on souhaite que les propriétaires et locataires angevins expriment leur esprit créatif afin de rendre Anjou la ville la plus agréable à vivre au Québec. Fleurs de toutes les formes et couleurs, rocaillies, plates-bandes, boîtes à fleurs et corbeilles suspendues sont prétexte à décorer, garnir, recouvrir ou pour toute autre fin d'embellissement. Les gagnants sont choisis par les membres du Comité d'embellissement créé à cette fin, répartis en trois catégories pour chacun des quartiers de la ville: balcon ou terrasse fleuris; parterre fleuri; établissement commercial. D'autres catégories s'ajoutent par la suite: meilleure amélioration, et industrie fleurie. Une plaque commémorative ainsi qu'une somme d'argent leur sont remises en reconnaissance des efforts investis dans l'amélioration visuelle des rues d'Anjou. Le maire, des conseillers municipaux, parfois le député et d'autres personnages sont présents au moment de la remise des prix et, chaque année, le bulletin Anjou publie les photos des réalisations des gagnants ou des gagnants eux-mêmes. Plusieurs conseillers municipaux sont d'ailleurs membres du comité d'embellissement nommé par le Conseil municipal. Lors du Festival des Pluies de 1984, une fête champêtre a souligné les mérites des gagnants de cette année-là. Elle deviendra annuelle et englobe par la suite les jardiniers décorés pour les plus beaux jardins communautaires. L'année suivante, une exposition de photos des aménagements gagnants souligne les contributions des Angevins dans le hall d'entrée de l'édifice des services communautaires, avenue Goncourt. L'année 1988 marque le dixième anniversaire de ce concours à



Anjou et témoigne de l'assiduité et de l'application des Angevins à participer concrètement à l'amélioration visuelle des rues d'Anjou. D'ailleurs, une Société d'horticulture et d'écologie de la Ville d'Anjou est organisée et met sur pied des activités: conférences; visites guidées; cours d'aménagement paysager, sur les plantes vivaces et les fleurs annuelles, entre autres.

Sports

Tout comme pour les loisirs, une pléthore d'activités sont organisées pour les Angevins et par d'autres Angevins tout au long des années 1973 à 1988. Nous ne pouvons les énumérer toutes ici. La plupart d'entre elles se déroulent à l'année, en tenant compte des saisons. Par ailleurs, de nouvelles s'ajoutent aux précédentes. Il est indéniable que la tenue des Jeux olympiques de Montréal, en 1976, et les Jeux du Québec depuis 1970, ont fait découvrir aux jeunes et aux moins jeunes des activités sportives moins connues. L'immigration contribue également à l'apport de nouveaux sports qui connaissent une popularité auprès des jeunes. Si l'on connaît bien le hockey, la raquette, le ski, le football, le baseball et la natation, héritage culturel reçu de nos ancêtres, que dire de la pétanque, de la crosse et de la

ringuette, entre autres? Encore ici, c'est le travail bénévole et soutenu de parents et d'adultes regroupés dans des associations telles que les Kinsmen, Lions, Escadrille No 4 Chomedey-Maisonnette, par exemple, qui permettent une telle diversité d'activités, sans oublier la municipalité qui organise ses propres activités et offre des sites où les pratiquer.

Malgré tout, l'activité sportive dominante durant toute la période 1973-1988 demeure le hockey, le sport national des Canadiens et dont une équipe de Montréal porte le même nom. Les Canadiens jouissent alors d'une réputation hors pair au sein des équipes de la Ligue nationale de hockey. L'équipe des Maurice Rocket Richard, Bernard Boum-Boum Geoffrion et Jean Gros Bill Béliveau du passé est celle ayant remporté le plus de coupes Stanley. Pour la période qui nous intéresse, c'est la popularité de Guy Lafleur et la rivalité des Nordiques de Québec qui la distinguent, sans oublier la conquête d'autres coupes Stanley, dont celle de 1986. Aussi, depuis sa fondation en 1969, l'Association de hockey mineur d'Anjou est-elle fort active dans la promotion de ce sport et quant à l'élargissement de ses activités. Entre



Deux jeunes angevins à la bibliothèque en 1984. Source : Anjou

1975 et 1977, sont mis sur pied de nouveaux programmes, tels le programme de développement pour les Novice, Atome et Pee Wee; l'école de hockey estivale; l'amélioration du programme novice; et le tournoi provincial pee wee d'Anjou. Celui-ci s'inscrit par ailleurs dans la ligue AA intercity de la Région Bourassa au même moment. La municipalité met aussi sur pied des programmes de développement des joueurs, d'entraîneurs et d'arbitres. D'ailleurs, le premier tournoi provincial pee wee s'est déroulé au CASA (aréna Chaumont) du 10 au 20 février 1977, Anjou étant l'hôte de ce tournoi ayant connu un retentissant succès. Elle l'est également l'année suivante, alors que le tournoi réunit 56 équipes en compétition. Le déroulement est le suivant : éliminatoires des classes AA, A et B; puis les finalistes s'affrontent en vue de la grande finale au terme de laquelle l'équipe gagnante est déclarée la grande championne et emporte la médaille d'or, alors que l'argent est décernée à l'équipe perdante.

Le dixième anniversaire de l'AHMA est souligné du 5 au 10 février 1979 par des cérémonies et des événements inhabituels pour les amateurs de hockey : cocktails, hommages aux joueurs de toutes les catégories, avec goûters,

films et prix de présence, le tout terminé par un bal de clôture à la polyvalente Anjou. Le président d'honneur est le conseiller municipal Luigi Diodati, très impliqué dans le hockey mineur à Anjou. L'année suivante, le club de hockey les Angevins de Bourassa remporte le championnat de la Ligue Midget AAA. S'ensuit une réception donnée à l'hôtel de ville au cours de laquelle les joueurs ont signé le livre d'or de la municipalité et dégusté un léger goûter, en compagnie de Jimmy Ferrarri, président du club. En 1982, deux nouveautés sont au programme. Tout d'abord, remise de la nouvelle Coupe du maire Jean Corbeil, dans la classe 'Invitation', réunissant quelques-unes des meilleures équipes pee-wee compétitionnant à la ronde entre elles. Puis, la joute d'ouverture est honorée de la présence du célèbre numéro dix des Canadiens, Guy Lafleur en personne. Par ailleurs, la mascotte Wee Pee est sur place pour souhaiter bonne chance aux équipes participantes et amuser l'assistance. L'année suivante, c'est un autre joueur des Canadiens qui procède à la première mise au jeu, soit Mario Tremblay. Par ailleurs, à la coupe du maire de l'année précédente s'ajoute la coupe Guy Lafleur, à l'effigie du célèbre joueur, symbole d'inspiration et de motivation

pour tous les joueurs professionnels en devenir. Chaque année, près d'une cinquantaine d'équipes s'affrontent au cours de ce tournoi annuel d'une dizaine de jours, gagnant année après année ampleur et succès, exigeant cependant de plus en plus de travail de la part des organisateurs oeuvrant au sein d'organismes sociaux et de bienfaisance. Plusieurs des bénévoles ont d'abord débuté en se dévouant alors que leurs propres enfants sont inscrits dans l'une ou l'autre des équipes. Progressivement, leur implication s'accroît et ils en viennent à s'impliquer dans des activités toujours plus importantes, mais aussi satisfaisantes, gratifiantes. Ainsi, quatre équipes de hockey d'Anjou participent dans ce tournoi annuel. Il s'agit de l'Association sportive Les Royaumes d'Anjou Inc, du Comité des Jeunes d'Anjou Inc, du club hockey Kinsmen Anjou et des Sportifs d'Anjou Inc. L'année 1986 marque le dixième anniversaire du tournoi. Des villes de partout dans la province participent à ce tournoi dont la popularité ne cesse de s'étendre. Jean Béliveau est le président honoraire de la onzième édition, en 1987. Mentionnons au passage la contribution de Pierre Auger à titre de coordonnateur de ce tournoi annuel depuis plusieurs années, sans diminuer celle de ses collaborateurs et des bénévoles que nous ne pouvons tous nommer, dont Jean-Pierre Paquette, président du tournoi et impliqué depuis fort longtemps dans cette activité sportive angevine.

Après le hockey, le baseball est une autre institution dans le domaine du sport, particulièrement au cours des années '70 et '80 au Québec. Les Expos, l'équipe de Montréal qui a vu le jour en 1969 en disputant ses premiers matchs au stade du parc Jarry, occupe depuis 1977 le stade olympique dans l'est de Montréal, laissé vacant depuis la fin des Jeux olympiques. L'équipe est si populaire à ses débuts qu'on la surnomme *Nos amours!* À Anjou, dès cette époque, le club Kinsmen entreprend d'organiser des parties de baseball sur le territoire angevin. Mais il y en avait déjà eu d'autres auparavant.

Une Association du baseball mineur Anjou (ABMA) en vient à se créer au début de 1981 et, déjà, des parties sont organisées. L'on tient alors une 'Semaine du baseball', afin de procurer à ce sport d'été une visibilité, contribuant à faire augmenter le nombre de joueurs. Après avoir approché les différentes associations de baseball du Québec et les municipalités, dont Anjou, les initiateurs du baseball dans cette municipalité ne sont pas peu fiers d'annoncer, en 1983, la tenue d'un premier tournoi Pee Wee provincial Anjou. Sous la présidence d'honneur du maire Jean Corbeil et réunissant 36 équipes, le premier tournoi a lieu du 15 au 24 juillet 1983. Ce tournoi annuel voit le nombre d'équipes participantes augmenter rapidement, passant à 60 en 1984, provenant de tous les coins de la province, et les parties sont disputées dans les parcs des Roseraies et Roger-Rousseau. Son succès ne diminuant pas, le tournoi se mérite à trois reprises le titre de 'meilleur tournoi pee-wee de l'année' par la Fédération du baseball amateur du Québec. En 1987, la présidence d'honneur est confié à Ronald Piché, des Expos de Montréal et Youppi, la mascotte de cette équipe, est sur place...

Rejeton du Festival des Pluies, l'activité physique Anjou-Courons a débuté de façon modeste en 1980, mais a pris de l'ampleur par la suite. Dès 1983, elle s'émancipe du festival car inscrite au circuit Loto-Québec, lui procurant une visibilité provinciale et haussant le niveau de participation des coureurs, dépassant les bornes angevines. Dès lors, la mascotte Galopin l'identifie et plusieurs circuits sont proposés en fonction du niveau d'avancement des coureurs, allant de 1,6 à 20 km, tous certifiés et sanctionnés par la Fédération d'athlétisme du Québec. Cet événement devient lui aussi annuel, prenant la forme d'une fête de famille nécessitant la présence de centaines de bénévoles, un peu à l'image du Tour de l'île en vélo ou du marchathon à Montréal et dans d'autres grandes villes. Des prix de

présence sont décernés aux gagnants et des macarons distribués à tous les finissants.

Autre organisme voué à la santé physique et à la pratique du sport de façon conviviale et comme prétexte à des rencontres sympathiques et profitables, le Club Santé Sport Anjou Inc est fondé en 1978, offrant des cours de conditionnement physique et de danse aérobique aux adultes. Il s'agit d'un centre de conditionnement composé de professeurs ayant une formation universitaire et les conditions de santé des participants font au préalable l'objet d'une évaluation. Les cours ne sont pas gratuits et sont offerts à la polyvalente Anjou et, par la suite, à l'édifice des services communautaires, sur l'avenue Goncourt. En 1984, il compte plus de 400 membres, atteignant les 600 abonnements d'hommes et de femmes en 1988. Le conditionnement physique aquatique (aquaflex) s'ajoute en 1986.

Il faudrait encore parler de l'Association de la crosse d'Anjou déjà existante avant 1973, du Club féminin de ski de fond, créé en 1976, de l'Association de ski alpin née en novembre 1981, de l'Association Tennis Anjou, fondé en 1980, du club des raquetteurs de Montréal qui arrive à Anjou à la fin 1982 et de combien d'autres initiatives dont certaines ont démarré avant 1973. Mentionnons tout de même la tenue à Anjou du championnat provincial de ringuette, tenu en avril 1981, et confié pour la première fois à une municipalité et non à la Fédération sportive de ringuette. Peu connu, ce sport s'apparente au hockey-salon et se pratique sur glace intérieure, en patins. C'est une activité réservée aux filles uniquement. Ce championnat regroupe plus de 50 équipes réparties en plusieurs catégories et provenant de toute la province. Les parties se déroulent à l'aréna et sont organisées par un comité composé de bénévoles et d'organismes de la fédération, de la municipalité et d'autres organismes bienfaiteurs. Une retombée de cet événement sera le premier tournoi de ringuette à Anjou, en

avril 1984, organisé par l'Association de ringuette Anjou et représentée par sa mascotte, Anjouine.

Culture

Tout comme dans le domaine des loisirs et des sports, la culture n'est pas laissée pour compte à Anjou, durant la période 1973-1988. Cependant, le nombre des activités et leur qualité s'accroît à compter de l'ouverture des portes de la nouvelle bibliothèque, en 1984. Elle a en quelque sorte joué le même rôle que l'aréna l'a été pour les activités sportives une décennie plus tôt. En ce sens, elle a servi de bougie d'allumage ou de pôle d'attraction. En fait, le nombre des activités double entre les années 1984 et 1988, comparative-ment à la période de 1973 à 1984, pourtant beaucoup plus longue. L'on peut supposer que la bibliothèque a contribué à cet accroissement. Si le Festival des Pluies identifie les loisirs durant la période 1973-1988, et le hockey mineur pour les sports, c'est la bibliothèque qui symbolise la culture, non pas exclusivement, mais en bonne partie sûrement. Comme dans les deux autres sphères d'activités, il faut souligner l'inlassable travail des bénévoles et du personnel de la municipalité dans le domaine de la culture.

Durant la décennie '70, l'initiative appartient avant tout au Service des loisirs et culture, offrant à la population différentes activités culturelles. Cette époque est caractérisée par un retour à la nature et aux arts traditionnels. Par ailleurs, des initiatives individuelles sont mises sur pied. Durant les années '60, la bibliothèque municipale avait résulté d'une telle initiative. Puis, le Centre culturel Anjou voit le jour en 1973, grâce à Yvon Massé, comptant une centaine d'élèves au départ. On propose alors des cours de peinture, de tricot et de macramé, de yoga, donnés au sous-sol de l'église Notre-Dame d'Anjou. Le Centre déménage en 1975 dans l'école Cardinal-Léger et étend sa gamme de cours peu à peu. L'année suivante, Angéline Saint-Jean succède à Alain Lavoie à la

présidence du conseil d'administration, dirigeant le centre et la vingtaine de professeurs enseignant la danse sociale, la couture, le vitrail, la courteline, par exemple. En 1983, non moins de 700 citoyens fréquentent le Centre en apprenant les rudiments d'un art et exprimant leur créativité. Une autre initiative est le Centre des arts, situé au 6500 de l'avenue Merriam, ouvert par la municipalité au début du printemps 1977, recevant sept jours sur sept enfants et adultes. L'on y propose des ateliers d'arts visuels, d'arts martiaux et d'expression dramatique, donnés par des responsables qui sont sur place.

Quant à la bibliothèque municipale, elle a pris beaucoup d'expansion depuis sa fondation. Au début de la décennie '80, elle compte plus de 25 000 volumes, soixante périodiques différents, des ouvrages de référence, des publications officielles, des bandes dessinées, des documentaires, sans oublier les journaux et encyclopédies en tous genres. Depuis sa fondation, elle avait quitté la salle qui l'hébergeait dans une école, ouverte à temps très partiel uniquement, et réside depuis au sous-sol du 7500 de la rue Goncourt, angle Châteauneuf, après un séjour au sous-sol de l'hôtel de ville. Elle étend même ses heures d'ouverture en période scolaire à compter de mai 1980. Le 14 mai 1984 est une journée mémorable pour les amateurs de livres et tous les Angevins, y compris le maire Jean Corbeil, car elle marque l'inauguration de la nouvelle bibliothèque d'Anjou. Ce dernier avait fait de ce projet sa priorité, tellement il lui tenait à cœur, et il n'a pas ménagé les efforts et la persuasion afin de vaincre les obstacles et les difficultés pour arriver à cette journée historique. À l'occasion de la journée Portes ouvertes, il mentionne dans son discours: « Ce véritable sanctuaire de la lecture, baigné copieusement par la lumière chatoyante du jour, est appelé à devenir la bougie d'allumage de notre développement culturel angevin [...] Notre bibliothèque: une expression de notre fierté collective. » Orga-

nisé par les autorités municipales et ayant comme patron d'honneur le chanteur et compositeur Sylvain Lelièvre, cet événement a comporté des activités comme l'heure du conte pour les enfants, un concert donné par l'Éveil musical d'Anjou, une rencontre avec l'artiste Hubert Loiselle et une autre avec l'écrivain Jacques Benoît. Le déménagement des volumes et du matériel s'est effectué le 2 mars précédent grâce à la collaboration de non moins de 123 personnes mettant la main à la pâte: pompiers, cols bleus, cols blancs, cadres de la municipalité; de même que des membres de ces organismes: Cercle des femmes d'Anjou, Filles d'Isabelle, Cercle social Marguerite d'Youville, Éveil musical d'Anjou, Corps de cadets 2927 Anjou, Regroupement des Artisans d'Anjou, Club féminin de ski de fond Anjou, Club des raquetteurs les Dragons rouges et Cadets de l'air du Canada-Escadron No 4. Malgré tout, non moins de 96 heures ont été nécessaires pour compléter le déménagement effectué sans arrêt. Décédé en 1981, Rosario Fortin, fondateur de la bibliothèque, n'a pu participer à l'ouverture du nouvel édifice, mais une salle située au deuxième étage perpétue son nom.

En plus du personnel déjà employé à la bibliothèque, très compétent et expérimenté, des bénévoles sont sur place et fournissent conseils et coups de main. La nouvelle bibliothèque augmentant ses services, ses bénévoles se forment en un Comité en janvier 1984 et, sans rejeter leurs tâches antérieures, décident plutôt de les augmenter en devenant responsables de la vie culturelle de la bibliothèque. Cette nouvelle approche, rendue possible dans un édifice vaste et spacieux, éclairé et moderne, s'incarne par l'organisation d'expositions de livres, de peintures, l'invitation d'auteurs et de conférenciers, la présentation de concerts et la projection de films qui se déroulent dans la salle d'animation prévue pour une soixantaine de personnes. C'est grâce à ce nouveau volet développé par la bibliothèque que le

milieu culturel d'Anjou connaît une forte expansion dès 1984. La bibliothèque devient en quelque sorte une maison de la culture comme on en retrouve plusieurs sur l'île de Montréal et ailleurs. Quant à sa vocation plus traditionnelle, le nombre de volumes est porté à 63 000, les périodiques sont au nombre de 140 différents. Outre la vaste salle de lecture répartie sur deux étages et la salle d'animation, l'on retrouve l'audiothèque, la vidéothèque, le laboratoire des langues, la joujouthèque et une grande salle de travail pour travaux de groupes. À la bibliothèque, une étagère est réservée pour les dernières parutions, qui sont par ailleurs publicisées dans le bulletin mensuel Anjou. Une nouvelle habitude se développe, prenant la forme d'une rencontre mensuelle avec des auteurs et autres invités, publicisée également à l'avance, baptisée *Les mercredis de la bibliothèque*. À compter de janvier 1985, elle est ouverte au public sept jours par semaine durant toute l'année. Elle participe la même année à un concours baptisé *Le choix du lecteur* avec les seize autres bibliothèques municipales de l'île de Montréal, afin de faire connaître les œuvres québécoises; par ailleurs, le comité des bénévoles, nouvellement nommé comité d'animation culturelle de la bibliothèque et présidé par Jocelyne Monastesse, met sur pied des cours de lecture rapide.

Mais on ne s'intéresse pas qu'à la lecture à la bibliothèque. Le comité d'animation culturelle organise des activités variées dont on ne peut que donner quelques exemples ici, afin d'illustrer la diversité des intérêts des Angevins. Pensons au film *Jean-du-Sud autour du monde* du yachtman-cinéaste Yves Gélina; à une exposition des œuvres récentes du peintre montréalais Louis Muhlstock, sur le centenaire de la statue de la Liberté de New York; une conférence sur l'œuvre de Léonard de Vinci, sur la Chine ancienne et nouvelle racontée par Jules Nadeau. Une grande sensation se produit à la bibliothèque le

Chapitre 4

Sur l'erre d'aller

1989-1997



50
Ans
Anjou
1956 - 2006

Comité d'embellissement: les gagnants du concours
Maisons fleuries (1994). *Source : Anjou*

PRÉOCCUPATIONS ÉCOLOGIQUES ET FAMILIALES

Contexte économique et politique

Plus courte que les précédentes, cette nouvelle période n'en est pas moins riche en événements de tous genres, marquant la société québécoise, incluant les Angevins. Nous en présentons un bref rappel dans les lignes qui suivent. Sur la scène provinciale, deux campagnes électorales ponctuent cette époque. D'abord, en 1989, la population reporte au pouvoir les libéraux dirigés par Robert Bourassa. La circonscription d'Anjou reconduit de même le député libéral René-Serge Larouche dans ses fonctions, élu une première fois l'année précédente. Administrateur agréé né en 1944, professeur à l'Université de Sherbrooke et conseiller en marketing international, il devient député indépendant en 1990 et démissionne en 1991. C'est Pierre Bélanger qui lui succède en 1992, comme député du Parti québécois. Puis, en 1994, nouvelle campagne électorale opposant à nouveau les libéraux dirigés par le premier ministre Daniel Johnson fils et les péquistes par Jacques Parizeau, chef de l'Opposition. Cette fois, le Parti québécois emporte la victoire, ainsi que Pierre Bélanger, avocat de formation né en 1960, qui traverse le parquet de la Chambre et accède au cabinet des ministres. Il sera ministre délégué à la Réforme électorale et leader parlementaire du gouvernement dirigé à partir de 1995 par Lucien Bouchard.

Les deux principaux moments forts de cette période sont l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990 et le référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec. Destiné à ramener la province de Québec dans la constitution canadienne et convenu en 1987, cet accord des dix provinces est rejeté après que deux provinces aient empêché sa ratification. En réaction, au Parlement fédéral, des députés du Québec forment un parti politique qui prendra le nom de Bloc québécois. Quant à lui, le premier ministre Bourassa instaure la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel de la province. En ce qui a trait au réfé-



Cérémonie du dévoilement de l'obélisque de Montréal (juillet 1991). Source : Anjou

rendum de 1995, il fait suite à la reprise du pouvoir par le Parti québécois en 1994. Le camp du Non l'emporte à nouveau, cette fois dans une proportion de 50,6 % des votes, entraînant la démission de Jacques Parizeau, remplacé par l'ex-chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard.

Au point de vue économique, la période est également mouvementée. Après quelques années de prospérité, au milieu de la décennie 1980, la situation déperit par la suite, malgré l'entrée en vigueur de l'accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis en 1988, étendu au Mexique en 1992, destiné à favoriser le commerce et la prospérité dans les trois pays, et de la taxe sur les produits et services en 1991. La province et le pays s'installent par la suite dans une récession économique qui perdure jusqu'au milieu de la décennie 1990. À Montréal, les images de la rue Sainte-Catherine, aux vitrines condamnées et aux portes des commerces affichant des pancartes à vendre, sont le reflet de ce contexte économique difficile. Il est déjà question de mondialisation de l'économie et le choc est dur pour certains qui ne peuvent s'adapter à la concurrence qui en résulte. Par la suite, la situation s'améliore, mais c'est déjà une autre époque.

Des événements dramatiques se produisent durant la période, marquant l'imaginaire collectif. Pensons à la tuerie de l'école Polytechnique de l'Université de Montréal, le 6 décembre 1989, alors qu'un jeune homme déséquilibré tue quatorze femmes, la plupart des étudiantes en génie, en blesant au moins autant avant de s'enlever la vie par une fin d'après-midi froide et enneigée. À peine quelques mois plus tard, au beau milieu de l'été, survient ce que l'on baptisera par la suite la crise d'Oka. La Sûreté du Québec force un barrage érigé par les Mohawks de la réserve de Kanesatake. Un policier perd la vie au cours du siège et l'armée canadienne doit intervenir afin de lever le siège, ce qui se produit à la fin de l'été après 78 jours sombres et lancinants. Sur une note plus légère, notons l'apparition des téléphones cellulaires, à l'époque rares, énormes et encombrants, la déréglementation des communications interurbaines, donnant naissance à une pléthore de compagnies de téléphones privées, de même que se répand l'habitude des communications par internet, phénomène d'abord marginal mais qui prend une ampleur dépassant les prévisions des plus optimistes. Anjou lance son propre site internet le 5 février 1997, en collaboration avec la bibliothèque municipale et sa succursale de la rue Jarry.



Présentation de la Carte de citoyen par le maire Richard Quirion (1991). Source : Anjou

Préoccupations écologiques et environnementales

Les préoccupations d'ordre écologique et environnementale retiennent davantage l'attention de la population à mesure que l'on avance dans la seconde moitié du 20^e siècle. De sorte que les municipalités n'ont d'autre choix que de se faire l'écho de leurs populations à cet égard. Latente et peu populaire jusqu'aux années '70, la situation change par la suite et ira toujours croissant. En ce sens, le départ de la raffinerie Pétro-Canada et la décontamination de son territoire à Anjou, qui s'achève au moment où cette nouvelle période démarre, en est le symbole. De plus en plus, une prise de conscience émerge dans la société, forçant une remise en question des façons de faire jusqu'alors prises pour acquies. Chaque année, le mois de mai est celui de l'environnement à Anjou. Le retour des beaux jours et la venue du printemps accomplissant leur œuvre, la nature pousse la population à effectuer un grand ménage annuel afin de nettoyer maisons et devantures, terrains et fonds de cours. La municipalité elle-même participe à ce rituel et c'est l'image même de la ville qui est en jeu. Cette préoccupation n'est pas nouvelle, comme on l'a vu précédemment. Mais de nouvelles rai-

sons s'ajoutent à celles d'esthétique et de propreté. Ainsi, les pompiers-préventionnistes effectuent des visites à travers la ville afin de sensibiliser la population à propos des matériaux combustibles entreposés de façon inopportune. L'on se préoccupe également des dangers posés par l'utilisation de pesticides pour soigner l'apparence des terrains, produits qui seront de plus en plus réglementés, puis bannis. La population est également invitée à mettre en application le principe des 4

R signifiant *recupérer, réutiliser, réduire et recycler*. Elle est de plus en plus consciente de l'importance de ces préoccupations, mais c'est à compter de cette époque qu'elles deviennent *populaires*, comprises et appliquées, à force d'éducation. Durant la période précédente, cela avait été le cas pour les ceintures de sécurité et les détecteurs de fumée. Le message s'adapte en fonction des tendances modernes : barbecues au gaz, piscines creusées et hors-terre, sans oublier les circulaires et la cigarette interdite dans de plus en plus d'endroits publics. Même le pavage des rues fait l'objet de mesures modernes soucieuses de l'environnement, en recourant à une technique de pulvérisation de bitume, grâce au recyclage de bitume existant ; et le bitume lui-même se modernise alors que l'on recourt à un asphalte composé en partie de poudre de pneus recyclés.

Les Angevins commencent à entendre parler d'un nouveau sigle, les DDD, signifiant les déchets domestiques dangereux, des matières toxiques présentes dans toutes les maisons et souvent abandonnées dans des endroits peu appropriés ou alors jetées aux égouts ou à la poubelle, contribuant à une augmentation de la pollution involontaire, mais nuisible



Lancement de la collecte sélective des déchets domestiques (14 août 1991). Source : Anjou



Inauguration des jeux dans les parcs (été 1991). Source : Anjou

pour l'environnement. Aussi, la municipalité d'Anjou accepte de participer à une première collecte sélective de ces différents produits, avec les autres municipalités de la Communauté urbaine de Montréal, le 9 juin 1990, placé sous l'égide de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal. Sur l'ensemble du territoire, non moins de trente sites sont aménagés afin de recevoir ces produits et d'en disposer de façon écologique. À Anjou, le site choisi est l'édifice des services techniques du 7171 de la rue Bombardier. La population est invitée à prendre conscience de la dangerosité de ces produits et à développer l'habitude, au moment de s'en débarrasser, de le faire de façon responsable et sans nuire à l'environnement, préservant les milieux de vie de toute forme de pollution. Quelques années plus tard, cette collecte des DDD deviendra permanente et certains des produits

rapportés seront même recyclés. A propos de recyclage, comme un peu partout ailleurs, la population prend l'habitude de mettre au chemin au jour dit le bac de récupération. La cueillette sélective débute à Anjou le 29 août 1992 dans les habitations de huit logements et moins. En dix semaines, c'est non moins de 193 tonnes de matières recyclables qui ont été ainsi récupérées et qui auraient été enfouies auparavant, démontrant à la fois la bonne volonté de la population et l'utilité de la démarche. Les autres types d'habitation s'ajouteront par la suite au programme. Au début de l'année 1994, la collecte des déchets domestiques dangereux englobe également celle des vêtements usagés qui a lieu, depuis, deux fois par année au parc Roger-Rousseau. Les produits récoltés lors de ces collectes sont de plus en plus recyclés et non pas détruits.

Depuis la fondation d'Anjou, l'on

valorise la plantation d'arbres. Si, dans les années précédentes, c'est leur aspect esthétique qui motive une telle action, on se rend davantage compte de l'apport écologique des arbres, de leur utilité biologique, de même que de leur valeur économique, en faisant ressortir, chiffres à l'appui, la plus-value qu'ils procurent à une propriété au moment de la vente de celle-ci, par rapport à un terrain dépourvu de beaux agencements d'arbres et d'arbustes. Comme cela s'était déjà fait auparavant, la municipalité procède à une distribution d'arbres le 11 mai 1996, en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain, en faisant valoir que les arbres mettent à l'abri du soleil, du vent et de la pluie, produisent de l'oxygène, purifient l'air, conservent l'eau et atténuent le bruit, tout en donnant un sentiment d'intimité et en créant des perspectives, en servant d'écran, en réduisant les éblouissements, sans



Plantation d'arbres, secteur Lucie-Bruneau, en collaboration avec les scouts (printemps 1991).
Source : Anjou

oublier le rehaussement de l'architecture. À la même époque, la télévision diffuse de plus en plus d'émissions estivales présentant les jardins de vedettes et distribuant

conseils et reportages sur l'horticulture; de sorte que les pépinières connaissent une popularité inconnue auparavant et les Angevins, dont un bon nombre sont propriétaires

de terrains individuels, en sont friands. La municipalité embauche même un horticulteur en 1990, afin de corriger les lacunes dans l'embellissement du territoire et en vue d'améliorer la gestion de ses *ressources vertes*. L'année suivante, c'est une technicienne en horticulture qui est engagée pour définir les paramètres en matière d'horticulture dans la municipalité.

Sécurité publique et clientèles visées

Au même titre que les préoccupations environnementales, les questions de sécurité publique prennent une importance qui s'accroît encore au cours de cette période, comme elles l'avaient fait lors de la période précédente. Non pas tant que de nouvelles initiatives soient enclenchées, mais celles déjà existantes se développent et progressent. Le meilleur exemple est sans doute l'Opération Surveillance Anjou, née en 1986 et qui n'a cessé de démontrer son utilité et son originalité. L'*Opération coup d'œil*, comptant mille membres en 1990, et la cassette *S'en sortir* pour les personnes âgées victimes de sévices de tous



Campagne de prévention des incendies (juillet 1993). Source : Anjou



Semaine de la police, salle d'animation de la bibliothèque (1994). Source : Anjou

ordres, en sont deux exemples. À la fin de l'année 1989, dans le cadre de la Semaine de prévention du crime, l'Opération Surveillance Anjou se mérite le Prix du Solliciteur général du Canada, haute distinction remise aux « organismes qui contribuent d'une manière exceptionnelle à la création, à la mise en œuvre, à la promotion et au perfectionnement de programmes communautaires de prévention du crime ». Fondée par Louise Roy et dirigée par Isabelle Leblond depuis 1989, cet organisme ne se concentre pas uniquement sur les vols par effraction mais aussi sur les questions de vandalisme et les agressions sexuelles, ce qui le distingue des organismes de ce genre dans les autres municipalités. Leur travail est effectué en collaboration avec le service de police, particulièrement du district numéro 54. Selon Isabelle Leblond : « Son appui nous est indispensable et je dois avouer que notre organisme a beaucoup de chance d'être aussi merveilleusement bien épaulé. » Toujours en 1990, Isabelle Leblond lance l'initiative baptisée *La drogue, c'est pas pour moi!*, projet en quatre phases dirigé vers les jeunes de onze à dix-sept ans. L'on vise ici la conscientisation des jeunes à la problématique complexe qu'est la dépendance à la

drogue, mais aussi leur implication directe, en équipes, par la réalisation d'un diaporama portant sur la consommation des drogues, à être présenté à un large public et évalué par un jury, processus au cours duquel la désignation de gagnants couronne la démarche.

La fondatrice, Louise Roy, est proclamée lauréate du Mérite municipal en 1990, décerné lors de la Semaine de la municipalité et organisé par le ministère des Affaires municipales, l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. Il s'agit d'une marque de reconnaissance du monde municipal à l'endroit d'organismes et de personnes oeuvrant pour leur collectivité. *Opération Jeans*, *Partons du bon pied*, *PEP*, *La prudence aux mille décors*, *AUTOgraphe*, *Les aînés en art* sont autant de mesures instituées par son organisme au fil des années afin de « sensibiliser les Angevins et Angevines au développement de réflexes de prévention en vue d'améliorer leur sécurité tant individuelle et familiale que collective. » L'Opération Surveillance Anjou lance à compter de 1995 le Mois de la sécurité publique fixé au mois d'avril, « puisqu'au sortir de la grisaille de l'hiver, les gens sont généralement plus réceptifs aux suggestions que nous pouvons leur adresser », selon

Isabelle Leblond. Des activités et fêtes sont prévues durant tout le mois afin d'éduquer tout en amusant la population : burinage de bicyclettes, cliniques sur la sécurité résidentielle, rallye d'autos et gala du Burin d'or sont au programme. L'organisme Parents-Secours vise de son côté la clientèle constituée par les écoliers en route pour l'école ou au retour. Mais ce peut aussi être en d'autres circonstances. Peu importe, le rôle du parent-secours demeure le même, soit de rassurer un enfant en détresse, offrant de l'aide en cas d'urgence, lorsque des étrangers le menacent, que des animaux le terrorisent ou qu'il se blesse en jouant dehors. Il peut aussi s'agir d'avertir les parents ou la police. Par ailleurs, la vignette affichée en évidence invite les enfants concernés à venir frapper à la porte tout en repoussant les personnes mal-intentionnées, les prévenant qu'on les surveille.

Un nouvel organisme dans le domaine de la sécurité publique voit le jour en 1991, soit le Comité municipal de sécurité civile pour la protection de la population angevine, créé par la Direction générale de la sécurité civile, à la demande du gouvernement du Québec, afin de s'assurer de l'organisation de la sécurité civile sur l'ensemble du territoire québécois. Le Comité municipal comprend à l'origine le directeur général de la municipalité, le directeur du service de la prévention des incendies, un conseiller municipal, le président de l'Association des industriels d'Anjou, un médecin du Département de santé communautaire et le maire d'Anjou, membre d'office. L'objectif de ce comité est de déterminer les orientations et le plan d'action permettant de rendre fonctionnelle l'organisation de la sécurité civile municipale et, en ce sens, le Conseil de ville a un rôle important à jouer lors d'un quelconque sinistre : évaluation, direction, opération, suivi des opérations et support. Entretemps, Anjou acquiert en 1993 un autobus de la compagnie Autobus Saint-Léonard Inc, située à Anjou, dont l'utilité s'est déjà avérée pour des citoyens victimes



Pétanque-t-on! Fondation des maladies du cœur (mai 1993). Source : Anjou



Pompier en visite préventive chez les résidents (avril 1995). Source : Anjou

d'incendie dans leurs résidences et qui n'ont pu se mettre à l'abri, durant la saison hivernale. Mentionnons encore les Messagères de l'Espoir, mises sur pied par Gaétane Grenier durant la période précédente, mais dont les services ont, depuis, pris beaucoup d'expansion. L'objectif de son organisme vise la sauvegarde de la santé mentale et physique des familles hébergeant des personnes malades à domicile et l'aide aux personnes en perte d'autonomie à vivre avec leur handicap, de façon à demeurer autonomes. Les Messagères de l'Espoir traduisent la volonté, de la part des personnes concernées par le fait de mourir à la maison, dans leurs affaires, d'exprimer cette tendance nouvelle, bien présente dans la population en général. Dans la poursuite de ce même objectif, les pompiers-préventionnistes offrent depuis 1988 un Centre de prêt de matériel orthopédique, en collaboration avec la Croix-Rouge, et ouvert à l'ensemble de la population de l'est de Montréal. Béquilles, cannes, fauteuils roulants lits adaptés marchettes et quadripodes sont proposés pour une durée maximale de trois mois, en attendant que l'aide du gouvernement arrive aux personnes visées.

Le Service d'aide communautaire offre toujours des services aux personnes démunies, regroupant environ 130 bénévoles impliqués dans des dossiers liés aux problèmes d'analphabétisme, d'isolement, de décrochage, de pauvreté et de vieillissement. Cet organisme angevin offre des ressources et sert de point de liaison aux différents organismes communautaires qui y sont affiliés, tout en offrant un service d'orientation pour les personnes bénévoles et un service de soutien au travail bénévole. Les programmes qu'il offre en 1997 sont les suivants : dépannage alimentaire pour les personnes et les familles démunies financièrement; *Entre la rue et l'école* pour les décrocheurs scolaires et les parents ; intégration en milieu de travail pour les bénéficiaires de la sécurité du revenu ; La plume communautaire pour toute la popula-

tion angevine; La soupière, pour les personnes isolées ou démunies financièrement et les personnes âgées; Le courrier blanc pour les aînés du quatrième âge; ainsi que le Pavillon d'éducation populaire pour les travailleurs communautaires. Le Service d'aide communautaire célèbre son vingtième anniversaire de fondation le premier juin 1997 par une fête populaire et familiale au parc Roger-Rousseau, parrainée par le député Pierre Bélanger. Parmi les activités inscrites au programme, mentionnons le largage de ballons; ateliers de dessin, de macarons et de pâte à modeler; course de relais et course de poches à patates; parties de balle molle et pétanque; musique et danse en ligne; tombola; jeux de fers et de poches; concours de cabane à oiseaux et projection d'un film pour toute la famille, en soirée. Un casse-croûte est sur place et les familles peuvent pique-niquer également. Clowns et prix de présence sont de la fête durant la journée.

Si de nombreux organismes oeuvrent à Anjou afin d'aider et dépanner diverses clientèles éprouvant différentes problématiques, elle en perd un au cours de la période, puisque l'ACÉF de l'est quitte Anjou en 1990 pour aller s'établir dans le quartier Mercier-Ouest. Offrant des services aux personnes en difficultés financières ou de consommation, l'Association coopérative d'Économie familiale propose des consultations budgétaires, des cours sur le budget, l'aide aux consommateurs et des rencontres de groupes. Par contre, le Centre d'écoute Le Foyer est créé en 1989, ligne téléphonique s'adressant à toute la population, alors que le Carrefour Solidarité Anjou vise plus particulièrement les minorités visibles et communautés culturelles. La Société Saint-Vincent-de-Paul est active à Anjou par les conférences présentes dans chacune des paroisses de la municipalité. Leur but est le soulagement de la souffrance et l'intégrité de l'être humain et elles agissent par l'intermédiaire des communautés paroissiales locales. En 1995, sont formées deux associations chapeautant



Membres du Cercle des fermières, section Anjou, avec le maire Quirion (1994). Source : Anjou

plusieurs initiatives et organismes: le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA); et le Regroupement des Organismes et des CitoyenNes Humanitaires d'Anjou (ROCHA). Les besoins que les différents organismes dont nous venons de mentionner viennent combler ne cessent cependant de s'accroître et de se diversifier. Ainsi, Anjou participe à la Semaine nationale des personnes handicapées avec le Service des loisirs et de la culture et offrant un soutien technique aux organismes Rendez-vous amical et Roseau. À cet égard, rappelons qu'Anjou s'est méritée un prix décerné par l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées, pour sa contribution au développement et au soutien du loisir pour cette clientèle. Neuf autres villes du Québec ont reçu un prix semblable. S'adressant à la clientèle handicapée mais aussi aux personnes aînées, le programme Vigilance des facteurs est mis sur pied dès le mois d'octobre 1991, afin d'augmenter la sécurité au foyer de ces personnes. Les facteurs distribuant le courrier de la succursale postale d'Anjou et de la succursale K de la rue Sherbrooke le font tout en guettant le moindre besoin des personnes identifiées exprimant une demande, auquel cas ils préviennent le Service bénévole d'entraide Anjou qui les contacte aus-

sitôt et peut même se rendre sur place, au besoin. Les personnes aînées peuvent se regrouper au sein de plusieurs organismes bénévoles dont la mission consiste à s'occuper d'elles à travers des activités distrayantes et propices à des rencontres en tous genres: Âge d'or et amitié Anjou Inc.; Association au Fil du Temps d'Anjou Inc.; Association récréative personnes âgées Anjou Inc.; Le Bel Âge d'Anjou Inc. Signe des temps, Anjou est de plus en plus l'hôte de résidents provenant de l'étranger ou issus de l'immigration. En 1989, les trois communautés culturelles les plus importantes sont les Italiens, les Haïtiens et les Portugais.

La notion de 'famille' a bien évolué au fil des décennies, compte tenu de la dénatalité et du fait que plus des trois quarts des jeunes couples vivent en union libre en 1991. Néanmoins, dans le cadre de l'Année internationale de la Famille, en 1994, le Conseil municipal forme en juin un comité *ad hoc* dont le rôle est de mettre sur pied une politique de la famille, soulignant son intérêt pour cette importante préoccupation. Le but de cette politique familiale est de « soutenir l'effort des familles en s'engageant dans un processus d'amélioration constante et continue de la qualité des services municipaux en faveur des familles. » Les conclusions de ce comité ne seront pas connues au cours de cette période,



"Boucane", mascotte du Service de la prévention des incendies à l'école Jacques-Rousseau. *Source : Anjou*

cependant. Par ailleurs, durant toute la période ont lieu, comme à l'habitude, des semaines de la prévention du crime, des campagnes de prévention des incendies, des collectes de sang et combien d'autres initiatives similaires. Mentionnons l'ouverture de la garderie Bouton Éclair, le 23 août 1988, accueillant les bébés et enfants de moins de six ans, ouverte du lundi au vendredi de sept à dix-huit heures, pouvant recevoir jusqu'à 59 enfants. Des éducatrices spécialisées s'occupent des enfants en fonction de leur âge alors qu'une infirmière et une cuisinière voient à leur bien-être. Elle est située au 6950 de l'avenue Ronsard et est alors sous la direction de Gladys André. De son côté, l'organisme Le Chemin Faisant est une maison des jeunes qui se propose, depuis 1982, d'offrir aux adolescents de douze à dix-sept ans des outils afin qu'ils deviennent des citoyens actifs, critiques et responsables. Pour ce faire, des animateurs sont sur place et échangent avec les jeunes, leur donnant une assurance et leur faisant prendre conscience des valeurs fondamentales de la société. Le Corps des cadets 2927 Anjou vise la même clientèle de

jeunes et cherche également à développer la confiance en soi, l'esprit d'initiative et aussi le sens des responsabilités. Les jeunes peuvent même apprendre la musique et, après quelques années au sein du Corps, ils accèdent à des postes de responsabilité.

Toutes les initiatives que nous venons d'énumérer ne pourraient fonctionner aussi efficacement si elles

ne comptaient pas sur un grand nombre de bénévoles consacrant temps et énergie à leur organisation. Ces bénévoles oeuvrent au sein d'organismes qui leur sont chers ou alors qui leur permettent de faire valoir leurs compétences; les besoins sont grands et le secours des bénévoles est bienvenu. Le Service bénévole d'entraide Anjou, dont c'est le dixième anniversaire en



Membres du Service des bénévoles au Centre Roger-Rousseau (printemps 1994). *Source : Anjou*

1990, regroupe un bon nombre d'entre eux et offre lui-même plusieurs services et cours, parrainé par le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain. Mais si des bénévoles oeuvrent sur le terrain, d'autres en font autant au sein de comités et de sociétés paramunicipales qui sont les suivantes : comités consultatif d'urbanisme, d'animation culturelle de la bibliothèque, de jumelage, du fonds du patrimoine, des mesures d'urgence, de l'embellissement, de toponymie, l'Office municipal d'habitation d'Anjou, le Festival Anjou Inc et la Corporation Anjou 80. Non seulement faut-il reconnaître les mérites des bénévoles mais également être à l'écoute des organismes qui les représentent. Le 11 novembre 1996, à l'école Jacques-Rousseau, une centaine de bénévoles sont présents pour discuter du projet de reconnaissance des organismes établi par la municipalité un peu plus tôt, pour lui permettre d'exercer adéquatement son rôle de maître d'œuvre dans le monde du loisir. La municipalité cherche à collaborer avec les organismes de bénévoles afin de les aider dans leur travail et de ne pas dédoubler les initiatives.

Jumelage avec le Perreux en France

Amorcé durant la période précédente, le jumelage liant la municipalité du Perreux, en France, située à vingt kilomètres à l'est de Paris, et Anjou, entraîne des retombées autres que les simples échanges protocolaires. En effet, Anjou participe en 1990, pour une sixième année, au programme d'échange d'emplois d'été de l'Association Québec-France. En vertu de ce programme, de jeunes Angevins à l'emploi de la municipalité peuvent obtenir un emploi d'été au Perreux et de jeunes Perreuxiens en font autant à Anjou. Déjà, sur une base individuelle, des familles pouvaient faire un échange de maisons pendant quelques mois de l'été, afin de vivre une expérience de dépaysement et de découverte rarement pos-



Stagiaires du Perreux-sur-Marne à Anjou (1994). Source : Anjou

sible autrement. L'année 1994 marque le dixième anniversaire du pacte d'amitié liant Anjou et Le Perreux. Au cours du mois de septembre de cette même année, les conseillers municipaux Sylvia Deshaies et Claude Beaucage, accompagnés de deux membres du comité du jumelage, Louise Brodeur et Louise Gravelle, ont fait le voyage jusqu'en France afin de participer aux festivités soulignant cet anniversaire et les liens ayant permis à plusieurs Angevins et Perreuxiens de visiter et travailler dans les deux pays. Pour la circonstance, Anjou a offert à la commune du Perreux une plaque de bronze marquée aux armoiries de la ville. De son côté, la délégation angevine est revenue au pays avec une horloge, don des Perreuxiens. Au printemps 1995, ce sont des Perreuxiens et Perreuxiennes qui ont rendu visite à Anjou, soit un groupe comprenant des musiciens de l'ensemble *le mouvement Vivaldi*. Ils ont donné un concert à l'école secondaire Anjou après que les musiciens de cette polyvalente aient eux-mêmes fait la démonstration de leur talent. Le conseiller municipal Lionel Armstrong, président du comité du jumelage, s'est avoué heureux du caractère amical de la visite et a souhaité la bienvenue en tout temps aux

Perreuxiens à Anjou.

Un nouvel emblème pour Anjou ; Distinctions

L'image corporative de la municipalité change drastiquement au début des années '90, afin de lui donner un air de jeunesse, de force et de dynamisme. Ce changement cherche à projeter une image symbolisant la croissance et le développement municipal, tant résidentiel que commercial. Conçu par le graphiste angevin Raymond Jalbert, le nouvel emblème propose des formes élancées témoignant de la vitalité de la municipalité. Par ailleurs, une nouvelle couleur l'identifie désormais, soit le bleu métallique ornera, avec le nouvel emblème, les véhicules de la municipalité qui s'ajouteront à la flotte existante. Dans la catégorie Distinctions, nous plaçons ici la série d'émissions de télévision d'une demie-heure consacrées à la municipalité d'Anjou. Pendant vingt semaines, elles permettent de faire connaître les différentes associations oeuvrant au sein de la ville ainsi que les personnes qui les dirigent et animent. Mentionnons au passage l'élection annuelle du chef-pompier d'un jour, suite au tirage au sort lors d'un concours organisé par le Service de la prévention des incendies dans toutes les écoles pri-



Nouveau logo (octobre 1992). Source : Anjou

maires d'Anjou. Les jeunes chanceux sont reçus à l'hôtel de ville par le maire Quirion. Par ailleurs, un pompier d'Anjou se distingue au Nicaragua en 1996. Âgé de 32 ans, Bruno Lachance fait partie d'une équipe de quatre pompiers d'une délégation canadienne à se rendre dans ce pays

de l'Amérique du Sud, ravagé par les tremblements de terre et dont la pauvreté empêche de se prémunir contre de tels cataclysmes naturels. Rappelons la lauréate du Mérite municipal 1990 décerné à Louise Roy, initiatrice de l'Opération Surveillance Anjou, ainsi que Lucette Thérien, détentrice

du Prix Lescarbot du ministère des Communications du Canada, soulignant sa contribution exceptionnelle à la vie des arts et du patrimoine canadiens, à titre de bénévole, en 1992. Madame Thérien préside alors le Comité d'animation culturelle de la bibliothèque municipale. Nathalie Lambert, championne olympique médaillée d'or en patinage de vitesse aux Jeux olympiques d'Albertville, a signé le livre d'or de la municipalité, à l'hôtel de ville, en présence du maire Quirion, à la fin de l'été 1992. Lors de la même cérémonie, l'on a reconnu les mérites de l'Office municipal d'habitation d'Anjou qui a remporté le prix d'excellence en habitation sociale, décerné par la Société d'habitation du Québec, et alors présidé par le conseiller Claude Bocage et dirigé par Jocelyne Martin. Finalement, un trophée est décerné à Ginette Lebrun, pour avoir porté secours et sauvé la vie d'un octogénaire dont

NOUVELLE ACCESSIBILITÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX

l'appartement était en flammes.

Un nouveau maire; une nouvelle façon de faire

À la suite de la remise de la lettre de démission du maire Jean Corbeil, une première dans l'histoire d'Anjou, une élection à la mairie doit être tenue, d'autant que les partis politiques au Conseil sont à égalité. D'ici là, le conseiller du district Wilfrid-Pelletier, Jean-Paul Laurier, fidèle au maire Corbeil, agit à titre de maire suppléant. Tirant profit de la tournure des événements, le conseiller du district Chénier, Richard Quirion, quitte son poste afin de poser sa candidature à la mairie en vue de succéder au maire Corbeil. Dès le 3 janvier 1989, l'avis d'élection aux deux postes est publié. De sorte qu'au cours de l'année 1989, les Angevins voteront à deux reprises, soit le 5 mars et le 5 novembre, après décision du ministre des Affaires municipales, constatant l'impasse devant laquelle se trouve le Conseil municipal, partagé à égalité des voix.

Le résultat du vote du 5 mars 1989 marque l'arrivée à l'hôtel de ville d'un nouveau maire qui identifiera l'administration municipale au sceau de l'ouverture et du rapprochement, selon le désir de Richard Quirion. Ce dernier est doublement satisfait du vote puisqu'il devient le nouveau maire, l'emportant sur Denis Risler qui avait été le chef de cabinet de l'ex-maire Corbeil et qui lui aurait succédé à la tête de l'Alliance municipale Anjou. Par surcroît, le parti du nouveau maire, la Relève démocratique municipale, obtient la majorité absolue au Conseil municipal; les conseillers Benoît Corbeil, élu dans le district laissé vacant par Quirion, Jacqueline Gagnon-Hébert, Jean-Pierre Hébert, Bruno Provost, Michel Simard et Marcel Tremblay étant du parti de monsieur Quirion. L'ancienne opposition est maintenant au pouvoir. Le maire désire par ailleurs collaborer étroitement avec les employés en ins-



Visite des élèves de 5^e année de l'école Cardinal-Léger au bureau du maire Quirion (1995). *Source : Anjou*

taurant « une formule de coopération afin de faciliter les échanges entre le personnel et les élu(e) s. »

Comme les maires précédents, Richard Quirion arrive à Anjou à l'âge adulte, quoique plus jeune qu'Ernest Crépault ou Jean Corbeil. Il débute sa carrière à titre de représentant pour une compagnie pharmaceutique et loge dans un immeuble appartenant au conseiller municipal Jean-Paul Miron. Peu intéressé par la politique, il collabore au Festival des Pluies et en devient

le président, ce qui lui fait découvrir la politique. Il constate qu'Anjou est une ville très politisée et y prend goût. Il est élu dans le district de Chénier et figure dans l'équipe du maire Corbeil en 1981. Aux élections suivantes, il doit quitter le parti au pouvoir, tout comme Jacqueline Gagnon-Hébert et ils sont tous deux élus à titre d'indépendants. Le groupe des indépendants s'accroissant, ils en viennent à former une opposition officielle prenant forme de parti, dirigé par Richard

Quirion. Le départ du maire Corbeil leur ouvre la porte de la mairie en 1989. Contrairement aux maires précédents, Richard Quirion ne souhaite pas rester en poste pour plus de deux mandats, et prévient ses partisans en conséquence. Plusieurs des conseillers municipaux occupent divers postes au sein des structures politiques de la municipalité, à titre de présidents ou de membres de comités et de conseils d'administration de corporation paramunicipale. Rappelons que les principaux organismes sont les commissions des services administratifs, communautaires et techniques; les corporations Anjou 80, Festival d'Anjou et Office municipal d'habitation d'Anjou; ainsi que des comités plus ponctuels, tels le comité d'embellissement, celui du jumelage ou encore le comité de sélection du Fonds du patrimoine culturel angevin. Plusieurs conseillers viennent en politique municipale non par intérêt personnel ou en vue de régner en maître sur la municipalité, mais bien plutôt afin d'apporter des solutions aux problèmes vécus par la population, pour son mieux-être et le bien commun, grâce à leur implication personnelle. Des conseillers optent en fonction de leurs préoccupations principales, touchant un peu à tout à la fois, ou alors se cantonnent dans des domaines de prédilection. Il peut leur arriver de remplir la fonction de maire suppléant, à l'occasion. C'est également le cas du maire Quirion, membre d'office de plusieurs de ces organismes, qui siège à la Communauté urbaine de Montréal et agit comme vice-président de sa commission d'aménagement.

Élections

Au cours de l'année 1989, année électorale, un troisième parti prend forme, l'Action populaire Anjou, dirigée par Antonio de Michele. Après avoir perdu la mairie en mars, ce dernier compte bien se reprendre à la générale de novembre 1989, en vain. Entretemps, la carte politique angevine est modifiée pour ces élections. Le découpage des districts est révisé,



Journée Portes ouvertes (1991). *Source : Anjou*

leur nombre passe de onze à douze et des noms sont modifiés. Ainsi, l'immense district du nord-est, englobant le parc industriel, voit son nom changé en district du Lac. Son ancien nom, André-Laurendeau, est donné à une partie du district Lucie-Bruneau, dans le nord-ouest. Par ailleurs, les districts Saint-Jean-Eudes et Wilfrid-Pelletier, au centre-sud, sont aussi redécoupés et leurs noms deviennent Talcy et Peterborough. Quant au district de l'Hôtel-de-la-Ville, ses limites sont aussi revues et il devient le district Goncourt. Tous les autres districts sont retouchés. Ainsi, alors que Des Roseraies était limité au sud par l'avenue de Malicorne, aux élections de 1985, il est désormais étendu aux limites sud de la municipalité, amputant ainsi une partie du district des Galeries d'Anjou.

Pour une première fois depuis longtemps, les élections de 1989 sont marquées par la présence de trois partis politiques. La Relève démocratique municipale d'Anjou remporte la majorité dans huit districts, sans compter le maire Quirion. Il s'agit de Lionel



Chef des pompiers d'un jour: signature du livre d'or d'Anjou (octobre 1994). *Source : Anjou*

Armstrong, dans André-Laurendeau; Benoît Corbeil, dans Chénier; Louis Diodati, dans Peterborough; Jacqueline Gagnon-Hébert, dans Goncourt; Gilles Laplante, dans Verdelles, Luis Miranda, dans Lucie-Bruneau; Michel Simard, dans Chaumont; et Marcel Tremblay, dans Des Galeries d'Anjou.

Les nouveaux venus sont les Armstrong, Diodati, Laplante et Miranda. La majorité de ce parti s'accroît par rapport à l'élection de mars précédent. De son côté, l'Action populaire Anjou remporte la victoire dans deux districts, soit Du Lac, avec Vincenzo Rotiroti; et Des Roseraies, avec Pierre Sirois, celui-ci élu pour la première fois. L'ancien parti du maire Corbeil, l'Alliance municipale d'Anjou, compte aussi deux districts victorieux, soit dans Talcy, avec Andrée Hénault et dans Roger-Rousseau, avec Paul-Yvon Perron, deux nouveaux élus. Le taux de participation à ces élections satisfait le maire Quirion, puisqu'il a été de 57 %. Cependant, le candidat de Quirion dans Chénier, Benoît Corbeil, quitte la Relève démocratique et en viendra à former un autre parti par la suite. Une nouvelle élection partielle doit donc être tenue dans le district Chénier pour élire un successeur à Benoît Corbeil. Gilles Pilon remporte cette élection partielle, en avril 1990.

Les élections de novembre 1993 se déroulent dans un contexte difficile. En trame de fond, la récession écono-



Entrée principale de l'Hôtel de ville de Ville d'Anjou, situé sur le boulevard Louis-H.-Lafontaine (1991). *Source : Anjou*



Remise de prix à Nathalie Lambert, championne olympique de patinage de vitesse (été 1992).
Source : Anjou

mique cause déprime et démotivation pour nombre de travailleurs affectés par la situation. Par ailleurs, les élections générales fédérales se déroulent au même moment, confondant parfois les enjeux et les électeurs. De sorte que la campagne municipale a été encore plus exigeante qu'à l'habitude, dans ce contexte. Toutefois, le taux de participation a été plus élevé que lors des élections précédentes, montant à 60 %. Le résultat des élections est cependant décevant pour le maire Richard Quirion. Celui-ci est réélu au poste de

maire, certes, mais son parti n'est plus majoritaire au Conseil de ville. Selon lui : « Ainsi, le travail de consensus qui sera le mien est plus important que jamais. J'ai comme devoir d'amener les conseillers d'allégeances politiques différentes à s'unir pour le mieux-être de la municipalité. » L'équipe du maire Quirion compte les conseillers suivants, membres de la Relève démocratique municipale d'Anjou, soit Lionel Armstrong, Gilles Laplante et Marcel Tremblay, réélus, Claude F Beaucage, remplaçant Michel Simard

dans Chaumont et Sylvia Deshaies, dans Goncourt et remplaçant Jacqueline Gagnon-Hébert, nouveaux venus en politique.

Dès 1991, l'Alliance municipale d'Anjou se transforme en Alliance Plus, après la victoire de Gilles Pilon dans l'élection partielle du district de Chénier. Les résultats de la campagne de 1993 sont fort différents des précédents. Elle est marquée par l'arrivée de trois nouveaux venus également, soit le quart des conseillers, signe de la saine rivalité vécue alors à Anjou : Claude Beaucage, Sylvia Deshaies et Carol Beupré. La Relève démocratique passe de huit à cinq conseillers, l'Alliance populaire gagne deux districts supplémentaires, pour un total de quatre, et l'Alliance Plus en fait élire trois. Le parti du maire perd le conseiller Miranda et celui du district de Peterborough, Carol Beupré, succédant à Louis Diodati. Quant à elle, Andrée Hénault passe de l'Alliance municipale d'Anjou à l'Alliance populaire d'Anjou, rejetant la transformation de son ancien parti en Alliance Plus des Beupré, Perron et Pilon. Devant tous ces changements au Conseil municipal, la situation n'est guère plus avantageuse pour le maire Quirion que ne l'était celle du maire Corbeil à la fin de son dernier mandat. Les élections suivantes auront lieu au début du mois de novembre 1997 pour

Nom des conseillers municipaux et leur parti, selon les résultats des élections de 1989 et 1993

Districts	1989	1993
André-Laurendeau	Lionel Armstrong RDM	Lionel Armstrong RDM
Chaumont	Michel Simard RDM	Claude F Beaucage RDM*
Goncourt	Jacqueline Gagnon-Hébert RDM	Sylvia Deshaies RDM*
Verdelles	Gilles Laplante RDM	Gilles Laplante RDM
Des Galeries d'Anjou	Marcel Tremblay RDM	Marcel Tremblay RDM
Talcy	Andrée Hénault AMA	Andrée Hénault APA
Lucie-Bruneau	Luis Miranda RDM	Luis Miranda APA
Du Lac	Vincenzo Rotiroti APA	Vincent Rotiroti APA
Des Roseraies	Pierre Sirois APA	Pierre Sirois APA
Peterborough	Louis Diodati RDM	Carol Beupré AP*
Roger-Rousseau	Paul-Yvon Perron AMA	Paul-Yvon Perron AP
Chénier	Benoît Corbeil RDM	Gilles Pilon AP

* Élu(e) pour la première fois



Aperçu du parc Goncourt adjacent à l'Hôtel de ville (1994). *Source : Anjou*

l'élection du maire et des conseillers municipaux. Pour sa part, fidèle à son engagement pris à son arrivée au pouvoir, le maire Richard Quirion quitte la mairie durant l'été 1997, quelques mois avant les élections, au terme de deux mandats. Cependant, le Conseil municipal adopte une réforme de la carte électorale en novembre 1996, réduisant le nombre de conseillers à élire aux élections de 1997. Leur nombre passera alors de douze à huit. Nous verrons dans la période suivante le résultat de ces élections qui mar-

quent le début de la dernière partie de l'histoire d'Anjou.

Depuis la fin de l'année 1995, la structure municipale comporte une nouvelle composante qui se veut un signe d'ouverture à l'égard de la population angevine; comme cela se faisait déjà sur le territoire montréalais. Il s'agit du Bureau du citoyen, situé au sous-sol de l'hôtel de ville. L'on vise à faciliter les choses pour les citoyens n'ayant pas nécessairement le temps ni l'intérêt pour assister aux séances du Conseil municipal un soir durant la

semaine. Chaque samedi matin, un des conseillers municipaux est sur place pour répondre aux questions des citoyens, expliquer le fonctionnement de l'un ou l'autre des règlements ou simplement pour entendre leur opinion sur telle ou telle politique municipale. L'on peut toutefois se questionner quant à la justesse des explications fournies par des conseillers dissidents du parti au pouvoir. Leur honnêteté personnelle les met-elle toujours à l'abri de tout parti pris inhérent à leur position politique? Selon une ancienne pratique, la Journée Portes ouvertes est organisée annuellement, permettant aux citoyens de se présenter à l'hôtel de ville afin de rencontrer les conseillers municipaux et le maire, de visiter l'hôtel de ville et les services municipaux, sans oublier la salle du conseil. Une visite guidée des infrastructures municipales, tels le lac de rétention, l'aréna et la bibliothèque, est prévue au programme. Par ailleurs, activités d'animation et amuseurs publics sont de la partie sur la place communale, à l'extérieur.

Structure administrative

À son arrivée à la mairie, Richard Quirion est placé devant un état de fait semblable à celui qu'avait connu Jean



Sylvia Deshaies d'Anjou prenant la parole à la mairie du Perreux-sur-Marne (1994). *Source : Anjou*



Groupe d'employés lors d'un événement de reconnaissance à l'Hôtel de ville d'Anjou (juin 1994). Source : Anjou

Corbeil lui-même. La situation économique précaire oblige la municipalité à procéder à une réforme de la structure administrative, afin d'alléger la bureaucratie, d'augmenter son efficacité et de réduire les coûts de l'administration, malgré que la situation économique angevine semblait saine en 1988. Les préoccupations sont les mêmes, les méthodes sont à peu près semblables et les arguments sont aussi les mêmes. Seuls les mots diffèrent. En trame de fond, cette fois-ci comme lors de la précédente, la situation économique et le souci de satisfaire les citoyens électeurs : réduire les coûts et instaurer une philosophie de gestion proactive à travers un processus continu d'amélioration. Cette réforme survient à peine dix années après l'entrée en vigueur du Défi 80. Elle s'effectuera par ailleurs en trois étapes ponctuant d'autant les deux mandats du maire Quirion.

Moins d'un an après son entrée en fonction, le maire Quirion entreprend une réforme administrative entrée en vigueur le 6 mars 1990. Cette initiative est une démarche d'amélioration de la qualité des services offerts à la

population. L'on juge alors la bureaucratie angevine trop lourde, inefficace. Cette réforme se démarque par l'abolition de quelques postes de cadres jugés superflus : directeur du cabinet du maire, de l'adjoint au directeur général, du directeur des communications, du directeur de l'environnement, de l'adjoint au direc-

teur des Services techniques, de l'assistant-directeur *parcs et voies publiques* et de l'assistant-directeur *édifices et équipements*. De même, le comité de coordination est supprimé. Par ailleurs, certaines directions voient leur nom changer, de même que leur mandat. Le Service des finances s'appelle désormais la Trésorerie,



Véhicule municipal conduit par Roger Poliquin (1991). Source : Roger Poliquin

assumant par ailleurs la responsabilité de la division de la Cour municipale. La réforme administrative prévoit la création d'un Service du contentieux et d'un directeur des Services administratifs, ayant sous son autorité les divisions Approvisionnements, Communications, Informatique et Ressources humaines (autrefois du personnel). Un surintendant des travaux publics s'ajoute au personnel également, afin de mieux diriger les contremaîtres. Selon le maire: « Les Angevins seront à même de juger que ces changements s'imposaient. Une administration municipale saine doit pouvoir faire son propre bilan et poser les gestes qui s'imposent pour toujours bien servir la population qui l'a mandatée. » Cette restructuration s'étend également à la plupart des services de l'administration, l'objectif principal étant de rendre meilleurs les services à la population, au coût le moins élevé possible. Paradoxalement, pour y arriver, il a fallu engager une douzaine d'employés et offrir des promotions à des personnes à l'emploi de la municipalité de longue date. De plus, certains cadres congédiés lors de la réforme ont fait appel à la Commission municipale du Québec qui, après auditions, les a rétabli dans leurs postes jugeant ces mises à pied comme des congédiements déguisés et injustifiés.

De nouveaux cadres s'ajoutent au

personnel de la municipalité. Ainsi, l'embauche d'un adjoint administratif survient dès le 15 mars 1989. Les fonctions de Serge Gosselin sont multiples, on le comprend. En plus de seconder le directeur général (poste laissé vacant suite au départ de Claude Denault, quelques mois plus tôt), il est aussi la courroie de transmission entre celui-ci et les rouages de l'administration, ainsi qu'entre la mairie et la population. Il représente aussi la ville au sein de plusieurs corporations et comités. Robert Généreux avait déjà été engagé le 12 juin 1989, à titre de directeur des services techniques. Jacques Rioux est nommé directeur général adjoint le 26 juin 1990, il était auparavant directeur du Service des loisirs; Louise Guillemette-Labory lui succède à ce poste, jusqu'alors à la division de la bibliothèque. Gaétan Girard devient directeur des Services administratifs, Pierre Germain dirige le nouveau Service du contentieux, Jean-Pierre Denault devient assistant-directeur des Services techniques, Robert Roussel assistant-directeur de la division du génie municipal des Services techniques et Pierre Corbeil devient surintendant. Gilles Bertrand succède à Serge Gosselin à la direction générale, en 1992, et Isabella Cellini devient la nouvelle directrice du Service des travaux publics en 1996.

Sans surprise, un autre aspect de la réforme consiste dans... la création de nouvelles commissions. Non moins de cinq voient le jour dès 1990, ayant à leur tête l'un ou l'autre des conseillers municipaux, en fonction de leur compétence, intérêt et disponibilité pour s'y consacrer. Il s'agit de la Commission de développement économique (questions d'économie locale, relance de l'est de l'île, parc d'affaires), de la Commission de la culture (milieu culturel angevin), de la Commission des services administratifs (fonctionnement interne de l'administration, conventions collectives), de la Commission des services communautaires (sports, loisirs, associations et organismes, bibliothèque, parcs) et de la Commission des services techniques (déneigement, travaux d'infrastructure, d'horticulture, entretien des parcs et des rues). Cependant, dès la fin de l'été 1994, alors que leur importance, du moins leur visibilité, s'accroît, la création d'une nouvelle commission semble de plus en plus nécessaire. C'est la deuxième phase de la réforme, soit la mise sur pied de la Commission de coordination présidée par Luis Miranda, avec Carol Beaupré, Vincent Rotiroti, Marcel Tremblay et, ex-officio, Richard Quirion à titre de membres. Pour le président de cette commission des commissions, Luis Miranda, « Des dossiers traînent parfois en longueur



Groupe d'employés d'Anjou nouvellement retraités (1994). Source : Anjou



Camions et échelle du Service de la prévention des incendies (1991). Source : Anjou

[...] Cela n'a pas sa raison d'être. Chacun doit faire preuve de régularité dans son travail [...] La Commission de coordination va planifier et superviser le travail des membres des cinq autres commissions, c'est officiel, mais elle assurera aussi un lien entre elles. » La commission de coordination se veut le bureau des conseillers présidant les autres commissions, pour y faire des recherches et préparer des rapports, par exemple. Elle est créée pour superviser l'ensemble des cinq commissions permanentes qui voient à la bonne marche des services municipaux. À l'évidence, loin de s'alléger comme le souhaitaient les hautes autorités municipales au tournant des années '90, la structure administrative semble plutôt s'alourdir, perdre de son efficacité.

De sorte que malgré les réformes administratives apportées suite à l'arrivée de la Relève démocratique municipale d'Anjou à la mairie, malgré la bonne foi et la bonne volonté exprimée par ses représentants au Conseil municipal, force est de constater que des changements doivent être apportés dans l'organisation municipale. Aussi, la Commission de l'administration en vient à recommander à la municipalité de confier le

mandat d'une étude à une firme de consultants en gestion municipale, pour évaluer la performance des services offerts à Anjou. Il s'agit de la troisième étape de la réforme initiée près d'une décennie plus tôt. Le 11 juillet 1996, la conseillère Andrée Hénault, présidente de la commission, dévoile le nom de la firme en question: Raymond Chabot MuniConsult. Elle précise: « Les membres de la Commission ont suggéré une étude qui permettrait d'évaluer le fonctionnement de chacun des services municipaux et d'en estimer les besoins en ressources humaines. Cette étude devait aussi porter sur la définition d'un cadre de gestion et l'élimination des doublages. Ensuite il fallait que l'on sache si la municipalité doit s'engager dans un processus de révision des politiques salariales et la mise en place d'un système d'appréciation de la performance [...] C'est un besoin pour notre organisation de procéder à un changement. Les situations se modifient, évoluent. Les besoins des citoyens changent. Des transformations sont à envisager. Qui nous dit que tel ou tel fonctionnaire ne serait pas heureux d'avoir à accomplir un travail différent? La réévaluation des

responsabilités qui incombent à chacun, la répartition des tâches et la réorganisation du travail sont devenues essentielles dans l'intérêt général. » Toujours selon elle, Anjou pourrait économiser une somme de 7 000 000 \$ en cinq années suite aux recommandations de l'étude: « Anjou sera plus compétitive. Elle offrira à ses citoyens et citoyennes des services de qualité au meilleur coût possible. Ils seront gagnants [...] Les changements provoquent des craintes, c'est normal. Avec l'aide des professionnels de la firme RCMC, les employés pourront s'impliquer dans la démarche et se doter d'outils qui leur permettront d'être plus créatifs, plus heureux dans l'accomplissement de leurs tâches. C'est ainsi qu'ils seront en mesure de mieux servir encore les Angevins et les Angevines. » Ces propos évoquent le souvenir lancinant du Défi 80.

Une première retombée, après l'organisation de journées de réflexion et de planification avec l'ensemble des directeurs de services, est la scission des Services techniques en deux unités au milieu de l'année 1996, soit les Services techniques qui sont responsables de la planification des infra-

structures et de la gestion du territoire urbain, et le Service des travaux publics voyant à l'entretien de ces infrastructures. Dans un même esprit d'efficacité et de rentabilité, il était déjà question d'impliquer davantage les organismes bénévoles afin d'alléger les dépenses du Service des loisirs et culture, peut-être en mettant sur pied une autre commission pour ce service des loisirs. En même temps, le Service des loisirs et culture se voit greffé la division de l'entretien des équipements de loisirs, issue des travaux publics, afin d'améliorer le service à la clientèle, soit les utilisateurs de ces équipements. Autres retombées de la démarche d'amélioration de la performance organisationnelle des services municipaux : primauté à l'informatique; programme de pré-traité; et contrôle des coûts. Le processus ne semble pas terminé au moment où le maire Quirion quitte la mairie en 1997. Par ailleurs, au sujet de l'informatisation, le processus est en cours depuis l'année 1989, alors que les différents services municipaux sont en voie d'être informatisés, selon un programme se terminant à la fin de l'année 1991. À compter de 1992, la division informatique organise un système de bureautique permettant l'échange de données informatisées entre les employés. Une des commissions de l'administration Quirion était responsable de l'implantation de l'informatique à Anjou et dirigée par le conseiller Louis Diodati, en collaboration avec le chef de la division de l'informatique d'Anjou. L'ancien ordinateur de la municipalité occupait l'espace d'une très grande pièce de l'hôtel de ville, climatisée par surcroît. En comparaison, le nouvel ordinateur occupe dix fois moins d'espace et est beaucoup plus efficace et puissant.

Un commissaire et son parc

Comme d'autres municipalités de Montréal et d'ailleurs, Anjou ressent le besoin d'un commissaire industriel ayant comme tâche la promotion du développement économique de la municipalité et la mise en valeur de

tout le secteur non-résidentiel du territoire angevin. Selon le conseiller municipal Carol Beaupré, président de la Commission de développement économique, son mandat « consiste à consolider les entreprises existantes, c'est-à-dire à leur fournir des services propres à développer leur sentiment d'appartenance au milieu angevin et dignes de répondre aux besoins de l'ensemble d'entre elles. » Le plan d'action de Richard Tremblay, candidat retenu, prévoit stimuler la croissance et l'expansion des entreprises établies à Anjou; attirer la venue de nouveaux investissements industriels et commerciaux; contribuer au développement d'un bon climat d'affaires et de partenariat entre la Ville et les milieux d'affaires; encourager et soutenir l'entrepreneuriat local; puis, élaborer une vision et une stratégie d'intervention pour assurer le développement économique d'Anjou face à la nouvelle économie. Pour réaliser sa mission, le nouveau commissaire prévoit, entre autres, créer une banque de données sur les programmes gouvernementaux susceptibles d'aider financièrement les entreprises, ainsi qu'une liste des entreprises en expansion, et soutenir davantage les industriels actuels pour qu'ils améliorent leur compétitivité. Malgré la situation économique encore précaire, le maire Quirion peut affirmer, en présentant le

nouveau commissaire industriel: « Le développement de notre territoire exerce une influence sur l'enrichissement collectif et, en ce sens, il importe que la municipalité soit un acteur de l'expansion des activités économiques. » Il semble que l'ancien service municipal qui offrait de l'aide aux industriels auparavant avait un rôle plus secondaire, moins pro-actif.

Au sujet du nom du parc industriel, il adopte désormais celui de parc d'affaires. Cette modification subtile reflète une réalité nouvelle. Désormais, ce sont moins des industries que des entreprises modernes qui s'y installent: télécommunications, informatique, biotechnologie remplacent les anciennes usines salissantes et polluantes. Au moment où le maire Quirion arrive en poste, l'ancienne pétrolière BP a pratiquement terminé la décontamination de ses terrains. L'ensemble de ce territoire est désormais géré par le Groupe Alexis-Nihon, qui propose à la municipalité la construction d'un golf sur une partie de ce territoire. Nous y reviendrons dans le prochain chapitre. Entretemps, un Comité consultatif d'urbanisme est créé en 1990, responsable de l'étude de toutes les orientations importantes au sujet de l'aménagement urbain. Composé de trois citoyens et de deux conseillers municipaux, sans oublier la



Le commissaire industriel Richard Tremblay avec le maire Quirion et le président de la Commission du développement économique Carol Beaupré (28 septembre 1995). Source : Anjou

présence du maire et de consultants invités, l'on cherche à éviter le développement 'sauvage' du territoire en obtenant des développeurs le respect des normes fixées par la réglementation municipale et du milieu dans lequel ils songent à s'installer. Urbanisme, zonage, lotissement et construction sont ses domaines privilégiés, pour lesquels il formule des avis sur les projets qui lui sont soumis. En fin de période, le Comité a comme préoccupation les secteurs d'Anjou-sur-le-Lac, du centre-ville et du parc d'affaires. Pour Pierre Sirois, président en 1996: « le CCU cherche à être pro-actif dans l'exécution de sa tâche, c'est-à-dire qu'il veut devancer les désirs de la population plutôt que d'attendre les requêtes. » Rappelons qu'à son époque, le maire Crépeault s'était lui-même attribué le titre de commissaire industriel. Nous reviendrons sur cette fonction dans le chapitre suivant.

En attendant, les parcs d'Anjou retiennent l'attention soutenue de la municipalité. Au cours de l'été 1989, des travaux importants sont effectués au parc Chénier, dans le secteur sud-est, le rendant méconnaissable à la fin de l'été. Une nouvelle piscine, une glis-

sade d'eau, une pataugeuse neuve et un chalet ont été aménagés. Ce parc, de même que le parc André-Laurendeau, sont inaugurés le 11 juillet 1990, événement souligné par un vin d'honneur et des activités pour tous les goûts: ateliers de maquillage, bains de mousse, démonstration de bocce, acrobatie sur une structure gonflable, démonstrations de nage synchronisée, de plongeon, etc. En novembre de la même année, c'est au tour du Boisé Saint-Conrad d'être la vedette, situé derrière une résidence pour personnes âgées, seul espace vert bien aménagé dans ce secteur de la ville. Comme à l'habitude, des films sont présentés dans quelques parcs durant l'été. Entre 1990 et 1993, c'est non moins de 500 000\$ qui auront été consacrés à la modernisation des parcs d'Anjou. L'ampleur des travaux a varié selon les années et les parcs, passant du creusage d'une nouvelle piscine à l'aménagement de nouveaux jeux de bonne qualité, qui dureront longtemps. Mentionnons également la place Chaumont, le chalet du parc Lucie-Bruneau et le parc du Bocage. De façon parallèle, tout comme lors de la période précédente, le comité de toponymie de la ville recommande à l'occasion des

noms à donner suite à l'ouverture de nouvelles rues ou au prolongement de rues existantes. Ces nouveautés concernent avant tout les secteurs du nord-ouest et du nord-est: Promenade des Riverains en 1988, Impasse de l'Eau Vive et Impasse de la Boulance en 1990, dans Anjou-sur-le-Lac; puis, dans le parc industriel, mentionnons les suivants. Le boulevard des Sciences remplace la rue du Tisserand, la rue de l'Innovation succède à celle du Cheminot, la rue des Métiers devient le boulevard des Technologies et la rue du Maréchal-Ferrant devient celle du Parcours, en 1996. Puis, en prévision de l'ouverture prochaine du golf municipal, le boulevard des Technologies voit son nom modifié par celui du boulevard du Golf en mai 1997. Enfin, suite à l'ouverture de nouvelles rues dans le secteur d'Anjou-sur-le-Lac, le comité de toponymie recommande les noms suivants, toujours en 1997: avenues du Belvédère, de la Source, de la Batture, Croissant de la Berge, du Littoral, et l'on prolonge dans ce secteur la Promenade des Riverains et le boulevard des Galeries d'Anjou.

**Anjou 80; Retraités;
Décès Crépeault**

D'ANJOU-SUR-LE-LAC AU NOUVEAU PARC D'AFFAIRES²

Un mot au sujet de la Corporation municipale Anjou 80, pour dire simplement que rien n'est réglé quant aux déficits et à la gestion de cet organisme durant la période 1989-1997. Pour le maire Quirion: « Je tiens à vous rappeler que mon administration mettra tout en œuvre pour minimiser le plus possible les conséquences des résultats néfastes légués par l'ancienne administration. » Nous y reviendrons dans la section suivante. D'autant que le contexte économique est défavorable à l'achat des maisons. Par ailleurs, plusieurs employés profitent du programme de mise à la retraite au cours de la période, comme cela se produit dans de nombreux milieux de travail. C'est un phénomène de société

appelé à se répandre dès le milieu des années '90. Mentionnons que la période se termine au moment où l'on apprend le décès du premier maire d'Anjou, Ernest Crépeault, à l'âge de 82 ans et survenu le 7 mai 1997. Il a habité Anjou jusqu'alors et avait déjà survécu à son fils. Sa belle-fille et ses petits-enfants perpétuent son souvenir encore en 2006.

Croissance budgétaire: des profits malgré la récession

Malgré une situation économique difficile durant la majeure partie de la mairie de Richard Quirion, l'état des finances municipales continue de s'améliorer pendant les années 1989 à 1997. Une récession latente ralentit l'ensemble des activités économiques et des décisions gouvernementales entraînent de nouvelles responsabilités pour les municipalités. Cependant, la gestion municipale serrée, l'équilibre budgétaire visé ainsi que le recours à de nouvelles façons de faire permettent d'effectuer des économies. Cela relève de la nouvelle philosophie de gestion du maire. S'adressant à la population peu avant les élections de

Progression des recettes, dépenses et surplus du budget municipal d'Anjou, 1988-1996

Recettes	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Total \$	44 967 560	46 286 585	49 537 494	51 911 364	57 323 836	57 114 210	59 546 186	59 526 579	57 945 129
Dépenses	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Total \$	44 343 735	43 697 949	46 638 888	50 786 146	56 424 423	56 891 866	56 611 694	58 958 156	56 326 576
Surplus	623 825	2 588 636	2 898 606	1 125 218	903 808	222 344	2 934 423	568 423	1 618 553

1989, il affirme: « Vous serez les premiers bénéficiaires de cette saine gestion administrative, puisque c'est vous et les membres de votre famille qui profiterez de l'amélioration tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité des services municipaux que nous voulons vous offrir. Tel est notre choix, le choix de dirigeants et dirigeantes pour qui le bien-être de la population passe avant tout. » D'année en année, au terme de l'exercice que constitue l'établissement d'un budget, c'est la satisfaction de la population qui prime tout. Une autre préoccupation des élus est la diminution de la dette de la municipalité, ainsi que le maintien du taux de l'impôt foncier au plus bas. Certaines circonstances ponctuelles compliquent cependant les efforts les plus déterminés de la municipalité, telles que la hausse de la contribution municipale à la Communauté urbaine de Montréal et des travaux d'urgence imprévus, par exemple. D'entrée de jeu, à titre de référence, les tableaux suivants rendent compte de l'évolution des revenus et des dépenses, puis de la dette, pour les années concernées.

À la lecture de ces tableaux, l'on observe que la taxe foncière générale constitue le premier poste des recettes de la municipalité. Il tend cependant à la baisse, puisque le taux de la taxe foncière diminue lui-même au cours de la période. La croissance de la construction résidentielle étant réduite par suite de la récession économique, durant la plus grande partie de la période, il semble normal de constater une diminution de ce poste budgétaire. Du côté de la taxe foncière non-résidentielle, le phénomène inverse est à

Répartition en % des revenus et dépenses du budget municipal, selon les items, 1991-97

Revenus par provenance %	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Taxe générale	57,2	56,5	56,9	57,4	53	53	54
Taxe amélior locales	4,3	2,7	2,8	2,7	3	3	2
Taxe d'affaires	19,7	20,1	17,6	17,9	18	19	19
Taxe d'eau	1	0,6	0,9	1	3	3	1
Compensation	4,7	3,6	3,5	2,4	2	3	3
En lieu de taxes	---	---	3,9	3,9	4	1	1
Autres	5,6	7,9	5,7	5,9	6	9	9
Taxes/non-résid	2,4	3,7	4	4,1	7	8	8
Dépenses par provenance %	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Quote-part CUM	32	36	37	36	37	36	36
Urbanisme	2	2	2	2	2	2	3
Anjou 80	0	0	0	2	1	1	2
Hygiène du milieu	10	9	8	9	8	8	7
Loisirs/culture	5	8	9	9	9	9	9
Frais/financement	19	18	18	17	18	18	18
Transport routier	16	10	11	11	11	11	10
Sécurité publique	4	4	5	5	5	5	5
Administration gén	8	8	10	9	9	10	10

observer. Les recettes provenant de cet item ne comptent que pour à peine 2 % en 1991, chiffre qui double presque dans les années suivantes –années de récession économique, remarquons-le– atteignant 4,1 % en 1994. Cependant, dès l'année 1995, le seuil des 7 % est atteint, passant à 8 % en fin de période, comptant pour quatre fois plus par rapport à l'année 1991. Les revenus de la taxe des améliorations locales diminuent de plus de la moitié entretemps, passant de 4,3 à 2 %. Par ailleurs, la catégorie de revenus autres double presque, de son côté, passant de 5,6 à 9 %. Cette catégorie est composée de l'addition de sous-catégories

combinées afin d'alléger la lecture du tableau. Enfin, malgré la récession économique, force est de constater que la taxe d'affaires est somme toute stable durant la période, oscillant entre 17,6 et 20,1 %. Récession ou reprise influencent peu ici.

Du côté des dépenses, les seuls items dignes de mention entre les années 1989 et 1997 sont ceux de la quote-part à la Communauté urbaine de Montréal, qui compte pour moins du tiers jusqu'en 1992, s'accroissant par la suite jusqu'à 37 % des dépenses. La Corporation Anjou 80 devient une dépense en deuxième moitié de période seulement, malgré la dette

Diminution du taux d'endettement de la municipalité d'Anjou, 1988-1997

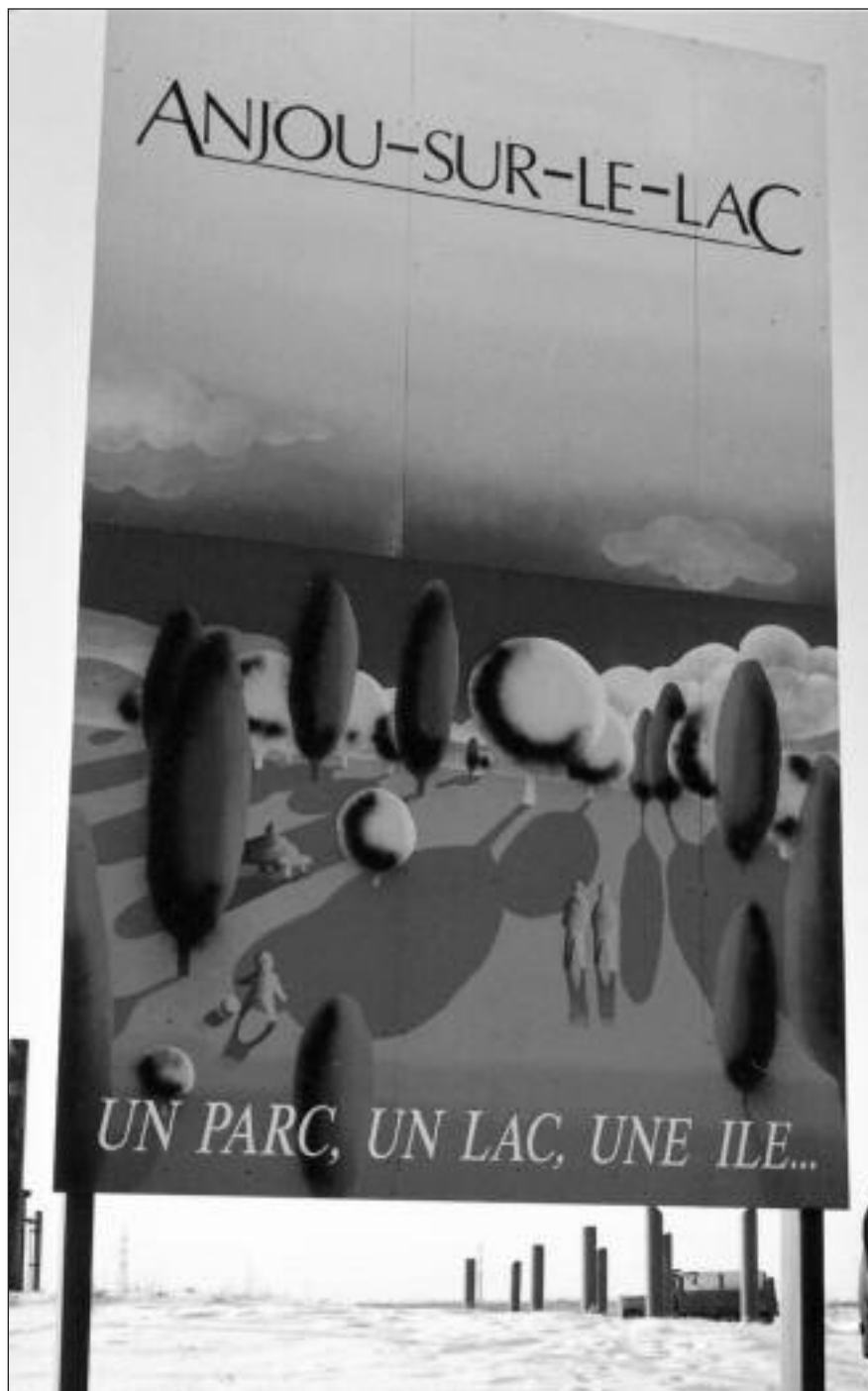
Dettes /100\$	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
	1,72	1,55	1,64	1,72	1,41	1,41	1,41	1,48	1,48	1,48

colossale traînée par cette corporation paramunicipale créée en 1979. Compte tenu des surplus budgétaires annuels de la municipalité, l'on peut se demander ce qui motive celle-ci à ne pas rembourser plus tôt une partie de la dette, à même les surplus municipaux avant 1994. C'est à croire que, suite aux résultats des élections municipales de 1993, plaçant l'administration du maire Quirion en minorité, des conseillers municipaux ont réussi à persuader le maire de rembourser cette dette lancinante. Par ailleurs, les dépenses d'hygiène du milieu sont à la baisse tout au long de la période, de même que l'item 'transport routier'. Le seul autre item à connaître un accroissement considérable est celui des loisirs et culture. Non seulement s'accroît-il, il double presque en quelques années, passant de 5 % en 1991 à 9 % en 1997. Il n'y a pas là de quoi se surprendre quant on constate le nombre d'activités et d'événements organisés sur une base annuelle à Anjou, pour le bien-être des citoyens. Nous en rendrons compte d'ailleurs dans la section suivante.

Le tableau suivant illustre la progression du coût de la dette à long terme des Angevins au cours de la période. La tendance est à la baisse, selon le vœu de l'équipe du maire et grâce au recours fréquent à des emprunts importants. De sorte qu'Anjou figure parmi les municipalités ayant le taux le plus bas sinon du Québec, du moins de l'île de Montréal. L'administration Quirion poursuivait ainsi l'objectif que l'ex-maire Corbeil avait mis de l'avant à son époque.

Les retombées d'une réforme

L'année même de l'arrivée en poste du maire Quirion, il enclenche une réforme administrative dont la finalité



Anjou-sur-le-lac en hiver (février 1993). Source : Anjou

Surplus budgétaires engrangés par Anjou, 1988-1996

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Surplus \$	623 825	2 588 636	2 898 606	1 125 218	903 808	222 344	2 934 423	568 423	1 618 553

est l'amélioration de l'efficacité bureaucratique et une diminution des coûts. Il affirme avoir réussi à maintenir l'« excellente santé de notre situation financière » et que cela demeure la principale préoccupation de son administration. Dès cette première année de fonctionnement, la nouvelle équipe d'élus réussit à produire un surplus de 913 212\$. Le budget de cette année 1989 a d'ailleurs été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal. Aucun des budgets de l'époque Quirion ne connaîtra de déficit, en dépit de la récession économique. La même année, la dette à long terme diminue de plus de 900 000\$. Il s'agit presque d'un exploit, quant on considère qu'au mois de juin 1989, un examen comptable avait démontré un déficit de 1 248 455\$ dans certains postes budgétaires, attribué à l'administration précédente. Dès cette époque, le projet d'aménagement d'un golf et de tours à bureaux situé sur l'immense terrain de Péto-Canada, dans le parc industriel, est proposé au maire par le groupe Davencore Ltée, mandaté pour la vente de ce terrain. Plusieurs années s'écouleront avant que ce projet ne prenne forme. Également, l'on parle déjà de la prolongation du boulevard les Galeries d'Anjou, autre projet à long terme, tout comme celui du développement de la section nord du secteur Anjou-sur-le-Lac. Tous ces projets doivent cependant être pris en compte dans le plan d'urbanisme que la municipalité doit préparer, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du gouvernement provincial. À ce sujet, le maire déclare à l'assemblée du Conseil municipal réuni pour la présentation de la situation financière de la municipalité : « En un mot, nous voulons que le plan d'urbanisme d'Anjou soit le plan d'urbanisme des Angevines et des

Angevins et qu'il soit une contribution positive en la mise en valeur de l'est du Montréal métropolitain. » Ce plan est adopté en 1990, permettant la « préservation des espaces verts et harmonis[ant] merveilleusement bien la vocation résidentielle et commerciale de notre municipalité ».

Alors que des projets de longue haleine sont mis de côté, compte tenu des études à accomplir avant leur réalisation ou parce que la situation économique est défavorable, la municipalité modernise ses équipements. Ainsi, durant l'année 1990, l'informatisation des opérations quotidiennes entraîne des dépenses de l'ordre de 700 000\$. Il s'agit d'une implantation dans l'ensemble de l'administration municipale étalée sur quelques années, annoncée dès l'arrivée du maire Quirion en poste. De même, l'achat de machinerie neuve et des réparations importantes aux équipements des Services techniques ont nécessité la somme de près d'1 000 000\$. Durant la même année, la valeur des permis de construction sur le territoire angevin représente à lui seul la somme de 29 423 298\$. Au centre-ville, un des projets les plus importants est la construction de la tour Esso, un complexe de bureaux de douze étages. Le siège social Esso est inauguré le 11 septembre 1990. Il s'agit de la plus importante pétrolière canadienne et son investissement représente la somme de 25 millions de dollars au centre-ville d'Anjou. Au même moment, le complexe des Galeries d'Anjou projette un agrandissement de quelques 75 boutiques, au coût de 18 000 000\$, investis par Cadillac Fairview. Par ailleurs, la municipalité estime l'évaluation imposable du secteur à développer d'Anjou-sur-le-Lac entre 350 et 500 000 000\$, constituant une importante source potentielle de revenus. Entretemps, des pourparlers

sont en cours entre la municipalité et la société Alexis-Nihon au sujet d'un éventuel développement d'un vaste complexe industriel haut de gamme dans le secteur nord-est. Au-delà du prestige qu'apporterait un tel projet à la municipalité, le maire songe aux retombées économiques et fiscales pour Anjou. À la fin de l'année 1990, il avoue qu'elle « jouit d'une situation financière tout à fait saine et qu'en même temps, elle peut se targuer d'offrir à sa population une qualité de vie et un environnement urbain de toute première qualité. » De fait, le surplus d'opération pour cette année atteint la somme de 2 898 606\$, provenant surtout de l'impôt foncier et d'intérêts sur placements. Au début des années '90, l'avenir du parc industriel, avec le projet de golf qui s'y implantera et le boisé à proximité, feront de ce secteur de la municipalité, le 'poumon vert de l'est'. Quant à Anjou-sur-le-Lac, ce projet prévoit la construction de près de 2000 unités d'habitation. Mais la population angevine ne progresse guère, n'augmentant même pas de 1000 habitants entre 1988 et 1997, passant 36 916 à 37 700 habitants.

Fort de cette prospérité municipale et constatant les retombées de la réforme administrative, le maire déclare : « Désormais, l'objectif prioritaire de l'administration devient l'excellence dans la prestation des services municipaux. L'équipe mise en place comporte à la fois des gens dynamiques et expérimentés. » À la fin de 1991, la valeur des permis de construction atteint 43 452 765\$, beaucoup plus élevé que celui de l'année précédente. Alors que le début de la récession économique est à peine perceptible, optimiste, Richard Quirion souhaite faire de sa ville une plaque tournante dans la relance de l'est de l'île de Montréal, un *leader*

dans le développement de l'est de Montréal. À la même époque, l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité municipale (Loi 145) – retrait du financement de l'exploitation du transport en commun et abolition du régime particulier de tarification pour l'immatriculation des véhicules municipaux – signifie la libération du gouvernement de certaines de ses obligations désormais confiées aux municipalités, cause d'inquiétude grave pour celles-ci. Néanmoins, Anjou n'a pas trop raison de s'inquiéter puisqu'à la fin de l'année 1991, elle enregistre un surplus d'opération atteignant 1 125 218\$, moins que la moitié de l'année précédente, provenant cependant principalement d'une hausse des revenus d'intérêts et de la Cour municipale.

Après la venue de la compagnie Esso à Anjou, c'est Shell Canada qui en fait autant en 1992, elle aussi au centre-ville. Le maire Quirion aurait bien aimé obtenir la présence de la troisième pétrolière d'importance, Pétro-Canada. Cela s'avérera impossible. Puis, dans le contexte de la récession, le ralentissement économique fait en sorte que les inaugurations d'immeubles et les pelletées de terre ne sont plus aussi nombreuses qu'auparavant. En conséquence, la stratégie du maire Quirion consiste à gérer la décroissance, en réussissant à diminuer le plus possible le taux de taxation qui, d'ailleurs, sera le plus bas de l'est de l'île, plus bas même que celui de la municipalité de Montréal-Nord, ainsi que la dette. De cette façon, au moment de la reprise économique, la municipalité aurait une longueur d'avance sur ses voisines, ses concurrentes, et attirerait des entreprises de haut calibre. Dès lors, ce sera le signe d'une qualité de vie élevée, d'un taux de taxation intéressant, d'une santé économique, sans oublier la situation géographique de la municipalité. C'est dans cet esprit que les négociations entre Anjou et les représentants d'Alexis-Nihon se poursuivent, faisant saliver les élus, puisque l'on estime alors les retombées de

l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars supplémentaires. En attendant, dans le même secteur, la Communauté urbaine de Montréal acquiert le Boisé d'Anjou en vue de l'aménager, améliorant du coup le secteur nord-est de la municipalité. Dans son rapport sur la situation financière d'Anjou pour l'année 1992, le maire mentionne : « Nous prévoyons des investissements majeurs dans les domaines résidentiel, commercial et industriel. Ces investissements nous permettront [...] d'élargir notre assiette fiscale de telle sorte que nous pourrions maintenir un taux de taxation relativement bas. » À Anjou, l'on songe dès lors à un 'club-house' à double vocation sur le site du futur terrain de golf : « D'une part, il servirait aux joueurs comme aire de divertissement et de repos mais aussi, il pourrait abriter un centre d'interprétation de la nature », selon le maire.

Autre bonne nouvelle pour les Angevins au début de 1993, le taux de la taxe foncière de l'année précédente reste le même pour cette année, alors que le budget ne subit qu'une hausse de 1 % par rapport à celui de l'année précédente, avec un surplus de 903 808\$ pour l'année 1992. Ces résultats sont accomplis en dépit d'une forte hausse de la quote-part à la Communauté urbaine, résultat de l'application de la réforme Ryan retirant la contribution du gouvernement provincial concernant le transport en commun. Le maire affirme que la « ville jouit d'une excellente situation financière. » En 1993, la récession prévalant toujours, la municipalité implante un programme de préretraite et gèle les salaires tant des cadres que des cols blancs, des cols bleus et des pompiers, pour cette année et la suivante. Par ailleurs, une certaine reprise économique s'amorce à compter de 1993. Elle s'illustre par le doublement de la valeur des permis de construction par rapport à 1992, passant de 13 millions à près de 25 millions de dollars. À cela s'ajoute l'arrivée à Anjou du centre de rénovation Réno-Dépôt, de

même que les travaux de rénovation complétés aux Galeries d'Anjou. Quant au projet de développement du futur golf, un protocole d'entente est convenu entre la Caisse de dépôt et placement du Québec et la compagnie Alexis-Nihon, entériné par le Conseil de la municipalité, premier geste officiel en vue de l'enclenchement de ce projet. Comme l'avait prévu le maire Quirion : « Lorsque la situation économique s'améliorera, Anjou sera prête à accueillir les investisseurs et pourra profiter pleinement et rapidement des retombées de la reprise. » En attendant, le surplus des revenus sur les dépenses n'est que de 222 344\$ en 1993.

Gel des dépenses et Anjou 80

L'année 1994 est marquée par un gel des dépenses au niveau de celles de l'année précédente, un gel de la taxe foncière et un gel des salaires de tous les employés de la municipalité. La situation se résume ainsi pour le maire : « en compressant nos dépenses, nous avons réussi à présenter un budget qui reflète la dure réalité des années '90. Étant donné la situation économique difficile dans laquelle nous sommes plongés depuis plusieurs années et les exigences que nous impose la population en ce qui a trait à la gestion des deniers publics, j'ai demandé à l'administration de faire preuve de rigueur pour la réalisation du budget de 1994. » Contrairement à l'année précédente, le surplus budgétaire est dix fois plus important, atteignant 2 934 492\$. Surprenant, à prime abord, compte tenu de la citation précédente ! Une nouvelle préoccupation retient dès lors l'attention plus soutenue de l'administration Quirion, soit la dette héritée de la corporation Anjou 80. Déjà, l'année précédente, la somme de 600 000\$ avait été appliquée à la réduction de sa dette. En 1994, la contribution de la municipalité est haussée à 1 100 000\$, soit près du double de l'année précédente. Les montants consacrés durant les années subséquentes sont 2 200 000\$ en 1995, 800 000\$ en 1996, et 1 200 000

en 1997\$, souvent pris à même le surplus budgétaire. Ces surplus sont de l'ordre de 568 423\$ en 1995, puis de 1 618 553\$ en 1996, malgré le contexte économique difficile qui perdure.

En dépit de ce contexte, les besoins au quotidien exigent d'être satisfaits. La population angevine s'accroît, même si de façon peu sensible. Néanmoins, dans le Haut-Anjou, les développements domiciliaires attirent une clientèle attendant en retour des services. De sorte que c'est dans le parc Lucie-Bruneau du Haut-Anjou, au coin du boulevard Les Galeries d'Anjou et de l'avenue de l'Alsace que devrait prendre place l'édifice qui abritera l'église de la paroisse Jean XXIII. Finalement, les paroissiens pourront se rassembler dans un lieu de piété propre à leurs besoins, au lieu de tenir les offices dans une salle du deuxième étage des Galeries d'Anjou :

« L'église créera un sentiment d'appartenance chez les paroissiens et paroissiennes qui, pour le moment, préfèrent se rendre à d'autres églises pour manifester leur foi. » La Communauté Jean XXIII fête d'ailleurs ses 25 ans en 1994 et il est question de la construction d'un futur centre communautaire. Entretemps, la prolongation du boulevard urbain, l'autoroute 25, jusqu'au boulevard Henri-Bourassa devient une priorité dans la mesure où l'élargissement du même boulevard Henri-Bourassa est complété, à la fin de 1996, afin de désenclaver le parc industriel d'Anjou. Un peu plus tôt était survenue une entente intermunicipale au sujet du collecteur Anjou-Montréal-Est, afin de partager les coûts des travaux au plus bas prix et de permettre à la compagnie Alexis-Nihon de démarrer le projet de golf.

Anjou-sur-le-Lac

La seconde moitié de la décennie '90 marque le déblocage d'initiatives amorcées mais que la situation économique ne permettait pas de réaliser jusqu'alors. D'ailleurs, la nécessité force la mise sur pied de comités consacrés spécifiquement à ces projets, tels Anjou-sur-le-lac et le

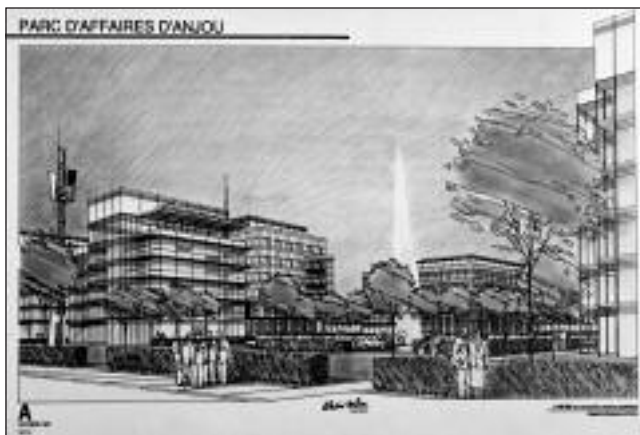


Projet domiciliaire Anjou-sur-le-lac: Richard Quirion, maire, Patrick Côté, promoteur, et Lionel Armstrong, conseiller municipal (1993). *Source : Anjou*

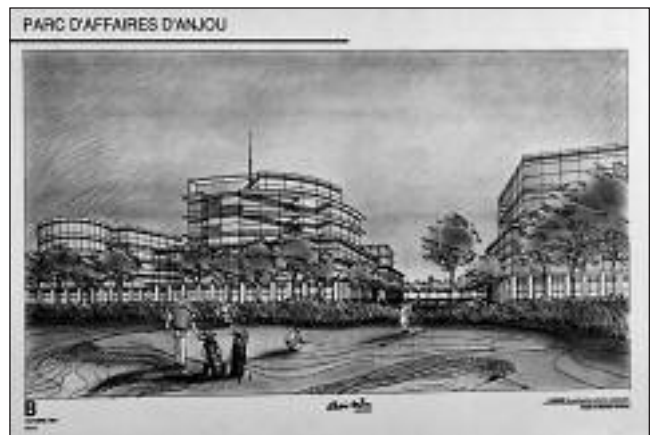
parc d'affaires Alexis-Nihon. Prenant la relève du maire Corbeil au sujet du projet à peine enclenché d'Anjou-sur-le-Lac à son époque, le maire Quirion juge excellente l'idée d'aménager des lacs de rétention plutôt que de creuser et élargir un égout toujours plus gros, et lui donne son approbation. Mais la solution apportée au problème des inondations dans ce secteur de la municipalité comportait aussi son lot de complications. Puisque l'eau accumulée dans les lacs provient d'un peu partout et que sa nature varie forcément en conséquence, l'on doit *gérer* les lacs afin que la qualité de l'eau, à défaut d'être baignable, soit tout de même suffisamment saine pour ne pas inquiéter ou déranger la population environnante. À son arrivée à la mairie, à peine cinq maisons étaient construites sur place et, après la récession, le développement sera rapide dans ce secteur. Cependant, la qualité de l'eau des lacs laisse justement à désirer et, le 20 décembre 1991, un article du journal *La Presse* révélait la construction de maisons de 300 000\$ autour d'un égout à ciel ouvert!! La municipalité a émis aussitôt un démenti à l'effet qu'il s'agissait là d'un pur mensonge et, dès le mois de

janvier suivant, le maire Quirion rencontre les résidents du quartier, pour leur fournir des explications sur la nature des travaux à entreprendre pour remédier au problème posé par la qualité de l'eau. Beaucoup d'argent et d'énergie ont été consacrés à cette fin, à la satisfaction de la population. De toute façon, il y avait pire ailleurs : des maisons d'une valeur d'un à deux millions de dollars situées sur des berges où l'eau est davantage contaminée à Montréal même ! Après la reprise économique, avec des taux d'intérêt faible et une aide gouvernementale sous forme de prêts avantageux, ce secteur s'est rapidement développé par Monclair, le même constructeur qu'à Ville Saint-Laurent.

Le 9 juillet 1996, Anjou et les propriétaires de terrains non construits du secteur Anjou-sur-le-Lac ont signé un accord-cadre favorisant la relance du développement domiciliaire de ce secteur et convenu des paramètres au sujet de la construction résidentielle. Des rencontres ont par ailleurs eu lieu avec des propriétaires riverains au sujet de leurs besoins à venir et des séances d'information ont été tenues à l'hôtel de ville, par la suite. La qualité des eaux du lac est une préoccupation



Maquette du futur parc d'affaires (1992). Source : Anjou



Maquette du Projet Alexis Nihon (1992). Source : Anjou

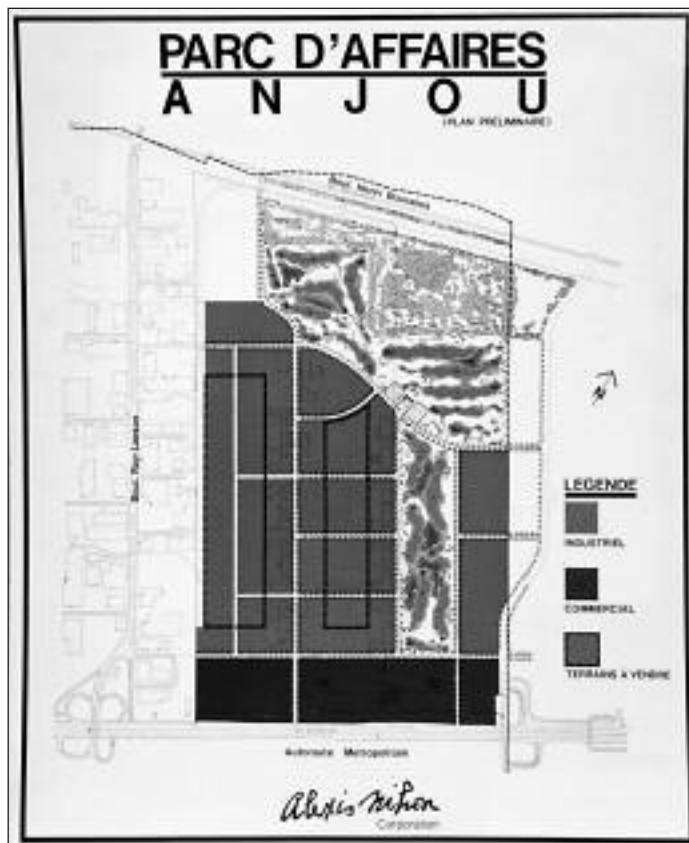
incontournable, en corollaire de celle des problèmes de refoulement des eaux dans le secteur déjà développé là-bas. De sorte que, après autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune, un égout collecteur pluvial est construit, longeant l'autoroute 25, recueillant les eaux de ruissellement du secteur industriel et les acheminant en aval du lac, travaux complétés au printemps 1997.

Parc d'affaires; Club de golf; et Centre Multi-services des métaux

L'année 1994 marque aussi le début des travaux de développement du parc d'affaires Alexis-Nihon, puisque les plans et devis sont en cours d'ébauche et que certains travaux de construction s'y effectuent déjà. Comme bien d'autres, la municipalité participe au programme d'infrastructures Canada-Québec, les deux gouvernements assumant une partie des dépenses pour des projets comme l'élargissement du boulevard Henri-Bourassa, aux limites nord de la ville, sans oublier les voies de service des routes 25 et 40, puis le boulevard Ray-Lawson qui, après bientôt trente années d'utilisation, ont bien besoin de resurfaçage et de soins. Le parc d'affaires de Ville Saint-Laurent est le plus grand de l'île de Montréal et probablement le modèle dont s'inspirait Anjou pour le sien. Quant à celui d'Anjou, rappelons qu'une grande partie avait déjà été décontaminée suite au départ de la raffinerie Pétro-

Canada, à la fin des années '80. Désormais, le type d'entreprises que l'on souhaite voir s'y implanter relève des télécommunications, de technologie et d'informatique, entre autres. Aussi, ne peut-on plus parler d'industries uniquement, d'où le changement de nom

en parc d'affaires. Contrairement à l'époque du parc industriel, l'on souhaite également davantage planifier, gérer le développement de ce parc, et non plus l'abandonner aux entrepreneurs l'exploitant individuellement. Ville Saint-Laurent possède même un



Plan du futur parc d'affaires au nord-est d'Anjou (1992). Source : Anjou



Première pelletée de terre du futur parc d'affaires (été 1995). *Source : Anjou*

parc scientifique, davantage spécialisé. Afin d'accroître les possibilités attractives d'Anjou auprès de futurs entrepreneurs, elle décide de faire comme Montréal et Saint-Laurent, entre autres, en embauchant un commissaire industriel. Ville Saint-Laurent a été la première à ce faire près de 35 années plus tôt, lorsque le maire de l'époque, Marcel Laurin, a réservé les trois quarts du territoire de sa municipalité pour le commerce et l'industrie.³ À Anjou, cette décision entraîne des dépenses supplémentaires, mais l'on calcule que les retombées du travail du commissaire les compenseront amplement. Il entre en poste en septembre 1995. Le maire Quirion espère que son entrée en fonction fera connaître au parc d'affaires un développement fort intéressant. Si l'année précédente a été celle d'Anjou-sur-le-Lac, l'année 1997 marque celle du parc d'affaires et du golf, alors que l'on assiste à l'arrivée de certaines entreprises dans le nouveau parc d'affaires Anjou et à la préouverture du golf. De fait, le golf

DES ACTIVITÉS COMME JAMAIS AUPARAVANT!!

accueille ses premiers joueurs durant l'été 1997. Pour le maire, « cet élément structurant pour Anjou aura un impact très positif sur le développement du parc d'affaires de même que sur la consolidation du parc industriel existant. » Ainsi, le développement du nouveau parc d'affaires et les aménagements du golf sont d'une importance capitale pour l'avenir de la municipalité afin de justifier son rôle de *leader* du développement de l'est de l'île de Montréal.

Nous terminons la période 1989-1997 en faisant allusion à l'ouverture de l'École des métaux. La première pelletée de terre s'est faite en présence de plusieurs personnalités, soulignant les débuts de la construction du Centre multiservice des métiers de l'acier et de l'industrie de la construction, appelée École des métaux, au cours de l'été 1997. Relevant de la Commission sco-



Inauguration de jeux dans les parcs (juillet 1993). *Source : Anjou*

laire Jérôme-Le Royer, c'est une école de formation professionnelle offrant les programmes suivants, la seule à ce faire au Québec : serrurerie de bâtiment ; chaudronnerie ; pose d'armature de béton ; et montage de structures d'acier, définis par le ministère de l'Éducation après consultation avec l'industrie de la construction. L'école est située au 9200, rue de l'Innovation, non loin du golf. Pour Anjou, cette nouvelle infrastructure est susceptible d'entraîner des répercussions bénéfiques pour le parc d'affaires, les travailleurs éventuels, la venue de taxes supplémentaires, tout en bénéficiant à la population des municipalités voisines.

Au cours de cette nouvelle période de l'histoire d'Anjou, sa population bénéficie d'un nombre incessant d'activités de tous ordres, en fonction de toutes les saisons. Certains organismes sont sur pied depuis déjà dix, quinze, voire vingt-cinq ans et sont de véritables institutions au sein de la population. Non seulement les bénévoles s'impliquent à fond de train – d'ailleurs l'on compte sur eux – mais, tout en contribuant à organiser des activités pour tous les âges, ils en retirent eux-mêmes une satisfaction, des échanges et des amitiés suffisants en soi pour les motiver. Par surcroît, devant la popularité de certaines de ces activités, des commanditaires cherchent désormais à s'associer à cette popularité, afin de bénéficier de la visibilité qu'ils peuvent en retirer. Par ailleurs, la municipalité est elle-même associée intimement à nombre de ces activités, par l'intermédiaire de ses services, de son personnel, de ses équipements et parcs, ne serait-ce que par la participation des élus aux différents organismes et par leur représentation officielle à titre de conseillers municipaux d'Anjou. Et, bien sûr, il ne faut pas oublier le public, sans la participation duquel tous ces efforts resteraient vains. Si le Festival des Pluies a été l'événement-phare de la période précédente, au cours de laquelle, plusieurs peuvent revendiquer ce titre. Les activités les plus publici-



Anjou en neige (février 1993). Source : Anjou

sées dans les années '90 l'ont été dans le domaine du sport. Nous pensons surtout ici à Anjou-Courons et aux Tournois pee-wee de baseball et de hockey. Parmi les loisirs, c'est le festival Anjou en fête qui prime les autres alors qu'en culture, la bibliothèque est le lieu privilégié d'expression de formes d'art variées. Cependant, des concours se répandent à travers la municipalité et de nouvelles activités s'ajoutent aux premières. Tout cela sans oublier les bons vieux parcs et leurs équipements, dispersés sur le territoire, dont quelques-uns sont refaits et modernisés entretemps.

Loisirs

Nous débutons par le secteur des loisirs, celui susceptible peut-être de rassembler le plus large éventail de la population. À cet égard, le Festival Anjou en fête est le meilleur exemple. En 1989, il en est à son deuxième anniversaire et plusieurs des activités de l'année précédente sont reprises cette année : Anjou-Courons, dont nous reparlerons, Activités bouts de choux, Soirée des bénévoles, Messe communautaire, activités sportives pour tous (baseball avec les Expos, bicyclette dans les rues, cliniques de golf et de tennis), Soirée du rire, Place

aux jeux, bingo, Journée des jeunes, Broadway Show, Journée des aînés (parties de cartes, jeux de sacs de sable, dîner campagnard), aînés en fête avec Jacques Salvail, Soirée en mer pour les employés municipaux ; Matinée de la femme avec Andrée Boucher et disco mobile Yesterday Plus, Journée au cirque, Jeunesse en fête avec Mitsou, fête foraine et festin de homard pour toute la famille. Les nouveautés de cette année sont la journée sportive, la matinée de la femme, la fête foraine et le cirque. Les activités ont lieu du 3 au 11 juin sous le grand chapiteau érigé sur le terrain de stationnement des Galeries d'Anjou, angle rue Saint-Zotique et boulevard des Roseraies, et à l'aréna Chaumont. Le maire Quirion, qui a déjà présidé le Festival Anjou, la corporation paramunicipale responsable de l'organisation de cet événement, sait de quoi il parle en disant : « L'Anjou en fête est un festival unique et nous devons une fière chandelle à ceux et celles qui mettent autant d'ardeur à le perpétuer. C'est pour nous qu'ils travaillent, pour que nous puissions nous divertir ensemble et fraterniser, et pour le mieux-être de notre collectivité. » La clinique annuelle de sang est intégrée au Festival en 1990.

Comme on le voit, il s'agit d'une

fête diversifiée et populaire, se voulant rassembleuse et prétexte au partage et aux réjouissances. Elle est l'image même du sentiment d'appartenance des Angevins et Angevines avec leur municipalité, le lieu où ils vivent ensemble. Tout en conservant ce même esprit, la formule de la fête est modifiée pour l'année 1991. Anjou en fête est déplacée en août, sa durée reste la même mais le chapiteau traditionnel disparaît. Un nouveau conseil d'administration est formé, lui-même chapeauté par du personnel cadre des différents services de la municipalité. Le festival est aussi précédé cette année par des fêtes de quartier ayant lieu en plein air tous les mercredis soirs du mois de juillet et au début d'août dans différents parcs de la municipalité, au cours desquels un goûter est servi. La saison est marquée sous le thème *Un été en folie*. Le menu au programme comprend des chants populaires traditionnels des Tropiques, numéros de jongleurs, trapézistes et personnages sur échasses, vidéoclips de l'heure projetés sur écran géant, avec deux animateurs, spectacle de théâtre, animation interactive avec marionnettes géantes, escalade de structures avec différents niveaux de difficulté et moniteurs. Le festival lui-même débute le jeudi 8

août pour prendre fin le lundi 19 suivant. Les activités se déroulent à différents endroits, la plupart en plein air et certains événements visent des clientèles spécifiques : aînés, jeunes, bénévoles, etc. Par contre, des nouveautés sont aussi de la fête : Tournoi de tennis, Soirée meurtre et mystères, Journée Portes ouvertes, le tout terminé par l'Omnium du maire, un tournoi de golf organisé au profit de l'élite d'Anjou, en présence de Pierre Grandmaison, titulaire des Orgues de la Basilique Notre-Dame de Montréal, d'Yvon Jolin junior, champion de saut de barils et de Stéphane Fiset, gardien de but des Nordiques, le tout se déroulant au terrain de golf du Domaine Rouville. Une fondation a été mise sur pied pour administrer les sommes recueillies lors du tournoi de golf. Créée la même année, une Association pour la promotion de l'élite d'Anjou se propose d'aider les meilleurs jeunes amateurs des domaines culturel et sportif en distribuant des subventions, administrées par le Service des loisirs. Le tournoi de golf du maire deviendra un événement annuel. À l'inauguration du Festival de 1993, c'est l'Orchestre symphonique de Montréal qui a donné un concert au parc Lucie-Bruneau, sous la direction du chef Charles Dutoit. Pendant toutes ces années,

Denis Durand préside la corporation Le festival Anjou, entouré d'une équipe compétente et dévouée.

À compter de 1994, l'événement prend une nouvelle tournure. Dans le cadre de l'année internationale de la Famille, le festival Anjou en fête cède la place à l'organisation de trois activités distinctes tenues en juin, juillet et août : présentation du film *Jurassic Park*, de Steven Spielberg, sur grand écran à la tombée du jour à la place communale, le 26 juin; pièce de théâtre et conte théâtral pour enfants le 31 juillet en soirée à la place Verdellès; puis, le 17 août, une kermesse pour enfants est organisée au parc Lucie-Bruneau, suivi d'une épluchette de maïs en soirée. Par la suite, les grands événements estivaux disparaissent à Anjou, le temps ayant peut-être accompli son œuvre. Le premier Festival des Pluies s'était déroulé en 1975, soit vingt ans plus tôt ! Désormais, il est question des Fêtes de la rentrée, un événement d'ordre culturel avec des activités pour toute la famille, selon ce qu'en dit la publicité. Tenu pour la première fois en septembre 1995, il comprend des expositions d'œuvres d'artistes locaux, à la bibliothèque; tour de ville à l'intention des nouveaux résidents; dictée du maire à la vidéothèque de la bibliothèque; fabrications



Groupe de cadets Maisonneuve avant le départ (mai 1993). Source : Anjou



Comité d'embellissement: les gagnants du concours Maisons fleuries (1994). *Source : Anjou*

de macarons, à la section des jeunes de la bibliothèque; vernissage des œuvres récentes d'artistes locaux, dans la salle d'animation de la bibliothèque; mini concert, à la même place; vente de livres d'occasion, à la bibliothèque; théâtre pour enfants, au sous-sol de l'édifice municipal, avenue Goncourt; et jeu-questionnaire pour enfants, à la salle d'animation de la bibliothèque. Comme on le voit, l'on insiste sur la mise en valeur de talents locaux et les événements ont surtout lieu à la bibliothèque. Il vise à faire de la fin de l'été, qui appelle la rentrée scolaire, un événement joyeux, amical et instructif. Moins spectaculaire, l'événement déborde plutôt sur la culture et la découverte des artistes angevins.

Parmi les autres activités de loisirs traditionnelles faisant appel à la socialisation, mentionnons les Ateliers-soleil, organisés par le Service des loisirs d'Anjou et visant différentes clientèles d'âge chez les enfants de trois à douze ans, dans différentes écoles du territoire. Il s'agit d'un programme d'activités estivales à leur intention, incluant quelques sorties et activités spéciales. Réservés aux jeunes enfants, ils offrent à compter de 1989 un service de garde payant pour lesquels les parents doivent inscrire leurs enfants. D'autres camps de jour s'adressent à des enfants de neuf à douze ans et sont davantage spéciali-

sés. Certains favorisent les activités de plein air: étude des étoiles, des oiseaux et du vent, fabrication de cerf-volants, initiation au camping, interprétation de la nature, orientation en forêt, randonnée en bicyclette, spéléologie, etc. D'autres privilégient les arts d'interprétation, dont l'atelier d'art humoristique, d'art clownesque ou d'écriture, le chant, la danse, la musique et le théâtre. D'autres encore le font en arts visuels: atelier d'écriture, cinéma, dessin, peinture, photographie et sculpture. Un tiers du temps est consacré à des présenta-

tions, la créativité individuelle s'exprimant la majorité du temps.

Les loisirs comprennent également les activités associées aux fleurs et aux plantes, qui connaissent une popularité non démentie à Anjou comme un peu partout ailleurs. Les amateurs de jardinage ne pouvant pratiquer cette activité chez eux ont à leur disposition six jardins communautaires. Quatre d'entre eux sont situés dans les parcs André-Laurendeau, des Roseraies, Lucie-Bruneau et Spalding, puis un derrière l'église Notre-Dame d'Anjou et le dernier, réservé aux aînés, est situé au coin des boulevards Châteauneuf et Roi-René. Comme au cours de la période précédente, la Société d'horticulture et d'écologie de la Ville d'Anjou propose aux amateurs des cours sur les plantes, les potagers, organise des conférences sur les semis d'annuelles, des séminaires sur la taille des arbustes et des arbres, sur l'aménagement paysager; les sujets étant planifiés en fonction des saisons. Cet organisme, actif à l'année longue, fête d'ailleurs son cinquième anniversaire de fondation au cours de l'année 1989 et ses membres proviennent de tout l'est de Montréal. Il tire ses revenus surtout de la vente de plantes vivaces cultivées au jardin communautaire Notre-Dame d'Anjou, qui lui per-



Gagnants du concours de décorations de Noël avec Luis Miranda et le maire Quirion. *Source : Anjou*

met d'inviter des conférenciers réputés, d'effectuer des sorties et visites de jardins. Pour souligner cet anniversaire, un concours est organisé à l'occasion d'une exposition de plantes d'appartement, baptisée Floranjou, présentée dans la salle d'animation de la bibliothèque municipale. Ce concours revient sur une base annuelle par la suite. L'intérêt de la population pour la culture des fleurs et des plantes est stimulé par ailleurs grâce au concours annuel Maisons fleuries, ouvert tant aux propriétaires qu'aux locataires, commerçants et industriels. Un comité d'embellissement, nommé par le Conseil municipal, comprenant des conseillers et des cadres de la municipalité, choisit les plus beaux aménagements paysagers, après les avoir répartis en catégories. Des plaques commémoratives sont remises aux gagnants lors d'une cérémonie se déroulant à l'hôtel de ville en présence

du maire Quirion, vers la fin de l'année. C'est ce même comité d'embellissement qui est responsable du concours de décorations de Noël, dont le premier remonte à l'année 1988. Le choix des plus belles décorations se fait durant le mois de décembre, à la tombée du jour. Les critères de sélection sont l'originalité de l'œuvre réalisée, l'apparence générale pour l'ensemble de l'œuvre, la disposition des divers éléments décoratifs et l'harmonie des couleurs. Au fil des années, les gagnants se méritant une nouvelle fois une plaque commémorative reçoivent également une mention d'excellence.

Sports

La première activité qu'il faille mentionner dans le domaine du sport est l'événement Anjou-Courons, organisé par un comité d'une douzaine de personnes, dans le cadre du Festival Anjou tenu au mois de mai de chaque

année. L'événement souligne son dixième anniversaire de fondation en 1989. Il s'agit d'une activité dont la popularité va croissant et déborde les limites d'Anjou. Non moins de 1500 personnes participent, d'une année à l'autre. Avec les années, la Fiducie Desjardins des Halles d'Anjou est devenue le commanditaire de l'événement qui comporte des courses de 1,6, cinq, dix et vingt kilomètres. Outre l'aspect convivial de l'événement, les participants l'apprécient pour les services qui leur sont offerts par les quelques 200 bénévoles qui s'y activent : identification des temps de passage, système de chronométrage, horloge digitale, points d'eau et éponges sur le parcours, vestiaires, douches, toilettes, piscine et goûter, sans oublier les prix de présence et la mascotte sur place. La Fédération d'athlétisme du Québec certifie les parcours et sanctionne les



Représentants angevins de la Fédération québécoise de tennis (1994). Source : Anjou



Tournoi de hockey PeeWee (février 1991). Source : Anjou

temps des coureurs. Les départs se font à partir de la polyvalente mais, pour une première fois en 1990, les résidents du Haut-Anjou peuvent effectuer la course de 1,6 kilomètre à partir de l'école Jacques-Rousseau de la rue Jarry, signe que ce secteur de la municipalité s'agrandit. En 1991, le commanditaire est le Club Kinsmen Montréal-Anjou et deux activités nouvelles se greffent aux précédentes. Il s'agit d'un biathlon proposé en deux niveaux de difficultés, soit une course de cinq kilomètres et dix longueurs de piscine (250 mètres); ou du dix kilomètres de course et vingt longueurs de piscine (500 mètres). L'année suivante, s'ajoute une course de relais pour quatre personnes sur une distance d'un kilomètre par personne.

Hockey et baseball demeurent les deux sports les plus pratiqués et parmi les mieux organisés à Anjou durant la période 1989-1997, faisant alterner les jeunes entre l'hiver et l'été. L'Association du baseball mineur Anjou organise depuis 1983 un tournoi pee-wee provincial durant le mois de juillet, présidé par Ronald Piché, des Expos de Montréal. Pour l'occasion, près de 70 équipes participent à ce tournoi, représentant plus de 1000 jeunes joueurs. D'envergure provinciale, ce tournoi a déjà mérité trois

fois le titre de *meilleur tournoi Pee-Wee de l'année* attribué par la Fédération du baseball amateur du Québec. Avant le tournoi, l'association et le Service des loisirs entraînent des équipes de baseball dans différentes catégories. Quant au hockey, l'année 1989 marque la treizième édition du tournoi provincial de hockey Pee Wee Anjou, au début février, toujours organisé à l'aréna Chaumont par Pierre Toupin, avec la présence de Ronald Piché comme président d'honneur. Environ cinquante équipes originaires d'autant de villes de la province y participent. À compter de 1994, le tournoi franchit une étape supérieure en devenant un événement d'envergure nationale, voire internationale, et non plus provinciale, en réunissant des équipes du Québec, mais aussi de l'Ontario et du nord-est des États-Unis, comptant non moins de 1000 hockeyeurs à l'aréna Chaumont. L'événement rassemble aussi 64 équipes se disputant 107 matchs, nombre beaucoup plus élevé qu'auparavant. L'événement célèbre son vingtième anniversaire en 1996.

Comme lors de la période précédente, le Club Santé Sport Anjou s'adresse aux adultes de 18 ans et plus et continue d'offrir aux Angevins des cours de conditionnement physique,

de danse aérobique et d'aquaflex, donnés à la polyvalente Anjou. Le cours de conditionnement physique comprend une heure de réchauffement, assouplissement et course, ainsi qu'une autre heure consacrée à la pratique du badminton ou du volley-ball. Quant à la danse aérobique, il s'agit de conditionnement physique aquatique. Toute inscription doit être précédée d'une évaluation de l'état physique des candidats, faite par le Centre d'évaluation Kino-Anjou. Le club fête ses quinze ans en 1991 et ajoute à sa gamme d'activités l'exercice rythmique et des exercices de musculation, mise en forme, step, calo-minceur et aqua-jogging.

Le premier Tour de l'île, événement cycliste appelé à devenir une institution du début de l'été à Montréal, s'est déroulé en 1985, ne réunissant que 3500 participants. Moins de cinq années plus tard, ils se chiffraient plutôt à 35 000. Le circuit du Tour de l'île varie d'une année à l'autre, couvrant toutefois une distance d'environ 60 kilomètres. Le 3 juin 1990, pour la sixième édition, le trajet traverse Anjou du nord au sud, empruntant les boulevards Ray-Lawson, puis Roi-René, Yves-Prévost et Louis-H.-Lafontaine jusqu'à la rue Sherbrooke; inutile de dire que ces rues sont fermées à la circulation le temps de l'événement sportif. On imagine la sensation dans la tranquille et paisible ville d'Anjou! Pour marquer le coup, les résidents peuvent également participer sans pédaler, en se procurant l'un ou l'autre des cinquante panneaux-balcons comportant des mots d'encouragement aux cyclistes. C'est également une nouvelle occasion pour les bénévoles d'Anjou de participer, afin de faire de cette journée une réussite se déroulant par ailleurs en toute sécurité. Afin d'encourager le plus de gens à participer, peu importe à quel titre, des prix de présence sont tirés, sans compter les repas gratuits pour les bénévoles. Pour les citoyens d'Anjou, c'est le prétexte à de l'action dans la municipalité et, pour ceux qui habitent les rues empruntés par les

cyclistes, sans même qu'ils n'aient à se déplacer. L'année suivante, Anjou devient l'hôte de la finale des Jeux d'été du Québec de la région Bouchard, réunissant les athlètes des quatre municipalités de l'est de l'île de Montréal au cours du mois de juillet 1991. Les quatre activités au programme sont le baseball au parc Roger-Rousseau, le hockey sur gazon à la polyvalente Anjou, le soccer au parc Lucie-Bruneau et le tennis au parc Roger-Rousseau.

L'année 1996 marque le 25^e anniversaire du club de patinage artistique Anjou Kinsmen, présidé alors par Louise Fournier. Chaque année depuis sa fondation en 1971, le club présente sa Revue sur glace *Kinsmen Follies* dont André Saint-Laurent signe la conception depuis ses débuts. Il s'agit d'un événement dont la réputation dépasse les frontières d'Anjou et de la province de Québec, flamboyant et pittoresque. Non seulement le talent des patineuses et de quelques patineurs est-il un des attraits principaux de cet événement, mais également l'audace des numéros, sans compter le raffinement des costumes ainsi que la décoration de l'aréna aménagé pour ce spectacle unique à Anjou. Bon nombre d'autres

associations sportives déploient leurs activités sur le territoire angevin, été comme hiver : bocce, ringuette, pétanque, soccer, ski de fond, natation, etc... Nous pensons aussi à l'Association de tennis Anjou née en 1980 et qui mène ses activités dans les parcs Lucie-Bruneau, Roger-Rousseau et des Roseraies, dirigée depuis six ans en 1997 par Dominique Guilbert. L'association tient deux tournois durant la saison estivale, dont le Anjou Open ouvert à toute la population en juillet et la Coupe de la présidente réservée aux membres et disputée à la fin août. Mentionnons enfin l'Escadrille Hoche-laga des Escadrilles canadiennes de Plaisance dont la mission consiste à apprendre à *conduire* un bateau à voiles ou à moteur en toute sécurité. Cette formation est offerte aux enfants de sept à douze ans sous la forme d'un cours de Mousse Fûté, ainsi que des cours de plaisance aux adultes (matelotage, lecture des cartes, l'estimation, la licence de radio VHF, loi maritime, lecture du compas, balisage, croisière, météo et sécurité nautique). Cet organisme donne ses cours au sous-sol de l'édifice du 7500, avenue Goncourt, et existe depuis 1979, fondée entre autres par Berthe Dingle. De son côté, le Club

Aventure propose aux jeunes de treize à seize ans des expériences stimulantes et hors du commun, uniques : activités à caractère culturel, camping, équitation, escalade, vélo de montagne et voile sont au programme. Il délaisse ainsi son ancienne vocation de former des moniteurs et monitrices pour les parcs et camps de jour.

Culture

Tel que mentionné plus haut, la bibliothèque d'Anjou, inaugurée lors de la période précédente, est le port d'attache de nombreuses activités et associations culturelles. Par ailleurs, la corporation Le Festival Anjou la retient comme un des endroits où tenir des activités à l'occasion des festivals d'été ou d'automne. Cette bibliothèque a également ses propres activités et, au fil des années, développe ses propres traditions en fidélisant des clientèles diverses, des jeunes enfants aux aînés. D'ailleurs, dans le bulletin mensuel Anjou, l'espace occupé par la bibliothèque pour la publicité de ses nombreuses activités est considérable, ne serait-ce que pour annoncer les plus récentes parutions, ainsi que les conférenciers invités, expositions, films, etc. À ce sujet, l'événement baptisé Les Mercredis de la biblio-



Bibliothèque d'Anjou: vernissage organisé par le comité d'animation culturelle (décembre 1993). Source : Anjou

thèque, organisé par le Comité d'animation culturelle de la bibliothèque et se déroulant chaque mercredi dans la salle d'animation, présente des personnalités issues de tous les arts, relatant aux Angevins leurs expériences et les résultats de leurs recherches, entre autres, d'un niveau souvent relevé : poètes, historiens, romanciers, philosophes, animateurs, artistes, voyageurs, etc. Au fil des années, de grandes vedettes s'associent à l'événement : Marie Laberge, Georges-Hébert Germain, Lorraine Gadoury, Luc de la Rochelière, la bande Magnétik, André Lejeune, André-Philippe Gagnon, entre autres. Mais l'on ne néglige pas les jeunes pour autant. Du 24 au 30 septembre 1989 est tenue une semaine *Portes ouvertes* à la bibliothèque, proposant des activités variées : visites commentées, séances d'information sur les règlements et les services offerts, sur les prêts massifs aux résidences, initiation à la recherche, avec, en prime, une amnistie aux retardataires rapportant leurs volumes périmés. Fin 1989, un concours de lecture est lancé pour les jeunes de sept à douze ans, les noms des gagnants étant dévoilés dans le cadre du Salon du livre de Montréal. L'habitude de la lecture se prend jeune à Anjou. La bibliothèque participe également à la Quinzaine des sciences organisée par la Société pour la promotion de la science et de la technologie, par une exposition de volumes, du bricolage pour les jeunes et la présentation de documentaires pour les enfants de treize ans et moins. L'époque de Noël est aussi soulignée à la bibliothèque pour les jeunes, avec des activités telles que l'Heure du conte pour les enfants de trois à six ans et l'organisation de jeux de société pour les enfants regroupés par âge, entre trois et quatorze ans.

Une succursale de la bibliothèque municipale, annoncée avant même les élections municipales de 1989, est inaugurée dans le Haut-Anjou au cours de l'automne 1990, situé au 7070 est de la rue Jarry. La population de ce secteur bénéficie dès lors des

mêmes services qu'à l'édifice principal sans devoir traverser la ville pour ce faire. Au cours de 1991 est instauré un nouveau règlement à la bibliothèque, comportant le Mois du Grand pardon, afin d'aider les retardataires impénitents à profiter de cette occasion pour rapporter leurs volumes en retard sans encourir de pénalité. Il devient par ailleurs possible, pendant les vacances estivales, d'emprunter des livres sur une plus longue période que les deux semaines habituelles. Nouvelle initiative au cours de l'été 1993, alors que *L'heure de la dictée* est proposée aux adultes souhaitant s'amuser et améliorer leurs notions de grammaire et d'orthographe. En 1994, la bibliothèque célèbre le dixième anniversaire de son installation dans l'immeuble actuel, mais aussi le trentième de son existence. Pour ce double anniversaire, le comité organisateur propose la Dictée du maire, conçue par le service d'évaluation linguistique de la Télé-Université et lue par le maire Quirion; l'on attend la visite du 30 000^e visiteur, repéré grâce à un tourniquet compteur; on organise un échange de livres d'occasion; avec animateurs, dessins et macarons pour les enfants; exposition de photos de la bibliothèque; et tirages de livres. Gros événement !! En fin d'année, une séance de concours de littérature s'adressant à différents âges est tenu, avec une exposition d'œuvres d'artistes d'Anjou, vernissage pour auquel 300 personnes ont assisté, et le 30 000^e visiteur a franchi le tourniquet le 17 octobre 1994.

La culture s'exprime bien évidemment sous d'autres formes, également, dont la musique et le chant. Rejeton de l'Éveil musical d'Anjou, l'Orchestre symphonique des jeunes d'Anjou a été fondé en 1977 et s'adresse aux jeunes tant d'Anjou que des municipalités voisines. Il regroupe des musiciens ayant une bonne connaissance musicale, âgés de dix à 25 ans. Quant à l'Éveil musical, cet organisme offre des cours d'instruments de musique et de chant à l'école Dunton de la rue Boucher-

ville à Montréal, d'une durée de quinze semaines. L'Éveil musical donne des cours aux élèves et deux spectacles par année. Il loge au Centre communautaire Chénier, bénéficiant de locaux et salle de spectacles et est composé de dix professeurs et de 200 élèves. Du côté du chant, le Chœur Anjou tient régulièrement des auditions et offre des ateliers ainsi qu'un concert annuel. L'ensemble Arion, composé d'un musicien et de trois musiciennes, propose de la musique ancienne interprétée dans des cantates, suites et concertos, sur des instruments anciens. Il s'adjoint fréquemment des artistes réputés pour l'accompagner et a effectué plusieurs tournées à l'étranger, bénéficiant d'une réputation enviable. À l'occasion, Anjou reçoit la visite de formations réputées qui lui font l'honneur de bénéficier de leur talent. Nous pensons à l'orchestre de chambre canadien réputé I Musici de Montréal, fondé en 1984, qui donne un concert dans l'église Notre-Dame d'Anjou le 8 mai 1991. Cet orchestre a déjà joué pour le président Gorbatchev de l'ex-URSS et pour le premier ministre de la France, Michel Rocard, en 1990. Fort de la réception de la population en mai, I Musici revient à Anjou en décembre de la même année, au même endroit, à la plus grande satisfaction de la population angevine, flattée d'un tel honneur.

Toujours dans le domaine de la culture, à un niveau plus local cependant, mentionnons le Club de photo proposant des œuvres des membres du club à la salle d'animation de la bibliothèque. Le club, né en 1981, propose à ses membres des activités leur permettant de développer leurs compétences et de s'enrichir de connaissances encore inconnues pour eux : ateliers, conférences, diaporamas sont au programme. Une exposition annuelle permet à la population d'apprécier les talents que le club contribue à développer.

Le Comité consultatif sur le patrimoine culturel angevin a pour mandat d'étudier tout sujet soumis à son attention et de faire des recommandations

POUR CULTIVER
LA CONFIANCE

Chapitre 5

De nouvelles préoccupations 1997-2006



50 *Ans*
Anjou
1956 - 2006



Vue de l'Hôtel de ville de l'arrondissement d'Anjou. Source : Anjou

Situation politique, économique et sociale

Les préoccupations contemporaines des Angevins ne sont guère différentes de celles du reste de la population. En ouvrant cette dernière période de leur histoire, ils sont préoccupés par le *bogue* de l'an 2000 et l'arrivée du nouveau millénaire. Le réseau internet qui s'étend, le vieillissement de la population et la diversification de l'immigration leur sont communs à la population plus générale. La Commission Rochon, du nom du ministre péquiste qui la mène à terme dans les années '90, a familiarisé la population aux concepts tels que la chirurgie d'un jour et le virage ambulatoire. Son impact se manifeste dans toutes les couches de la société et affecte toutes les professions liées de près ou de loin à la santé. Le dépôt du rapport Rochon sur les services de santé et les services sociaux marque pour longtemps la province de Québec. La fermeture des portes de plusieurs hôpitaux à Montréal et ailleurs au Québec, entre les années 1994 et 1997, suite aux compressions budgétaires imposées par le

gouvernement à tous les ministères, donne un indice des transformations à venir. L'État espère économiser tout en fournissant les soins par le regroupement de services entre institutions et en mettant de l'avant le virage ambulatoire. La décision impromptue du gouvernement provincial d'atteindre le déficit zéro, à la fin de cette même décennie, entraîne le départ à la retraite de milliers d'employés du réseau de la santé, suite à l'application du programme de pré-retraite offert en 1997, compliquant d'autant la situation dans les hôpitaux du Québec. Les résidents de l'est de Montréal réussissent cependant à conserver l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. L'atteinte du déficit zéro, pour une première fois en vingt ans, est le résultat positif de tous ces bouleversements.

Le début de l'année 1998 est marqué par le Grand verglas, privant d'électricité jusqu'à un mois une grande partie de la population de l'île de Montréal et de la rive sud, sans compter les dommages considérables causés aux propriétés et aux arbres qui ont pu éviter l'abattage mais ont perdu

un nombre infini de branches, sinon ont été étêtés. Cette *crise* est évidemment hors de proportion avec les terribles événements du onze septembre 2001 à New York. Néanmoins, pendant une bonne partie de l'hiver, voire même du printemps suivant, le bruit des scies et des broyeurs, sans compter le passage d'énormes camions, afin de nettoyer les terrains et parcs et pour effacer les dégats de cette catastrophe, ont marqué l'imaginaire collectif. À compter de 1999, débute l'agitation provoquée par le projet des fusions municipales, tant à Montréal que dans plusieurs régions du Québec. La hantise de l'ex-maire Crépeault –sa pire crainte– semble finalement se produire pour Anjou comme pour les autres villes de l'île de Montréal, grâce au projet de la ministre Harel. Non seulement ces fusions municipales font-elles l'objet de prises de position opposées fermes, mais, par surcroît, leur caractère forcé, obligatoire, imposé, renforce les positions de chaque camp. Les débats pour ou contre sont ardents et vifs entre les partisans d'une meilleure efficacité



Ville d'Anjou fusionnée à Montréal! Le deuxième maire d'Anjou, Jean Corbeil et le dernier maire d'Anjou, Luis Miranda. Source: Transcontinental

administrative et des économies d'échelle qui en découleront, et les tenants de l'autonomie municipale et de la conservation des acquis locaux. À Montréal, les slogans sont affichés individuellement tant sur les terrains des propriétés que sur les pare-brises ou les par-chocs des voitures, mais ils sont également brandis en groupes lors de manifestations publiques à répétition: *Une île, une ville, Non aux fusions forcées*, rappelant la belle époque du référendum sur la souveraineté-association. Une fois accomplie, la politique des fusions municipales imposées par le gouvernement du Parti québécois contribue en bonne partie à sa défaite, par la suite. En contrepartie, l'on parle plutôt des défusions municipales qui soulèvent non moins de débats et de manifestations que les fusions en avaient produits: statistiques contradictoires à

l'appui et droits acquis invoqués par les parties concernées.

Au point de vue économique, cette période est caractérisée par une prospérité qui perdure encore en 2006, ce qui contraste avec la période précédente. Les taux de chômage et d'intérêt se maintiennent à la baisse et les signes de cette prospérité se manifestent un peu partout. Construction de condominiums tant à Montréal que dans la banlieue favorisant la hausse des prix, ouverture d'entreprises, pénurie de main-d'œuvre dans certains domaines, compensent largement la fermeture des portes d'anciennes manufactures de matières premières, rendues désuètes ou dont les produits sont moins en demande. Des préoccupations sociales diverses sont exprimées à travers des événements comme le Sommet de la jeunesse et la Marche mondiale des femmes, en 2000. Cepen-

dant, de grands projets sont mis de l'avant, quoique plusieurs d'entre eux sont par ailleurs contestés, voire bloqués, par des groupes d'intérêts ou environnementaux. Dans l'est de l'île de Montréal, il est question d'un nouveau pont reliant la rive sud, du prolongement de l'autoroute 25 vers Laval, de la transformation de la rue Notre-Dame, sinon en autoroute, du moins en boulevard urbain, de la prolongation du métro jusqu'à Anjou. Devant l'ampleur des travaux en question et face à l'opposition qu'ils engendrent, aucun de ces projets n'a encore été accompli en 2006. Leur utilité pour certaines catégories de la population, tout comme leur impact pour l'environnement invoqué par d'autres, sans oublier les coûts impliqués pour leur réalisation, alors que les revenus des gouvernements sont limités et que la population est taxée au maximum, retardent les décisions à prendre. Par ailleurs, la remise en question du rôle de l'État ainsi que la participation du secteur privé soulèvent des débats idéologiques qui ne simplifient pas les choix à faire.

Durant toute la période, la province est dirigée par deux gouvernements aux orientations opposées, ce qui ne simplifie guère la prise de décision dans le cas de projets d'envergure, faute de continuité dans le temps. Au moment d'ouvrir cette période, c'est le Parti québécois qui dirige la province. Il est reporté au pouvoir par la population, lors des élections générales tenues en novembre 1998. Alors que Lucien Bouchard est le chef de ce parti, du côté des libéraux, Jean Charest, ancien député conservateur fédéral, prend la succession de Daniel Johnson au Parti libéral. Dans la circonscription d'Anjou, le comté reste au parti vainqueur, mais le député Pierre Bélanger est remplacé par un jeune avocat de 24 ans, Jean-Sébastien Lamoureux. Celui-ci se voit contraint de démissionner suite à un jugement portant sur une fraude électorale survenue lors des élections de 1998, révélée par la télévision de Radio-Canada le 28 février 1999. Des individus sont



Petit-déjeuner du commandant du poste de police du quartier 46 au Centre Roger-Rousseau (octobre 2000). Source: Anjou

reconnus coupables d'usurpation d'identités afin de modifier le résultat des élections dans le comté d'Anjou. Sur la scène municipale, Gérald Tremblay est élu nouveau maire de Montréal lors des élections du 4 novembre 2001 et la population angevine vote en sa faveur, pour le parti de l'Union des citoyens de l'Île de Montréal. C'est la première fois de son histoire que la population angevine est appelée à élire le maire de Montréal, suite à la fusion de l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal. Nous y reviendrons lors de la section suivante.

En 2001, Bernard Landry succède à Lucien Bouchard à la tête du Parti québécois. Celui-ci conserve le pouvoir jusqu'à l'extrême limite de son mandat et les élections suivantes ont lieu le 14 avril 2003. Usure du pouvoir et décisions impopulaires contribuent à la victoire des libéraux de Jean Charest aux dernières élections. Ce résultat annonce un tournant radical dans les façons de faire du gouvernement. Sans aller aussi loin que Mario Dumont, le chef de l'Action démocratique, le gouvernement entend donner un coup de barre dans les dépenses de tous ordres, concentrant avant tout sa mission sur la santé et l'éducation. Peu après son élection, le gouvernement de Jean Charest est déjà fort contesté, suscitant une opposition inhabituelle pour un

nouveau gouvernement. La députée libérale d'Anjou, Lise Thériault, élue lors de l'élection partielle du 15 avril 2002 et porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'emploi, est quant à elle réélue aux élections de 2003, pour représenter les Angevins à l'Assemblée nationale. Elle devient ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles. C'est la troisième fois qu'Anjou est représenté par un ministre, mais la première fois par une femme, première femme députée du comté.



Inauguration des jeux du parc André-Laurendeau (10 septembre 2000). Source: Anjou

Durant cette courte période de moins de dix ans, les faits saillants à Anjou sont l'ouverture du Club de golf métropolitain, la fusion des municipalités de l'île de Montréal et la planification des fêtes soulignant le cinquantième anniversaire de fondation de la municipalité. Entretemps, force est de constater que l'environnement, la sécurité et la famille demeurent des valeurs prioritaires pour les Angevins. Elles s'expriment à travers des organismes et des actions perpétuant des initiatives ayant fait leurs preuves, en les diversifiant afin de tenir compte de la modernité.

Environnement

Les préoccupations environnementales continuent de tenir le devant de la scène durant cette nouvelle période de l'histoire d'Anjou. Il s'agit souvent de petits gestes, de réflexes à développer mais, le résultat des efforts de tous contribue à faire d'Anjou un territoire sain, propre et au coup d'œil intéressant. Comme l'affirme le maire Miranda, en 2005, « Qu'il s'agisse de l'entretien des pelouses sans pesticides, de la collecte de rebuts domestiques dangereux, du grand ménage du printemps, des biopesticides ou du compostage domestique, l'arrondissement d'Anjou et sa population se préoccupent des enjeux environnementaux. »

Le territoire angevin, si fier de ses beaux grands arbres, subit les ravages causés par la tempête de verglas de janvier 1998. Des mesures d'urgence ont été appliquées pour assurer la sécurité des citoyens et il a fallu procéder par étapes quant au nettoyage des dégâts, particulièrement dans le secteur sud-est. Pour remplacer les arbres abattus, il faut en planter d'autres, comme la municipalité le faisait depuis ses tout débuts, et l'on en profite pour mettre sur pied une politique de gestion des arbres, comprenant un plan triennal d'émondage. En plus de son programme annuel de plantation d'arbres, elle bénéficie au printemps 2000 d'une subvention de 10 000 \$ pour remplacer nombre d'arbres endommagés sur son territoire. La subvention provient de la Fondation canadienne de l'arbre créée par le programme Opération Renouvert du gouvernement fédéral, mise sur pied suite à la tempête de verglas au Québec et dans d'autres provinces. Au parc Goncourt, un arboretum a été aménagé et une plaque dévoilée par le maire Miranda, lors de l'inauguration le 18 mai 2000, en compagnie des membres du Conseil municipal et d'autres représentants d'organismes. C'est en reconnaissance du travail accompli à Anjou par la municipalité et des bénévoles en foresterie urbaine et communautaire que cette subvention lui a été décernée. Dès l'année suivante, la municipalité enclenche l'Opération Renouvert, un programme d'entretien des arbres tant en bordure des rues que dans les terre-pleins des boulevards et les parcs, y compris l'arboretum de l'année précédente. Ainsi, de mai à septembre, trois inspections sont effectuées par des jeunes de divers organismes angevins, tels le Corps de cadets 2927 Anjou, le 150^e Groupe scout Notre-Dame d'Anjou, les Amis des guides et des scouts, pendant trois années consécutives. Poussant encore un peu plus loin son affection pour les arbres, l'arrondissement propose une collecte printanière de branches d'arbres, soit la possibilité de faire déchiqueter des branches



Opération « Renouvert » : Luis Miranda et les représentants de la Fondation canadienne de l'arbre (juin 2000). Source : Anjou

tombées ou coupées, rendant ainsi service aux propriétaires des terrains et permettant un sain entretien des arbres. Ce service devient annuel par la suite. Le maire Miranda cherche par ailleurs à conscientiser la population de l'importance de protéger ce qu'il appelle l'infrastructure verte de l'arrondissement : « Ils embellissent les quartiers, contribuent à rafraîchir et à assainir l'air que nous respirons, et créent un écran visuel et sonore. De plus, ils procurent de l'ombre, servent d'habitat faunique et augmentent la valeur marchande des résidences. »

L'on sensibilise la population au recyclage, la municipalité participant avec de nombreux organismes angevins à la campagne *Recycler, un jeu d'enfant*, organisée par la Régie inter-municipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal. La sensibilisation des jeunes a un double but. D'abord, leur faire adopter de saines habitudes à cet égard et, éventuellement, persuader leurs parents de les imiter. L'année suivante, le slogan est : *Recycler, un verbe à conjuguer au présent avec, comme mantra, Je recycle, tu recycles, nous recyclons*. La sensibilisation semble produire les effets escomptés par l'organisme Recyc-Québec et la municipalité. Ainsi, entre 1998 et 2001, la quantité de matières récupérables est passée de 965 à 1445 tonnes métriques, alors que l'enfouissement

des déchets est en régression, passant de 13 810 tonnes métriques à 13 452. En 2002, c'est le dépôt à neige de l'arrondissement qui connaît des travaux importants. Situé au coin des boulevards Henri-Bourassa et Ray-Lawson, sa capacité passe du simple au double permettant, après entente favorisant le partage des coûts d'exploitation, à l'arrondissement Montréal-Nord d'y décharger une partie de sa neige ramassée. En mars 2003, une pleine page du bulletin *Regards sur Anjou* présente un tableau décrivant en détails l'ABC de la récupération des matières résiduelles, énumérant les catégories et en expliquant le *Quoi? Comment? Où et quand?* À compter de Noël 2004, ce sont les sapins naturels et les papiers d'emballage que les Angevins sont appelés à recycler... Par ailleurs, régulièrement, la population se voit rappelée à la mémoire les buts et objectifs des règlements portant sur d'autres préoccupations liées à l'environnement : sollicitation et distribution de circulaires, déneigement, arrachage d'herbe à poux, aménagement de piscines extérieures, entretien des arbres et aménagement paysager, élimination des graffitis, etc. Anjou participe également à la promotion du transport en commun sur le territoire métropolitain, à Montréal et à l'extérieur. La campagne intitulée *Le transport en commun : suffit de s'en servir* vise à

faire valoir les avantages du transport en commun dont, entre autres, les bienfaits pour l'arrondissement. À compter du printemps 2005, l'arrondissement applique le nouveau règlement interdisant les pesticides à l'extérieur, emboîtant le pas à la politique identique adoptée par la Ville de Montréal et proposant des solutions de rechange aux amateurs de gazons parfaits. Il devient par ailleurs possible aux citoyens souhaitant récupérer une partie des déchets domestiques, par le biais du compostage, de le faire en achetant un bac à compost disponible à la Direction de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises du 7171 de la rue Bombardier. Par ailleurs, l'eau potable devient progressivement une autre ressource dont la préservation acquiert de l'importance. L'on conscientise et éduque la population à ne pas la gaspiller en arrosant trop ou en plein soleil, l'été. Un règlement municipal définit précisément l'arrosage et les contraintes qui y sont rattachées afin d'économiser cette ressource naturelle qui n'est pas inépuisable.

L'intensité de la circulation constitue une nouvelle source de pollution de l'environnement. Déjà, en bordure de l'autoroute 25, un mur antibruit avait été érigé sur une certaine distance, dans le but d'abaisser le seuil de pollution sonore causée par l'intense circulation routière sur les deux

axes routiers vitaux traversant la municipalité. Il était alors question d'un tel projet pour l'autoroute 40, qui ne verra le jour que bien des années plus tard cependant. Au début de l'année 1999, les travaux en vue de la construction d'un écran antibruit bordant les deux autoroutes 25 et 40 démarrent, avec le support financier du ministère des Transports, l'aide de consultants et divers entrepreneurs. Le projet retenu propose des panneaux de béton acoustique résistants et beaucoup plus absorbants que le précédent ouvrage, qui a d'ailleurs été démoli, et l'ensemble du travail le long des deux autoroutes s'est accompli à la fin de l'année. Suite à une entente entre la municipalité et la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal, afin d'offrir un système de transport collectif par taxi dans le parc d'affaires d'Anjou, un nouveau mode de transport en commun est établi dans certains autres endroits plus isolés de la ville, desservant un secteur dont la population en était dépourvue auparavant. Selon le maire Miranda : « Si nous voulons dynamiser encore plus notre parc d'affaires et le rendre encore plus attrayant auprès des investisseurs, voilà une autre mesure concrète et avantageuse » et environnementale. Des voitures taxi conduisent les travailleurs et dirigeants d'entreprises aux terminus d'autobus de la municipalité, accélérant du coup la

rapidité du service. Devant sa popularité, il est étendu à la fin de 2001 et les heures sont prolongées.

Sécurité

La sécurité est le pendant de l'environnement parmi les préoccupations angevines. À ce titre, elles sont par ailleurs au moins aussi importantes dans la population en général. Déjà accomplie dans d'autres régions de l'île, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal poursuit sa restructuration et applique un nouveau concept de service aux citoyens du nord et de l'est de son territoire. Il est désormais question de la police de quartier, visant le rapprochement entre les policiers et la population des différents quartiers des villes, ainsi qu'une amélioration de la qualité des services. Théoriquement, les policiers doivent être plus visibles qu'auparavant, parcourant les rues à pied et apprenant à connaître les citoyens ainsi que leurs besoins. En conséquence, le poste de police desservant Anjou et Saint-Léonard est remplacé par un poste de quartier et un autre voit le jour à Anjou, le numéro 46, situé au 6850 du boulevard Joseph-Renaud, comptant quarante policiers, cinq sergents, deux employés civils, et, à titre de commandant, l'Angevin Pierre Caumartin. Ce sont deux policiers comptant 25 années de service chacun qui ont hissé le drapeau du Service de la police, à l'ouverture du poste, le 11 février 1998. Le maire Miranda en profite pour déclarer : « La sécurité de nos concitoyens et concitoyennes est et sera toujours au cœur des priorités de notre administration. » Poussant encore plus loin la notion de police de quartier, le poste 46 met sur pied avant même la fin de 1998 le Comité aviseur des partenaires, composé de plusieurs personnes, à des fins de consultation et d'éducation, pour résoudre des problématiques locales. L'efficacité du travail policier s'accroît quand la collaboration de la population et des organismes locaux est obtenue. Après le poste de police de quartier, Anjou apprend la venue prochaine sur son territoire du Centre opérationnel de



Le mur anti-bruit. Source : Anjou

l'Est du Service de police de l'île de Montréal, en 1999, en vue de soutenir les postes de quartier du secteur est de l'île par le biais de différentes unités : enquêtes criminelles, crimes sans plaignant, interventions, analyse et renseignement tactiques, et soutien opérationnel. C'est toutefois la municipalité voisine de Saint-Léonard qui obtiendra la construction de ce centre situé au coin des boulevards Métropolitain et Langelier. En collaboration avec le conseiller Paul-Yvon Perron, président du Comité de circulation, et la participation de citoyens de tous âges, un concours est lancé au début de 1999 afin de choisir un slogan en vue de sensibiliser la population aux excès de vitesse dans les rues de la municipalité. Plusieurs participants se sont mérités un prix pour leur proposition, mais le slogan retenu est celui de Guillaume Poitras, âgé de moins de dix-huit ans, qui dit : *À Anjou, sois vite, ralentis!*

Mais la municipalité ne compte pas que sur les services de police et les organismes bénévoles pour assurer la sécurité des citoyens. Depuis 1995, elle a mis sur pied un Comité municipal de sécurité civile en collaboration avec le Service de la prévention des incendies. Son but est la mise à jour du plan des mesures d'urgence de la municipalité, soit les dispositions prévues en cas de sinistre majeur causé ou non par un phénomène naturel, entraînant *l'évacuation de la population et la prise en charge des personnes sinistrées*. Dans une telle éventualité, il est essentiel que soient établies à l'avance la collaboration sur laquelle la municipalité peut compter et les fonctions assumées par les organismes participants, afin de viser l'efficacité des responsables concernés. On sait que le transport routier de matières dangereuses sur les grands axes traversant Anjou, les nombreuses entreprises établies dans le parc industriel, la présence un peu au sud du pont-tunnel, le tout à proximité d'une population de près de 40 000 personnes, exposent ces dernières à une source potentielle de danger, théoriquement parlant. Aussi faut-il prévoir à l'avance la possibilité



Visite de la municipalité pour les nouveaux résidents à l'occasion de la Fête de la rentrée. Source : Anjou

d'une telle éventualité, au cas où ! Outre ses propres services municipaux, ce plan est établi avec la collaboration des gouvernements et d'autres municipalités de l'est de l'île, de la CUM ainsi que de la Croix-Rouge. Un Guide du citoyen en situation d'urgence est distribué à tous les foyers angevins à la fin de 1999 et offert à compter de l'an 2000 sur le site web de la municipalité. De même, suite à la crise du verglas de l'hiver 1998, les citoyens qui le jugent nécessaire peuvent se procurer une trousse de survie, tel que recommandé par la Croix-Rouge canadienne et la Protection civile du Canada.

Tout en souhaitant que de tels événements ne surviennent pas, la sécurité publique demeure une priorité pour la municipalité. À compter de l'été 1998, les parcs et places publiques sont sillonnés par des employés municipaux de différents services, dont les pompiers, par un organisme bénévole et par une compagnie privée, tous chargés de renforcer la sécurité sur place. De même, cette surveillance est également assurée par l'intermédiaire de onze jeunes âgés de 18 à 26 ans, grâce au programme 'Service jeunesse Canada' du gouvernement fédéral. Leur surveillance porte particulièrement sur les actes de vandalisme, de délinquance et la toxicomanie, soit la petite crimina-

lité. L'organisme Opération surveillance Anjou, qui a vu le jour en 1986, fait également de la sécurité publique sa priorité, comme on l'a vu. Aussi est-il normal qu'il soit associé de près à ces initiatives, compte tenu de son expertise et des programmes qu'il a à sa disposition, dont des activités de théâtre, des vidéos, entre autres, sans oublier Coup d'œil qui vise à limiter les vols par effraction. Par ailleurs, le parc d'affaires fait l'objet de l'attention du poste de police 46. Il faut dire que dans ce secteur, peu densément peuplé, la philosophie de la police de quartier perd de son impact; et l'attrait du parc industriel auprès des entrepreneurs désirant s'y implanter ne doit pas être terni par des incidents criminels s'y produisant et les décourageant de ce faire. Cependant, des services sont offerts aux entrepreneurs et employés oeuvrant dans ce secteur, sans compter l'Opération surveillance Anjou dont on vient de parler : Opération Bic, patrouille préventive et Vigie Fax. Afin de surveiller les allées et venues, non moins de seize caméras vidéo ont été posées, branchées en permanence aux abords du parc, au cours de l'année 1999. Par ailleurs, les industriels sont invités à mettre sur pied eux-mêmes un projet de surveillance du parc. En attendant, des dîners-causerie sur la



La piste cyclable du parc linéaire Jean-Desprez. Source : Anjou

sécurité, tenus sur une base annuelle, sont organisés afin de répondre aux questions et surtout aux attentes des entrepreneurs. Depuis le premier, tenu en 1999, une nouvelle problématique s'ajoute à leurs préoccupations, soit les matières dangereuses et les risques d'accidents pouvant survenir dans ce secteur de la municipalité. À cet effet, depuis 1996, Anjou siège au Comité mixte municipal-industriel dont le but principal est l'uniformisation des mesures d'urgence dans l'est de l'île de Montréal. De ces deux initiatives est né en 1999 le Comité industriel municipal d'Anjou (CIMA), comprenant des industriels du parc d'affaires, mais aussi du personnel de la municipalité, du ministère de la Sécurité publique et de la Communauté urbaine de Montréal, afin de mettre en commun leur expertise, tout comme leurs expériences, pour bien préparer les entreprises en cas d'urgences ou d'accidents. Pour ce faire, sa mission comporte les volets suivants : disposer d'un responsable en situation d'urgence et en sinistre dans chaque entreprise ; connaître son milieu et évaluer sa vulnérabilité ; organiser et structurer les ressources disponibles ; et créer une entraide pour la reprise des activités après un sinistre. Là encore, des dîners-causerie permettent aux principaux concernés d'échanger sur ces sujets.

Tout comme lors des périodes pré-

cédentes, Anjou est fière de ses nombreux parcs et places publiques. Leur entretien constant et le renouvellement des équipements, à l'occasion, plaisent également aux citoyens qui en profitent été comme hiver. L'ouverture du nouveau golf ne leur fait pas le moindre ombrage pour autant, pas davantage que le parc d'affaires. Entamés depuis quelques années déjà, le mois de septembre 1997 marque la fin des travaux d'aménagement du parc Lucie-Brunneau, avenue de l'Alsace. D'abord, un chalet a été construit et la piscine a été refaite, puis est venu l'aménagement paysager du terrain et la plantation de plusieurs arbres et, finalement, des terrains de basket-ball, de bocce et de pétanque ont été ajoutés, les sentiers ont été revus et sont désormais éclairés. Comme à l'habitude, cet événement est le prétexte à des réjouissances diversifiées tant pour les enfants que pour les adultes. En septembre 2001 sont inaugurés les parcs Talcy et Peterborough, avec de nouveaux aménagements, l'ajout d'équipements neufs et la rénovation d'anciens : bancs de parcs, jeux d'eau, chalets, pergolas, jeux, etc. Ces travaux nécessitent des sommes d'argent importantes : 800 000\$ pour le parc Peterborough et 750 000 \$ pour le parc Talcy. Comme toujours, des présentations publiques de films récents ont lieu dans les parcs l'été. Nouveauté à Anjou, après deux

consultations auprès de la population et avoir tenu compte de ses opinions, le parc linéaire Jean-Desprez de la piste cyclable est aménagé au cours de l'été 2000, transformant l'apparence de ce secteur et contribuant au plaisir des cyclistes et piétons l'empruntant, grâce à sa végétation et à ses lampadaires. Situé dans la partie est de la municipalité, son tracé longe une bande-écran de verdure en retrait des rues existantes, comptant une piste cyclable et un sentier pédestre campés dans un décor de verdure éclairé le soir par des lampadaires. À compter de l'été 2002, la piste cyclable d'Anjou suit le parcours suivant : parc linéaire Jean-Desprez, boulevards Château-neuf, Joseph-Renaud, Yves-Prévost, des Roseaies, rue Saint-Zotique et boulevard Les Galeries d'Anjou vers le secteur Anjou-sur-le-Lac. Quant aux jardins communautaires, mentionnons l'inauguration du jardin Spalding rénové et inauguré au tout début de l'été 2003, par le nivellement du terrain, peinture du chalet et allées dotées de gravier. En 2005, c'est le parc-école du Fort Des Ormeaux qui est inauguré, le 20 septembre, dans la cour de l'école Saint-Joseph, suite à l'installation des équipements de jeux nouveaux, après que le parc ait été lui-même réaménagé l'année précédente. Selon le rituel habituel, une fête souligne cet événement organisé par des représentants de l'arrondissement, du Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou, du Service d'aide communautaire, des écoles Cardinal-Léger et Saint-Joseph. Nombre de familles ont participé volontiers. De sorte qu'à la fin 2004, Anjou compte six jardins communautaires, y compris le jardin Roi-René réservé aux personnes de cinquante ans et plus. Au total, 444 jardinets sont offerts par l'arrondissement durant l'été.

Solidarité et familles

La population angevine n'a pas que des préoccupations environnementales ou de sécurité publique. Les individus comme les familles ont également des besoins que la municipalité, par son

Service d'aide communautaire, et des organismes de tous ordres, tentent de combler. Un des plus anciens est la Popote roulante Anjou, organisme sans but lucratif fondé en 1977, qui fête ses 25 ans en 2002. Depuis ses débuts, ses bénévoles proposent des repas à frais modiques à des personnes convalescentes, en perte d'autonomie ou handicapées. Tout en demeurant à domicile, les 65 bénévoles de l'organisme offrent dévouement et solidarité aux personnes recevant leurs repas. Un autre organisme ayant vu le jour en 1977, Parents-Secours ferme cependant ses portes en l'an 2000, faute de relève à la direction de cet organisme. Anjou a été l'une des premières municipalités à compter sur son territoire cet organisme voyant à la protection des enfants. Cependant, à compter du printemps 2005, un nouveau comité Anjou de Parents-Secours est créé, afin de poursuivre ses activités habituelles auprès des jeunes et de leur protection. À partir de 2006, cet organisme reprend ses activités, en collaboration avec le poste de police 46 et l'arrondissement. Ses buts restent les mêmes mais l'on parle désormais de foyers-refuges pour désigner les résidences des familles souhaitant offrir protection et sécurité aux écoliers blessés ou en danger.

La Garderie Bouton Éclair, centre de la petite enfance, poursuit ses activités durant cette période comme durant la précédente. Mais elle n'est plus la seule garderie à Anjou. Nouvel organisme à voir le jour à Anjou, en 1998, le point de service du CLSC Mercier-Est/Anjou ouvre ses portes le 17 février de cette année, situé à l'école Jacques-Rousseau, dans le Haut-Anjou. Il répond ainsi à un besoin de la population de ce secteur de la municipalité destiné à connaître un développement annoncé depuis déjà longtemps mais qui se produit vraiment à compter de 1997. Au début de l'automne 2004, il est question de son déménagement, suite à l'enclenchement d'une réforme dans le réseau de la santé. Il en résulte une fusion des nombreux CLSC avec d'autres types

d'institutions (CHSLD et hôpitaux) afin de créer les centres de santé et de services sociaux, dont celui de Rivières-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et du centre de Hochelaga-Maisonneuve, Olivier-Guimond et Rosemont. D'autres organismes oeuvrent plus spécifiquement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire angevin. Mentionnons le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), le Service bénévole d'entraide d'Anjou, ainsi que la maison des jeunes Le Chemin faisant. Oeuvrant de façon non-lucrative, ces associations mettent sur pied des projets qui, lorsque retenus en fonction de critères variés, bénéficient de subventions des gouvernements et du soutien de la municipalité. Mentionnons également le comité famille du Regroupement des organismes et des citoyens (nes) humanitaires d'Anjou (ROCHA). Chaque année, depuis 1984, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, est organisée au mois d'octobre une Semaine nationale de la famille. Depuis 1994, année internationale de la Famille, le 15 mai a été reconnu comme la Journée internationale de la famille, et la fête soulignant cet événement est déplacée au mois de mai, véritable rendez-vous pour les jeunes et les jeunes de cœur, célébrée dans l'un ou l'autre des parcs de l'ar-

rondissement, comptant de nombreuses activités. En plus des organismes déjà mentionnés, le Carrefour des femmes d'Anjou, le Carrefour Solidarité Anjou et le poste de police de quartier contribuent à l'organisation de cette fête annuelle. Rappelons qu'à chaque année, selon une tradition établie depuis longtemps et associée depuis aux Fêtes de la rentrée, l'arrondissement propose à la population, mais surtout aux nouveaux arrivants, son tour de ville annuel. À bord d'un autobus et en compagnie de guides, les principaux attraits sont offerts à la vue des résidents intéressés, en leur fournissant détails et informations, avec des arrêts aux points stratégiques, afin de les familiariser avec leur nouveau milieu de vie et les intégrer dans l'environnement que propose Anjou, tant à titre de ville qu'à titre d'arrondissement.

À l'occasion de la Fête des familles de l'année 2005, tenue au parc Roger-Rousseau, le maire Miranda en profite pour faire part aux citoyens présents d'une annonce concernant toutes les familles, soit un projet de politique familiale ainsi que d'un plan triennal à venir durant l'automne suivant. Durant l'été, un comité directeur Famille est mis sur pied, comprenant la conseillère Andrée Hénault, présidente du comité, Jacinthe Labbé, du CLSC Mercier-Est/Anjou, Isabelle Leblond, du Regroupement des orga-



Fête de la famille 2005. Source : Anjou

nismes et des CitoyenNES humanitaires d'Anjou, Jacques Rioux, directeur de l'arrondissement, Hélène Bouchard et Linda Lafrenière, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Montréal. Leur objectif est de dégager un portrait d'ensemble des familles angevines, déterminer leurs préoccupations et voir comment l'arrondissement peut répondre à leurs attentes, soit un plan d'action. Prenant une longueur d'avance, l'arrondissement d'Anjou devient ainsi le premier à se doter d'une telle politique à Montréal. Suite aux travaux du comité, le conseil d'arrondissement adopte officiellement le 4 octobre 2005 la politique de la famille d'Anjou. Désormais, la famille devient la priorité de l'administration Miranda; elle est au cœur de toutes les décisions. Selon Andrée Hénault: « L'impact de la nouvelle politique de la famille [...] devrait être instantané et devrait marquer un tournant décisif dans la façon d'envisager l'administration de l'arrondissement. En effet, l'ensemble des actions, stratégies et politiques de l'arrondissement seront dorénavant évaluées en fonction de l'impact qu'elles pourraient avoir sur les familles. »

Bénévoles

Comme durant les périodes précédentes, nombre d'activités et d'organismes ne pourraient être tenus ou organisés sans l'apport des innombrables personnes bénévoles de tous âges impliquées à différents titres au sein de ces organisations. Chaque année, la municipalité remercie et loue leur contribution à l'occasion d'une journée qui leur est consacrée. L'année 2001 est particulière à cet égard puisqu'il s'agit de l'Année internationale des bénévoles. Le 12 septembre, un cocktail-hommage leur est rendu. Près de 900 bénévoles ont ainsi été honorés et ont entendu le maire Miranda souligner la valeur de leur contribution: « Une passion sans laquelle notre communauté ne serait pas ce qu'elle est et ne connaîtrait ni le dynamisme ni l'es-

prit d'entraide qui la caractérise. » En signe de reconnaissance, l'on a dévoilé une mosaïque de photographies des groupes communautaires et autres organismes présents à Anjou, destinée à être placée dans le hall de l'hôtel de ville de l'arrondissement. Régulièrement, le Conseil municipal reçoit des représentants de différents organismes afin de les remercier pour leur engagement. De même, lors de la Semaine nationale de l'action bénévole, événement annuel, l'on en profite pour souligner la contribution riche et diversifiée qu'apportent les bénévoles angevins dans l'organisation d'activités et événements à l'année longue, pour le mieux-être des Angevins. Pour le maire Miranda, lors de la Semaine de 2004: « À lui seul, notre arrondissement compte 65 associations. Plus de 2000 bénévoles s'activent dans leurs rangs et mettent temps, expérience et savoir-faire au service de leurs concitoyens. En un mot, ils oeuvrent à la qualité de vie de la collectivité, c'est pourquoi nous leur exprimons aujourd'hui toute notre gratitude. » Lors du même événement, Hélène Bouchard, directrice du Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, s'adressant aux bénévoles présents lors de cet hommage dans le cadre de cette semaine de 2004, mentionne: « Vous êtes uniques. Jamais vous n'hésitez à

relever vos manches. On vous voit tantôt siéger à un conseil d'administration, tantôt organiser des activités, tantôt prêter main-forte à ceux qui ont besoin de vous. » Plusieurs des organismes dans lesquels oeuvrent ces bénévoles bénéficient d'un soutien financier parfois important, provenant souvent de l'arrondissement. Afin d'illustrer cette contribution, l'on organise une séance de remise de chèque au montant de cette contribution, chèque symbolique remis des mains du maire au directeur du Service d'aide communautaire. Encore en 2005, le 21 avril, à la Galerie d'art Goncourt, nouvelle cérémonie en hommage aux bénévoles. Cette fois, des plaques commémoratives sont remises aux organismes comptant de 25 à 30 ans d'existence à Anjou, ainsi qu'à deux autres comptant plus de 35 années d'action bénévole. Il est impossible dans ces quelques pages de rendre compte de l'ensemble des activités dont s'occupent au quotidien la multitude des bénévoles angevins, tant leur nombre et leurs actions sont nombreux. Au-delà de la simple mention du nom de leurs organismes, nous souhaitons qu'ils se reconnaîtront tous dans ce portrait que nous donnons d'eux et, surtout, que c'est plutôt la diversité de leur implication, de son caractère permanent, qui s'en dégagera.

Varia



Fête des bénévoles 2005. Source : Anjou

- *Bogue de l'an 2000 et site internet*

Sous cette rubrique, nous regroupons certains événements touchant cette période, quoique sans rapport les uns avec les autres. En prévision du nouveau millénaire et de la possibilité d'un *bogue de l'an 2000*, la municipalité s'organise afin de ne pas être surprise au cas où, à la première seconde du premier jour de l'an 2000, les ordinateurs et les systèmes informatiques tombent en panne, plongeant l'administration et la population dans des difficultés imprévisibles et insurmontables. Encore en décembre 1999, « L'Organisation municipale de sécurité civile sera prête à agir si un incident survenait pour assurer la sécurité des Angevins. » Entretemps, dès le mois de mai précédent, Anjou propose à la population son site web baptisé www.ville.anjou.qc.ca, comportant de nombreuses informations touchant différents aspects de la municipalité. Pour le maire Miranda: « Grâce à notre site Web, la ville d'Anjou s'offre une vitrine sur le monde. » Cette vitrine d'Anjou est le fruit d'une collaboration conjointe associant une firme externe et du personnel de la municipalité, dont Michel Normandeau, chef de la Division informatique, Gilles Bertrand, directeur général, Jacques Rioux, directeur général adjoint, Louise G. Labory, directrice du Service des loisirs et culture, Aline Boulé, agente d'information du Service des communications et Sylvie Boutin, agente de développement économique au Commissariat industriel. Rappelons que le service internet est offert à la bibliothèque depuis février 1997.

- *Premier bébé du millénaire*

Le nouveau millénaire fait un clin d'œil à la municipalité d'Anjou. Sur le coup de minuit, le 1er janvier 2000 voit naître le premier bébé de l'année, de la décennie, du siècle et du millénaire. En l'occurrence, il s'agit d'une petite Angevine prénommée Sarah, pesant 7 livres et 8 onces, deuxième enfant de Nancy Filiatreault, 23 ans, et de Stéphane Guillemette, 31 ans, née à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. Le



Premier bébé du millénaire à Anjou. Réception à l'Hôtel de ville réunissant le maire Miranda, Sarah, fille de Nancy Filiatreault et de Stéphane Guillemette. *Source : Anjou*

18 janvier, à l'hôtel de ville d'Anjou, le maire Miranda et le Conseil d'arrondissement ont reçu le bébé et ses parents à qui ont été remis une plaque commémorative, après signature du livre d'or de l'arrondissement.

- *Mérite à la municipalité*

En mai 2000, la municipalité se mérite une mention d'honneur du Mérite québécois de la sécurité civile. Cette distinction lui est attribuée en reconnaissance de ses efforts de préparation aux mesures d'urgence que nous avons mentionné plus haut. Le prix a été remis lors d'une cérémonie à l'Assemblée nationale, à Québec, des mains du ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, à la délégation d'Anjou, comprenant, Vincent Rotiroti, conseiller municipal et maire suppléant, Andrée Hénault, Paul-Yvon Perron, conseillers municipaux, Gilles Bertrand, directeur général et coordonnateur de l'Organisation municipale de sécurité civile, Jacques Rioux, directeur général adjoint et coordonnateur de l'Organisation municipale de sécurité civile, ainsi que Gilbert Lapalme, directeur du Service de la prévention des incendies.

- *50^e anniversaire d'Anjou*

Le 20 octobre 1999 marque le quarantième anniversaire de fondation de la paroisse Notre-Dame d'Anjou, ayant vu le jour en 1959, peu après la fondation de la municipalité. À peine six mois plus tard, c'est cette fois la paroisse Saint-Conrad, la première de la municipalité, dont c'est le cinquantième anniversaire de fondation qui remonte à 1950, donc bien avant celle d'Anjou. À compter de 2004, cependant, c'est un autre cinquantième anniversaire qui se met en préparation pour l'année 2006, soit celui de la fondation d'Anjou, projet initié par deux résidents de longue date, Denis Risler et Madeleine Tremblay. À sa réunion du Conseil d'arrondissement du 5 octobre 2004, un comité des fêtes du 50^e anniversaire est formé, composé de Hélène Bouchard, directrice du Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Montréal; Daniel Hébert, directeur général de la Caisse populaire d'Anjou; Jean-Pierre Paquette, président du Tournoi de hockey Pee Wee Anjou; Jacques Rioux, directeur de l'arrondissement; Denis Risler, président de NovaVision Communications; André Saint-Laurent, directeur artistique du Club de patinage artistique Anjou

Kinsmen; et Madeleine Tremblay, citoyenne. Parmi la pléiade des activités auxquelles on songe au cours du début de l'année 2005, émerge celle de la création d'un album-souvenir en guise de témoignage de la communauté angevine à la postérité. Dès le jeudi 19 janvier 2006, dans l'allée La Baie des Galeries d'Anjou, a lieu un cocktail de lancement des activités et l'inauguration d'une exposition de photos portant sur l'histoire d'Anjou, obtenues de nombreuses familles anciennes et récentes. Du 2 au 11 juin a lieu le Festival du 50^e anniversaire d'Anjou à l'aréna Chaumont transformé pour l'occasion en Chapiteau Chaumont. Durant toute la semaine, activités et spectacles sont au programme, les plus grandioses de l'histoire de l'arrondissement, afin de souligner ce demi-siècle d'histoire et pour faire participer l'ensemble de la population, jeunes et moins jeunes, nouveaux et anciens résidents. Les activités suivantes sont au programme de cette historique semaine: vendredi 2 juin: Fête d'ouverture avec le spectacle du Boogie Wonder Band; Fête des bénévoles avec spectacle du groupe Flashdance le 3; Fête des enfants et spectacle Océane et ses amis, soirée de danse en ligne avec Suzanne et Serge Fréchette, le 4; Journée scolaire le 5, avec spectacle monté par des élèves des écoles de l'arrondissement; Fête de l'humour avec spectacle de l'humoriste Mario Jean, le 6; Journée des aînés et spectacle *Y a plein d'soleil* (Louis-Paul Allard, Roger Joubert, Tex Lecor et Shirley Thérault) en collaboration avec sept clubs de l'âge d'or, le 7; Fête des Nations avec buffet et spectacle du People's Gospel Choir of Montreal, le 8; Festin de homard et Fête des ados, avec Tournée Vidéo Danse Plus de la station de télé Musique Plus, le 9; Revue musicale Groupe Show, dans la soirée du 10; et pour clore cette semaine, le 11 juin, Messe du 50^e anniversaire célébrée par le cardinal Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal, en collaboration avec les paroisses de l'arrondissement, puis Fête de la

musique, en soirée, en compagnie de l'ensemble I Musici de Montréal et le groupe Kleztory.

- Jean Corbeil et autres personnalités

Le 25 juin 2002 décédait à l'âge d'à peine 68 ans l'ex-maire d'Anjou, Jean Corbeil, dont nous avons abondamment parlé dans le troisième chapitre de cette histoire. Rappelons qu'il devient maire en 1973 avec la mission de redresser la situation de la municipalité et sa réputation, tout en la préservant des convoitises dont elle faisait l'envie de la part de ses voisines, Montréal la première. Ses années à la mairie ont été les plus nombreuses depuis la mairie d'Ernest Crépault, signe de l'appréciation de la population à son endroit. Il quitte la mairie en 1988, après avoir rétabli la réputation de la municipalité et sa situation financière, appelé sur la scène politique fédérale où il devient ministre du gouvernement fédéral. Afin de perpétuer le souvenir de sa mémoire et en reconnaissance de son travail en vue de la création de la nouvelle bibliothèque d'Anjou, le nom de cette dernière devient la bibliothèque Jean-Corbeil, au cours d'une cérémonie officielle tenue le 17 septembre 2003. Pour l'occasion, un poème dit par Amélie Ché-

rubin Soulières, de l'École nationale de théâtre du Canada, et des extraits du répertoire classique interprétés par les musiciennes du quatuor de flûtes de l'Éveil musical, sous la direction de Claude Brodeur, ont souligné l'événement. Depuis, une plaque placée à l'entrée de la bibliothèque perpétue le souvenir de l'ex-maire Corbeil qui a fait de la bibliothèque municipale d'Anjou une de ses priorités. Sa conjointe, ses quatre fils et des parents étaient de la fête, ainsi que les membres du Conseil municipal, d'anciens collègues et nombre de citoyens, sans oublier la députée du comté d'Anjou à l'Assemblée nationale, tous conservant un souvenir impérissable de l'homme, du conseiller et du maire qui les a tant servis et compris.

Durant cette période 1997-2006, plusieurs personnes d'Anjou se sont illustrées dans différents domaines et nous en présentons quelques-unes pour lesquelles nous avons obtenu des informations. Au début de l'année 1997, l'on apprend que Denis Tremblay, plusieurs fois champion de danse sportive de compétition, accompagne la vedette Madonna dans le film *Évita*. Deux ans plus tard, c'est au tour de Matt Laurent d'interpréter, en alternance avec le comédien Garou, le per-



Remise par le maire Luis Miranda d'une plaque commémorative au pompier Bruno Lachance (31 août 1999) en présence de Jacques Steele et Gilbert Lapalme. Source: Anjou

sonnage de Quasimodo dans la comédie musicale Notre-Dame-de-Paris. Le pompier Bruno Lachance devient coopérant humanitaire, à titre de membre de l'Institut de protection contre les incendies du Québec, oeuvrant à trois reprises à des missions dans des pays en voie de développement pour le compte de l'Agence canadienne de développement international. Pour sa contribution, un hommage lui a été rendu par le Conseil municipal le 31 août 1999 et une plaque honorifique lui a été remise. En 2001, c'est au tour de quatre jeunes du Corps de cadets 2927 Anjou qui obtiennent le Prix du duc d'Édimbourg, soit les adjudants-mâtres Alexandre Lantaigne-Voyer et Louis-Philippe Roussel, et les adjudants Guillaume Côté et Frédéric Gauthier-Gaudreau. Sur la scène sportive, Isabelle Chartrand, de l'équipe olympique féminine de hockey Canada, remporte la médaille d'or lors des Jeux olympiques d'hiver de Salt Lake City, son équipe l'emportant trois à deux contre celle des États-Unis. Cette victoire de l'an 2002 efface le souvenir de la défaite cuisante subie en 1998, lors des jeux précédents, à Nagano au Japon. Quant à lui, l'artiste-peintre Daniel Ouellet remporte le second prix du Concours de peinture bimensuel du magazine International Artist, dans son édition d'août-septembre 2002, grâce à une toile intitulée *Le repos de l'âme*. Ce prix consacre l'artiste angevin, né en 1967, sur la scène mondiale des peintres contemporains. Par ailleurs, l'Association Au fil du temps d'Anjou accomplit un exploit, voire un record, en enlevant les trois médailles (or, argent et bronze) le 28 mai 2004 aux Finales de baseball poche des Jeux de la FADOQ (Fédération de l'âge d'or du Québec). Demeurons dans le domaine du sport en mentionnant la victoire d'Isabelle Marchand, du club de volleyball Mystik Bourassa, lors du 17^e Gala du Mérite sportif montréalais. La Commission sports et loisirs de l'Est de Montréal, région Bourassa,



Florence Dandurand-Lecavalier au salon de la mairie d'Anjou à l'occasion de ses 100 ans (10 mars 2000). Source: Anjou

lui a décerné la palme dans la catégorie Athlète-élève chez les 14 ans et moins, le 18 février 2005. De son côté, Carole Laforest, présidente de Carole Laforest Conseil Inc, se mérite le 12 mai 2005, le prix ESTim 2005 dans la catégorie *Entrepreneure autonome* de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de l'île de Montréal, lors d'une soirée de gala tenue à la TOHU, Cité des arts du cirque. Auparavant gestionnaire des ressources humaines dans un cégep, elle fonde son entreprise en 1999, offrant ses services de conseillère et de formatrice en ressources humaines.

Signe du vieillissement de la population, Anjou a le privilège de compter parmi ses familles quelques centenaires, dont la postérité conserve la trace. C'est le cas de celle de madame Violet Holder, en 1999, dont le dernier-né de sa descendance, âgé de deux semaines à peine, constitue la cinquième génération vivante. À l'aube du nouveau millénaire, la doyenne d'Anjou demeure Albertine Montreuil Lagarde qui fête ses 103 ans le 15 septembre 2000. En fait, sa vie chevauche trois siècles, soit le 19^e, le 20^e et le tout nouveau 21^e siècle. Gerbe de fleurs, gâteau et souvenir de l'Assem-

blée nationale lui ont été remis par des représentants de la Popote, de la municipalité et du gouvernement. Quelques mois plus tard, c'est un homme qui franchit le cap des cent ans, dans la personne d'Albert Saint-Jacques, événement souligné le 2 décembre 2000. Présentation d'une gerbe de fleurs par la municipalité et nombreux vœux de santé lui ont été offerts pour l'occasion. En février 2004, c'est au tour d'Alberta Vinet de célébrer son centième anniversaire de naissance à la Résidence Anjou du boulevard Joseph-Renaud. La députée du comté et ministre, Lise Thériault, en a profité pour lui remettre un certificat émis par le premier ministre Charest lui-même. En septembre 2005, Lucienne Bédard devient la centenaire la plus récente d'Anjou, arrivée dans la municipalité en 1989. Notre dernière personnalité, Cécile Fontaine, n'est pas centenaire encore, mais elle a fondé en 1976 le premier cercle d'âge d'or d'Anjou, le Cercle Amitié Anjou, qu'elle a présidé pendant quinze ans. C'est à ce titre qu'elle est aussi félicitée en 2004 par l'arrondissement d'Anjou qui lui a offert un cadeau-souvenir et fait signer le livre d'or.

Luis Miranda, quatrième maire

ANJOU AFFRONTÉ TOUT: BOGUE, FUSIONS, DÉFUSIONS

d'Anjou

Tout comme les maires précédents, Luis Miranda n'est pas originaire d'Anjou. Natif de Pico Da Pêdra, sur l'île Sao Miguel, la plus grande des Açores, archipel portugais regroupant neuf îles volcaniques dans l'océan Atlantique, c'est à l'âge de huit ans, en 1963, qu'il arrive à Montréal avec sa famille qui s'installe alors dans le quartier centre-sud, rue Beaudry, bien loin cependant de la communauté portugaise montréalaise. Il fait ses études en anglais, comme c'était la coutume à l'époque, et débute sa carrière de pompier pour la ville de Montréal en 1974. À ce titre, il est appelé à travailler dans différents quartiers montréalais, affrontant le danger et risquant sa vie en éteignant des feux et sauvant des vies pendant 25 années, poursuivant parallèlement des études dans différents domaines lui procurant brevets, certificats et diplômes nombreux. Au contact d'un ami y habitant déjà, il déménage à Anjou en 1974, adoptant aussitôt la municipalité et y fondant une famille. Comme beaucoup d'autres parents angevins, il participe à la vie communautaire par le biais de l'Association du hockey mineur, du Club Optimiste et de l'Association récréative du Haut-Anjou. Jusqu'au moment d'être approché pour faire de la politique, jamais cette idée ne lui était passée par la tête.

En 1989, c'est le maire de l'époque, Richard Quirion, qui lui propose de se lancer en politique. Il accepte et se fait élire conseiller municipal du district Lucie-Bruneau lors des élections de 1989, avec l'équipe du maire Quirion. Ce dernier quitte la politique en 1997, après deux mandats. Entretemps, Luis Miranda devient en 1994 chef du parti Alliance populaire Anjou et succède à Richard Quirion à la mairie, après le départ de ce dernier. Réélu aux élections de 1997, 2001 et 2005, Luis Miranda préside aux destinées de la ville devenue arrondissement. Avant la fusion d'Anjou à Montréal, il a siégé à la Communauté urbaine de Montréal et à sa Commission permanente de l'aménagement. Depuis 2001, il siège égale-



Luis Miranda et des résidents dans la salle du Conseil d'Anjou. *Source: Anjou*

ment au conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal, à titre de vice-président de la Commission de l'environnement, puis comme président de la Commission de l'aménagement et président de la Commission permanente du développement économique et du centre des affaires.

Élections et administration municipales

Avant la fin de son second mandat, Richard Quirion quitte la mairie d'Anjou, comme on l'a vu précédemment. Son intention à cet effet était connue dès le mois de juin 1989. Suite à son départ, son parti étant majoritaire au Conseil municipal, Luis Miranda occupe le fauteuil du maire à l'hôtel de ville, en attendant les élections municipales suivantes, fixées au 2 novembre 1997. Alors qu'au fil des élections, la tendance allait à l'augmentation du nombre de districts électoraux, passant de six à onze, puis à douze, successivement, celles de 1997 sont marquées par une diminution du nombre de districts électoraux, passant de douze à huit, puis modifiées à nouveau lors des élections suivantes. Il en résulte donc une reconfiguration des contours des différents districts, dont il serait trop long de préciser les modifications en détails. Mentionnons cependant que

les nouveaux districts portent désormais des noms et des numéros allant de un à huit, comme autrefois. Le soir du 2 novembre, c'est un balayage qui s'abat sur Anjou, la population donnant son approbation au nouveau maire de façon très claire, en élisant sept conseillers de son parti, l'Alliance populaire Anjou, et un conseiller de la Relève démocratique municipale d'Anjou, Claude Beaucage, dans le district numéro sept, Chénier/Chaumont. Ces résultats donnent au nouveau maire Miranda une majorité sans équivoque au Conseil municipal. Les conseillers victorieux sont Vincent Rotiroti dans le district du Lac (un), Pierre Leclaire dans André-Laurendeau (deux), Marcel Tremblay dans Galeries d'Anjou (trois), Pierre Sirois dans Louis-Hippolyte Lafontaine (quatre), Andrée Hénault dans Talcy (cinq), Carol Beaupré dans de la Loire (six) et Paul-Yvon Perron dans Roger-Rousseau (huit).

Au sein du Conseil municipal fonctionnent des commissions et des comités composés pour la plupart de conseillers élus, ainsi que de cadres de l'administration, entre autres. Ces composantes d'une partie de la structure administrative de la municipalité sont essentielles au bon fonctionnement de cette dernière et constituent des rouages d'entraînement incontour-

nables. En 1997, ces commissions sont les suivantes : de l'administration ; des services techniques et des travaux publics ; des loisirs et de la culture ; de développement économique. D'office, le maire Miranda siège à toutes les commissions existantes. Quant aux comités, il s'agit du comité consultatif d'urbanisme, du comité municipal de sécurité civile et du comité sur la sécurité civique, ces deux derniers comptant également des représentants de divers organismes. La municipalité souhaite ainsi améliorer la performance de ses services et de son organisation. Elle compte toujours les deux offices para-municipaux que sont l'Office municipal d'habitation et la corporation Anjou'80. Une nouvelle commission, celle des finances, voit le jour au début de 1998, chapeautant toutes les autres et chargée de l'étude des moyens à prendre pour faire des économies. Comme nous l'avons déjà observé lors de la période précédente, alors que le même réflexe s'était manifesté, l'administration souhaite augmenter l'efficacité de la structure en procédant à des réaménagements, à des coupures et fusions tout en constatant, par la suite, la nécessité d'ajouter des niveaux, des encadrements qui, au bout du compte, alourdissent cette même structure que l'on souhaitait pourtant alléger. Les nouvelles administrations ne semblent pas échapper, en dépit de toute leur bonne volonté, à ce piège sournois dissimulé sous leurs pieds et dans lequel elles tombent malgré elles.

Moins d'un an plus tard, au début de 1998, quatre nouvelles commissions sont mises sur pied afin de rendre l'appareil municipal davantage performant. Relevant du Conseil municipal, il s'agit des Commissions des services aux citoyens, des services administratifs, de la planification du territoire et du comité consultatif d'urbanisme. Elles remplacent les commissions précédentes, sont plus nombreuses, leurs responsabilités se recoupent les unes les autres, créant des dédoublements. Pour la municipalité, il s'agit d'une *nouvelle* structure



Le maire Miranda et des conseillers municipaux devant l'équipement de déneigement sur le site des Services techniques. Source : Anjou

administrative, qualificatif peut-être exagéré. Au lieu de trois comme auparavant, quatre conseillers siègent sur chacune de ces commissions qui comptent, par ailleurs, à titre de membre d'office, le directeur général et son adjoint, en plus du maire. Ce sont ces commissions, en relais avec la direction générale, le contentieux, les services et les employés municipaux qui continuent de rendre à la population les services pour lesquels elle paie des

taxes.

Le contexte politique en place au moment des élections municipales suivantes, en 2001, est tout à fait différent de celui vécu précédemment à Anjou. L'existence autonome de la municipalité tire à sa fin, les fusions municipales dictées par le gouvernement provincial sont en voie d'être effectuées, comme nous le décrirons plus loin. Pour la première fois de leur histoire, les Angevins votent égale-



Luis Miranda fait la promotion d'Anjou : dîner-rencontre avec des courtiers immobiliers (avril 2000). Source : Anjou



Photo protocolaire réunissant des cols bleus de Ville d'Anjou dont Roger Poliquin (1934-1998) et le maire Luis Miranda. Source: Roger Poliquin

ment pour le maire de Montréal, dont Anjou sera un arrondissement dès 2002. Suite au résultat de ces élections du 4 novembre 2001, le nombre de représentants des Angevins est le plus petit depuis cinquante années. Le conseil d'arrondissement d'Anjou compte dès lors deux conseillers de ville, dans les personnes de Luis Miranda et de Carol Beaupré, en plus de Andrée Hénault, conseillère d'arrondissement. Début 2002, le nouveau Conseil d'arrondissement adresse un merci collectif aux conseillers qui ont perdu leur emploi suite à la disparition de la municipalité, sans distinction des partis dont ils étaient membres, dont nous extrayons ce passage: « Chacun d'entre vous a eu à cœur de faire d'Anjou un milieu de vie enviable. Vous avez œuvré avec dévouement sans ménager aucun effort pour que vos concitoyens profitent d'un cadre de vie qui n'a cessé de s'améliorer au fil des années. Vous avez servi avec générosité la population, dans certains cas durant vingt ans, et nous vous en remercions bien sincèrement. » Vincent Rotiroti et Marcel Tremblay sont alors les doyens des anciens conseillers toujours en poste, en 2001. Si certains conseillers sont arrivistes, ambitieux

et rêvent de succéder un jour au maire en poste, il est bon de rappeler que d'autres font de la politique municipale avec, pour seule ambition, le mieux-être de leurs concitoyens ou la réalisation d'un objectif qui leur tient à cœur personnellement.

Désormais, il n'y a plus de maire d'Anjou mais un président d'arrondissement. Dernier maire d'Anjou, Luis

Miranda occupe ce nouveau poste, revenant au conseiller de ville ayant obtenu le plus grand nombre de votes, lors des élections de 2001. Cette équipe réduite peut malgré tout fonctionner puisqu'il s'agit de membres élus précédemment sous la bannière du parti de Luis Miranda. Par ailleurs, l'ancien directeur général de la municipalité, Jacques Rioux, occupe le



Groupe d'employés municipaux comptant 25 années de loyaux services à Anjou (décembre 1999). Source: Anjou

poste de directeur de l'arrondissement, de sorte que malgré le traumatisme causé par les fusions et leurs conséquences dans les arrondissements, l'équipe précédente, même réduite, peut poursuivre son travail, sans être amputée davantage par l'arrivée de nouveaux venus à sa direction. Néanmoins, depuis le début de l'an 2000, le Comité de surveillance des citoyens d'Anjou, fondé par Raymond Boulet, prétend surveiller les intérêts des citoyens, invoquant le manque de transparence de l'administration du maire Miranda.

Au début de 2002, en plus de leurs responsabilités dans l'arrondissement, les élus d'Anjou acceptent de nouvelles fonctions au sein de la nouvelle ville de Montréal agrandie. Luis Miranda, président de l'arrondissement et conseiller de ville, est nommé conseiller associé au développement économique au Comité exécutif, président de la Commission permanente du développement économique et des centres d'affaires, membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et président de la Commission de l'aménagement de la CMM. Quant à Carol Beaupré, lui aussi conseiller de ville, il devient de plus membre de la Commission permanente du développement économique et des centres d'affaires et membre de la Commission de la sécurité publique. À Anjou même, Luis Miranda siège également au conseil d'administration du Centre local de développement Anjou/Montréal-Est, au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80 et est vice-président du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou. Carol Beaupré est aussi membre du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80. Quant à Andrée Hénault, en plus d'être conseillère d'arrondissement et présidente suppléante, elle préside le comité consultatif d'urbanisme, est membre du Comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou, puis représentante de l'arrondissement Anjou



Signature de la convention collective des pompiers en 1998: Gaétan Thouin, Luis Miranda, Gilles Bertrand, Gilles Patry, Bertrand St-Laurent, Gilbert Lecours, Robert Ménard et Pierre Provencher.
Source: Anjou

au Centre local de développement Anjou/Montréal-Est. Le 4 avril 2002 a lieu le Sommet de l'arrondissement Anjou, au Centre Roger-Rousseau, en prévision du Sommet de Montréal prévu pour le mois de juin suivant. Les autres arrondissements se sont également préparés à cet événement unique dans l'histoire de Montréal. À Anjou, non moins de cinquante citoyens, élus, cadres et membres d'organismes en tous genres, privés et publics, se sont penchés sur les grandes orientations de la future ville et de la place d'Anjou: développement économique, environnement, logement, sécurité civile, transport, entre autres. Les citoyens sont évidemment invités à participer à ce processus et à faire connaître leur opinion. De tels événements sont caractéristiques de l'époque: tous les niveaux de gouvernement consultent la population afin de décider en toute connaissance de cause, après avoir entendu les parties intéressées, provenant de l'ensemble du territoire. Il s'agit de grandes consultations destinées à l'élaboration de politiques larges résultant de consensus préalables et s'appliquant à l'ensemble

du territoire. Un Comité industriel municipal d'Anjou (CIMA) est créé à l'automne 1999, avec des industriels du parc d'affaires et d'autres représentants. Sa mission consiste dans la prévention et l'information auprès de la population.

En 2005, quatre années ont passé depuis les dernières élections municipales à Anjou. À la fin du mois d'août 2003, la conseillère Hénault et le président d'arrondissement Miranda quittent le parti du maire Gérald Tremblay, l'Union des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal. Tout en poursuivant leur collaboration dans les dossiers touchant Anjou, ils siègent comme indépendants tout en militant pour les défusions municipales. Beaucoup d'événements se sont produits entretemps. D'abord, il y a eu les fusions forcées par le gouvernement du Parti québécois. Battu aux élections suivantes, en 2003, portant le parti libéral de Jean Charest au pouvoir avec sa promesse de défusions, les municipalités fusionnées le souhaitent obtenir la possibilité de revenir en arrière, à la condition qu'une majorité de leur population exprime une telle volonté. À Anjou,



Luis Miranda
maire

Conseil d'arrondissement élu lors des élec- tions 2005.

Source : Anjou



Andrée Hénault
conseillère de ville



Gilles Beaudry
conseiller d'arrondissement
District Ouest



Rémy Tondreau
conseiller d'arrondissement
District Est



Michelle Zammit
conseillère d'arrondissement
District Centre

malgré le souhait du maire d'arrondissement Miranda (depuis le 18 décembre 2003, le titre de président d'arrondissement a été remplacé par celui de maire d'arrondissement), la volonté populaire exprimée est insuffisante pour que l'arrondissement retrouve son indépendance. De sorte que, contrairement à certaines municipalités qui se sont exclues de la nouvelle ville de Montréal, Anjou demeure dans Montréal pour les élections de l'arrondissement de 2005. Des changements surviennent cependant quant à la représentation de la population de l'arrondissement, par rapport aux élections de 2001. Désormais, les élus sont au nombre de cinq, comprenant un maire d'arrondissement, également conseiller de ville, un conseiller de ville et trois conseillers d'arrondissement. De sorte que le nombre de conseillers d'arrondissement passe de un à trois, ce qui est considérable. Rappelons cependant que la population d'Anjou a déjà compté sur douze conseillers municipaux !!! Pour le maire Miranda, le parc d'affaires demeure un élément moteur de l'économie d'Anjou, voire « un levier de richesse pour toute la communauté montréalaise. » Sa campagne électorale porte également sur la sécurité des citoyens, le développement communautaire, l'amélioration des infrastructures municipales et l'environnement. Il se méfie cependant de la nouvelle ville de Montréal, défendant les intérêts de la population angevine en dépit de tout. Le résultat des élections du 6 novembre 2005 est tout à l'honneur du maire d'arrondissement Miranda et de son Équipe Anjou, puisqu'il est réélu aux postes de maire et de conseiller de la ville de Montréal. Par ailleurs, Andrée Hénault est également réélue, cette fois comme conseillère de ville, tout comme le maire et, désormais, les trois conseillers d'arrondissement Gilles Beaudry, Rémy Tondreau et Michelle Zammit.

Problématique des fusions municipales et ses conséquences

Comme les autres municipalités

indépendantes de l'île de Montréal, Anjou vit les dernières années de son histoire au sceau d'un projet qui se concrétisera finalement, non sans causer prises de position, émotivité et colère. D'abord floue dans sa présentation et imprécise dans son établissement, le monde municipal de Montréal, tout comme celui d'autres grandes villes du Québec, s'éveille en 1999 avec la menace d'une fusion prochaine des villes de banlieues de l'île. Déjà, au cours des années '60, le maire de Montréal, Jean Drapeau, avait initié le concept *Une île, une ville*, prônant la fusion des petites municipalités dans le grand tout montréalais, afin de concerter le développement économique, d'améliorer l'efficacité de l'administration municipale et de diminuer le fardeau des citoyens quant aux taxes à assumer pour offrir les services rendus à la population. Rappelons qu'au tournant du 20^e siècle, les citoyens de nombre de petites villes indépendantes ont voté en faveur de leur annexion à la grande ville: Saint-Henri, Notre-Dame-de-Grâce, Côte-des-Neiges, entre autres. En 1918, l'avant-dernière a été Maisonneuve, dont on avait voulu faire la Westmount de l'est. Face à l'endettement accumulé au fil des années par ces villes, accordant des congés de taxes afin d'attirer des entreprises chez elles, la seule solution pour elles consiste dans la fusion avec la grande ville qui assume la dette mais acquiert également le potentiel détenu par ces municipalités auparavant indépendantes. Pointe-aux-Trembles, à l'extrémité est de l'île de Montréal, est la plus récente fusion municipale de notre époque, avant 2001. Outremont et Westmount, fortes de leur richesse à tous égards, ont toujours résisté à ce courant assimilateur de la grande ville sur de petites entités néanmoins attirantes; rappelons qu'Anjou s'est toujours opposée à toute forme de fusion. L'ex-maire Crépeault redoutait comme la peste la mise en commun de la moindre parcelle du territoire de sa ville. Même la création de la Communauté urbaine de Montréal, en 1970,



Édifice du Service de la prévention des incendies. Source: Anjou

mettant en commun certains services comme la police et l'évaluation, était pour lui une tache sur une belle toile, ternie à jamais.

La réforme municipale enclenchée par le gouvernement provincial de Lucien Bouchard fait suite au dépôt du rapport de la Commission Bédard et, comme plusieurs autres maires, Luis Miranda suspecte déjà les conséquences des propositions du rapport: « Néanmoins, nous ne pouvons écarter l'hypothèse de cet ambitieux projet de fusion que pourrait proposer le gouvernement ainsi que les bouleversements que ce projet occasionnerait dans son application. Plusieurs interrogations surviennent spontanément: quels seraient les avantages pour les Angevins et les Angevines sur le plan de la taxation, des services rendus ou de leur spécificité collective? » L'on parlait à l'époque de fondre les 28 municipalités de l'île de Montréal en trois entités géographiques: est, centre et ouest. C'est que la Commission Bédard a pour mandat l'identification des bases d'un nouveau pacte fiscal liant les municipalités et le gouvernement du Québec. Cependant, les recommandations de son rapport dépassent de loin le mandat initial qui s'en prend plutôt aux structures municipales, prônant la mise en place d'un

gouvernement régional, débordant même sur la couronne nord et sud des municipalités de banlieue, éventuellement. Dès les années '50, des études semblables, dont celle de la Commission Paquette, proposaient de telles mesures alors que les banlieues éclairaient, les projets de routes et de ponts abondaient et que les attentes étaient innombrables. Cinquante ans plus tard, c'est davantage le fardeau fiscal et son partage qui justifient une telle réorganisation. Le projet de la Commission Bédard ne cause pas d'enthousiasme dans les municipalités visées, dont Anjou qui bénéficie d'une situation économique et fiscale idéale, grâce à des années d'efforts et de travail de la part des Angevins et de leurs administrateurs. De plus, comme cela s'était déjà passé, non seulement le projet ne tient absolument pas compte des sentiments d'appartenance des citoyens, mais il apparaît surtout comme le résultat d'une volonté de *pelleter* des responsabilités financières précédemment occupées par le gouvernement provincial aux municipalités.

Pendant l'été 1999, les maires et la population prennent connaissance du rapport Bédard et du projet de réforme municipale que la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, entend leur imposer. Non seulement la fusion pos-

sible de leur ville les repousse, mais ils appréhendent la création d'un nouveau palier de gouvernement, entre les municipalités et l'État provincial. Tout en admettant qu'il puisse y avoir un problème avec la ville-centre –Montréal–, plusieurs ne croient pas que la solution proposée, voire imposée par le gouvernement, soit la meilleure. Les Angevins, comme les citoyens d'autres municipalités visées, perçoivent comme une menace ce projet de fusion. Le maire Miranda, qui en côtoie beaucoup au cours de l'été 1999, résume ainsi leur sentiment : « Les citoyens que j'ai rencontrés ne veulent pas que leur ville soit remplacée par une structure bureaucratique sans âme. Ils préfèrent préserver la relation rapprochée et privilégiée dont ils bénéficient présentement et conserver le caractère plus humain qui anime les relations. » La lecture du rapport Bédard lui confirme qu'aucun gain significatif ne peut ressortir de l'application de ses recommandations. Au début de l'an 2000, il semble que le vrai *bogue* n'a pas été celui que tous appréhendaient, le passage au nouveau millénaire, mais bien la disparition pure et simple d'Anjou comme ville autonome. Le gouvernement provincial tient de plus en plus à l'adoption d'un projet de loi réformant les structures municipales montréalaises et, en écho, le maire de Montréal, Pierre Bourque, mousse ce projet dont il s'est fait le porte-parole. En réaction, les élus et l'administration municipale d'Anjou demandent à la population et aux employés – incluant ceux qui prévoient retirer des avantages par rapport à leurs conditions de travail et salaires – de manifester leur opposition au projet de fusion forcée.

Devant le tollé de protestations face à son projet, la ministre Harel annonce en février 2000 la création d'une Commission métropolitaine regroupant plus de cent municipalités de l'île de Montréal et des banlieues nord et sud. Avec à sa tête quelques trente maires, sa raison d'être consiste à planifier sur leur territoire tous les aspects relevant de l'aménagement, de

la gestion des déchets et du transport en commun, en remplacement de la défunte Communauté urbaine de Montréal. Anjou est la première ville de l'île de Montréal à s'opposer au projet

de fusion et la grogne populaire s'accroît et prend de l'ampleur au fur et à mesure que l'imminence de l'échéance approche. Par ailleurs, il est question de la création d'un comité consultatif

Manifestation monstre au centre-ville de Montréal Les citoyens et citoyennes d'Anjou disent NON aux fusions forcées !



Ils étaient plusieurs dizaines de milliers à être venus manifester pour la survie de leur ville, le dimanche 10 décembre dernier. Parmi eux, des citoyens et des citoyennes d'Anjou s'étaient donné rendez-vous à l'intersection de la rue University et du boulevard René-Lévesque, point de départ de la marche. Les gens s'étaient déplacés en autobus, service offert gratuitement par la Ville pour l'occasion, mais aussi en métro ou par covoiturage.



Les manifestants, après quelques minutes de marche, se sont arrêtés au coin des rues McGill et Sainte-Catherine, devant la scène érigée pour l'événement. Le spectacle grandiose de la foule, massée entre les édifices imposants, avec ses pancartes, banderoles, drapeaux et affiches survolant les têtes, valait vraiment le coup d'œil.

Tour à tour, le maire de Montréal-Nord, monsieur Yves Ryan, le maire de Westmount, monsieur Peter F. Trent, monsieur Jean-Jacques Raimville et le président de l'UMBM et maire de Verdun, monsieur Georges Bossé se sont succédé au micro pour s'adresser à un public fébrile.

D'autre part, 26 citoyens représentant 26 villes de banlieue sur l'île de Montréal, dont Anjou, ont chacun livré un message au gouvernement Bouchard, lui indiquant leur opposition aux fusions forcées et à la Loi 170. Des slogans comme « Une île, une ville : on ne guérit pas un cancer en le généralisant », « Méga-fusion, méga-ville : méga-gaffe », « Loi 170 : une autre réforme bâclée ! » et « La démocratie, ça se respecte » ont été utilisés par ces porte-parole.

Groupe d'Angevin manifestant contre la fusion forcée en décembre 2000. Source : *Regards*, décembre 2000

composé des maires de Laval, Longueuil et Montréal, du président de l'Union des municipalités du Québec et des représentants des maires des rives nord et sud, afin d'obtenir d'eux leurs suggestions quant à des regroupements éventuels. De plus, divers groupes et comités sont à rédiger des mémoires contenant d'autres propositions et plusieurs projets sont dans l'air. Tout ceci est préoccupant pour les citoyens angevins dont un sondage révèle que 93% d'entre eux sont opposés à toute fusion forcée et 75% s'opposent au projet *Une île, une ville*, tenant ainsi à conserver leurs acquis. Mince consolation pour eux, le maire Miranda siège au sein du Comité de pilotage de l'Union des municipalités de banlieue de l'île de Montréal, dont la mission est l'établissement de stratégies et de recommandations à prendre face au projet de réforme municipale. Pour lui, Anjou est toujours menacée et une déclaration du premier ministre Lucien Bouchard à l'Assemblée natio-

nale, en mars 2000, n'a rien pour le rassurer. Ce dernier parle de *persuasion d'abord*, laissant sous-entendre que les fusions pourraient même être imposées par la force, à défaut d'entente avec les municipalités.

Puis, subitement, la ministre Harel, devenue entretemps ministre des Affaires municipales et de la Métropole, fait adopter à l'Assemblée nationale des projets de loi entrés en vigueur dès leur adoption en Chambre. L'un d'entre eux porte sur les fusions municipales, et les deux autres portent sur la création de la Communauté métropolitaine de Montréal. La création d'une Communauté métropolitaine de Montréal ne pose pas trop de difficultés à l'administration angevine, comme il y avait eu précédemment une Communauté urbaine de Montréal. Anjou a toujours participé aux associations et organismes mis sur pied et regroupant des municipalités de banlieue, comme on l'a vu. Sur le plan économique, elle contribue sans cesse à l'essor écono-

mique sinon de Montréal, du moins de l'est de l'île. Elle y trouve son intérêt et jouit d'une saine émulation auprès de ses consœurs en ce faisant. C'est plutôt la menace de fusions qui rebute la population, tenant à conserver son autonomie et sa marge de manœuvre individuelle, tout en collaborant au mieux-être de l'ensemble des villes de l'île. Le 10 décembre 2000, un événement historique s'est produit dans l'histoire des villes à Montréal. Sur l'avenue McGill College, au centre-ville de Montréal, des dizaines de milliers de personnes ont défilé en manifestant contre les fusions forcées et contre la Loi 170 du gouvernement provincial. Qualifiée de manifestation-monstre, les personnes présentes s'y sont rendues en autobus nolisés, par covoiturage ou en transport en commun et elles se sont rassemblées au coin des rues University et Sainte-Catherine, où une scène avait été érigée pour la circonstance. Plusieurs maires ont pris la parole au nom de



Les jeunes angevins profitent des installations des différents parcs d'Anjou. Source : Anjou

leurs citoyens qui ont réagi fortement en les écoutant s'exprimer contre les mesures projetées. Par ailleurs, au nom de leur ville respective, 28 citoyens ont témoigné de leur opposition au projet du gouvernement Bouchard. Parmi les édifices imposants et la foule massée, l'on apercevait de nombreuses pancartes affichant des slogans tels que : « On ne guérit pas un cancer en le généralisant », « Méga-fusion, méga-ville : méga-gaffe », « Loi 170 : une autre réforme bâclée », « La démocratie, ça se respecte », « Loi 170 : aucun bon sens », « Anjou pour la vie », entre autres.

Alors que la décision d'imposer la fusion des municipalités semble inévitable, celles-ci étudient la situation de villes ayant déjà subi le rouleau compresseur de l'État, afin d'en évaluer les retombées concrètes. D'autres provinces canadiennes et États américains ont aussi imposé des réformes de cette nature. Des villes comme Toronto et Halifax se sont avérées des échecs à ce chapitre, tel que révélé suite à des enquêtes effectuées par les journaux *Le Devoir* et *le Journal de Québec*. Le bulletin *Regards sur Anjou* en fait ses gorges chaudes dans son édition de mars 2001, citant des titres de manchettes tels que : *Halifax : pour les économies, il faudra repasser* ; *Toronto au bord de la faillite* et *Le gouvernement ontarien ne forcera plus aucune ville à fusionner*. Par ailleurs, 18 municipalités intentent un procès au gouvernement, institué devant la juge Danielle Grenier de la Cour supérieure du Québec, contestant la constitutionnalité de certains articles de la Loi 170. Ces municipalités, dont Anjou, prétendent que la loi porte atteinte aux droits des individus en les empêchant de vivre dans un milieu de vie propre à eux, leur ancienne municipalité. De façon parallèle, les élections municipales montréalaises opposent d'un côté le maire Pierre Bourque, en faveur des fusions, et Gerald Tremblay, ancien ministre provincial, son rival, opposé aux fusions par le fait même. Quant à lui, le maire Miranda affirme pencher davantage pour ce

dernier, dont la philosophie décentralisatrice correspond davantage à la sienne que celle du maire Bourque et de la ministre Harel.

Alors que le projet avance, l'on entend de plus en plus l'expression, inhabituelle, de la *ville de l'île de Montréal*, ce qui semble aberrant à plus d'un citoyen d'Anjou. Les conseillers municipaux d'Anjou s'avouent inquiets pour la population. Andrée Hénault résume peut-être le mieux le sentiment général, et il vaut la peine de la citer au long : « Chaque fois que Montréal parle de banlieue, c'est pour lui prendre son argent. Le plan Bernard lui donnera gain de cause au détriment d'Anjou. Autrefois, sur l'île, l'est de l'île faisait figure de parent pauvre. Nous avons consenti à beaucoup d'efforts pour stimuler le développement industriel. Avec le revenu supplémentaire apporté par notre parc d'affaires, nous avions l'intention de construire les nouveaux équipements communautaires dont notre population a besoin. En nous retirant ce revenu, le plan Bernard accapare les bénéfices du bon travail que nous avons fait et nous empêche de réaliser des projets essentiels. Pour Anjou, l'avenir prend la forme d'un retour en arrière. En fait, nous risquons fort d'assister à la dégradation de certaines valeurs auxquelles nous tenons beaucoup, comme la solidarité entre l'administration et les citoyens. » Au printemps 2001, l'atmosphère s'échauffe au fur et à mesure que l'échéance des fusions approche. Alors que les travaux du Comité de transition planifient les diverses composantes de la future ville de Montréal élargie, une étude de l'Institut C.D. Howe démontre que les « regroupements municipaux reposent sur des idées discréditées et des idéaux utopiques ». Le professeur émérite Robert L. Bish, de l'Université de Victoria de Colombie-Britannique, estime que les agglomérations élargies ont tendance à s'éloigner des priorités des populations qu'elles desservent et, loin d'engendrer les économies d'échelle escomptées, se répercutent par des

augmentations de taxes que l'on cherchait justement à voir diminuer. L'expression des manifestations contre les fusions forcées pousse les villes à prendre tous les moyens à leur disposition pour préserver leur indépendance. L'on cherche à obtenir l'annulation de la loi 170 et le slogan *Québec – je me souviendrai des fusions forcées* se répand, reprenant celui figurant sur les plaques d'immatriculation des automobiles. Par ailleurs, des initiatives individuelles sont prises telle celle créée en décembre 1999 par des citoyens bénévoles d'Anjou. Le Comité d'autonomie d'Anjou, dont sont membres Léo Vachon et Rock Saucier, vise à représenter la population angevine au sujet des fusions, que ce soit lors de conférences de presse, de débats à l'Assemblée nationale ou lors de discours des chefs des partis politiques. Hébergé à l'hôtel de ville, sa mission consiste à lutter pour que les citoyens conservent le choix de leur milieu de vie. Avec pour slogan *Anjou pour la vie*, il offre l'autocollant *Je me souviendrai des fusions forcées* pour les automobilistes intéressés et organise une pétition en vue du retrait ou, à tout le moins, du report de la Loi 170 sur les fusions municipales.

La fin de l'année 2001 marque aussi la fin de l'histoire de la municipalité d'Anjou, comme bon nombre de ses consœurs sur l'île de Montréal et ailleurs. À l'hôtel de ville, la dernière assemblée ordinaire du Conseil municipal de la ville a été tenue le 18 décembre. Plusieurs anciens dignitaires avaient été invités à assister à cet événement historique et au dévoilement d'une plaque commémorative installée désormais dans le hall du bureau d'arrondissement, affichant les noms des quatre maires de la municipalité ainsi que ceux de tous les conseillers élus au fil des années. La phrase suivante y est inscrite : « Puisse, dans nos cœurs et dans nos esprits, la Ville d'Anjou demeurer celle dont nous avons été collectivement si fiers. À l'instar de nos prédécesseurs, c'est avec conviction que nous, les membres du dernier Conseil municipal, avons

travaillé au mieux-être de la collectivité angevine. Nos remerciements aux bénévoles, aux employés municipaux, aux citoyens et aux citoyennes de s'être unis à nous pour servir Anjou. » De son côté, le journal le Flambeau de l'Est mentionne dans son édition du 26 décembre 2001 : « Ville d'Anjou : c'est la fin ! » Il vaut la peine de citer au long quelques extraits de l'article en question : « C'est devant une salle comble –ce qui ne s'était pas vu souvent ces dernières années– que s'est déroulée la dernière séance ordinaire du Conseil municipal de Ville d'Anjou, le 18 décembre dernier. Près d'une centaine de personnes ont assisté à cette assemblée de cette municipalité fondée en 1956, municipalité qui, comme toutes les autres villes de banlieue de l'île de Montréal, deviendra un arrondissement de la nouvelle Ville de Montréal, le 1er janvier prochain. L'ambiance n'était donc pas à la fête, mais plutôt à la nostalgie, à la résignation. Pour souligner l'événement, l'administration du maire Luis Miranda avait invité tous les anciens élus de la municipalité, de même que d'anciens employés, à prendre part à cette dernière séance du conseil municipal. Un ancien maire, Jean Corbeil, qui a dirigé les destinées de Ville d'Anjou de 1973 à 1988, et une douzaine d'anciens conseillers, principalement des années '80 et '90, ont accepté l'invitation. Deux anciens directeurs généraux, Claude Denault et Gilles Bertrand, étaient aussi présents. Prenant la parole à la toute fin de l'assemblée, Luis Miranda, qui aura été le dernier maire de Ville d'Anjou, n'a pas caché sa tristesse, même si sa carrière politique se poursuivra dans la nouvelle structure –il a été élu président de l'arrondissement Anjou et conseiller municipal de la nouvelle Ville de Montréal, le 4 novembre dernier. *Nous vivons ce soir un moment historique, mais ce n'est nécessairement pas un moment agréable. Au nom de mes collègues du conseil municipal, je peux vous dire que c'est avec regret que nous mettons fin à l'existence de Ville d'Anjou*, a-t-il dit. »

Suite à l'élection du gouvernement Charest au printemps 2003, la tenue de l'une de ses promesses électorales relance à nouveau le débat au sujet des fusions, ou plutôt des défusions municipales. Le changement de parti au gouvernement permet aux municipalités fusionnées qui le désirent, de se défusionner –néologisme créé pour la cause– moyennant certaines conditions. Cette nouvelle sème l'espoir et cause la joie chez un grand nombre de citoyens des anciennes municipalités. Le 20 juin 2004, les citoyens ont la chance de se prononcer lors d'un référendum dont l'issue allait permettre ou non la défusion de leur municipalité. Des 22 arrondissements touchés, quinze optent pour le retour à la situation antérieure, l'autonomie municipale. Dans la partie est de l'île de Montréal, seule Montréal-Est récupère son autonomie. À Anjou, le résultat est négatif. En fait, 56,02% des électeurs ont voté oui, mais le camp du OUI ne compte que 26,47% des électeurs inscrits sur la liste électorale, un des plus faibles de l'île de Montréal et insuffisant pour que la municipalité redevienne autonome. Par un faible pourcentage des votes, elle rate de peu la possibilité de regagner son indépendance comme certaines anciennes villes de Montréal peuvent le faire. Le maire d'arrondissement, Luis Miranda, en tire la conclusion suivante : « Dans ce contexte, mon objectif demeure toujours le même, faire en sorte que toute l'administration vous offre des services de qualité au meilleur coût possible. Mon profond attachement à la population d'Anjou et mon souhait de voir notre arrondissement se développer harmonieusement sont mes principales motivations. »

L'arrondissement d'Anjou est désormais responsable de l'ensemble des services de proximité affectant la vie quotidienne des résidents d'Anjou. Le budget de l'arrondissement ne peut être modifié d'aucune façon puisqu'il ne relève pas de l'arrondissement, encore moins d'un parti politique. Pour l'administration de l'arrondissement et une bonne partie de

la population, l'avenir, quoique prometteur à de nombreux points de vue, est désormais terni suite à la perte de l'autonomie de la municipalité. L'on redoute l'alourdissement de la structure administrative, les délais entre la constatation d'un besoin et la mise en vigueur de la solution pour le régler, l'éloignement du contact entre les citoyens et le maire. À moyen terme, c'est la dissolution du sentiment d'appartenance que les opposants aux fusions redoutent, le noyautage de la municipalité dans le bassin élargi d'une ville anonyme et hors de portée. Au-delà de ce sentiment d'appartenance, c'est le pouvoir même des représentants de la population qui disparaît avec les fusions. Désormais, les décisions de l'arrondissement ne peuvent s'appliquer avant d'avoir été entérinées par la grande ville, laissant les élus locaux démunis, sans pouvoirs. Les résidents peuvent toujours assister aux assemblées du conseil de l'arrondissement et se présenter au Bureau des citoyens, il demeure que la municipalité ayant perdu son autonomie, elle doit s'en remettre aux autorités supramunicipales qui décident, en dernier ressort, pour elle. Le problème provient du fait que leur éloignement des réalités de la population leur fait perdre le contact avec celle-ci, entraînant des décisions qui, pour honnêtes en elles-mêmes, ne tiennent pas beaucoup compte de ces mêmes citoyens. Les citoyens d'Anjou décidaient pour eux-mêmes auparavant ; désormais, ils n'ont plus grand mot à dire et subissent les décisions prises à l'extérieur de leur territoire, en leur nom. On peut comprendre leur déception.

Décès/Nominations

Alors que plusieurs employés de la municipalité engagés depuis belle lurette obtiennent de se reposer, une fois la retraite venue, d'autres attendent des promotions qui viennent enfin. Par ailleurs, des décès surviennent, parfois de façon prématurée. Côté promotion, mentionnons les pompiers Bertrand Renaud, Yvon



Gilles Dault, directeur Promotion industrielle, Pierre Caumartin, commandant au poste de police 46 et Luis Miranda (16 mars 1999). Source: Anjou

Daunais et Jean-Noël Gaudette qui sont promus capitaines au début de 1998, suite à une réorganisation des équipes du Service de la prévention des incendies. À l'emploi de la ville de Montréal depuis 1969, Normand Lussier devient, à la fin de 1999, le nouveau directeur des travaux publics. Ouvrant pour le compte de la ville de Montréal précédemment, au Service des incendies, il a par ailleurs obtenu une maîtrise en administration des affaires publiques. Quant aux décès, rappelons celui de Pierre Provencher, directeur du Service de la prévention des incendies, à l'âge de 55 ans, après 28 années au service de la population. En plus de son travail, il était aussi coordonnateur adjoint du Comité municipal de surveillance civile, représentant Anjou au Comité mixte municipal industriel de gestion des risques d'accidents majeurs pour l'est de Montréal, a siégé au Festival Anjou et à l'Office municipal d'habitation, impliqué par ailleurs dans Centraide

et la Croix-Rouge. Pour lui succéder, l'on annonce les nominations de Gilbert Lapalme à la direction du Service et de Jacques Steele comme directeur adjoint, ce dernier étant lui-même fils de pompier. Engagés respectivement en 1966 et en 1970 comme *simples* pompiers à leurs débuts, ils ont gravi les échelons de la hiérarchie et accèdent aux plus hauts sommets à la fin de 1998. À peine quelques mois plus tard s'éteint, à l'âge de 56 ans Robert Ménard, greffier d'Anjou. Engagé à titre de caissier en 1972, avant de devenir assistant-greffier en 1979, il agissait depuis 1986 comme directeur du Service du greffe et des archives. L'actuel greffier de l'arrondissement, Michel Landry, l'a très bien connu et a travaillé pendant près d'un quart de siècle avec celui qu'il considérait comme son frère. À la fin de l'été 2001, un hommage est rendu à Pierre Caumartin, commandant du poste de police de quartier d'Anjou, transféré dans la même fonction à Hochelaga-

Maisonneuve. Son successeur, Marc Riopel, 37 ans, est un nouveau-venu à Anjou. Rappelons le décès de Pierre Sirois, conseiller municipal du district Louis-Hippolyte-Lafontaine entre les années 1989 à 2001, survenu le 10 octobre 2001, emporté par le cancer. Professionnel jusqu'à la fin, il a participé à la séance du Conseil municipal du 11 septembre précédant son décès, quittant l'hôpital à cette fin. Nouveau décès au printemps 2004, soit celui de Gilles Dault, commissaire industriel de l'arrondissement depuis 1996, ancien délégué du Québec à Bruxelles et à Milan et conseiller auprès d'entreprises pour le gouvernement fédéral. Il avait accueilli un grand nombre de gens d'affaires à Anjou, d'entreprises également et mis sur pied la table de concertation en vue d'un partenariat dans la communauté d'affaires angevine. Autre conseiller municipal à décéder durant la période, rappelons le souvenir de Bruno Provost, survenue 16 novembre 2004, élu en 1981 et en 1985 mais qui ne s'était pas représenté en 1989 ni par la suite.

Finalement, signe de l'époque dans laquelle nous vivons depuis quelques décennies, mentionnons la fusion des paroisses Notre-Dame d'Anjou et de Saint-Jean-de-Eudes, suite aux difficultés financières qu'elles rencontrent devant la désaffection des catholiques des territoires qu'elles desservent. Cette situation est commune à nombre d'autres paroisses constatant, devant les difficultés financières et le manque de paroissiens pratiquants, la nécessité de se regrouper en vue de sauver les églises, dans l'espoir qu'une solution permanente prenne forme.

PROGRÈS ÉCONOMIQUE EN CONTINUITÉ

Contrairement à la période précédente, marquée par un contexte économique tendu, difficile, cette dernière partie de l'histoire d'Anjou s'ouvre sur une vague de prospérité qui, malgré quelques soubresauts, tend nettement à l'amélioration de la situation économique, ce qui est favorable à Anjou, comme nous le verrons. Comme quoi, tout ne peut toujours aller de mal en pis!!

Ouverture du Club de golf Métropolitain

Le début de cette période est marqué par un événement coïncidant par ailleurs avec l'arrivée de Luis Miranda à la mairie, soit l'ouverture du club de golf d'Anjou. Dans ce dossier, le nouveau maire récoltait les fruits du travail de l'administration Quirion, comme nous l'avons vu. Rappelons tout d'abord qu'à sa fondation, en 1956, Anjou possédait un terrain de golf, le Maple Golf and Country Club, situé le long de la montée Saint-Léonard, devenue depuis le boulevard Louis-Hippolyte-LaFontaine, au sud des Galeries d'Anjou. Dès les années'60, le club de golf avait cédé sa place au développement du territoire loti en vue de l'ouverture de rues et de la construction de duplex, la

population angevine augmentant sans cesse à l'époque. Un autre club de golf, propriété de la Ville de Montréal, était situé plus à l'ouest mais avait lui aussi payé le prix du développement, puisqu'on avait bâti sur son site le village olympique, au milieu des années'70, en prévision des Jeux olympiques d'été de 1976. On avait alors rassuré les adeptes de la petite balle blanche en leur promettant qu'un nouveau club de golf serait construit ailleurs plus tard. C'est finalement Anjou qui, le 12 septembre 1997, prend les devants en offrant, dans la partie est du parc industriel, un premier parcours de neuf trous ainsi qu'un champ de pratique. Réalisation du groupe Rizzo et représentant des investissements de l'ordre de 7 200 000\$, le projet prévoit deux parcours de 18 trous, dont un de calibre professionnel, le champ de pratique offrant 52 espaces et une distance de frappe de 290 verges ainsi que dix espaces attribués pour les cours de golf aux futurs adeptes. Faisant partie du nouveau parc d'affaires de la municipalité, dans l'extrême nord-est, il est accessible par trois entrées, est doté d'étendues d'eau, de reliefs variés, de trappes de sable; il compte une longueur totale de 7015 verges, ce qui en

fait le plus long golf public du Québec, puisqu'il n'est pas réservé aux seuls membres ni à une élite fermée. Des rabais sont d'ailleurs consentis aux résidents d'Anjou. Rapidement, des tournois d'importance y sont organisés, rencontrant de francs succès et établissant déjà une tradition: Tournoi des industriels d'Anjou et du hockey Pee-Wee, par exemple. Puis, au printemps 2000, c'est le chalet du club de golf qui est ouvert au public, offrant casiers et douches, casse-croûte, restaurant et boutique d'accessoires. La première pelletée de terre avait eu lieu le 9 septembre 1999 précédent.

Parc d'affaires

Outre ses attraits évidents, l'idée-force sous-tendant la présence du golf remonte même à l'époque du maire Corbeil, au beau milieu des années'80, et vise l'attraction d'industriels et d'entrepreneurs dans le parc industriel de la municipalité. Il s'agit d'un argument supplémentaire en vue de convaincre ceux-ci de s'installer à Anjou, en plus des avantages tels que le niveau de taxation modique, la situation géographique, les services municipaux et la qualité de vie. Dans le même objectif, afin de chasser définitivement l'image dépassée des grosses industries polluantes et désuètes, une section de ce parc industriel est détachée afin d'en faire plus précisément un parc d'affaires, moderne et futuriste, distinct du parc lui-même. Rappelons que le principal rival d'Anjou dans ce domaine, Ville Saint-Laurent, avait même poussé la distinction un peu plus loin en proposant un parc scientifique, en référence au type d'entreprises qu'elle possède, dont l'expertise concerne les produits pharmaceutiques, la technologie et l'informatique. Toutefois, jusqu'à l'époque du maire Miranda, le contexte économique empêche la réalisation du golf et l'implantation du parc d'affaires, malgré que le potentiel en est bien sûr déjà entrevu. Dans l'attente d'un contexte plus favorable, la municipalité fait en sorte qu'au moment où cela se produit, tout s'enclenchera



Première pelletée de terre pour la construction d'un pavillon au club de golf Métropolitain. Source : Regards, octobre 1999



Développement du parc d'affaires d'Anjou. Source : Anjou

rapidement. Ainsi, des rues sont ouvertes, le développement est planifié à l'avance grâce au travail effectué par le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité dirigée alors par la conseillère Andrée Hénault. Pour elle : « Je crois pouvoir dire que tout le monde a vécu une expérience à la fois agréable et enrichissante. Des miracles ont presque été accomplis à cette table tant par la quantité et la diversité des projets qui ont été soumis que par la promptitude avec laquelle ils ont été

traités ». De son côté, le conseiller municipal Pierre Leclaire, président à la même époque la Commission de la planification du territoire, croit que : « Il s'agissait de jeter les bases d'une ville prospère et les moyens d'y parvenir, nous les avons trouvés ». Pour ce faire, l'on fait en sorte que les entrepreneurs et investisseurs aient envie de s'installer dans le parc : rues, services, renseignements...

D'une superficie de 20 000 000 pieds carrés, le parc d'affaires se dis-

tingue du parc industriel par le fait que son développement est planifié, *surveillé* en quelque sorte. Les entreprises sont recensées, l'association des industriels est davantage consultée, l'on devance les besoins et les attentes des entreprises et employés : mesures de sécurité, transport en commun, golf, etc. L'inauguration du Club de golf se voulait un grand événement, mais dans son sillage, la vision des administrateurs se confirme. Grâce au contexte économique devenu favorable et aux préparatifs mis en place par la municipalité, les retombées du parc d'affaires se manifestent à l'évidence assez rapidement. Ainsi, pour l'année 1999, c'est plus de 50 000 000\$ qui y ont été investis ; 25 entreprises s'y sont implantées créant des centaines d'emplois. Selon le maire Miranda : « Les investissements que la Ville a consentis ces dernières années dans le développement des infrastructures du secteur industriel portent déjà fruit et généreront des retombées positives dès l'an 2000. La venue de ces nouveaux investisseurs se traduit notamment par une diversification de l'assiette fiscale, la création d'emplois et un dynamisme renouvelé de la communauté d'affaires ». Pour les années 1997 et 1998, les résultats se sont avé-



Dîner avec des banquiers et le maire Miranda (9 juin 2000). Source : Anjou

rés supérieurs aux attentes de la municipalité. Ces retombées n'intéressent pas uniquement des entrepreneurs montréalais ou québécois, puisque des délégations de l'étranger viennent visiter le parc; elles sont attirées en leur faisant miroiter les possibilités offertes par la situation d'Anjou à tous égards. Au début de 2001, c'est plus de 100 000 000\$ qui ont été investis tant en immeubles qu'en équipements, créant environ 1500 emplois et générant plus de 2 500 000\$ de taxes. Chaque mois, de nouvelles entreprises annoncent leur intention de s'installer à Anjou, des cérémonies de pelletées de terre ont lieu, au cours desquelles les sourires et les poignées de mains sont de mise. Au moment où Anjou se résigne à la perte de son statut de ville autonome, l'administration municipale dresse un bilan du travail accompli à tous égards et, au sujet du parc d'affaires, constate la venue de non moins de deux cents entreprises dans le parc d'affaires, en cinq ans, représentant des investissements de plus de 200 000 000\$. Pour l'administration: « Le Conseil municipal a bien anticipé le grand potentiel et le rôle central qu'occupe le parc d'affaires dans la croissance d'Anjou. Ce que le conseil a compris, c'est que les retombées découlant du développement du parc d'affaires auraient une incidence positive sur les services offerts à la population et sur la qualité de vie dont elle bénéficie. Et ce n'est pas terminé, car le Conseil municipal a planifié le développement de façon à ce que les Angevins et les Angevines profitent encore longtemps du potentiel du parc d'affaires. »

En plus des comités mentionnés précédemment, le rôle du commissaire industriel s'affirme au cours de la période. Celui-ci devient davantage pro-actif dans la recherche d'investisseurs et d'entreprises souhaitant s'établir et se développer; à les faire opter pour Anjou. Si, auparavant, les entreprises s'implantaient dans le parc industriel au gré de leur volonté, sans planification aucune, il en va différemment dans le cas du parc d'affaires,



Kiosque du Gouvernement du Québec lors du Marché de l'emploi en mai 1999. Source: Anjou

pour lequel l'on privilégie une planification du territoire et certains types d'entreprises. À cette fin, une liste des entreprises est dressée, afin de tenir compte de leur implantation dans le parc d'affaires. Cette liste permet de constater l'évolution du développement du parc, fournit des informations sur les entrepreneurs, le type de leurs entreprises, le nombre des employés, etc. Mise à jour sur une base annuelle, elle est offerte à quiconque souhaite se la procurer. Le commissaire industriel collabore avec l'Association des industriels afin de connaître leurs besoins et d'évaluer leur satisfaction. Par ailleurs, des déjeuners-causeries sont organisés avec la municipalité afin que les gens d'affaires puissent rencontrer les élus et exposer leurs doléances. L'on invite également les dirigeants des nouvelles entreprises, peu importe leur dimension, à un petit-déjeuner, afin de leur souhaiter la bienvenue à Anjou, souvent en présence de fonctionnaires des différents niveaux de gouvernement. Si les entreprises s'installent et se multiplient, elles ont besoin de personnel, d'employés compétents. Pour ce faire, l'on assiste de plus en plus à des foires de l'emploi, des salons ou, comme à Anjou, à un marché de l'emploi, orga-

nisé par le commissaire industriel, Gilles Dault, en collaboration avec plusieurs organismes gouvernementaux et une banque. Il s'agit d'occasions de rencontres entre des Angevins à la recherche d'emplois et des entrepreneurs ayant des besoins en emplois à combler. Au printemps 1999, c'est non moins de 500 emplois qui sont proposés par une cinquantaine d'entreprises. Selon le maire Miranda: « Plusieurs dirigeants de compagnies angevines ont indiqué éprouver des difficultés à recruter du personnel. C'est pourquoi nous organisons un Marché de l'emploi, une activité qui va sûrement leur permettre de trouver les candidats pour combler les postes vacants ». À moyen terme, l'on prévoit même une pénurie de personnel, compte tenu du vieillissement de la population. Tenu au restaurant Buffet Trio du deuxième étage des Galeries d'Anjou, il s'est avéré un franc succès puisque plus de 1000 personnes s'y sont présentées. En plus de permettre à des travailleurs de trouver un emploi leur convenant, ce marché a également permis aux entrepreneurs de se rencontrer et de partager ensemble leurs besoins. À l'hiver 2000, c'est un salon interactif de l'emploi de l'est de l'île de Montréal qui est tenu au Palais des



Délégation chinoise en visite à Anjou avec Luis Miranda et Gilles Dault (mai 2000). Source : Anjou

congrès de Montréal, conjointement avec le Salon Emploi Formation, en collaboration avec les gouvernements du Canada et du Québec. Lors de cet événement couru, un peu moins de la moitié des emplois proposés étaient situés à Anjou.

Organismes promouvant l'économie angevine/Centre multifonctionnel

Les municipalités d'Anjou et de Montréal-Est obtiennent du ministère des Affaires municipales et de la Métropole la possibilité de mettre sur pied un Centre local de développement (CLD), au mois de mars 1999. Pour le maire et les administrateurs d'Anjou, cette nouvelle structure administrative fait double emploi avec des organismes déjà existants sur place, en plus de coûter quelque 300 000\$ par année aux Angevins. Il s'agit d'une première corporation sans but lucratif dont le mandat consiste à promouvoir le développement économique, social et culturel, ainsi que l'économie sociale des régions, particulièrement quant aux petites entreprises et aux jeunes entrepreneurs. Ouvrant en collaboration avec les commissariats industriels des deux

ville respectives, le Carrefour Jeunesse Emploi, la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) et des organismes privés, l'on se propose de défrayer certains coûts relatifs à l'aide à l'entrepreneuriat. Gilles Dault, commissaire industriel d'Anjou, est responsable de ce nouvel organisme sans but lucratif. Quant à lui, le Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou/Saint-Justin est une création du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, oeuvrant avec diverses ressources locales : commission scolaire, milieu communautaire et municipalité d'Anjou. L'on offre aux jeunes de seize à 35 ans des conseils sur la recherche d'emploi, le retour aux études et le démarrage d'entreprises, en plus d'un répertoire d'emplois dans différents domaines. Deux ans plus tard, des ententes similaires sont convenues entre les municipalités d'Anjou et de Montréal-Nord, créant à la fois un centre local de développement et un CDEC Anjou/Montréal-Nord. Pour le maire Miranda : « Cette initiative ne peut que s'avérer extrêmement profitable pour nos deux arrondissements grâce à la synergie qu'elle provoque à travers la mise en commun de nos moyens et le partage

de nos compétences. »

À la fin de l'année 2004, c'est le CLD d'Anjou qui voit le jour. Son mandat consiste à aider au progrès économique de l'arrondissement, particulièrement à la création d'emplois. Ses administrateurs provisoires sont le président d'arrondissement Luis Miranda, Jacques Rioux, directeur de l'arrondissement, Andrée Potvin, directrice principale de comptes, RBC Banque Royale, et Raymond Perreault, président des Chaînes de traction Québec Inc. Pour ce faire, il offre des services d'accompagnement de première ligne ainsi qu'un soutien technique et financier à tout type d'entrepreneurs déjà établi ou non, de façon individuelle ou en groupes. À l'occasion de la tenue de sa première assemblée, le centre local de développement a présenté son conseil d'administration composé de Luis Miranda, président, Raymond Perreault, vice-président, Lise Séguin, secrétaire et Annick Paquet, trésorière. Pour le président Miranda : « Le rôle du conseil d'administration consistera à soutenir notre équipe de conseillers et l'entrepreneuriat local, pour en faire profiter l'ensemble de la population. » Ce nouvel organisme ne met pas de temps avant

de s'associer à l'Association des industriels d'Anjou, élargissant du même coup la gamme de ses services, afin de tenir des séances d'information, voire de formation et même de réseautage au profit des entrepreneurs angevins. Par ailleurs, depuis 1997, le commissaire industriel d'Anjou invite les entreprises à obtenir une certification ISO 9001 et 9002, suite à la formation nécessaire pour ce faire.

Dans ce contexte économique favorable aux entreprises de tous ordres, dont le nombre s'accroît à Anjou au cours de la période, certaines ont la chance de se distinguer à l'occasion du Gala Honneur et Mérite, lors de son édition de l'année 1999. Organisé par la Chambre de commerce de l'Est de l'île de Montréal et tenue en présence du secrétaire d'État responsable du Développement économique du Canada, Martin Cauchon, et de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole du Québec, Louise Harel, cet événement annuel a décerné des prix dans diverses catégories par un jury de 22 personnes, dont le commissaire industriel d'Anjou, Gilles Dault, présidé par Raymond Bachand, président-directeur général du Fonds de solidarité des travailleurs. Les entreprises angevines reconnues lors de cet événement sont les suivantes: Ameublements Artelite inc, dans la catégorie Exportation; Chiffrinfo, dans la catégorie Travailleur autonome; et Alta Précision-Prototypes inc, dans la catégorie Haute technologie. Trois autres entreprises du territoire angevin ont l'occasion de se distinguer le 20 mai 2004 lors de la remise des prix ESTim du Gala annuel, soit Bureau Spec, catégorie Entreprise de service (moyenne entreprise); Sébastien Goguen, catégorie Entrepreneur autonome; et Georges Sayegh d'Ameublements Artelite inc, dans la catégorie Lauréat individu d'un Prix Orchidées. L'année suivante, c'est l'entreprise Carole Laforest Conseil inc. qui est honorée; cette dernière remise de prix nous permet de mentionner qu'existe à Anjou un Comité des femmes du Haut-Anjou, fondée en

1977, par Mireille Beaudry. Diversifié depuis quelques années, son objectif à la naissance consistait à proposer des activités de loisirs aux femmes du Haut-Anjou. La fondatrice a d'ailleurs été honorée du prix Denis-Durand décerné par la Chambre de commerce et d'industrie de l'est de l'île de Montréal, au cours de l'été 2000.

Fondé à Anjou en 1989, le Centre de congrès Renaissance est situé au 7550 du boulevard Henri-Bourassa, au nord de la municipalité. Il offre en location des salles de réunion ainsi qu'une salle multifonctionnelle pouvant accueillir entre 1800 et 3000 personnes selon la formule retenue: banquet, théâtre ou cocktail. Une immense salle permet également d'accueillir jusqu'à 130 kiosques et un stationnement en conséquence. À l'automne 2000, ses locaux sont agrandis et le maire Miranda a l'honneur de couper le ruban officiel qui marquait la fin des travaux d'agrandissement de ce centre. Malgré cet agrandissement, Luis Miranda rêve d'offrir aux Angevins une infrastructure de culture, de sports et de loisirs moderne et digne de leurs attentes. Dans un contexte économique favorable, avec une situation budgétaire enviable, après des années d'économies et de régimes, la population a enfin les moyens de se payer une salle de spectacles digne de ce nom, dotée par ailleurs de salles susceptibles de permettre la tenue d'activités diversifiées. Dans la poursuite de la volonté d'identification de la population à la municipalité, il est logique que les citoyens disposent d'une salle de concert, de théâtre, de spectacles pouvant recevoir davantage de spectateurs que les salles disponibles à Anjou, d'une qualité d'architecture et sonore permettant de mettre en valeur les artistes s'y présentant. Un tel centre multifonctionnel permettrait même, éventuellement, d'attirer à Anjou des artistes et des athlètes d'un calibre que les salles existantes ne pouvaient attirer auparavant. Dès le début, l'on entrevoit une salle d'environ 300 places incluant une piscine intérieure.

Ce projet est sous la responsabilité de la Commission des services aux citoyens qui procède au cours de l'année 2006 à des séances publiques, afin de connaître le sentiment de la population. Tenues à l'école Jacques-Rousseau en mai 2006, quatre séances de consultation ont permis aux autorités de l'arrondissement de constater l'approbation très favorable de la population, présente en grand nombre à ces séances, à l'égard de ce projet. Rappelons que le maire de l'arrondissement, Luis Miranda, en a fait une de ses promesses électorales lors des élections municipales de l'automne 2005. Malgré qu'Anjou soit désormais un arrondissement de la ville de Montréal, il est inconcevable que ses citoyens, amateurs de théâtre et de spectacles à grand déploiement, aient à se rendre au centre-ville de Montréal, disposant de nombre d'institutions reconnues, pour ce faire. Dans cette optique, le centre multifonctionnel renforcerait le sentiment d'appartenance des Angevins à leur arrondissement. Ceci est d'autant plus important que le risque de dilution de ce même sentiment est susceptible de s'accroître avec la fusion des municipalités. Forte de l'approbation de la population, le conseil d'arrondissement peut donc poursuivre les démarches en vue de la réalisation de ce projet considéré vital pour l'avenir d'Anjou.

Construction résidentielle et commerciale; pont et métro

Contrairement à la période précédente, et en dépit du fait que l'espace disponible est de plus en plus exigu pour l'implantation de nouvelles constructions résidentielles, les années 1997 à 2006 sont propices à la mise en chantier de nombre d'habitations de différents types sur l'ensemble du territoire angevin. Nous ne pouvons ici mentionner la gamme des chantiers en détails. Cependant, parallèlement au développement du secteur du parc d'affaires et à la réfection de nombreuses rues, viaducs et parcs répartis sur le territoire angevin, de nombreux entrepreneurs sont à ériger de nou-

velles résidences dans les différents quartiers. Ainsi, c'est près de 40 000 000\$ qui sont investis par plusieurs constructeurs en bâtiments résidentiels au cours des années 2000 et 2001. De sorte que 65 maisons unifamiliales, 333 logements en copropriété et une résidence pour personnes âgées prennent forme durant la même période. Règle générale, de tels développements ne font pas souvent l'objet de levées de pelletée de terre officielles. Néanmoins, le début de la construction d'un immeuble multirésidentiel de huit étages comptant 94 logements de trois pièces et demie et de quatre pièces et demie, dans un contexte de pénurie de logements sur le territoire de l'île de Montréal, mérite la tenue d'une telle cérémonie avec la présence du président d'arrondissement Miranda. Après tout, il s'agit d'un investissement de 9 000 000\$ dans le secteur résidentiel.

Ces progrès ne diminuent pas avec les années qui passent. Ainsi: « Alors que le nombre total de permis de construction résidentielle en 2003, toutes catégories confondues, équivalait à la moyenne des dix dernières années (260 permis), le nombre de nouvelles unités de logements disponibles a connu un essor remarquable au cours des trois dernières années. En 2001, 2002 et 2003, respectivement 362, 463 et 405 unités de logements ont vu le jour, ce qui représente au total 1230 logements. De fait, à Anjou, de tous les permis de construction émis, ceux relatifs à la construction résidentielle ont représenté un peu plus de 70% de la valeur des permis émis en 2003. » L'année suivante, la présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou, la conseillère Andrée Hénault, se réjouit: « Une fois de plus, nous avons fait la preuve de notre capacité à poursuivre une urbanisation harmonieuse et profitable pour l'ensemble de notre communauté. » Cette année-là est marquée par une augmentation de 22% de la valeur totale des permis de construction par rapport à l'année 2003. Ainsi, non moins de 430 logements ont été



Anjou-sur-le-lac. Source : Anjou

construits en 2004, pour un total de 1660 sur une période de quatre ans. Alors que la population ne s'était accrue que de moins de mille personnes, entre 1988 et 1997, passant de 36 916 à 37 700 habitants, la période suivante connaît une progression de près du double, augmentant de 37 700 à 39 628, pour un nombre d'années équivalent, selon les données de l'arrondissement.

Le secteur Anjou-sur-le-Lac demeure néanmoins le seul disposant encore d'un potentiel de développement important. Anjou le soigne particulièrement, voire le chouchoute. C'est la *Cadillac* du développement résidentiel, le plus récent et le mieux conçu. Ainsi: « En avril de cette année (1997), le Conseil de ville a approuvé par résolution que l'environnement résidentiel du nouvel Anjou-sur-le-Lac soit l'objet d'une attention particulière pour le plus grand bénéfice des résidents de ce secteur et de tous les Angevins. » Il s'agit de la construction de 600 unités d'habitation diverses répondant à de très strictes normes d'implantation, de qualité et de contrôle de densité, entouré de parcs et espaces verts dont la superficie dépassera les standards les plus élevés: « Indépendamment du type de maison, la qualité de la construction confèrera au site un

caractère distinctif dans un environnement attachant. Le promoteur-constructeur a développé ses unités résidentielles en s'assurant de respecter une harmonie d'ensemble. » Les promoteurs vantent la proximité du golf, des Galeries d'Anjou et de la rue Jean-Talon, dans un environnement enchanteur. Au beau milieu du printemps 2002 est annoncée l'ouverture des portes d'une nouvelle résidence pour personnes âgées, la Résidence Anjou-sur-le-Lac, la première dans ce secteur de l'arrondissement. Résultat d'un investissement de 9 000 000\$ et offrant 112 logements répartis sur quatre étages, le promoteur est le Groupe Habitat Renaissance dont l'expérience dans ce domaine repose sur plusieurs types de résidences similaires, rencontrant toutes les normes de résidences semblables. L'inauguration de cette résidence réservée aux personnes retraitées autonomes, située au 10 021 de la promenade des Riverains, s'est faite le 8 septembre 2003, en présence du curé de la paroisse Jean XXIII, Robert Allard, de la députée d'Anjou, Lise Thériault, de Hervé Rivet, adjoint politique du député d'Anjou-Rivière-des-Prairies, Yvon Charbonneau, et du président d'arrondissement Luis Miranda.

En fin de période, soit entre 2004 et

2006, des développements se produisent également dans le centre-ville de l'arrondissement, où poussent de nombreuses tours à bureaux et condominiums. Un nouveau complexe pour personnes âgées prend forme dès l'automne 2004. Il s'agit des Terrasses Versailles, un ensemble de deux tours d'habitations comptant au total 460 appartements, la plupart des 3^e et 4^e. Comptant non moins de quinze étages et offrant une gamme complète de services, l'on y retrouve bibliothèque, chapelle, comptoir bancaire, infirmières et médecin disponibles sur place, pharmacie, piscine, salles à manger et de jeu, salon de coiffure et stationnement souterrain. La seconde tour comportera également un bistro-dépanneur et communiquera avec la première. Ce développement se produit au 6925 du boulevard des Galeries d'Anjou. Quant au centre d'achats du même nom, tout près de là, il subit des transformations importantes au même moment, suite à l'arrivée de quatre nouvelles boutiques et magasins à grande surface, ainsi que de quatre surfaces vouées à la restauration; surtout des franchises de bannières bien connues. À la toute fin de 2004, toujours sur le site des Galeries d'Anjou, une nouvelle grande surface d'une superficie de 10 000 m. ca., spécialisée dans les produits informatiques et de bureaux, s'implante sur son site. Tous ces projets sont bien sûr suivis de près par l'arrondissement et, plus particulièrement par le comité consultatif d'urbanisme. D'ailleurs, dans la foulée de la Ville de Montréal qui a adopté son plan d'urbanisme le plus récent le 27 avril 2004, l'arrondissement d'Anjou est à paufiner le sien, prévoyant son développement en tenant compte des besoins récents et des possibilités futures: artères commerciales, autoroute 25, boulevard Forget-Bourget, métro, pistes cyclables, entre autres. Ce plan, constituant en fait le chapitre Anjou du plan d'urbanisme montréalais, est présenté aux Angevins dès le mois d'avril 2005. Ils sont par ailleurs invités à livrer leurs commentaires sur ce document complexe et au langage



Développement domiciliaire au centre-ville d'Anjou. *Source : Anjou*

un peu aride. En somme, cinq grands axes sont privilégiés: les pôles d'emplois; le secteur industriel et d'affaires; les réseaux de transport; la préservation de la qualité de vie et de l'identité des milieux; le Bois d'Anjou et le réseau cyclable. Par ailleurs, les deux priorités de l'arrondissement consistent d'abord dans le rayonnement des pôles d'emplois que constituent le secteur industriel et d'affaires d'Anjou ainsi que le secteur multifonctionnel des Galeries d'Anjou; puis dans la préservation de la qualité et de l'identité des milieux de vie. L'on doit tenir compte des projets futurs et attendus (métro, pont) tout en améliorant les points forts de l'arrondissement (Galeries d'Anjou, parc industriel, voies rapides) et la revitalisation des secteurs plus anciens (place Chaumont, réaménagement de parcs, rénovation résidentielle).

La question du métro à Anjou est ancienne. Dans les années '70, le projet du stade olympique avait justifié la prolongation de la ligne verte vers l'est, jusqu'à la rue Honoré-Beaugrand, dans l'axe de la rue Sherbrooke. C'était à la hauteur d'Anjou mais trop au sud pour la plupart des Angevins.

Dès 1986, avec la réalisation de la ligne bleue, plus au nord, l'on avait espoir qu'enfin Anjou soit reliée au réseau du métro. Toutefois, il s'interrompt au niveau du boulevard Saint-Michel, trop loin à nouveau de l'arrondissement d'Anjou. Cependant, des plans établis par la suite comportent la prolongation tant souhaitée jusqu'à Anjou. Rappelons que le projet de centre-ville ébauché depuis cette époque l'a été en fonction de la venue du métro. Cependant, des divergences quant au tracé à adopter retardent le début des travaux. En effet, pour le conseil d'arrondissement, l'on souhaite la prolongation dans l'axe de la rue Bélanger, avec une station aux coins de la rue Bélanger et du boulevard Les Galeries d'Anjou, puis une autre encore plus à l'est, aux coins des boulevards Roi-René et Châteauneuf. Quant au ministère des Transports, il propose plutôt un tracé vers le nord, à partir de Saint-Michel, avec une station au boulevard Louis-H.-Lafontaine, à la hauteur de Jarry. Ce tracé, couplé au futur pont de la 25 en direction de Laval, vise une clientèle beaucoup plus nombreuse, provenant de la banlieue nord, desservant les banlieusards venant ou

partant de Montréal. Le premier tracé, retenu par l'arrondissement, convient davantage à la population angevine, dont la concentration se retrouve principalement au sud de l'autoroute Métropolitaine. Pour manifester leur prédilection à l'endroit de ce tracé *angevin*, la population est invitée à participer à une vaste consultation publique, à se présenter au kiosque installé aux Galeries d'Anjou pour l'informer du projet; les organismes angevins sont également sollicités et l'arrondissement est à rédiger un mémoire, au printemps 2002. Plus de trente organismes et associations ont appuyé par résolution le tracé proposé par l'arrondissement, des CPE au Bel Âge d'Anjou, en passant par l'Association des industriels d'Anjou, des associations sportives, de loisirs et religieuses. De même, des pétitions affluent au cours du printemps 2002 dans l'arrondissement et le projet reçoit l'approbation d'organismes à l'extérieur même d'Anjou. Encore en 2006, la prolongation de la ligne de métro et de l'autoroute 25 n'est toujours pas matérialisée. Pour le maire de l'arrondissement, ces deux projets se complètent et contribueraient à la fois à une décongestion du réseau routier et à une diminution de la pollution causée par la circulation automobile. Rappelons, en terminant, que le projet de pont n'est pas nouveau non plus, puisque dès le printemps 1998, Luis Miranda et Gilles Vaillancourt, respectivement maires d'Anjou et de Laval, tenaient conjointement une conférence de presse en demandant au gouvernement de faire de ce projet une priorité. Loin de constituer une dépense, il s'agit plutôt d'un investissement pour l'essor économique de la région métropolitaine, non seulement pour Anjou.

Des budgets satisfaisants, influencés par les entreprises et le gouvernement

La situation budgétaire angevine est au beau fixe durant les années 1997 à 2006, grâce aux efforts consentis par les administrateurs et responsables. En trame de fond, la situation économique

est tout à fait différente de celle de la période précédente. L'époque est à la prospérité, les taux d'intérêt sont bas et les investissements prometteurs. Tout au long de ces années, deux facteurs influencent la préparation du budget et les revenus disponibles pour l'arrondissement. Il s'agit tout d'abord des ponctions ou coupures effectuées par le gouvernement provincial qui, décidément, se sert des municipalités pour améliorer sa propre situation financière. Le second facteur réside dans les revenus de taxes que retire l'arrondissement, suite à la venue à Anjou de nouvelles entreprises en tous genres, particulièrement dans le secteur du parc industriel et d'affaires. Dans ce contexte particulier, Anjou réussit à enregistrer des surplus budgétaires et à demeurer le pôle de développement de l'est de l'île de Montréal. D'ailleurs, le magazine *Les Affaires* d'octobre 1997 confirme la position d'Anjou en tête des municipalités quant à l'excellence de sa situation financière.

À la fin des années '90, comme les autres municipalités du Québec, Anjou doit faire face à des transferts de facture imposés par le gouvernement provincial. Dans l'atteinte de l'objectif du déficit zéro, la réforme du ministre Trudel se répercute par une coupure de l'ordre de 2 600 000\$. La nouvelle fait d'autant plus mal que cette réforme s'en prend davantage aux municipalités dont la gestion est irréprochable, comme Anjou, qu'à celles aux finances moins bien gérées. Par ailleurs, aucun nouveau moyen ou pouvoir n'accompagne ces sommes, permettant d'absorber ces coûts supplémentaires. Elles sont donc livrées à elles-mêmes et, pour le maire d'Anjou, Luis Miranda, faisant part du rapport sur la situation financière de la municipalité, le 18 novembre 1997: « La réforme Trudel ne nous fait pas la vie facile, mais nous avons bon espoir de garder Anjou dans la course et de réduire au maximum les impacts de cette réforme sur le compte de taxes des contribuables. » L'administration Miranda n'était pas la première à goûter au couperet gouvernemental. Comme le maire l'affirmait, à

la fin de l'année 1998: « depuis 1992, le gouvernement du Québec a refilé une facture totalisant 7,2 millions de dollars à notre municipalité en se dégageant graduellement de ses responsabilités financières. » Pendant au moins trois années consécutives, c'est une somme de 2 700 000\$ qui est exigée d'Anjou annuellement. Et, afin de respecter son engagement de maintenir au minimum le niveau de taxation des Angevins, on comprend que la situation n'est guère aisée pour l'administration. Néanmoins, pour une quatrième année consécutive, la municipalité gèle son taux de taxation, malgré tout. Cette réussite est accomplie suite à une réorganisation administrative et en resserrant les procédures. Rappelons qu'à la même époque s'amorce le controversé projet des fusions municipales et, à ce sujet, le maire Miranda avertit les contribuables, en juin 1999: « Toutefois, aussi longtemps que le gouvernement du Québec laissera planer le spectre de son désengagement et de possibles fusions, il nous est difficile de pouvoir planifier l'avenir d'Anjou. » D'ailleurs, le prétexte invoqué au sujet des fusions tire sa source de la nécessité d'une réforme de la fiscalité municipale.

Si le Conseil municipal et les gestionnaires angevins sont dépourvus face aux décisions imposées par le gouvernement du Québec qui dicte à distance ses volontés, du moins peuvent-ils travailler à attirer de nouvelles entreprises sur leur territoire, constituant une source d'enrichissement fiscal et d'emplois pour les travailleurs d'Anjou. En ce sens, le travail accompli par le commissariat industriel produit les résultats que la municipalité escomptait. En mai 2000, le maire Miranda peut affirmer, en marge du bilan financier de l'année 1999: « La Ville d'Anjou a terminé son exercice en dégageant un excédent budgétaire de 2 744 410\$. Cette somme provient principalement de nouveaux revenus fiscaux engendrés par les nombreux investissements réalisés dans les secteurs industriel et résidentiel au cours des dernières années. Ces résultats



La brocante, une activité de la Fête de la rentrée. *Source : Anjou*

démontrent que notre stratégie de développement rapporte des dividendes et nous permet de bénéficier d'une marge de manœuvre financière pour agir sur notre milieu de vie. » Ainsi, en 1999, la valeur des permis de construction dans le secteur industriel et commercial s'élève à 47 000 000\$. Pour l'année 2000, l'excédent des revenus sur les dépenses se chiffre à 231 815\$, encore là grâce à l'implantation de nouvelles entreprises et industries. Chaque mois, le bulletin *Regards sur Anjou* annonce l'installation ou l'agrandissement d'industries et de commerces nouveaux et anciens, principalement dans le parc industriel et d'affaires, sans oublier le secteur résidentiel, tel que mentionné précédemment.

Cette situation se poursuit indépendamment de la fusion avec Montréal, en 2001. Cependant, celle-ci se traduit pour le nouvel arrondissement par une coupure budgétaire de l'ordre de 663 000\$, conséquence de l'adoption du budget de la nouvelle ville, établi par le comité de transition de Montréal. Cette perte sera néanmoins compensée en 2003 par un redressement de l'ordre de 770 700\$. Au-delà

de ces fluctuations annuelles, il faut constater l'impact des fusions. Dorénavant, les arrondissements n'ont plus, comme avant, la responsabilité d'établir un budget en fonction de leurs besoins. Chaque arrondissement reçoit de la ville un budget qu'elle a établi pour eux, en fonction de ses moyens. Il est important d'insister sur cet aspect de la question. Les autorités d'Anjou avaient depuis longtemps opté pour l'amélioration de la situation financière de la municipalité, une gestion saine et un faible taux de taxation, afin d'attirer les investisseurs. Ce faisant, la municipalité s'est privée d'infrastructures qu'elle n'avait pas les moyens de s'offrir ou encore pour lesquels elle a refusé de s'endetter, contrairement à plusieurs autres villes, pour se doter de tels équipements : piscine intérieure ; salle de spectacles, etc. La planification à long terme ébauchée par l'administration du maire Corbeil, et suivie par les maires Quirion et Miranda, aurait rapporté des dividendes à plus ou moins longue échéance, malgré les coupures du gouvernement. Voilà qu'au moment où les Angevins récoltent les

fruits de leur labeur, la fusion avec Montréal fait en sorte que les surplus engendrés par la municipalité, résultat du sacrifice des résidents, c'est la nouvelle grande ville qui s'en accapare ! Pour les anciennes municipalités, les résultats des fusions tardent à se manifester. Le président de l'arrondissement Miranda demeure sceptique, au début de l'année 2003 : « Jusqu'à maintenant, cette fusion n'a pas engendré les économies d'échelle escomptées. Exemple : en 2001, notre contribution financière à la collectivité montréalaise par le biais de la CUM s'élevait à 20 M\$. En 2003, pour bénéficier des mêmes services (police, incendie, transport en commun, eau), nous versons 45 M\$ à la nouvelle ville. Sur le plan de la taxation, le taux est maintenant fixé à 1,67\$ par 100\$ d'évaluation comparativement à 1,55\$ en 2001. » Malgré que la dotation de l'arrondissement, versée par la Ville de Montréal, augmente comme c'est le cas encore en 2005, haussée à 1 087 000\$ pour cette année-là, l'arrondissement n'a pas voix au chapitre dans l'attribution de cette somme. D'ailleurs, pour cette

même année, l'arrondissement aurait eu besoin de 1,5 million de dollars supplémentaire pour garantir la globalité des services à rendre aux citoyens.

En dernier ressort, la municipalité de Montréal décide, voire tranche. Pourtant, comme on le voit, suite aux revendications des représentants de l'arrondissement, afin de bien faire comprendre les besoins de la population, les goussets montréalais s'ouvrent aux Angevins. Ainsi, même la dette de l'ancienne corporation para-municipale Anjou 80 peut continuer à être renflouée. Partie moins reluisante de l'héritage du maire Jean Corbeil, le maire Quirion avait bien commencé à rembourser une partie de cette dette très lourde pour la municipalité. Mais le contexte économique y était peu favorable. Cette dette, estimée à 25 000 000\$ en 1996, a été diminuée de l'ordre de 8 000 000\$ au fil des années, à même le budget d'opération de la municipalité. De même, en novembre 2002, une somme de 600 000\$, prise à même la dotation de l'arrondissement, est appliquée à l'effacement de cette dette dans le budget prévu pour l'année 2003. Toutefois, pour une tractation bénéficiant à l'arrondissement, l'on compte plusieurs revers. Un des plus récents concerne justement Anjou 80. Mettant un terme à la façon de faire instaurée depuis plusieurs années afin d'éponger la dette accumulée, Montréal opte plutôt, pour l'exercice financier 2004, pour un remboursement effectué par règlement d'emprunt à long terme. Le coût financier de cette option se manifeste par une augmentation du compte de taxes des Angevins. Terminons néanmoins sur une note optimiste. En février 2006, le maire d'arrondissement Miranda peut annoncer aux Angevins que le budget 2006 ne comportera pas de hausses de taxes et que, s'il y en a, elles proviendront de budgets dont l'arrondissement n'est pas responsable! Ce dernier budget de l'histoire d'Anjou sera adopté après que les fêtes de son cinquantième anniversaire de fondation se soient achevées, à l'aube de son second cinquantenaire.

Cette dernière période de l'histoire

DE NOUVELLES ACTIVITÉS S'AJOUTENT AUX PRÉCÉDENTES

d'Anjou est à l'image de la précédente, dans le domaine des loisirs, sports et culture. De fait, si la société des loisirs promise durant les années '70 existe, c'est bel et bien à Anjou qu'elle a élu domicile. Bien sûr, nous ne pouvons relater au long la totalité des événements qui se sont produits sous l'administration de Luis Miranda. Les associations et les organismes s'additionnent, mais leurs activités, elles, se multiplient et, plus la population se voit offrir des services et des activités de qualité, plus elle en redemande. Cependant, l'on constate une diminution de la visibilité de certains d'entre eux, particulièrement dans le domaine du sport. Rappelons enfin que de nombreux organismes existent à Anjou depuis des décennies, grâce au travail des employés du Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Montréal, dirigé par Hélène Bouchard à Anjou sans oublier, bien sûr, le travail inlassable des bénévoles qui, fidèles à leur habitude, consacrent temps et énergie à organiser, administrer et participer à la majorité des acti-

vités dont nous rendons compte dans les pages qui suivent.

Un monde de loisirs

De loin, l'activité la plus populaire, du moins la plus visible, demeure tout au long de la période les Fêtes de la rentrée, événement annuel soulignant la fin de l'été, la rentrée des classes et la venue prochaine de l'automne. Instituée à la fin de la période précédente, elle perdure jusqu'en 2006. C'est un événement familial comportant un cachet culturel important: exposition de photos, dictée du maire, vente de livres d'occasion, proclamation des gagnants du concours de lecture d'été, exposition des œuvres d'artistes locaux et tour de ville. Il s'agit là des activités 'classiques' revenant année après année. La participation de la population est importante et la présence du maire et des membres du Conseil municipal est de rigueur. L'événement bénéficie évidemment du support des services de la municipalité et, par la suite, de l'arrondissement, afin de faire de cet événement un succès. La plupart des activités se déroulent à



La dictée du maire. Source : Anjou

l'hôtel de ville et à la bibliothèque. D'une année à l'autre, le thème de certaines activités diffère des années précédentes : exposition de sculpture sur bois, brocante estivale, brocante automnale, théâtre pour enfants de trois à six ans, atelier-roman pour les six à douze ans, atelier de peinture en plein air avec peintre professionnelle, exposition de collectionneurs, atelier de portrait avec modèle, brocante communautaire, brocante maison, théâtre interactif, ateliers de magie et d'illusions, de dessin pour enfants, etc. Des concours sont par ailleurs tenus, en fonction de l'âge des participants, tant pour les jeunes que pour les moins jeunes, dans le cadre d'activités comme la dictée du maire et les lectures d'été. Ces événements bénéficient même de la participation de maisons d'édition agissant à titre de commanditaires. Certaines activités visent à révéler les talents locaux, d'autres à intéresser les plus jeunes à des domaines leur étant peu familiers.

À l'occasion de cet événement annuel, plusieurs artistes, certains connus, d'autres moins, ont eu la chance de présenter leurs créations, à l'occasion de l'exposition annuelle de peinture. Mentionnons les artistes suivants : Charles Garo en 1997 ; Claude Bélanger en 2001 ; Claude Parent en 2002 ; Gisèle Rivard, bien connue, en 2003 ; Jacques Beaulac en 2004 ; neuf élèves des cours de peintures de l'association Au fil du temps d'Anjou en 2005. En 1998 et 1999, les œuvres de plusieurs artistes ont été réunies pour l'événement et, en 2000, c'est plutôt un sculpteur sur bois, Michel Desmeules, qui a présenté des exemples de son travail. Rappelons que, dans tous les cas, il s'agit de peintres et d'artistes locaux, d'Anjou. Quant à la dictée du maire, puisque Luis Miranda est devenu président d'arrondissement depuis la fusion municipale de 2001, il en fait la lecture, à défaut de la rédiger lui-même, et le niveau de difficultés varie en fonction de l'âge des participants. Ces activités visent à susciter l'émulation entre amateurs d'une même discipline tout en contribuant à



Le concours annuel Maisons fleuries. Source : Anjou

développer le sentiment d'appartenance à la communauté. Ce dernier aspect est d'autant plus important depuis 2002, Anjou étant devenu un arrondissement de la grande ville.

Le concours annuel Maisons fleuries est encore une activité fort courue. Rappelons qu'il s'agit de propriétaires et locataires intéressés à l'horticulture, à l'aménagement paysager, à la décoration et aux plantes en général qui, tout en laissant aller leur créativité, leur imagination, voire leur talent, voient leurs réalisations récompensées à la fin de l'année par le Comité d'embellissement de l'arrondissement. Après avoir patrouillé les rues et choisi les plus beaux résultats, puis les avoir pris en photo, les membres du comité attribuent aux méritants des plaques commémoratives. La cérémonie de remise de prix se déroule à l'hôtel de ville, en présence de conseillers et des membres du comité d'embellissement. Les catégories couvrent le secteur résidentiel, incluant balcons et condominiums, le secteur commercial et le secteur industriel. En effet, les propriétaires de maisons unifamiliales sont susceptibles d'être intéressés par un tel concours, mais

l'on se rend compte que plusieurs *pouces verts* habitant en hauteur ont aussi le souci de l'embellissement de leur environnement, de même que des propriétaires d'entreprises ou de commerces pour qui la fréquentation de leurs locaux par rapport à un concurrent l'emporte grâce à un aménagement intéressant, suscitant le regard à la dérobée. Le comité désigné par le conseil d'arrondissement est composé de huit bénévoles se partageant les rues, échangeant ensuite leurs impressions. Les critères de sélection sont les suivants : choix des végétaux ; propreté de la propriété ; aménagement paysager ; beauté des végétaux et de la pelouse. Il retient les noms de deux gagnants par quartier et par catégorie.

Plusieurs des participants au concours des maisons fleuries connaissent sans doute et, à défaut d'être membre de cette association, ont entendu parler de la Société d'horticulture et d'écologie de la ville d'Anjou (SHÉVA). Cet organisme réunit des amateurs de fleurs et de plantes, les sensibilise à la culture des plantes en général et aux aspects associés à ce domaine. Pour ce faire, ses bénévoles organisent des conférences, des soi-

rées de bienvenue, voire des cours et des voyages horticoles, pour instruire ses adeptes et raffiner leurs connaissances, afin peut-être de se distinguer à l'occasion du concours des maisons fleuries... La Société d'horticulture célèbre ses quinze ans d'existence en 1999. Pour la circonstance, une grande fête champêtre familiale est organisée le 27 juin au parc Goncourt, réunissant les membres et les amateurs de jardinage en herbe. Plusieurs activités horticoles et écologiques sont prévues au programme: activités pour les enfants, dégustations florales, démonstrations pratiques et surprises variées, entre autres, sans oublier une visite guidée de son jardin comptant non moins de 350 variétés de plantes vivaces. Le 20 octobre 2000, la société reçoit un hommage de la municipalité, dont une plaque remise par le maire Miranda, après avoir remporté le premier prix du Concours Marie-Victorin 2000 remis par la Fédération des Sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec. La Société s'est distinguée parmi 25 autres participantes. Un trophée a également été remis à la Société d'horticulture et d'écologie d'Anjou suite à cette distinction. Après la fusion d'Anjou avec Montréal, elle collabore avec le Jardin botanique de Montréal, particulièrement son service de renseignements horticoles qui tient un kiosque lors d'une journée à cet effet au 7130, avenue Goncourt. Elle offre toujours en vente des plantes vivaces, chaque printemps, et a même modifié son nom pour devenir la Société d'horticulture, d'écologie et de vivaces d'Anjou, la lettre d'appel signifiant Ville devant être modifiée après 2001.

Si les activités de la SHÉVA se déroulent le plus activement l'été et que le concours des maisons fleuries bat son plein durant la même saison, l'hiver comporte également un autre concours fort populaire, soit celui des décorations de Noël. Né en 1987 et placé sous la responsabilité du comité d'embellissement nommé par le Conseil municipal, ce concours vise à souligner la performance dans l'art de décorer de la part des citoyens. Le

choix des gagnants repose sur l'originalité de l'œuvre réalisée, l'apparence générale de l'ensemble de l'œuvre, la disposition des divers éléments décoratifs, et l'harmonie des couleurs. Encore là, pour se faire une idée des plus belles décorations et lumières, les membres du comité sillonnent les rues, le soir cette fois, puis photographient les meilleures candidatures. Les gagnants se méritent une plaque commémorative remise par les élus municipaux à l'hôtel de ville. Là encore, les gagnants sont répartis par quartiers de l'arrondissement et sont exclus les commerces et industries.

Si les activités précédentes concernent principalement les adultes, les activités pour les jeunes sont tout aussi nombreuses qu'auparavant dans la municipalité. L'été, les Ateliers-Soleil offrent aux jeunes de cinq à quatorze ans, répartis en groupes d'âges, des activités en tous genres dirigées par des animateurs, afin de les occuper pendant les mois de juillet et août de chaque été. De fait, parmi les organismes reconnue par l'arrondissement, mentionnons: AA, ALANON, Anjou United Church, Association Au fil du temps d'Anjou, Association des aînés italiens d'Anjou, Association des retraités de l'enseignement Anjou, Association Marie-Reine d'Anjou, Association portugaise d'Anjou, Association récréative personnes âgées Anjou (ARPAA), Carrefour des femmes d'Anjou, Carrefour Solidarité Anjou, Centre d'écoute Le Foyer, Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), Cercle Amitié Anjou, Cercle de fermières d'Anjou, Cercle Marguerite d'Youville section Anjou, Chevaliers de Colomb-Conseil 9821 St-Conrad, Club de bridge Anjou, Club de l'Âge d'Or italien d'Anjou, Club Kinsmen Montréal Anjou inc, Club Lions Anjou Châteauneuf inc, Club Optimiste de Ville d'Anjou, Comité des femmes du Haut-Anjou, Conférence St-Vincent-de-Paul Jean XXIII, Conférence St-Vincent-de-Paul Notre-Dame d'Anjou,

Conférence St-Vincent-de-Paul St-Conrad, Conférence St-Vincent-de-Paul St-Jean-Eudes, Corps de cadets 2927 Anjou, Garderie Aux petits soins inc, Garderie Bille de Verre, Garderie Bouton Éclair inc, Garderie Des Roseraies inc, Garderie Les p'tits cœurs inc, Le Bel Âge d'Anjou, Le Carrousel du P'tit Monde d'Anjou inc, Maison d'hébergement Anjou, Maison de jeunes Le chemin faisant, Narcotiques anonymes, Objectif Sécurité Action (OSA-Anjou), Parents-Secours, comité d'Anjou, Popote roulante Anjou, Regroupement des Organismes et des CitoyenNES Humanitaires d'Anjou (ROCHA), Scouts 150^e Notre-Dame d'Anjou inc, Scouts de St-Conrad 128^e groupe, Service bénévole d'entraide d'Anjou (SBEA), Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC), Société canadienne du cancer, section Anjou et Société d'horticulture, d'écologie et de vivaces d'Anjou (SHÉVA).

Activités sportives

Au-delà des activités sportives quotidiennes offertes à Anjou depuis sa fondation, bien documentées dans les chapitres précédents, il en est d'autres qui sortent de l'ordinaire et qui constituent une nouveauté. C'est le cas de la 19^e édition du Défi sportif, alors qu'Anjou est l'hôte de la première course cycliste de ce championnat réservé aux athlètes handicapés. Leur handicap peut être auditif, intellectuel, physique, psychique ou visuel, peu importe. Le championnat d'une durée de cinq jours s'adresse aux sportifs handicapés de tous ordres et de tout âge. Cette compétition multidisciplinaire d'envergure internationale à laquelle participe une dizaine de pays, compte à la fin d'avril 2002 non moins de 2000 athlètes provenant de 160 clubs sportifs, composés de 140 entraîneurs et 500 bénévoles. Pour la circonstance, Anjou est l'hôte de la première de trois épreuves cyclistes, soit une course de vélo en tandem de soixante kilomètres, un voyant à l'avant et un aveugle derrière, l'équipage pouvant atteindre la



Défi sportif

vitesse de 45 km/h. À Anjou, le parcours de quatre kilomètres, parcouru quinze fois sans arrêt, se déroule dans la partie nord-est du territoire angevin. L'événement, d'envergure internationale et chapeauté par la société Loto-Québec à compter de 2003, compte non moins de 80 participants cette année-là. En fin de période, le départ du championnat a lieu au Club

de golf d'Anjou.

À compter de 2002, l'arrondissement Anjou a l'honneur de participer pour la première fois de son histoire aux Jeux de Montréal, dont cette édition marque le 25^e anniversaire de fondation. Du 3 au 14 avril, 5000 filles et garçons de six à douze ans provenant de l'ensemble de l'île de Montréal ont participé à cet événe-

ment, y compris les 175 athlètes provenant d'Anjou, accompagnés par la mascotte JAN-JOU. Au nombre de six, les disciplines disputées sont le badminton, le hockey, le judo, le mini-basket, la natation et le soccer. Lors de l'édition de 2005, 32 jeunes athlètes angevins ont remporté des médailles dans les disciplines suivantes: badminton, hockey sur glace, judo, patinage artistique, soccer et tennis. Dans l'arrondissement d'Anjou, les activités sportives mises de l'avant en 2006 le sont par les associations suivantes: Association de badminton d'Anjou, Association de balle-molle hommes d'Anjou, Association de baseball mineur Anjou, Association de ski alpin, Association de soccer Anjou local, Association de tennis Anjou, Association de volleyball Anjou, Association du Boulo-drome d'Anjou, Club Aïkibudo Anjou, Club Anjou Tae Kwon Do, Club aquatique Les Fouiqs d'Anjou, Club de Judo Anjou, Club de patinage artistique Anjou Kinsmen inc, Club féminin de ski de fond Anjou, Club Santé Sport Anjou et Ligue de balle-molle féminine Anjou. Au milieu de l'année 2006, il est de plus question que l'ar-



Aréna Chaumont (1998). Source: Anjou

rondissement d'Anjou fasse l'acquisition du vénérable aréna du mont Saint-Antoine situé hors de l'arrondissement d'Anjou mais à proximité tout de même, ce qui permettrait d'accueillir davantage d'Angevins se livrant à un nombre toujours plus grand d'activités et que l'aréna Chaumont ne suffit plus à satisfaire, faute de place.

Activités culturelles

La bibliothèque rénove son comptoir de prêt en 2001, en vue d'offrir un meilleur service, après près de vingt ans d'existence. Non moins de 1 704 352 passages au comptoir ont été effectués pour emprunter ou rapporter des documents, ou tout simplement pour poser des questions au personnel qualifié de la bibliothèque, depuis 1984. Inaugurés le 20 juin 2001 en présence du maire Miranda, des conseillers municipaux et des directeurs de services de la municipalité, ces travaux se justifiaient à la fois par l'augmentation de la clientèle ainsi que par le recours accru aux ordinateurs. Mais les usagers ont également accès dorénavant à plusieurs ordinateurs leur permettant de consulter des documents et de faire des recherches, sans passer par l'aide du personnel



Raymond Vanier et Gisèle Rivard, artiste-peintre. Source: Raymond Vanier

avant de commencer à travailler. Suite au décès de l'ex-maire Jean Corbeil, la bibliothèque publique est baptisée bibliothèque Jean-Corbeil à compter du 17 septembre 2003, en hommage au travail acharné de ce dernier en vue de l'ouverture des portes de la nouvelle bibliothèque d'Anjou en 1984. Autre nouveauté à la bibliothèque, à compter du mois d'octobre 2004. Dorénavant, il est possible de lire sur place tout en dégustant un bon café ou

un chocolat-chaud, tranquillement. Projet-pilote dont Anjou bénéficie avec la collaboration de la compagnie Van Houtte, un espace café est mis à l'essai afin de vérifier la popularité d'une telle formule. La formule semble recueillir l'assentiment de la population. À compter du printemps 2005, la bibliothèque offre un nouveau service aux citoyens par le prêt de revues et périodiques auxquels elle est abonnée. Par ailleurs, la liste des titres est accessible à domicile par le biais du site internet de la bibliothèque.

Le Club de photo Impression d'Anjou tient toujours son exposition annuelle à la Galerie d'art Goncourt, au 7500, avenue Goncourt. En avril 2001, il regroupe une centaine de créations en couleurs ou en noir et blanc, qui sont exposées pour l'occasion. L'année suivante est créé le Festival des arts du Haut-Anjou offrant de nombreuses activités à caractère culturel: expositions, galerie d'art et spectacles variés, le tout initié par l'École Jacques-Rousseau, avec la collaboration de l'école secondaire Anjou, du Collège Marie-Victorin, de la paroisse Jean XXIII, ainsi que du Fonds Jeunesse Québec. En attendant la salle multifonctionnelle que le maire d'arrondissement Miranda espère de tout son cœur, cette période se distingue



Vue de côté de la bibliothèque Jean-Corbeil (1999). Source: Anjou



Le goût de la lecture se développe dès le jeune âge et par l'exemple. Source : Anjou

par la venue d'artistes de première classe qui trouvent profit à venir à Anjou satisfaire une partie de la population les espérant.

Tel est le cas de l'orchestre de chambre I Musici dirigé par Yul Turovsky en 2002 et comptant 18 musiciens. Avec l'organisme Culture à la carte, fondé en 1992 par le Service des loisirs, l'arrondissement d'Anjou est fier d'inviter la population à assister à un concert de Noël dans

l'église Jean XXIII, avenue de l'Alsace. C'est une rare occasion pour les amateurs de musique classique d'entendre à Anjou un tel ensemble de musiciens. Au début de l'année 2005, nouveau passage de ce même orchestre, toujours à l'église Jean XXIII. Non seulement les Angevins bénéficient-ils de l'honneur d'entendre dans les murs de leur arrondissement, un orchestre de cette qualité, mais le coût des billets d'admission est des

plus abordables. En 2006, lors des fêtes du cinquantième anniversaire de la fondation de ville d'Anjou, cet orchestre est revenu faire son tour à Anjou pour l'occasion. En avril 2003, toujours dans la même église, est tenu un concert de flamenco en présence du guitariste Michael Laucke, remarqué par le célèbre Andrés Ségovia, accompagné par Paul Pivatta à la guitare et de Michel Séguin au bongo, sans oublier la danseuse de flamenco Daniella. Par la suite, cette église Jean XXIII devient l'hôte de façon régulière de concerts proposés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ainsi, Trio de guitares de Montréal se livre en spectacle un soir de février 2005. En septembre 2005, c'est le réputé guitariste Patrick Kearney qui offre un spectacle pour le bénéfice des Angevins : *Guitarra Diabolica*, organisé à nouveau avec l'organisme Culture à la carte. Le mois suivant, c'est le concert Les Voix humaines qui est présenté, offrant quelques-unes des plus belles pages de la musique espagnole et de la musique anglaise des 16^e et 17^e siècles. En octobre, c'est l'ensemble Amati qui visite Anjou, comprenant le lauréat de plusieurs concours, Alexandre Da Costa.

La plupart des activités culturelles proposées aux Angevins à l'année le sont par l'entreprise d'associations dont nous avons amplement parlé. Il s'agit de la bibliothèque Jean-Corbeil et de son annexe, du Comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou, de Culture à la carte et de l'Éveil musical Anjou. Par ailleurs, plusieurs activités à caractère culturel ont cours au sein d'autres associations davantage liées aux loisirs, que nous avons également énumérées ci-haut, sans oublier les événements annuels et les fêtes occasionnelles qui proposent des activités culturelles fort suivies.



Édifice de la succursale de la bibliothèque, rue Jarry (1999). Source : Anjou



Entrée principale de la bibliothèque et du Service des loisirs (1999).
Source: Anjou



La dictée du maire à la bibliothèque à l'occasion de la Fête de la rentrée.
Source: Anjou



Édifice du Centre Roger-Rousseau (1999).
Source: Anjou



Club de photos impression d'Anjou. Source: Anjou

CONCLUSION

L'histoire d'Anjou s'inscrit directement dans l'émergence du phénomène de la banlieue, qui se répand un peu partout sur l'île de Montréal et ailleurs après la Seconde Guerre mondiale. Jusque dans les années'40, le territoire angevin est entièrement à caractère agricole, à peine différent de ce qu'il était peut-être cent ans plus tôt. Et ce, à quelques kilomètres de la grande ville de Montréal. Il s'agit alors de deux univers complètement distincts. Seuls les cultivateurs venant aux marchés publics de la ville et les vacanciers quittant la ville pour les chalets l'été connaissent cet autre univers qui n'est pas le leur. Puis, subitement, sitôt la guerre conclue, le territoire angevin se transforme radicalement en même temps que le phénomène du *baby-boom* s'enclenche, entraînant comme conséquence le recours accru à l'automobile et la popularité des centres d'achats. Complètement en marge de la vie urbaine jusque-là, la ville d'Anjou naissante devient en quelques années un carrefour incontournable de la grande ville au milieu des années'60. Comptant à peine mille habitants dix années plus tôt, sa population atteint presque le chiffre de 20 000 habitants. Tout son territoire n'est alors qu'un vaste chantier de construction en tous genres, atteignant parfois une envergure que les plus audacieux n'auraient pu imaginé quelques années plus tôt : plan d'aménagement moderne, échangeur de l'autoroute 25, Galeries d'Anjou, parc industriel, etc.

En cinquante années, quatre maires ont tenu les rênes d'Anjou. Visionnaire, Ernest Crépeault a réalisé son rêve de créer une ville de banlieue-modèle, entre les années 1956 et 1973. Néanmoins, sous son règne, la ville s'est vue mise en tutelle, ce qui a entaché sa réputation. De 1973 à 1988, Jean Corbeil a eu la responsabilité de redorer cette image ternie, ce qu'il a su faire sans ambages, en instillant un sentiment d'appartenance dans la population et un climat d'ouverture dans l'administration. Par ailleurs, il a cherché à démarquer sa municipalité comme étant la perle de l'est de l'île de Montréal. Les deux derniers maires ont eu des mandats moins longs (celui de Luis Miranda se poursuit actuellement) que leurs devanciers. Ils sont néanmoins marqués par des contextes forts différents. Dans les années'90, l'économie connaît un ralentissement important : inflation et chômage sont à l'ordre du jour, compliquant la situation financière de la municipalité. Plusieurs des projets entrepris à l'arrivée de Richard Quirion à la mairie doivent être reportés jusqu'à ce que la situation économique permette un redémarrage : golf métropolitain ; parc d'affaires, par exemple. La situation est fort différente lorsque Luis Miranda arrive à la mairie en 1997. La récession économique est terminée et la municipalité trempe dans une atmosphère de développement et d'investissements. Les fusions municipales forcées marquent cette époque récente. Par ailleurs, des valeurs anciennes comme l'environnement et la sécurité continuent de prendre de l'importance tant pour l'administration que pour la population.

Malgré une histoire jeune, récente, la population angevine se caractérise par l'engagement communautaire qui demeure une de ses constantes, soit le caractère rassembleur et participatif de sa population. Anjou a toujours su s'illustrer par l'engagement de ses citoyens tant sur la scène politique que dans les activités culturelles, sportives et de loisirs. L'empressement de bénévoles et d'animateurs à organiser des activités pour les jeunes est une constante dans son histoire. Dans les années suivant la fondation, les loisirs ne sont pas la priorité des administrateurs, mais les Angevins se mettront rapidement à fonder des associations très diversifiées. Dès lors, celles-ci en viennent à couvrir un ensemble de domaines afin de satisfaire les goûts de la majorité de la population. Elles permettront l'éclosion de talents qui seraient peut-être demeurés cachés autrement.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

Bibliothèque et archives nationales du Québec

Nous avons étudié au pavillon Holt et au pavillon Viger des cartes anciennes permettant de situer le territoire angevin dans l'ensemble des terres de l'est de Montréal. De même, nous avons consulté des périodiques et des hebdomadaires parus à Anjou avant ou dans les années '60, tels Hebdo-Flambeau, Le Flambeau de l'Est et le Progrès de Ville d'Anjou.

Archives des Sœurs Grises de Montréal

Nous avons pris connaissance de photocopies des Chroniques du couvent Saint-Conrad de Ville d'Anjou pour les années 1956 à 1971, par l'intermédiaire d'une résidente d'Anjou tenant à conserver l'anonymat, ayant eu accès aux documents.

Université de Montréal

Au pavillon Maximilien-Caron de l'Université de Montréal (Faculté de droit), nous avons eu accès aux recueils de lois adoptées concernant la fondation de municipalités et autres 'bills' adoptés depuis la fondation d'Anjou. À la bibliothèque des lettres et des sciences humaines, nous avons dépouillé des Annuaire Lovell pour situer le développement des rues d'Anjou et des environs avant 1956.

Bibliothèque municipale

À la bibliothèque Jean-Corbeil d'Anjou, nous avons eu accès au journal Le Flambeau de l'est, dont l'édition du 50e anniversaire de ce journal, 'Porté bien haut depuis cinquante ans', parue en octobre 2004, du numéro spécial du 6 février 2002, 'D'hier à aujourd'hui', et de celui du 26 septembre 1971 du journal La Patrie, intitulé 'Ville d'Anjou: le carrefour le plus prometteur du Canada'.

Arrondissement d'Anjou

À l'hôtel de ville de l'arrondissement d'Anjou, les archives nous ont été ouvertes volontiers, nous donnant accès à un grand nombre de dossiers à caractère historique, d'autres de nature administrative et d'autres encore concernant des questions particulières; des rapports de commissions d'enquête; des documents concernant les paroisses Saint-Conrad et Notre-Dame d'Anjou; une version informatisée du journal Le Progrès de Ville d'Anjou, incomplet, pour les années 1962-1968; le Bulletin mensuel Anjou, complet à compter de mars 1976 et le Bulletin Regards sur Anjou qui lui a succédé en 1999. Nous avons également dépouillé les procès-verbaux du Conseil d'administration de la municipalité, particulièrement pour les années avant 1980. Nous avons également pris connaissance des albums-souvenir des paroisses Notre-Dame d'Anjou et Saint-Conrad, d'un document intitulé Blasonnement et armoiries de Ville d'Anjou et d'exemplaires du Guide Du-Ma de Ville d'Anjou, paru durant les années '60.

Caisse populaire Notre-Dame d'Anjou

Nous avons eu accès à un document intitulé 'Gros plan sur Anjou' publié par le CLSC Mercier/Anjou à partir de données extraites du recensement canadien de 2001, ainsi que d'un dossier d'Isabelle Ricard, Pierre De Coninck et de Renald Bujold, Développement des communautés locales: Portrait de concertations de quartier de Montréal (Anjou), Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 2003.

Bureau d'urbanistes André Christin

Cette firme nous a aimablement fourni une carte aérienne du territoire d'Anjou en 1956 et une autre du même territoire, en 2006.

Donateurs

Plusieurs donateurs, la plupart d'anciens résidents d'Anjou, ont bien voulu remettre des documents et des photographies afin d'enrichir le contenu et le produit de cette histoire. Nous les énumérons un peu plus loin.

Les photographies illustrant la partie historique de cet ouvrage ont aimablement été prêtées par des individus tels Edgar Belfort, Bernard Côté, Jacques Steele, Normand Touchette et Raymond Vanier, de même que par la bibliothèque Jean-Corbeil et le Conseil d'arrondissement d'Anjou.

SOURCES SECONDAIRES

Michèle Benoît et Roger Gratton

Pignons sur rue: les quartiers de Montréal
Montréal, Guérin éditeur, 1991

Hélène-Andrée Bizier et Jacques Lacoursière

Histoire de Saint-Léonard: 100 ans
Sherbrooke, Éditions Louis-Bilodeau, 1986

Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert

Histoire du Québec contemporain I De la Confédération à la Crise 1867-1929
Montréal, Boréal Compact, 1989

Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard

Histoire du Québec contemporain II Le Québec depuis 1930
Montréal, Boréal Compact, 1989

Paul-André Linteau

Histoire de Montréal depuis la Confédération
Montréal, Boréal, 2001

National Geographic Society

Eyewitness to the 20th Century
Washington, National Geographic Society, 1998

Jean-Louis Roy

La marche des Québécois: Le temps des ruptures, 1945-1960
Montréal, Leméac, 1976

Robert Rumilly

Histoire de Montréal Tome 5 1939-1967
Montréal, Fides, 1974

Ville de Montréal

Les rues de Montréal: Répertoire historique
Montréal, Méridien/Ville de Montréal, 1995

En coll.

Le mémorial du Québec, V, 1939-1952
Montréal, Éd. Le mémorial, 1979

POUR EN SAVOIR PLUS

Yves Landry (directeur)

Pour le Christ et le Roi: La vie au temps des premiers Montréalais
Montréal, Art Global/Libre Expression, 1992

Guy Pinard

Montréal: son histoire – son architecture 6 volumes
Montréal, La Presse/Méridien, 1987-1995

Jean-Claude Robert (directeur)

Atlas historique de Montréal
Montréal, Art Global/Libre Expression, 1991

NOTES

Chapitre I

- ¹ Benoît et Gratton, Pignons sur rue : les quartiers de Montréal, p. 308.
- ² Durocher et al., Histoire du Québec contemporain, I, p. 170.
- ³ Durocher et al., Histoire du Québec contemporain, I, p. 169.
- ⁴ Durocher et al., Histoire du Québec contemporain, I, p. 173.
- ⁵ Durocher et al., Histoire du Québec contemporain, I, p. 173.
- ⁶ Lacoursière, Histoire de Saint-Léonard, p. 49.
- ⁷ Pignons sur rue, p. 335.
- ⁸ Pignons sur rue, p. 318.
- ⁹ Pignons sur rue, p. 336.
- ¹⁰ Pignons sur rue, p. 336-7.
- ¹¹ Pignons sur rue, p. 337.
- ¹² Pignons sur rue, p. 338.
- ¹⁶ 100 ans, Saint-Léonard, p. 55.
- ¹⁷ 100 ans, Saint-Léonard, p. 55.
- ¹⁸ 6 Geo V, ch. 70, préambule.
- ¹⁹ 5 Geo V, chap. 95 et 138.
- ²⁰ 5 Geo V, chap. 109, préambule.
- ²¹ 7 Geo V, chap. 83, préambule.
- ²² 100 ans, Saint-Léonard, p. 57.
- ²³ 100 ans, Saint-Léonard, p. 61-2.
- ²⁴ 100 ans, Saint-Léonard, p. 62.
- ²⁵ 100 ans, Saint-Léonard, p. 63.
- ²⁶ Pignon sur rue, p. 311.
- ²⁷ 100 ans, Saint-Léonard, 58.
- ²⁸ En coll., Le mémorial du Québec, 1939-1952, p. 369-370.
- ²⁹ En coll., Le mémorial du Québec, 1939-1952, p. 373.
- ³⁰ Jean-Louis Roy, La marche des Québécois : Le temps des ruptures, 1945-1960, p. 52-53.
- ³¹ En coll., Le mémorial du Québec, 1939-1952, p. 371-3.
- ³² Durocher et al., Histoire du Québec contemporain, tome II, p. 284.
- ³³ Durocher et al., Histoire du Québec contemporain, tome II., p. 284-5.
- ³⁴ Linteau, Histoire de Montréal depuis la Confédération, p. 550.
- ³⁵ Rumilly, Histoire de Montréal, tome 5, p. 174-175.

Chapitre II

- ¹ Les informations obtenues pour la rédaction de la période 1956-1973 proviennent des archives de l'arrondissement d'Anjou, des journaux locaux parus à la même époque et des entrevues que nous ont accordé Rollande David, Lucien Deraspe, Léonce Maltais, Yvon Mathieu, Denis Risler, Jacques Steele et Raymond Vanier. Sauf autrement indiqué, les citations sont extraites du journal Le Progrès de Ville d'Anjou, paru entre les années 1962 et 1968. Une copie du document original est disponible au Service des archives de l'arrondissement Anjou.
- ² Dictionnaire Petit Robert, au mot Anjou, 2004.
- ³ Les rues de Montréal, p. 50.
- ⁴ Chroniques du Couvent Saint-Conrad, Ville d'Anjou, Montréal, 1951-1971. Hélène Leblond, Archives des Sœurs Grises de Montréal, 138, rue Saint-Pierre, Montréal.
- ⁵ La Patrie, 13 décembre 1952.
- ⁶ Ibid.
- ⁷ En joue!, non-daté, 1960, p. 1.
- ⁸ Lettre du 8 novembre 1960, de Aldéric Deraspe à Hormisdas Langlais; entrevue avec Lucien Deraspe.
- ⁹ Le Devoir, 3 novembre 1960, p. 1.
- ¹⁰ Le Devoir, 31 octobre 1960, p. 11.

¹¹ Anonyme.

¹² La Presse, 30 octobre 1963.

¹³ La Presse, 26 septembre 1970.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Au cours de son enquête, la Commission tient 89 séances dont 85 publiques et 4 à huis-clos, et reçoit non moins de 230 témoignages. Les transcriptions de tous ces témoignages couvrent quelques 8000 pages et 435 exhibits dont certains comprennent plusieurs pièces. Le texte de cette section est directement repris des pages 1, 2, 5, 6, 31, 32, 48, 58, 65, 69, 73, 76, 77, 78, 79, 81, 83, 107, 109, 110, 111, 112, 141 et 142 du Rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de Ville d'Anjou, Éditeur officiel du Québec, janvier 1975, 163 p.

¹⁶ Eyewitness of the 20th century, National Geographic; site internet des archives de Radio-Canada.

¹⁷ Linteau, Histoire de Montréal depuis la Confédération, p. 493.

Chapitre III

- ¹ La matière utilisée pour la rédaction de cette période de l'histoire d'Anjou est extraite des archives de l'arrondissement d'Anjou, du bulletin mensuel Anjou, d'archives prêtées par des résidents à l'occasion du 50^e anniversaire et des entrevues accordées par messieurs Claude Denault, Lucien Deraspe, Michel Landry, Léonce Maltais, Richard Quirion et Denis Risler. Les citations sont extraites du bulletin mensuel Anjou, pour les années concernées.
- ² Les tableaux élaborés dans ce chapitre l'ont été à partir de données provenant du bulletin mensuel Anjou, pour les années concernées. Ils ne servent qu'à illustrer la situation à Anjou sans pour autant constituer un exercice comptable complet.
- ³ Les associations et organismes mentionnés sont ceux pour lesquels nous avons retracé les informations et obtenu des renseignements. Ils servent à illustrer la gamme des activités offertes, sans prétendre à l'exhaustivité.

Chapitre IV

- ¹ Sauf indications contraires, les informations fournies pour cette partie de l'histoire d'Anjou ont été obtenues à partir des archives de l'arrondissement d'Anjou, de journaux locaux, du bulletin mensuel Anjou, d'ouvrages de référence mentionnés en bibliographie et d'entrevues accordées par Lucien Deraspe, Michel Landry, Gilbert Laplante, Richard Quirion, Denis Risler, Jacques Steele. Les guillemets indiquent les segments de textes reproduits du bulletin mensuel Anjou.
- ² Les données utilisées pour la fabrication des tableaux utilisés dans ce chapitre proviennent de différentes compilations reprises du bulletin mensuel Anjou.
- ³ L'actualité, 15 septembre 1996, p. 32.

Chapitre V

- ¹ Les sources consultées pour cette partie, sauf autrement indiqué, proviennent des bulletins mensuels Anjou et Regards sur Anjou, des entrevues accordées par Andrée Hénault, Gilles Laplante, Luis Miranda, Jean-Pierre Paquette, André Saint-Laurent et Jacques Steele, ainsi que des archives de l'arrondissement d'Anjou. Les citations et les statistiques mentionnées sont extraites des deux bulletins mentionnés ci-haut.

1956-2006 - NOS ÉLUS MUNICIPAUX

MESSIEURS LES MAIRES

Ernest Crépeault 1956-1973
Jean Corbeil 1973-1988
Richard Quirion 1989-1997
Luis Miranda 1997-

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

Edmond Valiquette 1956-1969	Marcel Tremblay 1981-2001
Joseph Rioux 1956-1960	Vincenzo Rotiroti 1981-2001
Marcel Sylvestre 1956-1975	Michel Massue 1984-1986
Maurice Lévesque 1956-1977	Michel Simard 1985-1993
Lorenzo Aubin 1956-1957	Pierrette Lavigne 1985-1989
Léonard De Grace 1956-1969	Nicole Massue 1987-1989
Constant Châles 1957-1960	Benoit Corbeil 1989-1990
Raymond Daniel 1960-1963	Paul-Yvon Perron 1989-2001
Guy Themens 1960-1973	Andrée Hénault 1989-
Henri Bonneau 1963-1973	Louis Diodati 1989-1993
Jean-Paul Miron 1969-1984	Gilles Laplante 1989-1997
Claude Deschesnes 1969-1981	Pierre Sirois 1989-2001
Luigi Diodati 1973-1981	Luis Miranda 1989-1997
Paul Vaillancourt 1973-1981	Lionel Armstrong 1989-1997
Raymond Bédard 1975-1981	Gilles Pilon 1990-1997
René Royer 1977-1989	Claude Beaucage 1993-2001
Lucien Deraspe 1981-1985	Carole Beaupré 1993-2005
Jean-Pierre Hébert 1981-1989	Sylvie Deshaies 1993-1997
Bruno Provost 1981-1989	Pierre Leclerc 1997-2001
Jean-Paul Laurier 1981-1989	Gilles Beaudry 2005-
Richard Quirion 1981-1988	Rémy Tondreau 2005-
Jacqueline Gagnon-Hébert 1981-1993	Michelle Zammit 2005-
Jean-Guy Lavigne 1981-1985	